



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 142 • NUMÉRO 022 • 2<sup>e</sup> SESSION • 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le jeudi 22 novembre 2007**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 novembre 2007

La séance est ouverte à 10 heures.

---

Prière

---

### AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

Tandis que j'ai la parole, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur l'importance que revêt la journée d'aujourd'hui. Comme nous le savons tous, nous sommes aujourd'hui un jour plus près que hier de la victoire des Roughriders de la Saskatchewan au championnat de la Coupe Grey.

\* \* \*

[Français]

#### LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

**Mme Vivian Barbot (Papineau, BQ):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie concernant sa participation à la réunion du Bureau de l'APF et à la XXIII<sup>e</sup> session ordinaire de l'APF, tenue à Libreville, au Gabon, du 2 au 6 juillet 2007.

**Le Président:** L'honorable députée a quelque peu devancé cette rubrique, car nous n'avions pas encore annoncé la présentation des rapports de délégations interparlementaires. Toutefois, je suis certain que cette présentation à ce moment-ci ne posera aucun problème aux députés. C'est maintenant terminé.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

**L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC)** demande à présenter le projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (responsabilité en matière de prêts).

— Monsieur le Président, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement, j'aimerais informer la Chambre que ce projet de loi est identique au projet de loi C-54 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

**Le Président:** La présidence est convaincue que le projet de loi est identique au projet de loi C-54 tel qu'il se présentait au moment de la prorogation, pendant la première session de la trente-neuvième législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le jeudi 25 octobre 2007, le projet de loi est réputé lu une deuxième fois, étudié par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et avoir fait l'objet d'un rapport avec amendements.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

\* \* \*

[Traduction]

#### LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

**M. Russ Hiebert (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, PCC):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, deux rapports de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth concernant sa participation au Colloque parlementaire de la section du Royaume-Uni de l'APC, qui s'est déroulé à Londres et à Bristol, en Angleterre, ainsi qu'à Bruxelles, en Belgique, du 10 au 22 juin 2007, et sa participation à la 32<sup>e</sup> Conférence régionale des Caraïbes, des Amériques et de l'Atlantique, qui s'est déroulée aux îles Caïmans, du 24 au 30 juin 2007.

\* \* \*

#### PÉTITIONS

LA ROTONDE DES LOCOMOTIVES DU CN

**L'hon. Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC):** Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a une foule de choses, comme avoir la meilleure équipe de football au Canada, dont les habitants de la Saskatchewan sont très fiers, mais je voudrais vous en signaler une qui dérange beaucoup les gens de la région de Biggar. Je parle de la démolition proposée de leur rotonde ferroviaire. Nous aimerions que Patrimoine Canada la déclare officiellement site du patrimoine.

J'ai l'honneur de présenter la pétition que voici au nom des habitants de Biggar et des environs.

*Affaires courantes*

[Français]

## PASSEPORT CANADA

**M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ):** Monsieur le Président, j'avais déposé une pétition plus tôt, au printemps, au nom des résidents et des contribuables d'Abitibi—Témiscamingue, d'Abitibi—Baie-James et du Nord du Québec, à la suite de la réponse du ministre que les citoyens ont considérée irrecevable. De fait, le ministre considère l'agence Passeport Canada comme une entreprise privée et non comme une entreprise de services obligatoires et équitables envers tous les Canadiens.

J'aimerais présenter une autre pétition de ces gens demandant au ministre de réétudier sa position vis-à-vis d'un bureau des passeports dans le Nord du Québec.

[Traduction]

## LA FISCALITÉ

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, il y a des pères divorcés qui contribuent au soutien et à l'éducation de leurs enfants. Ces pères versent une pension alimentaire et ont la garde à temps partiel des enfants, mais ils ne peuvent pas déclarer un enfant à leur charge aux fins de l'impôt.

Je présente une pétition portant les signatures de 25 habitants de ma circonscription qui aimeraient que le Parlement modifie la Loi de l'impôt pour qu'il soit permis à un père divorcé qui a la garde à temps partiel d'un enfant et qui verse une pension alimentaire à son ex-conjointe de compter cet enfant comme personne à charge dans sa déclaration d'impôt.

• (1010)

**Le Président:** Serait-il possible de revenir à la première lecture de projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat? Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**LA LOI DE 1984 SUR LA CONVENTION CANADA-ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE D'IMPÔTS**

**L'hon. Peter Van Loan (au nom du ministre des Finances)** propose que le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi de 1984 sur la Convention Canada-États-Unis en matière d'impôts, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 23, 24, 41, 45, 56, 79 et 84.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 23 — **M. Bill Casey:**

En ce qui concerne la « Nappan Experimental Farm », située dans la communauté de Nappan, en Nouvelle-Écosse: a) quels sont les plans à court terme du gouvernement pour la compression ou la relocalisation des effectifs dans d'autres centres de recherche au Canada; b) quels sont les plans d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAAC) pour le court terme, et l'amélioration à long terme ou l'expansion ou l'amélioration de l'infrastructure de la « Nappan Experimental Farm »; c) le gouvernement envisage-t-il de fermer la « Nappan Experimental Farm » ou d'en réduire les activités et, si oui, AAAC compte-t-il consulter la collectivité et comment?

**L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC):** Monsieur le Président, la Ferme expérimentale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Nappan est entièrement opérationnelle, et l'on y mène des recherches sur les productions tant animales que végétales. En juin 2007, dans le cadre d'un atelier sur les priorités de la recherche en agriculture biologique, le ministère a organisé des consultations dans la région de l'Atlantique, plus précisément à Nappan, avec les représentants des gouvernements de la Nouvelle Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau Brunswick, ainsi qu'avec ceux du Collège d'agriculture de la Nouvelle Écosse et des producteurs biologiques de l'ensemble de la région. Les participants ont tous convenu qu'il faut élaborer une stratégie de recherche en agriculture biologique et que, en tant qu'établissement de production biologique certifiée, la Ferme de Nappan pourrait jouer un rôle de premier plan dans la stratégie d'expansion de la recherche en la matière dans le Canada atlantique.

a) Selon la stratégie en question, la Ferme de Nappan pourrait devenir un noyau de la recherche en agriculture biologique menée par les scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et les organismes ou institutions partenaires. Deux professionnels, soit un agronome pédologue et un biologiste à temps partiel spécialisé dans l'élevage du bétail, travaillent actuellement à Nappan. L'agronome pédologue sera relocalisé au centre de recherches d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Kentville, en Nouvelle Écosse, en avril 2008, où il se joindra à un groupe de professionnels travaillant dans des disciplines complémentaires, ce qui facilitera la recherche. Les agriculteurs en bénéficieront aussi. Le biologiste à temps partiel spécialisé dans l'élevage du bétail sera probablement relocalisé au Collège d'agriculture de la Nouvelle Écosse, à Truro, au cours de l'année 2008. Ces exercices de relocalisation sont sensés sur le plan opérationnel, car ils permettent de créer une masse critique de scientifiques qui se consacrent à des recherches précises. Entre-temps, un plan des ressources humaines sera élaboré en fonction des nouvelles orientations scientifiques proposées pour l'établissement de Nappan.

b) Un personnel complet composé de techniciens et d'employés administratifs demeurera à Nappan. Le ministère a lancé un concours visant à doter un nouveau poste de bouvier. Donc, à court terme, il veut assurer la capacité technique à la Ferme de Nappan et appuyer le projet consistant à utiliser celle-ci comme centre de recherches sur l'agriculture biologique intégrant à la fois les cultures et l'élevage du bétail. Entre temps, des pourparlers sont en cours avec les provinces de l'Atlantique dans le contexte de l'initiative Cultivons l'avenir, le nouveau cadre stratégique fédéral pour l'agriculture, et ces échanges visent à définir les programmes, les rôles et les responsabilités propices à l'innovation en agriculture. Ces discussions porteront aussi sur les ressources, dont la Ferme de Nappan.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a approuvé quelques projets liés à la santé et à la sécurité, allant de la réparation du réseau de distribution d'électricité au remplacement des postes d'alimentation des animaux selon les recommandations formulées par le Conseil canadien de protection des animaux dans son rapport de 2005 2006. Le ministère prend aussi d'autres dossiers en main à la suite d'un rapport sur l'état des bâtiments et, les trois dernières années, il a injecté près de 300 000 \$ dans l'infrastructure pour assurer un fonctionnement sécuritaire constant à la Ferme.

*Affaires courantes*

c) La Stratégie pour la science et l'innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada consiste à accroître la capacité à ce titre pour favoriser la création de nouveaux débouchés à l'intention des agriculteurs canadiens et d'autres secteurs de l'économie. Le ministère applique sa stratégie et explore des options et des possibilités de concert avec les gouvernements provinciaux, les universités, le secteur privé et les collectivités, de manière à ce que les activités scientifiques et les ressources connexes forment une masse critique.

En ce qui concerne la région de l'Atlantique, des consultations entre les universités, l'industrie, les provinces et le ministère ont eu lieu le 12 juin 2007. Les échanges ont porté sur les priorités de l'agriculture biologique dans la région de l'Atlantique, y compris à Nappan. À la suite de ces consultations, la Ferme expérimentale de Nappan a été désignée comme un éventuel centre clé pour la prestation d'un programme amélioré de recherches concertées, notamment avec le Collège d'agriculture de la Nouvelle Écosse, à Truro. Ces recherches portent sur les cultures et l'élevage biologiques, pour lesquels s'ouvrent de nouveaux marchés et dont les produits sont de plus en plus en demande à la consommation. Des plans axés sur la Stratégie pour la science et l'innovation du ministère, y compris sur la mobilisation de l'établissement de Nappan comme ferme expérimentale biologique, sont en cours d'élaboration. Selon ces plans, la Ferme de Nappan pourrait compter sur du personnel technique et sur une équipe de travailleurs agricoles pour assurer le soutien des expériences menées sur place. L'infrastructure scientifique en place à la Ferme expérimentale de Nappan pourrait se prêter avantageusement à ce rôle unique.

**Question n° 24 — M. Lloyd St. Amand:**

En ce qui concerne les tabaculteurs: a) le gouvernement travaille-t-il à une stratégie de retrait du tabac pour les tabaculteurs de l'Ontario, et, le cas échéant, quelles possibilités d'action envisage-t-il; b) quand le gouvernement offrira-t-il un programme de rachat aux tabaculteurs avec un échéancier concret pour sa mise en œuvre et sa distribution; c) quels autres plans le gouvernement a-t-il mis en place pour appuyer les producteurs de tabac de l'Ontario qui se ressentent du déclin de l'industrie du tabac depuis quelques années?

**L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC):** Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

a) Le gouvernement comprend les circonstances difficiles auxquelles doivent faire face les producteurs de tabac de l'Ontario. C'est à la lumière de ces circonstances que notre gouvernement continue d'examiner les options de politiques pour faciliter la transition au sein de l'industrie du tabac en Ontario.

Dans le cours de l'évaluation des solutions possibles, il est essentiel de s'assurer que les solutions proposées tiennent compte des besoins de tout le secteur agricole.

b) Il faut bien comprendre que les moyens de faciliter la transition de l'industrie du tabac n'ont pas encore été établis. Cependant, Agriculture et Agroalimentaire Canada s'engage à poursuivre l'examen des options pour le secteur.

Au fur et à mesure que les options de politiques seront proposées et évaluées, il sera essentiel d'élaborer des solutions en collaboration avec les partenaires fédéraux, l'industrie et le gouvernement de l'Ontario.

c) Précédemment, Agriculture et Agroalimentaire Canada a participé au repositionnement de l'industrie du tabac par le biais du Programme d'aide à l'adaptation des producteurs de tabac. Le programme a alloué 67 millions de dollars pour faciliter le retrait de 279 producteurs de tabac blond.

À l'heure actuelle, les producteurs de tabac de l'Ontario ont accès au même programme que d'autres groupes de produits de marché par le biais de nos programmes de gestion des risques de l'entreprise comme le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, l'assurance-production, le Programme d'avances printanières et le Programme de paiements anticipés. De plus, les producteurs de tabac de l'Ontario peuvent profiter des programmes de renouveau d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui offrent des services de planification, de médiation des dettes et de conseils.

Le prochain cadre de politique agricole Cultivons l'avenir aidera les producteurs à saisir les occasions et à répondre à la demande du marché dans un contexte d'innovation et de rentabilité. Les programmes de Cultivons l'avenir seront offerts à tout le secteur, y compris aux producteurs de tabac.

**Question n° 41 — M. Nathan Cullen:**

En ce qui concerne l'incidence, les coûts et les avantages du changement climatique et les consultations et études faites sur la question dans le contexte des projets de loi sur l'environnement dont le Parlement est saisi: a) quelles études ont été commandées pour connaître le coût économique de l'application du projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), la Loi sur l'efficacité énergétique et la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles (Loi canadienne sur la qualité de l'air), tel que modifié par le Comité législatif sur le projet de loi C-30, et quels sont le titre, l'auteur, la date de publication et le résumé de chacune; b) comment l'atteinte des cibles énoncées dans la version amendée du projet de loi C-30 aiderait-elle à atténuer les répercussions du changement climatique sur l'économie canadienne; c) quels avantages économiques l'application des mesures énoncées dans la version amendée du projet de loi C-30 comporterait-elle pour l'économie canadienne; d) le gouvernement a-t-il consulté des organisations ou des particuliers du secteur privé autres que ceux qui ont participé à la rédaction du rapport publié par le ministre de l'Environnement et intitulé « Coût du projet de loi C-288 pour les familles et les entreprises canadiennes » et du plan de réglementation environnementale intitulé « Un virage à prendre » au sujet du coût de l'application du projet de loi C-288, Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto et (i) si c'est le cas, quelles organisations et personnes a-t-il consultées et pourquoi n'en a-t-il pas fait mention dans le rapport sur le projet de loi C-288, (ii) dans le cas contraire, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas demandé l'avis d'autres intervenants, comment les principaux organismes environnementaux canadiens; e) si on applique les méthodologies économiques qui ont servi à élaborer les deux documents cités en d), à combien environ les économies réalisées en santé grâce aux amendements apportés au projet de loi C-30 s'élèveraient-elles?

**L'hon. John Baird (ministre de l'Environnement, PCC):**

Monsieur le Président, Environnement Canada n'a pas commandé, ni n'a entrepris aucune étude évaluant les coûts économiques de la mise en œuvre du projet de loi C-30. Cependant, le projet de loi C-30, dans sa version modifiée, a ajouté l'obligation pour le Canada de respecter toutes ses cibles de réduction de gaz à effet de serre prévues par le Protocole de Kyoto, que le gouvernement a examinées dans le contexte de son examen de l'ancien projet de loi C 288, maintenant la Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Dans cette analyse, on a conclu que l'observation exhaustive par le Canada des cibles du Protocole de Kyoto, après des années d'inaction, entraînerait une perte de plus de 275 000 emplois et une réduction du revenu disponible d'environ 4 000 \$ pour une famille canadienne sur quatre en 2009. Les prix de l'énergie augmenteraient considérablement : plus du double pour le gaz naturel, de 50% pour l'électricité et l'essence; ce qui représente aujourd'hui environ un dollar le litre coûterait en moyenne 1,60 \$ le litre au cours de la période de 2008-2009.

*Affaires courantes*

Cela plongerait le pays dans une profonde récession en 2008. Le PIB du Canada déclinerait de plus de 6,5 p. cent par rapport aux niveaux prévus en 2008. Le PIB en 2008 chuterait de 4,2 p. cent sous le seuil de 2007. En comparaison, la récession la plus importante depuis la Deuxième Guerre mondiale était en 1981-1982, au moment où le PIB a chuté de 4,9 p. cent. En dollars actuels, la récession prévue entraînerait un déclin de l'économie économique nationale en 2008 de l'ordre de 51 milliards de dollars sous les niveaux de 2007.

Ces résultats étaient appuyés par de grands spécialistes canadiens dans le domaine des modèles macroéconomiques et de l'analyse macroéconomique des options d'atténuation des gaz à effet de serre du Canada. Ces personnes ont été citées dans le rapport intitulé « Coût du projet de loi C-288 pour les familles et les entreprises canadiennes », publié le 19 avril 2007.

Environnement Canada a également évalué les incidences économiques éventuelles de l'introduction de cibles réglementaires sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques des grandes industries, tel que décrit dans le Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques, publié par le gouvernement du Canada le 26 avril 2007. Selon ses conclusions, en adoptant une approche qui respecte la situation nationale du Canada et en donnant aux entreprises et aux citoyens le temps de s'adapter à un monde limitant le carbone, le cadre de réglementation permettra de réaliser des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre du Canada qui auront peu de répercussions sur les prix de l'énergie, le revenu et l'emploi ainsi que sur l'économie en général.

Dans l'évaluation des incidences économiques de l'ancien projet de loi C-288 et de l'ensemble de la réglementation relative aux industries du gouvernement, Environnement Canada a utilisé son cadre interne de modélisation économique—E3MC.

**Question n° 45 — Mme Tina Keeper:**

En ce qui concerne le financement que le gouvernement a annoncé dans le budget déposé en mars 2007, soit le versement de 300 millions de dollars pour aider les provinces et les territoires à lancer un programme national de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH): a) quelle part du financement a été versée à la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits à Santé Canada afin qu'elle soit redistribuée pour permettre l'immunisation des femmes et des jeunes filles autochtones qui vivent dans les réserves; b) quelles sont les mesures que le gouvernement a prises afin de promouvoir le vaccin auprès des femmes et des jeunes filles autochtones qui vivent en milieu rural ou urbain ou dans le Nord, dans les réserves et à l'extérieur; c) quelles sont les mesures prises pour améliorer le dépistage, la prévention et le traitement du VPH chez les femmes et les jeunes filles autochtones, particulièrement dans les collectivités rurales et septentrionales; d) quelles sommes ont été prévues pour réaliser une campagne de sensibilisation au sujet du VPH, notamment l'augmentation de l'information et de la diffusion de documents et des projets de recherche connexes visant la population autochtone?

**L'hon. Tony Clement (ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC):** Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

a) Le budget fédéral de 2007 prévoit l'allocation de 300 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour la mise en place, au cours des trois prochaines années, de programmes publics de vaccination contre le VPH. Les fonds seront accordés proportionnellement au nombre d'habitants, y compris les membres de Premières nations et les Inuits. La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, DGSPNI, a veillé à ce que le libellé de l'accord sur le fonds d'affectation spéciale et les principes directeurs reflètent l'inclusion des Premières nations et des Inuits comme résidents et son aussi inclus comme habitants de la province ou du territoire.

b) La DGSPNI collabore avec l'Assemblée des Premières nations, APN, afin d'accroître la pertinence culturelle des programmes de vaccination contre le VPH et des outils éducatifs connexes, destinés tant au public qu'aux professionnels de la santé. L'APN a été invitée à se prononcer sur les effets escomptés de l'introduction des programmes relatifs au VPH chez les Premières nations et collabore avec les collectivités des Premières Nations à une compréhension accrue des connaissances, attitudes et comportements des Premières Nations à l'égard du vaccin contre le VPH.

c) Les statistiques de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations et des Inuits, EPNI 2002-2003, du Manitoba Cervical Cancer Screening Program 2002 Statistical Report et du Northern Saskatchewan Health Indicators Report 2004 révèlent que la couverture pour le test de Papanicolaou chez les femmes des Premières Nations reflète celle de la population en général, y compris dans les régions sanitaires régionales isolées. La collecte et l'examen des statistiques se poursuivent; les résultats guideront les consultations de la DGSPNI/l'Agence de la santé publique sur la recherche en matière de surveillance du PVH, de même que l'échange de renseignements au sein de la DGSPNI et avec les organismes autochtones nationaux.

d) La DGSPNI et l'Assemblée des Premières nations, APN, travaillent conjointement à une compréhension accrue des besoins éducationnels et culturels uniques des Premières Nations en matière de sensibilisation au vaccin contre le PVH. Une fois ces travaux achevés, la DGSPNI pourra évaluer les ressources requises pour satisfaire les besoins ciblés dans la population vivant dans les réserves.

**Question n° 56 — M. Alex Atamanenko:**

Combien d'argent, toutes sources confondues, le gouvernement a-t-il dépensé pour la recherche, le développement et la promotion des technologies de restriction de l'utilisation des ressources (GURT) depuis 1993?

**L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC):** Monsieur le Président, l'expression « technologie de restriction de l'utilisation génétique », TRUG, désigne toute technologie conçue pour imposer des restrictions quant à l'utilisation d'un matériel génétique spécifique. Bien que les TRUG soient parfois englobées sous la désignation « technologie terminator », on notera que les technologies terminator ne sont pas équivalentes à tous les types de TRUG. De nombreuses TRUG permettent la production de semences viables et ne sont pas jugées être une technologie terminator.

Il existe essentiellement deux types de TRUG:

1. Les TRUG-caractère, TRUG T, régulent l'expression d'un caractère transgénique spécifique tout en permettant à la plante de demeurer fertile et de produire des semences viables.

2. Les TRUG-variété, TRUG V, entravent le déplacement des transgènes\*, soit en rendant la plante incapable de se développer correctement ou de produire du pollen ou des semences fonctionnels, soit en empêchant directement la transmission du transgène, de manière à ce que la fréquence du transgène soit considérablement moindre chez la génération subséquente.

Depuis 1993 jusqu'à présent, Agriculture et Agroalimentaire, AAC, n'a mené aucune activité de recherche, de développement ou de promotion concernant les TRUG-T ou les TRUG-V et n'a donc pas affecté de crédits à ce genre d'activité.

*Affaires courantes*

Il est juste de décrire l'objet des recherches menées par AAC comme étant « autre que TRUG ». La technologie effectuée par AAC n'empêche pas le réensemencement de matériel transgénique; elle empêche seulement le mélange de variétés transgéniques avec des variétés indésirables ou des plantes de type sauvage. Ces recherches visent principalement à découvrir des moyens d'inhiber le flux génétique, c'est-à-dire le passage du transgène vers d'autres variétés qui ne portent pas le même transgène. La technologie est au stade de la validation de principe et donc, le matériel de réensemencement produit au moyen de cette technologie n'est soumis à aucune restriction et produit ainsi des semences viables. Depuis 1993, AAC a dépensé environ deux millions de dollars pour des activités de recherche et de développement dans ce domaine et n'a pas affecté de ressources à la promotion des technologies en question.

\* Un transgène est un gène (l'unité fondamentale de l'hérédité) extrait du génome (l'ensemble des gènes d'un organisme) d'un organisme et introduit par voie artificielle dans le génome d'un autre organisme.

**Question n° 79 — M. Paul Zed:**

Quels fonds, subventions, prêts ou garanties de prêt le gouvernement a-t-il émis par l'entremise de ses divers ministères et organismes dans les circonscriptions de Saint John, Fundy Royal, Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest et Tobique—Mactaquac, respectivement, entre le 24 janvier 2006 et le 30 septembre 2007, inclusivement, et, dans chaque cas, s'il y a lieu: a) le programme en vertu duquel le paiement a été versé; b) le nom des bénéficiaires; c) la valeur monétaire du paiement versé; d) le pourcentage du financement du programme couvert par le paiement reçu?

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC):** Monsieur le Président, les renseignements gouvernementaux sur les fonds, les subventions, les prêts et les garanties de prêts accordés par les ministères et les organismes sont fondés sur des crédits parlementaires faisant autorité quant aux programmes et aux activités des ministères et des organismes. Ces renseignements sont classés par ministères et organisations gouvernementales dans les Comptes publics et affichés sur les sites Web des organisations. Toutefois, les organisations gouvernementales ne compilent et n'analysent pas les renseignements sur les dépenses en les classant par circonscriptions électorales. Par conséquent, à l'heure actuelle, il serait impossible de fournir les renseignements sous la forme demandée.

Depuis le début de la 39<sup>e</sup> législature, plusieurs organisations gouvernementales ont entrepris d'énumérer les dépenses fédérales en les classant par codes postaux, pour ensuite classer ces codes postaux par circonscriptions électorales grâce à un outil créé par Statistique Canada. Bien que cette approche soit prometteuse dans une certaine mesure, les risques d'erreur demeurent élevés, car un grand nombre de codes postaux sont employés dans deux circonscriptions électorales différentes ou plus. En outre, le gouvernement aurait de sérieux doutes quant à la qualité des renseignements financiers obtenus grâce à cette approche, car il ne peut d'aucune façon déterminer la région géographique dans laquelle les fonds fédéraux sont réellement dépensés. Par exemple, il pourrait advenir qu'un financement fédéral soit octroyé à l'administration centrale d'une entreprise située dans une circonscription, mais qu'il soit en fait dépensé par une filiale de cette entreprise située dans une autre circonscription. Il pourrait en être de même pour des paiements faits à des particuliers, à des organisations ou à des fondations. En raison de tout cela et du fait que moins de la moitié des organisations gouvernementales ont fait l'acquisition de l'outil de Statistique Canada, il nous est impossible, pour l'instant, de vous fournir une réponse exacte et complète à cette question.

Cela étant dit, Statistique Canada a entrepris un processus visant à accroître l'exactitude de son outil qui permet d'établir un lien entre les codes postaux et les circonscriptions électorales. Ce processus permettra aux ministères qui utilisent cet outil de mieux répartir approximativement par circonscriptions électorales les données qu'ils auront recueillies en fonction des codes postaux. Il devrait être possible d'acquérir l'outil amélioré à la fin de janvier 2008. Les organisations fédérales recevront la formation nécessaire en février ou mars 2008.

**Question n° 84 — M. Charlie Angus:**

En ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire et des sables bitumineux de l'Alberta: a) quelle est la position du gouvernement sur l'emploi d'énergie nucléaire pour extraire du pétrole; b) quelles études et évaluations le gouvernement a-t-il faites, demandées ou commandées; c) quelles personnes, quels ministères ou quelles organisations ont réalisé ces études; d) combien ces études ont-elles coûté; e) à quelles constatations et recommandations ont-elles abouti; f) à quelles recommandations le gouvernement souscrit-il; g) quelles sont les dates de publication ou de présentation et les titres de ces études; h) quelles évaluations environnementales ont été faites relativement à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'exploitation des sables bitumineux et quelles en ont été les constatations et les recommandations; i) quelles études ont été réalisées sur l'évacuation et le confinement des déchets radioactifs des centrales qui seront construites; j) quelles stratégies de communication au sujet de la construction de centrales nucléaires ont été proposées au gouvernement par les sociétés pétrolières et gazières, notamment par la Royal Dutch Shell PLC et la Energy Alberta Corp; k) quelle est la date la plus rapprochée à laquelle pourrait commencer la construction d'une centrale nucléaire; l) quels emplacements sont envisagés à cet égard; m) quel est le coût estimé de construction des centrales envisagées?

**L'hon. Gary Lunn (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, les réponses sont les suivantes:

a) Même si que le gouvernement fédéral a d'importantes responsabilités en matière d'énergie nucléaire, l'électricité ainsi que la propriété et la gestion des ressources naturelles sont de compétence provinciale. Les gouvernements provinciaux et les services publics ont donc la responsabilité de déterminer les moyens de production d'électricité à l'aide de la loi provinciale. La compétence provinciale en gestion des ressources s'applique aussi à la gestion des technologies d'extraction de ressources, ce qui comprend le mode de production de la vapeur, dans le cas d'une technologie d'extraction à la vapeur. En conséquence, ce sera l'industrie qui décidera, dans le contexte des lois et règlements provinciaux, si l'énergie nucléaire servira à produire du pétrole des sables bitumineux.

Le gouvernement du Canada réglemente tous les aspects du cycle de vie du combustible nucléaire — les activités, les matériaux et les installations. D'ailleurs, il possède l'un des régimes de réglementation les plus stricts au monde, qu'administre la Commission canadienne de sûreté nucléaire, CCSN. Toute proposition de construction d'une centrale nucléaire au Canada doit satisfaire à toutes les exigences de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, sans oublier les lois, règlements et politiques provinciaux applicables.

b), c), d), e), f), g) Ressources naturelles Canada s'est associé à l'Alberta et aux sociétés d'exploitation des sables bitumineux pour commander une étude faite en autonomie; elle évaluera l'utilisation de technologies nucléaires des points de vue technique, pratique et économique. On prévoit que le premier volet de l'étude sera terminé à la fin de cette année. Le gouvernement du Canada prendra en charge 96 000 \$ du coût total de 384 000 \$. Cette étude, qui ne porte encore aucun titre, fait partie d'une étude plus vaste—Options énergétiques pour remplacer le gaz naturel dans la mise en valeur des sables bitumineux.

*Affaires courantes*

h) Aucune évaluation environnementale, EE, n'a encore été lancée au sujet de l'emploi d'énergie nucléaire pour les sables bitumineux. Toutefois, le 27 août 2007, l'Energy Alberta Corporation, EAC, a déposé auprès de la CCSN une demande de préparation d'emplacement en vue de la construction possible de réacteurs près de Peace River, en Alberta. La CCSN sera en mesure de déclencher la procédure d'EE quand EAC lui en aura présenté la description. La CCSN a une longue expérience des EE, la première étape de la procédure réglementaire, et collabore étroitement avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et d'autres organismes fédéraux et provinciaux pour garantir une EE efficace et efficiente et qui respecte les exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'EE doit être achevée avant que la Commission ne puisse délivrer le permis d'emplacement, le premier d'une série applicable à toute nouvelle centrale nucléaire.

i) En 2002, la Loi sur les déchets de combustible nucléaire est entrée en vigueur. Elle exigeait que les sociétés d'énergie nucléaire établissent la Société de gestion des déchets nucléaires, SGDN, qui gérerait tout le combustible nucléaire irradié actuel et futur.

Le 14 juin 2007, le gouvernement a annoncé qu'il avait décidé d'adopter le Plan de gestion adaptative progressive recommandé par la SGDN pour gérer à long terme les déchets de combustible nucléaire au Canada. Ce plan a été conçu principalement pour traiter les déchets nucléaires produits par les réacteurs canadiens actuels. Cependant, l'ayant confronté à plusieurs scénarios futurs possibles, on a constaté qu'il serait techniquement possible de s'en servir pour gérer des quantités additionnelles de déchets de combustible nucléaire. La SGDN poursuit ses recherches et tests pour s'assurer que ses plans et programmes pourront composer avec toutes nouvelles circonstances et demeurer vigoureux.

j) L'Energy Alberta Corporation a fait au gouvernement fédéral et au Comité permanent de la Chambre sur les ressources naturelles des présentations sur ses projets d'amener la technologie CANDU en Alberta. Le gouvernement a aussi reçu des copies d'une présentation d'AREVA sur les possibilités que présentent les sables bitumineux pour l'énergie nucléaire. Il n'a encore reçu aucune présentation de la part de compagnies pétrolières et gazières.

k) Les demandes de licences ou permis reçues de l'Energy Alberta Corporation, EAC, en Alberta, et de Bruce Power et d'Ontario Power Generation, en Ontario, pour des nouveaux emplacements de centrales nucléaires sont les premières du genre présentées au titre de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Comme il y a plus de 30 ans qu'une telle demande n'a été étudiée, on ne peut affirmer avec certitude combien de temps prendra l'examen réglementaire des propositions. En effet, dans l'intervalle, les technologies ont changé et les connaissances aussi, de même que les attentes. De plus, la durée de l'examen dépendra en grande partie des particularités de l'évaluation environnementale et aussi de ce que les deux demandes de permis suivantes—pour la construction et pour l'exploitation—soient complètes—toujours en supposant que des licences aient été accordées pour l'emplacement.

l) D'après sa demande, EAC se propose de construire la centrale nucléaire proposée sur des terrains adjacents au lac Cardinal, près de Peace River, en Alberta.

m) Le coût de construction d'un réacteur sur le site de sables bitumineux fera l'objet de négociations entre le vendeur du réacteur et le promoteur du projet. Toute estimation par le gouvernement ne serait que spéculative.

[Traduction]

#### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC):** Monsieur le Président, si les questions n<sup>os</sup> 6, 14, 28, 30, 37, 47 et 69 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## Affaires courantes

[Texte]

## Question n° 6 — Mme Irene Mathysen:

Concernant les causes d'équité salariale renvoyées devant le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) dans lesquelles le gouvernement est défendeur: *a*) dans combien de causes le gouvernement, une agence gouvernementale ou un organisme subventionné par l'État a-t-il comparu devant le TCDP à titre d'intimé dans une poursuite intentée en vertu de l'article 11 de la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP) en indiquant dans chaque cas l'intitulé de la cause, le nom de l'entité gouvernementale, la date de début de l'audition et, le cas échéant, la date du jugement; *b*) dans combien de causes le gouvernement, une agence gouvernementale ou un organisme subventionné par l'État a-t-il comparu devant le TCDP à titre d'intimé dans une poursuite intentée en vertu de l'article 10 de la LCDP en indiquant dans chaque cas l'intitulé de la cause, le nom de l'entité gouvernementale, la date de début de l'audition et, le cas échéant, la date du jugement; *c*) dans combien de causes le gouvernement ou une agence gouvernementale a-t-il comparu devant le TCDP à titre d'intimé dans une poursuite intentée en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi en indiquant dans chaque cas l'intitulé de la cause, le nom de l'entité gouvernementale, la date de début de l'audition et, le cas échéant, la date du jugement; *d*) combien de ces causes demeurent en attente de jugement en indiquant dans chaque cas l'intitulé de la cause, le nom de l'entité gouvernementale et la date de début de l'audition; *e*) combien de causes d'équité salariale où le gouvernement, une agence gouvernementale ou un organisme subventionné par l'État est défendeur demeurent en instance devant le TCDP en indiquant dans chaque cas l'intitulé de la cause, le nom de l'entité gouvernementale et la date de début de l'audition; *f*) combien d'ordonnances ou de décisions du Tribunal le gouvernement a-t-il portées en appel devant la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale en indiquant dans chaque cas l'intitulé de l'appel, le nom de l'entité gouvernementale et la date de début de l'audition; *g*) combien le gouvernement a-t-il dépensé en tout et par an (i) en frais d'avocat dans les causes portées devant TCDP, (ii) en frais d'avocat dans les appels interjetés contre les ordonnances ou les décisions du Tribunal devant la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale, (iii) en frais de justice dans les causes portées devant le TCDP, (iv) en frais de justice dans les appels interjetés contre les ordonnances ou les décisions du Tribunal devant la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale, (v) dans les tentatives pour régler les causes d'équité salariale par des modes alternatifs de règlement des conflits (tels que les services d'un médiateur), (vi) en frais juridiques dans les différends d'équité salariale réglés en dehors du TCDP en indiquant dans chaque cas l'intitulé de la cause, le nom de l'entité gouvernementale, la date de début de l'audition et, le cas échéant, la date du jugement; *h*) combien le gouvernement a-t-il dépensé en frais juridiques dans l'affaire Alliance de la Fonction publique du Canada c. Conseil du Trésor (plainte des Services hospitaliers) depuis que l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) a déposé la plainte le 9 septembre 1981; *i*) pourquoi n'a-t-on pas encore adopté de norme de classification des services hospitaliers libre de tout parti pris sexiste comme l'exige le Tribunal dans son ordonnance du 29 avril 1991; *j*) combien le gouvernement (i) a-t-il dépensé dans l'affaire Alliance de la Fonction publique du Canada c. Société canadienne des postes entre le dépôt de la plainte en 1983 et le jugement rendu par le Tribunal le 7 octobre 2005, (ii) combien estime-t-il devoir dépenser dans l'appel que la Cour fédérale doit commencer à entendre le 5 novembre 2007; *k*) combien le gouvernement a-t-il dépensé en frais d'avocat dans l'affaire Alliance de la Fonction publique du Canada c. Conseil du Trésor (plainte des Commis aux écritures et règlements) (i) depuis que l'AFPC a déposé la plainte en décembre 1984, (ii) jusqu'à ce que TCDP rende sa décision le 15 février 1996, (iii) dans la demande de révision judiciaire de la décision du TCDP concernant le volet de la plainte visant l'article 11, que la Cour fédérale a rejetée le 19 octobre 1999, (iv) dans l'appel interjeté par l'AFPC contre la décision du Tribunal concernant les volets de la plainte visant les articles 7 et 10 de la LCDP, (v) depuis que la Cour fédérale a renvoyé les volets de la plainte visant les articles 7 et 10 à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP); *l*) combien le gouvernement a-t-il dépensé en frais d'avocat dans l'affaire Alliance de la Fonction publique du Canada c. Musée canadien des civilisations (i) depuis que la plainte a été déposée en mars 2000, (ii) dans la motion préliminaire tendant au rejet de la plainte pour cause d'allégation de violation de l'article 11 de la LCDP, que le Tribunal a rejetée le 21 mars 2005, (iii) dans la motion tendant au rejet de la plainte sans audition, que le Tribunal a rejetée le 13 janvier 2006, (iv) dans les demandes de révision judiciaire des deux décisions précitées du TCDP, que la Cour fédérale a rejetées le 6 juin 2006, (v) combien estime-t-il devoir dépenser dans la médiation entre les parties qui doit commencer en décembre 2007; *m*) combien le gouvernement a-t-il dépensé jusqu'à présent dans l'action que l'AFPC a intentée devant la Cour fédérale en novembre 2000 au sujet des règlements d'équité salariale de sept employeurs distincts de la partie II de la LRTFP (IRSC, SCRS, CST, BVG, BSIF, CRSH et BFS); *n*) combien le gouvernement a-t-il dépensé dans la médiation toujours infructueuse du différend d'équité salariale entre l'AFPC et Services correctionnels Canada, qui a été déposé en décembre 2003; *o*) combien le gouvernement estime-t-il devoir dépenser dans le différend qui oppose le Conseil du Trésor à l'AFPC au sujet du groupe Services des programmes et de l'administration, la plainte ayant été déposée en décembre 2004, différend que la CCDP a transmis à la médiation; *p*) combien le gouvernement estime-t-il devoir dépenser dans le différend qui oppose le Conseil du Trésor à l'AFPC au sujet du groupe Enseignement et

bibliothéconomie, différend que la CCDP a transmis à la médiation; *q*) le gouvernement a-t-il retenu les services d'avocats de pratique privée et, si oui, combien leur a-t-il versé en indiquant dans chaque cas l'intitulé de la cause, le nom de l'entité gouvernementale, la date de début de l'audition et, le cas échéant, la date du jugement; *r*) combien le gouvernement envisage-t-il de dépenser en frais d'avocat dans les causes d'équité salariale en 2007-2008 et 2008-2009 et quel est le nom des demandeurs prévus?

(Le document est déposé)

## Question n° 14 — M. Dennis Bevington:

Concernant la déduction d'impôt pour les habitants de régions éloignées: *a*) quelle est pour le Canada la perte totale de revenu annuel pour chacune des cinq dernières années, ventilée par province et par territoire, à cause de cette déduction; *b*) à combien le gouvernement évalue-t-il sa perte totale de revenu d'impôt s'il augmentait de 50 p. cent la déduction des particuliers; *c*) sur quoi se fonde la décision de ne pas hausser cette déduction en fonction de l'inflation?

(Le document est déposé)

## Question n° 28 — M. Peter Julian:

En ce qui concerne le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP): *a*) quand des négociations officielles sur le programme du PSP ont-elles commencé avant mars 2005 et quels ministres, sous-ministres et ministères y ont pris part; *b*) quels ministres et sous-ministres sont chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'exécution du programme du PSP, et quelles sont les directions générales qui y prennent part; *c*) à quelle fréquence les ministres ou sous-ministres et les membres du Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC) se réunissent-ils, quand et où ces réunions ont-elles eu lieu, qui a assisté à chacune de ces réunions et quels sujets y ont été traités; *d*) quelles sont les ressources financières requises pour l'exécution adéquate du PSP chaque année; *e*) quel montant le gouvernement a-t-il affecté au PSP ces cinq dernières années; *f*) les fonds ont-ils été annoncés publiquement et, le cas échéant, quand l'ont-ils été; *g*) de ces fonds, quel montant a réellement été dépensé chaque année et à partir de quel budget ministériel; *h*) combien d'heures-personnes dans les ministères sont consacrées à l'exécution du programme du PSP, incluant les groupes de travail; *i*) a-t-on créé un système intranet pour faciliter les communications quotidiennes entre les pays participants et le CNAC; *j*) quel lien existe-t-il entre l'ALENA et le PSP; *k*) le PSP est-il considéré comme une extension de l'ALENA; *l*) des comités de l'ALENA ont-ils été amalgamés à des groupes du PSP et, le cas échéant, pourquoi et comment; *m*) quelle est l'évaluation la plus récente de l'impact des négociations du PSP sur les règlements et les normes du Canada concernant (i) la santé, (ii) les aliments, les produits alimentaires et la sécurité alimentaire, (iii) la sécurité des transports, (iv) la vie privée, (v) l'énergie, (vi) l'eau, (vii) les ressources naturelles, (viii) les produits chimiques, incluant les pesticides et les herbicides, (ix) les services financiers et la politique monétaire, (x) la sécurité à la frontière, (xi) l'impartition de marchés et les emplois, (xii) l'environnement, (xiii) le commerce électronique, (xiv) le processus d'établissement et de tenue d'une liste d'exclusion aérienne pour le Canada; *n*) où en sont ces négociations, certaines ont-elles été suspendues et, si certaines sont terminées, quels règlements ont été modifiés par suite de ces négociations; *o*) comment ces négociations pourraient-elles se répercuter sur l'espace des politiques publiques du Canada; *p*) des accords de reconnaissance mutuelle sont-ils en voie de négociation dans le cadre du PSP; *q*) quels sont les groupes de travail du PSP, leur mandat, leur composition (incluant les membres du gouvernement et de la fonction publique) et leurs procès-verbaux; *r*) le gouvernement est-il d'avis que le PSP profite à la souveraineté du Canada; *s*) quels sont les plans du gouvernement pour tenir un débat public sur les rouages du PSP, par exemple des consultations publiques avec des groupes de la société civile, un examen législatif complet et un vote au Parlement; *t*) quels sont les plans du gouvernement pour renseigner les parlementaires sur le PSP, s'il n'en a pas, pourquoi, et s'il en a, à quelle fréquence les séances d'information auront-elles lieu?

(Le document est déposé)

*Privilège*

**Question n° 30 — M. Peter Julian:**

En ce qui concerne la Liste des personnes désignées (LPD): *a*) quel est le processus utilisé pour établir la LPD; *b*) en vertu de quelle autorité la LPD a-t-elle été créée; *c*) en ce qui concerne le logiciel utilisé pour gérer la LPD, (i) de quelle société ou organisation le gouvernement fédéral a-t-il acheté ce logiciel, et (ii) quel est le coût total de ce logiciel; *d*) dans quelle mesure la LPD est-elle modelée sur le programme américain « Secure Flight »; *e*) combien de noms figurent actuellement sur la LPD et combien de noms figureront sur la LPD, selon les prévisions, dans (i) un an, (ii) deux ans et (iii) dix ans; *f*) quel ministère du gouvernement est responsable de réexaminer et de réévaluer les noms figurant sur la LPD; *g*) à quelle fréquence les noms figurant sur la LPD sont-ils réexaminés et réévalués; *h*) existe-t-il un processus visant à indemniser (financièrement ou autrement) les personnes inscrites par inadvertance sur la LPD et, dans l'affirmative, quel est ce processus; *i*) les noms des gens inscrits sur la LPD seront-ils communiqués (i) au gouvernement américain et (ii) à d'autres gouvernements étrangers; *j*) compte tenu du fait que les transporteurs aériens perdront leurs droits d'atterrissage aux États-Unis s'ils n'utilisent pas la liste d'interdiction de vol établie par le gouvernement américain, quels avantages le gouvernement fédéral voit-il à la création d'une liste canadienne puisque les transporteurs aériens continueront de se servir de la liste américaine également; *k*) comment le gouvernement fédéral assurera-t-il la protection des renseignements personnels quand ces renseignements seront fournis aux transporteurs aériens dans le cadre du Programme de protection des passagers; *l*) lorsque les gens seront informés qu'ils ont été inscrits sur la LPD, le Bureau de réexamen énoncera-t-il les raisons de leur inscription sur la LPD et, dans la négative, qui le fera; *m*) quel a été le coût total de création de la LPD; *n*) quel est le coût total annuel de tenue à jour de la LPD; *o*) y a-t-il des données empiriques prouvant que les listes d'interdiction de vol, comme la LPD, améliorent la sécurité et la sûreté; *p*) si les personnes inscrites sur la LPD sont assez dangereuses pour être interdites de vol, pourquoi alors ne sont-elles pas incarcérées actuellement; *q*) a-t-on effectué une étude d'impact concernant l'établissement possible de profils fondés sur la race ou la religion à cause de la LPD; *r*) quelles garanties sont en place pour faire en sorte que la LPD ne viole pas la Charte des droits et libertés; *s*) y aura-t-il un débat parlementaire complet sur la LPD et, dans l'affirmative, quand?

(Le document est déposé)

**Question n° 37 — Mme Chris Charlton:**

En ce qui concerne la Loi sur Investissement Canada et les prises de contrôle de sociétés canadiennes par des intérêts étrangers: *a*) combien de prises de contrôle ont été approuvées et rejetées sur une base annuelle de 1993 à 2007; *b*) dans chaque cas de prise de contrôle, quelle était la valeur de l'acquisition et quel était le nom de l'acheteur étranger; *c*) en quelle année, depuis 1993, a eu lieu le plus grand nombre de prises de contrôle de sociétés canadiennes par des intérêts étrangers; *d*) en ce qui concerne la valeur des acquisitions faites, en quelle année, depuis 1993, le montant des ventes a-t-il été le plus élevé; *e*) quels sont les dix principaux secteurs économiques à avoir fait l'objet de prises de contrôle par des intérêts étrangers depuis 1993, et combien de prises de contrôle y a-t-il eu dans chacun de ces secteurs; *f*) quelle est la position actuelle du gouvernement sur les prises de contrôle par des intérêts étrangers; *g*) le mandat de la Loi sur Investissement Canada a-t-il changé depuis sa création et, le cas échéant, quand et en quoi; *h*) en ce qui concerne les prises de contrôle approuvées entre 1993 et 2007, y a-t-il des statistiques sur le nombre d'emplois touchés par ces prises de contrôle et, le cas échéant, quelles sont-elles et les postes syndiqués sont-ils touchés différemment des postes non syndiqués?

(Le document est déposé)

**Question n° 47 — L'hon. Anita Neville:**

Concernant les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: *a*) quel est le montant proportionnel par habitant consacré aux soins de santé (i) pour les Canadiens d'origine autochtone vivant dans les réserves par rapport aux Canadiens non autochtones, (ii) pour les Canadiens d'origine autochtone hors-réserve par rapport aux Canadiens non autochtones; *b*) quel est le montant proportionnel par habitant consacré à l'éducation (i) pour les Canadiens d'origine autochtone vivant dans les réserves par rapport aux Canadiens non autochtones, (ii) pour les Canadiens d'origine autochtone hors-réserve par rapport aux Canadiens non autochtones?

(Le document est déposé)

**Question n° 69 — Mme Libby Davies:**

En ce qui concerne le centre d'injection supervisé Insite: *a*) quelles études et évaluations au sujet des centres d'injection supervisés Santé Canada a-t-il entreprises, demandées ou commandées; *b*) à quels ministères, organisations ou personnes ont été confiées ces études; *c*) combien ont coûté ces études; *d*) quelles en ont été les conclusions et les recommandations; *e*) avec quelles recommandations le gouvernement est-il en accord; *f*) quelles études et évaluations seront entreprises d'ici le 31 décembre 2007 conformément à la demande ou à la commande de Santé Canada; *g*) quels sont les études, rapports et recommandations qui ont été présentés

au gouvernement avant septembre 2006; *h*) quels fonds le gouvernement a-t-il fournis, directement ou indirectement, au centre d'injection supervisé Insite?

(Le document est déposé)

[Traduction]

**M. Tom Lukiwski:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**PRIVILÈGE**

LES ALLÉGATIONS DE RECOURS ABUSIF AUX RESSOURCES DU  
PARLEMENT

**M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Le mardi 20 novembre 2007, mon cabinet a reçu un appel d'un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement qui a posé la question suivante: « M. Boshcoff est-il en déplacement cette semaine? »

L'attaché de recherche n'a pas pu donner d'autres détails au sujet de sa demande, ce qui a amené mon adjoint à téléphoner au service de renseignements de la Bibliothèque du Parlement.

Au comptoir des renseignements, un assistant a expliqué à mon adjoint que l'attaché de recherche s'acquittait de ses fonctions pour répondre à la demande d'un parlementaire qui voulait d'abord savoir s'il existe un registre des activités des députés, comme les déplacements en tant que membres de comités ou en tant que députés, puis, si M. Boshcoff était en déplacement cette semaine-là.

Monsieur le Président, je dois protester contre cette utilisation abusive délibérée des privilèges parlementaires par le parlementaire en question.

Les ressources de la Bibliothèque du Parlement ne devraient pas être utilisées abusivement par un parlementaire désirant camoufler cet espionnage éhonté en prétendant exercer ses fonctions de parlementaire.

Je tiens à dire à la Chambre que je ne reproche rien au personnel de la Bibliothèque du Parlement. Je suis très préoccupé par les conséquences de cette demande sur ma capacité d'exercer mes fonctions de député.

Je considère ces gestes comme une forme d'intimidation, comme une tactique qui me prive de ma liberté d'agir dans l'intérêt supérieur de mes électeurs, et comme une tactique qui me porte à croire que je fais l'objet d'une certaine forme de surveillance. De toute évidence, n'importe quel député aurait beaucoup de mal à exercer ses fonctions sous une telle contrainte.

Dans notre régime parlementaire, il existe des mécanismes permettant de rendre des comptes à la population et j'approuve et j'appuie entièrement ces mécanismes, mais aucun député ne devrait être exposé à une telle situation.

Monsieur le Président, je demande donc que cette question soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre afin qu'il découvre quel parlementaire exploite de façon aussi éhontée les ressources du Parlement pour tenter de m'intimider, et afin qu'il fasse le nécessaire pour remédier à cette situation grave.

Monsieur le Président, si la question de privilège vous paraît fondée à première vue, je suis disposé à présenter la motion appropriée.

**Le Président:** La présidence examinera les documents fournis par le député et fera part de sa décision à la Chambre en temps et lieu.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1015)

[Traduction]

### LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 novembre, de la motion portant que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** La dernière fois que la Chambre a été saisie de cette question, le député de Kitchener—Conestoga avait la parole. Il lui reste 17 minutes pour conclure ses observations. Je donne donc la parole au député de Kitchener—Conestoga.

**M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC):** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de conclure mes observations sur cet important projet de loi, qui est opportun.

Comme je l'ai mentionné hier, la vaste majorité de nos jeunes apportent une contribution très positive à leur collectivité et au Canada. Malheureusement, une très faible minorité continue de ternir la réputation des jeunes; elle est un fléau pour notre société. C'est mon désir de protéger les jeunes qui m'incite à veiller à ce que soit modifiée la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Il faut intervenir plus tôt auprès de cette faible minorité de jeunes qui ont des problèmes et qui finissent par faire l'objet d'accusations criminelles. Si on peut freiner plus tôt la propension au crime en offrant des options utiles en matière de détention et de traitement, je crois qu'on peut éviter à nombre de jeunes d'entrer dans la spirale conduisant encore plus loin dans la criminalité.

Évidemment, si nous voulons diminuer le risque que les jeunes entrent dans le monde de la criminalité, nous devons leur offrir des options de loisirs utiles, qui leur permettraient de développer des relations positives, ainsi que d'autres possibilités d'acquérir des compétences pratiques et professionnelles. Il existe bon nombre d'excellents projets comme outils de prévention et de réadaptation.

Dans la région de Waterloo, on trouve entre autres l'organisme Ray of Hope. Ce groupe compte 40 ans d'expérience dans la gestion de centres de détention pour les jeunes. Hope Harbour et Hope Manor sont respectivement un centre de détention en milieu ouvert et un centre de détention en milieu fermé dans la région de Kitchener-Waterloo. Oasis, un centre de ressources au coeur de la ville, est un endroit sûr qui offre des repas, des douches, une salle de lavage, une salle de loisirs intérieurs, des paniers de nourriture, des vêtements et de la formation. Les bénévoles et les amitiés qui y naissent constituent également une source de soutien.

Ray of Hope exploite aussi deux cafés, les Morning Glory Cafés. Ces établissements donnent aux jeunes des occasions de formation en vue de les préparer à décrocher un emploi rémunéré et à devenir financièrement autonome.

Ray of Hope a comme mission d'aider les gens de tous les âges et de toutes les religions qui sont en marge de la société. L'organisme

### Initiatives ministérielles

guide et aide les gens aux prises avec des difficultés personnelles causées, entre autres, par un comportement criminel, une dépendance, l'inaptitude sociale, l'abus, la pauvreté, la solitude et la maladie mentale. Il établit et maintient des endroits sûrs comme des centres de ressources, des établissements d'incarcération pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice et des centres de traitement et de formation. Il offre des programmes professionnels et des services de counseling pour permettre la réintégration dans la famille et la société.

Ray of Hope a fait ses preuves. Ce sont des programmes comme ceux-là qui donnent de l'espoir aux jeunes qui ont des démêlés avec la justice ou qui sont plus susceptibles de développer une dépendance.

Il nous faut appuyer et financer ces programmes, et c'est ce que fait notre gouvernement. Grâce à des mesures proactives et préventives, on pourra éviter que des vies précieuses soient inutilement gaspillées dans le crime et, en fait, on évitera aussi bien des peines aux familles victimes du crime.

Après mon élection comme député de Kitchener—Conestoga, un des premiers appels que j'ai reçus provenait d'un proche d'un jeune homme de Kitchener. Dustin était âgé de 14 ans, et ses amis et sa famille s'entendaient pour dire qu'il était un comédien et un artiste. Il adorait le plein air et il était doué pour le dessin et l'athlétisme. Dustin avait tous les rêves, les espoirs et les ambitions des garçons de son âge.

Le 13 mars 2006, ces rêves, ces espoirs et ces ambitions ont pris fin soudainement, tragiquement et irrévocablement, quand il a été tué par un jeune contrevenant. Ce jeune contrevenant a été accusé et condamné par la suite. Il sera libéré avant son 19<sup>e</sup> anniversaire, un anniversaire que Dustin ne verra jamais.

Nombre de jeunes contrevenants savent parfaitement que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents actuellement en vigueur a peu à voir avec la justice. Ils continuent de mener leurs activités criminelles en sachant parfaitement qu'ils ne perdront pas leur liberté.

Je me rappelle très bien d'un jeune homme qui m'a dit dans mon bureau qu'il était de notoriété publique, parmi ses camarades, que les adolescents plus âgés tiraient parti de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et faisaient exécuter des transactions dangereuses, des transactions de drogues par exemple, par des plus jeunes assujettis à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Les Canadiens méritent mieux que cela. Les députés élus à titre de représentants des Canadiens doivent aux innombrables victimes d'actes criminels de faire en sorte que les jeunes contrevenants qui commettent des crimes graves aient à en répondre devant leurs collectivités et leurs victimes.

Des conséquences sévères responsabiliseront les jeunes contrevenants qui ont commis des crimes graves. Nous devons faire en sorte d'inculquer aux jeunes le sens de la responsabilité à l'égard de leurs méfaits et de leur comportement criminel. En même temps, nous devons leur offrir de meilleures chances de réadaptation pour qu'ils ne récidivent pas.

*Initiatives ministérielles*

● (1020)

Lorsque le parent de Dustin m'a téléphoné, il n'était pas animé par un esprit de vengeance. Il n'était pas en colère. Il cherchait désespérément à savoir comment on pourrait s'y prendre pour éviter le même sort à d'autres jeunes comme Dustin. Tout comme moi, il espère qu'on pourra protéger nos concitoyens pour qu'ils ne soient pas victimes d'actes criminels commis par des jeunes et empêcher d'autres jeunes de perpétrer des crimes violents.

Hier, j'ai reçu un courriel de la mère de Dustin. Sa famille a déjà recueilli plus de 10 000 \$ qui contribueront à financer des programmes locaux dans la région de Waterloo. De toute évidence, la famille de Dustin espère que l'intervention précoce permettra d'aider d'autres jeunes.

Le gouvernement a lancé ce processus d'intervention précoce en investissant plus de 20 millions de dollars afin d'aider les collectivités à prévenir la criminalité chez les jeunes, en ciblant particulièrement les efforts sur les gangs, les armes à feu, les drogues et les jeunes à risque. Nous avons pris cet engagement dans notre budget, et nombre de groupes intervenant sur le terrain dans le domaine de la prévention et de la réadaptation dans des collectivités canadiennes ont déjà bénéficié d'investissements ciblés.

Ce qui manque le plus à l'approche actuelle à l'égard des jeunes criminels, c'est le principe de la dissuasion. Il importe de dénoncer le comportement criminel si on veut dissuader les jeunes de devenir des criminels.

Si les jeunes voient que leurs gestes négatifs n'entraînent aucune conséquence importante, ils continuent aveuglément à avoir une conduite autodestructrice jusqu'à ce que, trop souvent, il soit trop tard. Lorsqu'un ou deux jeunes tombent dans la violence, trop souvent les jeunes autour d'eux sont intimidés et n'ont d'autre choix que de se tourner eux aussi vers les armes pour se protéger.

Il faut lancer un message clair: la société n'acceptera pas ce comportement violent. Si nous dénonçons la violence aussitôt qu'elle se produit et si nous imposons des peines significatives, nous créons un effet dissuasif.

Le projet de loi comporte deux principes clés. L'un consiste à modifier la disposition relative à la détention avant procès et l'autre vise à permettre aux juges d'imposer des peines dont l'objectif est la dissuasion et la dénonciation en cas de crime grave.

Comme principe de détermination de la peine, la dissuasion renvoie à une sanction visant à décourager le contrevenant et les autres à commettre des crimes.

La dénonciation renvoie à la condamnation du crime par la société; celle-ci envoie un message clair selon lequel ce comportement criminel est inacceptable.

Nous avons grandement besoin de faire comprendre aux jeunes contrevenants qu'ils sont responsables de leur comportement. Nous devons offrir aux jeunes de meilleures possibilités de réadaptation.

La famille de Dustin a affiché une pétition en ligne à propos de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et de la nécessité d'une réforme. Près de 12 000 personnes l'ont signée. Le message est clair. La loi actuelle doit être modifiée.

J'aimerais citer quelques commentaires reçus parmi des milliers, des commentaires qui viennent de travailleurs auprès des jeunes, de spécialistes du droit et de la justice pénale et d'adolescents comme Dustin.

Le premier commentaire se lit comme suit:

J'ai 14 ans et je pense que tous les jeunes de mon âge sont responsables de leurs actes. Un meurtrier est un meurtrier, qu'il ait 14 ans ou 40. Il savait ce qu'il faisait, il savait que c'était mal et il a choisi de le faire de toute façon. Il faut le punir pour ce qu'il a fait.

Voici ce que dit un autre commentaire:

De nos jours, la loi montre aux jeunes qu'ils peuvent vivre leur vie sans conséquences. C'est une insulte absolue envers les victimes et leurs familles.

Voici un autre commentaire:

C'est assez. Nous sommes une société évoluée et ces enfants savent distinguer le bien du mal. Une absence de punition ou une petite tape sur les doigts n'ont aucun effet dissuasif. Législateurs, il est temps de reconnaître les droits des jeunes qui respectent la loi et de cesser de protéger les criminels.

Un parent a écrit ceci:

Mon fils est actuellement victime d'un jeune délinquant. Il semble que le contrevenant ait plus de droits que la victime. Il faut que quelque chose change!

Un autre commentaire indique ceci:

Quand j'étais jeune, j'ai vu trop de crimes violents qui n'ont pas été pris assez au sérieux. Les actes de violence sont devenus trop communs. Il faut changer les lois comme celle-là pour que je puisse enfin me sentir en sécurité à l'école et dans ma collectivité.

Le dernier commentaire dont j'aimerais vous faire part ce matin est le suivant:

Je fais une majeure en justice pénale à l'Université Nipissing, à North Bay. Je suis également diplômé du Programme de travailleurs correctionnels du collège Canadore. J'ai étudié à fond la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et j'ai entendu les arguments de ceux qui sont favorables à son maintien aussi bien que de ceux qui sont contre. À titre de parent de quatre enfants, je comprends la nécessité d'obliger davantage les adolescents qui ont commis des crimes violents à rendre des comptes. À mon avis, dans de tels cas d'infractions avec violence et notamment dans celui qui nous intéresse, où il s'agit d'une infraction ayant causé la mort, quel que soit l'âge des parties responsables... elles doivent rendre des comptes pour ce qu'elles ont fait. La famille de Dustin aussi bien que la société ont besoin que justice soit rendue pour ce crime. Nous devons également donner à des professionnels compétents... l'occasion d'intervenir à ce stade dans la vie des délinquants. À l'heure actuelle, la peine n'est pas proportionnelle au crime. Elle n'a pas l'effet dissuasif qu'elle devrait avoir et elle n'assure pas la justice aux familles des victimes ou à la société dans son ensemble. J'adresse mes condoléances à la famille de Dustin.

● (1025)

D'après ces commentaires, on voit bien que les Canadiens ordinaires tiennent à s'exprimer, tout comme c'est le cas des jeunes et des victimes. Ces Canadiens nous demandent de nous réveiller et de prendre les mesures voulues pour corriger un système qui ne leur donne pas satisfaction.

Il n'y a pas très longtemps, je parlais avec une mère de Kitchener —Conestoga qui espérait que le juge puisse infliger une peine de prison à son fils accusé de vol. Elle espérait que, derrière les barreaux, il obtiendrait l'aide nécessaire pour surmonter ses toxicomanies graves et serait empêché de commettre des crimes plus graves. Elle craignait que ses toxicomanies ne ruinent sa vie ou, pire encore, qu'il finisse par en mourir. Cependant, le juge a déclaré que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui mettait surtout l'accent sur les solutions de rechange à l'emprisonnement pour les adolescents, ne le permettrait pas. Son crime n'était pas suffisamment grave et son casier judiciaire n'était pas suffisamment lourd.

Les députés ont-ils bien entendu? Le casier judiciaire du jeune n'était pas assez lourd.

Au moment de sa comparution suivante devant le tribunal, plusieurs mois plus tard, ce jeune portait une camisole de force à cause d'une psychose attribuable à la drogue. À ce stade, en fait, son casier judiciaire était devenu suffisamment lourd pour lui faire mériter un traitement pour toxicomanie.

À quoi pensons-nous donc lorsque nous croisons les bras jusqu'à ce qu'une personne poursuive sa descente aux enfers de la violence au point où nous nous sentirions obligés d'agir? Il nous faut nous interroger très sérieusement sur cette façon de faire.

Comme je l'ai dit, si j'ai la volonté de modifier la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, c'est parce que je souhaite protéger les jeunes. Je vais lire maintenant quelques extraits d'un courriel que j'ai reçu d'une électrice. Voici ce qu'elle déclare:

Je vous écris de nouveau au sujet de la violence chez les jeunes. Il y a deux semaines, mon garçon de 16 ans [...] a été battu par six personnes armées d'une machette et de deux bâtons de baseball. Il était ciblé, le tabassage ayant été ordonné par son ex-petite amie. Elle lui avait dit qu'elle le ferait battre si il la laissait. Il marchait avec un ami quand il a réalisé ce qui allait se passer. Son ami et lui se sont enfuis dans deux directions différentes. Mon fils n'était pas armé et n'avait personne pour venir à son secours, personne à appeler à l'aide. Ils l'ont terrorisé avec la machette, puis l'ont battu avec le bâton et l'ont frappé à plusieurs reprises à coups de pied et de poing. Il est arrivé à l'urgence avec un coude fracturé, des blessures à la mâchoire, un oeil au beurre noir, une commotion et diverses contusions et écorchures. Je l'ai supplié de parler à la police, mais on lui a dit que s'il parlait à qui que ce soit, ils battraient son frère deux fois plus fort. Il a donc peur pour son frère et se tait.

En plus, mon autre fils s'était fait attaquer la semaine précédente. Il marchait sur un sentier derrière un centre commercial local, en route vers la maison d'un ami, tout en écoutant son iPod. Quatre jeunes d'une autre école lui ont sauté dessus pour lui voler son iPod. Ils l'ont frappé à la tête à plusieurs reprises et ont ri de lui. Il craint une escalade de la violence si la police intervient. (Il y a deux ans, mon autre fils a été battu par des individus qui voulaient lui voler son cellulaire et il a eu la mâchoire fracturée.) Mon fils est un bon garçon. Il est membre des équipes de rugby et de football et fait de l'athlétisme. Il a une apparence soignée, respecte ses camarades et ses professeurs à l'école, n'a jamais fumé ni pris de drogue, etc. Il aime être un athlète en santé et fait souvent rire de lui à cause de son sens de l'éthique. Malgré cela, il est un bon garçon qui ne méritait pas de vivre une telle expérience. On lui a volé quelque chose qu'il ne peut récupérer, et je ne parle pas du iPod.

Cette mère continue ainsi:

Il faut faire quelque chose pour inciter ces enfants à parler. Un nombre sans cesse croissant d'adolescents se procurent des armes parce qu'ils ont l'impression qu'ils doivent absolument se protéger. Il y a plus d'armes dans les écoles qu'elles veulent bien l'admettre.

Comme parent, rien qu'à penser aux agressions perpétrées, je suis submergée par la douleur et la colère. Mes enfants ne font pas partie d'un gang; pourtant, le benjamin est légèrement attiré par l'idée d'entrer dans un gang. Il a déclaré que, s'il avait fait partie d'un gang, « l'affaire aurait été réglée ». La violence engendre la violence...

Elle poursuit en disant:

Je vous fais part de cette histoire parce que je sais que vous pouvez exercer une influence. Je sais que vous pouvez raconter ces histoires à des personnes qui ont le pouvoir de faire des changements.

Les députés ont tous ce pouvoir et c'est aussi notre responsabilité. Le pouvoir que nous détenons nous a été conféré par les citoyens que nous représentons et c'est une responsabilité que je prends très au sérieux, car il y va de la vie de nos jeunes.

Je souhaiterais que chacun d'entre nous songe à la confiance qu'on nous témoigne et fasse tout en son pouvoir pour protéger les jeunes du Canada. Je lance un appel à mes collègues des deux côtés de la Chambre pour qu'ils appuient cette mesure législative si importante pour les jeunes qui sont en danger, pour les familles des victimes, et pour Dustin.

• (1030)

**L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député. Il ne fait aucun doute qu'il y a un noyau de jeunes contrevenants qui sont une source constante de terreur et certainement d'exaspération pour la police et que l'on doit prendre des mesures plus sévères à leur égard.

Toutefois, les mesures que le gouvernement propose dans ce projet de loi auront des vastes répercussions et rendront nos rues moins sécuritaires.

### *Initiatives ministérielles*

Je veux poser quelques questions au député.

Premièrement, pour ce qui est de l'emprisonnement des petits trafiquants de drogue, ces derniers sont des consommateurs de drogues eux-même et c'est leur toxicomanie qui les pousse à faire le trafic de drogues. Nous devrions mettre une bien plus grande emphase sur les bandes du crime organisé qui exploitent les dépendances des gens.

Deuxièmement, le député sait-il que 60 p. 100 des personnes en prison souffrent du syndrome d'alcoolisation foetale ou des effets de l'alcoolisme foetal? Le quotient intellectuel moyen d'une personne souffrant du syndrome d'alcoolisation foetale et des effets de l'alcoolisme foetal est de 78. Ces jeunes ont des énormes difficultés d'apprentissage. Ils passent entre les mailles du filet. Les enseignants ne sont pas capables de s'en occuper, et un grand nombre de ces jeunes se tombent dans la criminalité.

Finalement, je veux demander au député pourquoi son parti a supprimé le programme d'éducation préscolaire quand le programme Bon départ réduit la criminalité chez les jeunes de 60 p. 100 et constitue l'outil de prévention le plus efficace pour réduire la criminalité chez les jeunes.

**M. Harold Albrecht:** Monsieur le Président, je ne siège pas à la Chambre depuis très longtemps, mais depuis que j'y suis, j'ai entendu le député de l'opposition parler de cette réduction de 60 p. 100 grâce aux programmes d'éducation préscolaire. Je ne peux qu'en déduire qu'il parle de l'étude Ypsilanti qui a révélé une baisse considérable du taux de criminalité. Cependant, si on jette un coup d'oeil aux faits entourant cette étude, il ressort clairement qu'il nous serait totalement impossible d'en reproduire les conditions.

Je suis certain que le député est au courant, en tant qu'ancien professionnel de la santé, que dans nombre d'études réalisées, un certain contrôle est exercé sur la méthodologie. Il a été établi qu'il nous serait impossible de reproduire le genre de petites classes dont il est question dans l'étude. En outre, comme l'étude en question n'a pas suivi ces enfants à long terme, j'estime qu'il est jusqu'à un certain point trompeur de parler d'une réduction de 60 p. 100.

Pour en revenir à l'argument du député selon lequel on ne s'attaque qu'à une partie de l'activité criminelle avec cette mesure, qu'il n'y est pas question des armes à feu, des gangs et des trafiquants de drogues, je souligne que le projet de loi C-25 n'est pas une mesure isolée et que les modifications que nous apportons à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ne constituent pas la totalité de ce que notre gouvernement entend faire.

Le ministre a promis qu'il y aurait, en 2008, un examen complet de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. J'ai hâte de voir les améliorations qu'on y apportera. Par surcroît, tout récemment, la Chambre a vu le comité adopter le projet de loi pour lutter contre les crimes violents. Les Canadiens réclament une telle mesure depuis un certain temps déjà.

Dans ma collectivité, certainement des centaines sinon des milliers de personnes ont applaudi ces mesures visant à mieux assurer la protection des jeunes en particulier, mais aussi de tous les Canadiens. J'exhorte nos collègues de l'opposition à nous permettre d'aller de l'avant avec cette mesure pour que nous puissions faire ce que l'ensemble des Canadiens nous demandent depuis longtemps.

*Initiatives ministérielles*

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, comme mon collègue l'a expliqué, l'objectif du projet de loi est de responsabiliser les adolescents et de faire en sorte que les gestes s'accompagnent de conséquences appréciables. De plus, le projet de loi ajoute les principes de dissuasion et de dénonciation à la liste des éléments dont les tribunaux doivent tenir compte lorsqu'ils déterminent la peine à imposer en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Je dois également souligner qu'il y a beaucoup de problèmes dans ma ville, Toronto, relativement à la violence chez les jeunes. En tant que société, nous savons que ce projet de loi n'est qu'une partie de l'équation. Il y a bien d'autres éléments en jeu. D'autres députés ont parlé de la marginalisation des jeunes, du racisme et du désespoir de certains jeunes par rapport à notre société, mais il n'existe pourtant aucun programme ou mesure pour les aider.

Ce projet de loi est une solution incomplète qui ne nous permet pas, en tant que société et en tant que législateurs, de régler adéquatement ces problèmes. Durcir le ton auprès des criminels ne réduira pas le taux de criminalité, comme l'exemple des États-Unis nous l'a montré.

• (1035)

**M. Harold Albrecht:** Monsieur le Président, mon collègue dit que ce projet de loi n'est pas une solution complète. Il a peut-être fait son entrée à la Chambre en plein milieu de mon discours et raté la partie où j'expliquais que la justice réparatrice et les programmes de réadaptation et de prévention font partie intégrante de l'équation. Cependant, les gens qui travaillent dans les centres de traitement et ainsi de suite admettent que ces programmes de réparation et de réadaptation ne fonctionnent pas toujours.

Loin de moi et loin du gouvernement l'idée de laisser entendre que nous nous limitons à ces deux mesures. Elles font partie de ce que nous faisons déjà. J'ai mentionné un certain nombre d'annonces que nous avons faites et les 22 millions de dollars que nous avons investis dans les programmes de prévention et de réadaptation.

Il est très important de ne pas polariser ce dossier en laissant entendre que nous nous contentons de durcir le ton. Nous ne voulons pas enfermer les gens et jeter la clé, mais nous pensons qu'il est nécessaire d'intercepter les criminels plus tôt, quand tout indique qu'ils vont commettre des crimes de plus en plus graves. Nous devons les intercepter avant l'escalade de la criminalité.

J'espère que tous les députés sont déterminés à protéger les adolescents du Canada.

**M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, de toute évidence, aucun député n'est en mesure d'affirmer que ses électeurs n'ont pas exprimé la moindre inquiétude à ce sujet. Je sais pertinemment que la justice représente la principale préoccupation de mes électeurs, en particulier la justice pénale pour les adolescents.

Avant de répondre au député de Kitchener—Conestoga, je tiens à faire remarquer au député d'Esquimalt—Juan de Fuca que tous les petits revendeurs de drogue rêvent de devenir de gros distributeurs.

Je tiens à donner en exemple deux événements qui sont survenus dans ma circonscription. Dans le premier cas, un jeune homme, Evan, a été abattu par de jeunes délinquants le jour de son anniversaire. Dimanche, je vais arbitrer une partie de soccer à sa mémoire. Dans le deuxième cas, à Sherwood Park, des adolescents se sont procurés des armes, se sont rendus à la résidence d'un jeune homme, l'ont attiré à l'extérieur et l'ont battu à mort. Les trois jeunes

délinquants s'en sont tirés avec une condamnation avec sursis d'un an, un simple couvre-feu.

Le député pourrait-il expliquer comment de telles peines peuvent être une forme de dissuasion, de traitement ou que sais-je encore?

**M. Harold Albrecht:** Monsieur le Président, je mets au défi tous les députés de répondre à la question suivante: Un certain nombre d'électeurs de leurs circonscriptions respectives les ont-ils imploré de prendre des mesures concrètes pour renforcer cette loi?

En ce qui concerne la détention à domicile ou les condamnations avec sursis, je ne suis pas un expert en jargon juridique et technique, mais lorsque les électeurs de ma circonscription réalisent que l'auteur d'un acte violent est condamné à une peine non proportionnelle à la douleur qu'il a causée à sa victime, ils ne peuvent tout simplement pas le croire.

Je tiens à faire observer encore une fois que ce n'est pas simplement une question de vengeance. Rien ne peut ressusciter un enfant, un adolescent ou un adulte assassiné. Là n'est pas la question. Comme nous l'avons mentionné plusieurs fois, nous voulons intervenir dans la vie des adolescents dont le comportement montre qu'ils viennent d'emprunter la voie de la criminalité, avant même qu'ils en viennent à se livrer à des activités criminelles beaucoup plus graves.

**L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais apporter quelques précisions au discours de mon collègue. Le programme Ypsilanti fonctionne depuis 25 ans, ce qui offre un échantillon assez important.

J'ai quelques questions à poser au député. Les petits trafiquants ont généralement des problèmes de dépendance. Que se passera-t-il si nous les envoyons en prison? Nous finirons par adopter une loi aux conséquences imprévues et les problèmes ne feront qu'empirer.

En fin de compte, nous devons nous montrer très sévères envers ceux qui commettent des crimes violents. Nous devons renforcer nos lois pour aider les tribunaux à sévir contre le crime organisé.

J'en reviens au programme Bon départ. La police a demandé la mise sur pied d'un programme d'éducation préscolaire. Le gouvernement du député appuiera-t-il la mise sur pied d'un tel programme pour les enfants pour aider à lutter contre les crimes commis par des adolescents?

**M. Harold Albrecht:** Monsieur le Président, j'aimerais en revenir au sujet du jour, c'est-à-dire la prévention des activités criminelles des jeunes.

Bon nombre de députés ont affirmé que les mesures dissuasives ne fonctionnent pas. Nous savons que ce n'est pas le cas. Elles font partie de la vie de tous les jours. Elles préviennent des répercussions négatives possibles.

Tous ceux d'entre nous qui ont des enfants et des petits-enfants savent bien que les mesures dissuasives fonctionnent. Mon petit-fils de sept ans le sait. En fait, je me souviens très bien...

• (1040)

**Le président suppléant (M. Andrew Scheer):** Le député de Moncton—Riverview—Dieppe a la parole.

[Français]

**M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.):** Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour dire quelques mots à propos du système de justice.

*Initiatives ministérielles*

En tant que membre du Comité permanent de la Justice et des droits de la personne, j'ai pris connaissance de bon nombre de projets de loi émanant de ce gouvernement, et je remarque que ce sont encore les mêmes projet de loi qu'il soumet, en raison de la décision du premier ministre de mettre fin à la dernière session de ce Parlement. Je constate donc que nous sommes en train de passer en revue beaucoup de projets de loi pour la deuxième fois. De plus, nous avons de nouveaux projets de loi et nous avons toujours les mêmes commentaires.

Ce gouvernement propose des projets de loi qui attirent beaucoup l'attention des médias. Toutefois, quand on passe en revue ces projets de loi en comité, en cette Chambre ou, éventuellement, au Sénat, on constate que peu de devoirs ont été accomplis à ce sujet.

En tant que père de trois jeunes filles inscrites à un cours d'immersion française au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue au pays, et en tant que citoyen de Moncton, la première ville officiellement bilingue, j'ai une connaissance des devoirs effectués chaque soir par mes enfants. Toutefois, il reste que ces trois jolies jeunes filles sont des enfants et que j'ai certaines attentes vis-à-vis d'elles.

Or, quand il est question des devoirs du gouvernement, on a des attentes plus élevées que celles par rapport aux jeunes filles de Moncton. Il semble que le gouvernement a fait ses devoirs avec beaucoup moins de travail et d'attention aux détails que ne le font à Moncton mes trois jeunes filles.

[Traduction]

Tous les projets de loi qui sont soumis à notre étude, au Comité permanent de la justice, semblent manquer de préparation et d'envergure.

La justice pénale, c'est un système ou un processus organique. C'est le résultat de l'adaptation du Code criminel et des lois connexes, en l'occurrence, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, aux nouvelles réalités et aux nouvelles facettes de notre société en évolution.

Je signale d'entrée de jeu que, dans toutes les mesures législatives, il manque une vision générale ou universelle de la justice pénale, allant de la prévention à la détention, pour ainsi dire, toute l'ensemble, et ce projet de loi ne fait pas exception.

Mais nous devons dire aux Canadiens, incluant les députés, qu'il existe une Loi sur le système de justice pour les adolescents. Auparavant, il y avait la Loi sur les jeunes contrevenants et avant cela, la Loi sur les jeunes délinquants. Depuis un certain temps maintenant, une cinquantaine d'années je crois, le Parlement du Canada et les tribunaux qui interprètent l'intention du Parlement reconnaissent qu'il doit y avoir un système différent pour les jeunes contrevenants.

Je suis troublé quand je lis manchette après manchette ou communiqué après communiqué et quand j'entends orateur après orateur, ou encore les clips de deux minutes de *Mike Duffy Live*, traiter de la justice pénale pour les jeunes en utilisant le même discours et les mêmes termes que s'il s'agissait de la justice pour adultes.

Cela ne veut pas dire que, en tant que parti et à titre de parlementaires, nous ne nous soucions pas de garantir la sécurité publique, de faire de nos jeunes des membres productifs de la société. C'est plutôt que j'aurais voulu entendre le ministre de la Justice, ou n'importe quel ministériel que j'ai écouté hier, énoncer à titre de principe fondamental que, au Canada, il y a un système distinct pour les jeunes. C'est la réalité.

Je suis inquiet quand je pense à ce qu'ont dit des députés comme celui de Kitchener—Conestoga. J'en reviens à ma métaphore concernant les étudiants. Je n'ai jamais enseigné, mais j'ai passé des examens. On ne peut se contenter de ne rédiger que la première page d'un examen, ou le premier paragraphe, ou encore de répondre aux dix premières questions. Il faut se rendre jusqu'à la dernière ligne et obtenir le B ou B+ que tous les parlementaires ont probablement eu à l'école, ou la meilleure note possible.

Il semble toutefois que le gouvernement et les députés visent le summum de la médiocrité et essaient d'obtenir un C ou C-. Cependant, ils prennent parfois un bon départ. Le député de Kitchener—Conestoga a commencé en parlant d'un programme Bon départ et de prévention. Si j'avais été enseignant dans une autre vie, j'aurais pensé qu'il était bien parti et que le résultat serait bon pour ce parlementaire.

Puis, il s'est mis à parler de criminalité, de résultats, de la nécessité d'inculquer quelque chose à ces punks. Comme nous le savons, il y avait deux parties à cette intervention, et les deux n'allaient pas ensemble. Le député a réussi à obtenir un C-.

C'est la même chose pour le projet de loi C-25. Il commence très bien. Il commence par une chose très importante. Nous ajoutons foi au rapport de la Commission Nunn, qui a été constituée après l'accident tout à fait tragique dont Theresa McEvoy a été victime. Les faits ont eu lieu non loin de l'endroit où j'habite. Cet incident a eu un retentissement non seulement dans les Maritimes, mais aussi au niveau national. Les recommandations de la Commission Nunn, de l'éminent juriste Merlin Nunn, devraient être le point de départ de nos réflexions sur ce que nous faisons de ce régime distinct pour les jeunes criminels, dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Toutefois, nous devons commencer par reconnaître, et ce devrait être le premier principe, qu'il existe un régime distinct. Si nous reprenons dans le régime pour adolescents la totalité du régime pour adultes, nous ferions aussi bien d'éliminer carrément la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. J'y reviendrai lorsque je parlerai de la deuxième partie du projet de loi.

Je félicite le ministre de la Justice et les députés qui se sont prononcés en faveur de la première partie du projet de loi C-25, et plus particulièrement des articles 2 et 3. Je ne vais pas insister, mais il faudrait peut-être prendre le temps de se réjouir du fait que la plupart des partis s'entendent sur ce projet de loi. Il est réjouissant que le gouvernement donne suite à l'une des nombreuses recommandations du rapport Nunn.

●(1045)

C'est un problème que déplorent les procureurs un peu partout au Canada, les parents et les victimes. Nous reconnaissons pleinement que la récidive systématique est inacceptable: de jeunes délinquants récidivent pendant qu'ils sont en liberté dans l'attente de leur procès ou de la détermination de leur peine. C'est l'un des problèmes majeurs que présente l'actuelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Les nouvelles dispositions sont un progrès.

### *Initiatives ministérielles*

Comme nous pouvons le constater, il est présumé dans la loi que la détention n'est pas nécessaire pour un jeune contrevenant accusé d'une infraction, et il reste en liberté. C'était en somme la présomption qui existait, et les juges l'ont appliquée, à moins de trouver des raisons de faire autrement, comme la nécessité de protéger le public, le principe général voulant que le jeune prévenu soit alors mis en détention. Il est reconnu dans le projet de loi que, si un adolescent est inculpé d'un crime de violence et si le public est menacé par un risque marqué de récidive, il faut aller à l'encontre de la présomption de maintien en liberté, mais le juge tient tout de même compte des principes normaux qui régissent la détention dans l'attente d'un procès.

Le deuxième principe, et il s'agit en fait du problème le plus flagrant de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, c'est que, lorsqu'un adolescent qui attend de comparaître de nouveau est jugé coupable d'avoir dérogé à une peine purgée en milieu ouvert, ou si cela se produit après l'imposition d'un plaidoyer, il faut considérer que cet adolescent a renoncé à la présomption de maintien en liberté. Cela est parfaitement logique.

L'autre disposition du projet de loi veut que, si un adolescent est accusé d'un acte criminel pour lequel un adulte serait passible d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans et si cet adolescent a fait l'objet de plusieurs déclarations de culpabilité par le passé, il perd le droit à cette présomption.

Voilà qui est bien loin des principes régissant la détermination de la peine des adultes, que la deuxième partie du texte reprend. La deuxième partie du projet de loi reprend carrément les principes du Code criminel régissant la détermination de la peine en ajoutant aux principes la dénonciation et la dissuasion. Le ministre de la Justice et de nombreux députés soutiennent qu'il faut importer ces principes parce qu'ils ne sont pas là. Je ne suis pas d'accord. Il suffit de considérer le texte actuel de Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

On peut certainement dire que tous les parlementaires partagent au moins un même point de vue, en effet, il va de soi que personne n'oserait affirmer ici que nous ne sommes pas tous en faveur de l'amélioration de la sécurité publique, de collectivités plus sûres et d'une baisse de la criminalité. Cet objectif est certes partagé par tous les parlementaires. Le problème c'est que nous avons un point de vue différent quant à la façon de l'atteindre.

Nous voulons tous que les lois du Parlement, en l'occurrence le Code criminel du Canada et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, soient efficaces. La question est de savoir si ces modifications seront efficaces. J'ai déjà dit que la première le sera, puisqu'elle va faire en sorte que nos collectivités soient plus sûres. Par contre, j'ai l'intention de faire valoir que la seconde partie du projet de loi ne va pas nécessairement contribuer à rendre nos collectivités plus sûres.

Je vais aussi me reporter à plusieurs des autres recommandations formulées dans le rapport de la Commission Nunn, que le gouvernement n'a pas daigné retenir. Le travail a déjà été fait. Quelqu'un a déjà répondu aux réactions du public devant un cas choquant en montrant comment des changements mineurs à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pouvaient rendre notre société plus sûre. Je fais allusion à la Commission Nunn, qui a formulé plusieurs recommandations, mais dont seulement une a été retenue par le gouvernement.

Ce n'est pas parce que l'on manquait d'encre ou de papier. Le projet de loi est très court. À mon avis, il vise à faire en sorte que la presse parlée et écrite rapporte que nous prenons des mesures sévères

face à la criminalité, que nous intégrons les notions de comportement illégal et de dissuasion, et que nous allons faire preuve de sévérité.

En fait, la première partie du projet de loi fait beaucoup plus que la seconde partie, pour ce qui est de rendre nos collectivités plus sûres. Il y a plusieurs autres recommandations dans le rapport de la Commission Nunn qui auraient immédiatement rendu nos collectivités plus sûres et auxquelles nous, de ce côté-ci, ne nous serions pas opposés. Pourtant, le gouvernement a décidé de ne pas y donner suite.

● (1050)

C'est assez singulier. C'est soit une tentative précipitée pour faire à nouveau les manchettes, soit une tentative délibérée pour imposer petit à petit, par une multitude de projets de loi, le programme des conservateurs sur la loi et l'ordre, chaque projet de loi faisant la manchette, chaque projet de loi contribuant, selon eux, à rendre nos collectivités plus sûres. À mon sens, c'est une façon presque délibérée d'empêcher la distribution des outils dont les responsables de l'application de la justice, au premier chef les procureurs, ont besoin, ou il s'agit d'une pure négligence de la part d'un gouvernement qui ne sait pas ce qu'il fait.

Je dois revenir sur les paroles d'une personne qui est, à mon avis, le doyen des questions de sécurité publique. Je ne suis pratiquement jamais d'accord avec ce doyen sur la manière d'atteindre le but, mais je ne doute pas que ce doyen, le député de Wild Rose, veuille assurer la sécurité publique et ait fondé sa carrière parlementaire sur le sujet. Il dénigre constamment les avocats. Mais nous avons la couenne dure et nous pouvons en prendre, parce que la petite communauté juridique de la Chambre des communes sait bien que les avocats ne sont pas particulièrement populaires. Je dirai cependant aux députés que les députés n'ont pas particulièrement bonne presse non plus. Étant à la fois avocat et député, je pourrais dire que je suis en quelque sorte une victime.

Mais soyons un peu sérieux. Le député de Wild Rose affirme que les avocats parlent un jargon juridique. Malheureusement, nous faisons des lois ici. Si nous faisons de la pizza, je parlerais de pâte, mais nous faisons des lois et je parle un jargon juridique. Les choses sont ainsi faites, n'en déplaise au député de Wild Rose.

Le deuxième point qu'il soulève, c'est qu'on n'entend pas parler des victimes. Beaucoup de députés d'en face disent la même chose. Nous l'entendons aussi au comité. Franchement, en tant que parlementaires, notre rôle est d'aider les victimes. C'est cette année le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des droits et libertés. Nous respectons les droits et les libertés individuels. Nous respectons les droits admis en common law de ne pas être victime de détention arbitraire et d'avoir un avocat ainsi que tous les droits reconnus aux accusés. Ce sont les principes fondateurs, mais les gens devraient se rendre compte que l'idée générale de la Charte des droits, énoncée à l'article 1, est la protection de la population.

C'est drôle, mais dans toutes les lois adoptées par le Parlement, la sécurité publique est un aspect primordial, et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ne fait pas exception. Elle précise ceci:

Attendu [...] qu'il convient que les collectivités, les familles, les parents et les autres personnes qui s'intéressent au développement des adolescents s'efforcent, par la prise de mesures multidisciplinaires, de prévenir la délinquance juvénile en s'attaquant à ses causes, de répondre à leurs besoins et d'offrir soutien et conseil, cette loi devrait être édictée.

Elle dit aussi:

Attendu [...] que la société canadienne doit avoir un système de justice pénale pour les adolescents qui impose le respect, tient compte des intérêts des victimes, favorise la responsabilité [chez les adolescents] [...]

*Initiatives ministérielles*

Ces sentiments sont déjà inscrits dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Les juges lisent cette loi et savent dans quel esprit elle a été édictée grâce à son préambule et à la déclaration de principes énoncée à l'article 3.

En fait, elle précède à l'alinéa 3c) que « les mesures prises à l'égard des adolescents — c'est-à-dire les peines, les incarcérations ou les mesures ultimes devant être prises immédiatement par un tribunal —, en plus de respecter le principe de la responsabilité juste et proportionnelle, doivent viser à: (i) renforcer leur respect pour les valeurs de la société, (ii) favoriser la réparation des dommages causés à la victime et à la collectivité ».

Plus loin, à l'alinéa 3d), on lit: « les victimes doivent être traitées avec courtoisie et compassion, sans qu'il ne soit porté atteinte à leur dignité ou à leur vie privée [...] » et « elles doivent aussi être informées des procédures intentées contre l'adolescent et avoir l'occasion d'y participer et d'y être entendues ».

Je trouve frappant que, même si les mots dénonciation et dissuasion ne se trouvent pas dans cette loi, la protection du public et un code des droits des victimes sont quand même énoncés comme principes pour la gouverne des juges, dans le cadre de la justice pénale pour les adolescents.

Le rapport de la Commission Nunn présente quelques recommandations très simples que le gouvernement aurait pu adopter sans qu'il y ait d'opposition de ce côté-ci. C'est très important parce que nous entendons des préoccupations relatives à la sécurité publique, à la protection de la population et aux égards qui devraient être manifestés à l'endroit des victimes.

•(1055)

Dans ses considérations, le juge Nunn a estimé qu'il n'était pas très indiqué que la version anglaise de la loi parle de protection « à long terme » du public dans la déclaration de principes de l'article 3. On pourrait en effet affirmer, par déduction, que ce principe n'assure pas la protection du public « à court terme ».

Certaines des présomptions réfutables sur la détention, qui seront modérées par la première partie du projet de loi, traitent de cet élément. Plus particulièrement, pour éviter toute contradiction entre la déclaration de principes de l'article 3 et la première partie de la loi, dans sa forme modifiée, nous serions curieux de savoir s'il est envisageable de modifier le projet de loi au comité pour ajouter une nouvelle phrase à la déclaration de principes. Il s'agirait de dire, à l'article 3, que la protection du public est l'un des principaux objectifs de la loi, conformément au rapport Nunn.

La déclaration de principes devrait simplement parler de protection du public. Pour plus de certitude, on pourrait à la rigueur parler de long terme et de court terme, mais si on parle de protection du public, je suppose qu'elle joue tout le temps. La protection du public est l'un des principes de la loi.

Comme le député de Windsor—Tecumseh l'a dit hier — il s'occupe de ces questions depuis bien plus longtemps que moi —, les éléments de preuve qu'il a recueillis, et que nous passerons sûrement en revue au comité, permettent de conclure que les changements apportés dans la première partie du projet de loi C-25 ont en fait déjà été mis en place par les juges du pays.

Par conséquent, nous ne faisons qu'inscrire dans la loi ce qui se fait déjà en pratique. C'est probablement une bonne chose, mais cela m'amène à me demander si le gouvernement a vraiment lu tout le rapport de la Commission Nunn. Si l'objet du projet de loi est d'assurer une plus grande sécurité dans la société, peut-être qu'au stade de l'étude au comité, le gouvernement se montrera disposé à

accepter des modifications, y compris cette recommandation et de nombreuses autres tirées du rapport de la Commission Nunn.

Je voudrais conclure en disant que même si nous sommes d'accord sur la première partie du projet de loi, la seconde partie donne l'impression que le gouvernement veut importer dans la loi l'ensemble du Code criminel du Canada. Si c'est le cas, le ministre de la Justice devrait se rendre compte que le Code criminel prévoit déjà, dans certains cas, de juger des adolescents comme des adultes.

Si ces dispositions sont connues et que le gouvernement importe globalement ces concepts, pourquoi avons-nous en fait une Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents? Nous n'avons qu'à appliquer partout le Code criminel. Est-ce là l'orientation que le gouvernement veut adopter?

•(1100)

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté les propos de mon honorable collègue. Je voudrais rappeler quels sont les objectifs derrière cette loi. Cela se résume en deux parties.

D'abord, nous voulons qu'un jeune qui commet un crime violent ne puisse pas se retrouver à circuler librement dans la société en attendant son procès. En effet, des cas sont survenus, entre autres du côté de la Nouvelle-Écosse, comme on nous l'a soumis, où des jeunes qui avaient commis des actes violents se sont retrouvés libres dans la société, et ils ont commis à nouveau d'autres actes criminels violents. Des personnes qui n'avaient aucune part à tout cela ont été privées de leur vie ou encore ont été gravement blessées par des actions commises par ces jeunes qui n'avaient pas été détenus en attendant leur procès. Voilà ce que nous sommes en train de faire. Nous voulons nous assurer que le juge pourra faire en sorte que la personne soit détenue en attendant son procès.

Ensuite, lorsque des jeunes commettent des actes criminels dits violents et que le juge a à rendre une sentence, nous voulons que celui-ci tienne compte de deux aspects.

Le premier aspect est celui qu'on appelle la dissuasion, l'effet dissuasif de la sentence, pour faire en sorte que le jeune comprenne bien ce qui arrive et que les autres jeunes qui veulent commettre des actes semblables — ce qu'on appelle des crimes avec violence contre des personnes — en soient dissuadés. Nous voulons que, dans sa sentence, le juge tienne compte de cette dimension.

Quant au deuxième aspect, nous voulons que la sentence ait également un effet qui montre une réprobation, qui montre que la société est en désaccord avec le geste commis.

C'est dans ce contexte que nous voulons que, dans les jugements futurs, au moment où ils rendent leur décision, les juges tiennent compte de ces deux dimensions pour protéger nos personnes âgées et la société en général.

Je rappelle qu'on voit parfois aux nouvelles des jeunes qui ont commis des actes violents dans des autobus, contre des gens qui n'ont aucun rapport avec cela.

Tel est le but de notre loi.

**M. Brian Murphy:** Monsieur le Président, je remercie le ministre de ses commentaires.

J'approuve totalement la première partie de sa question. Il est évident qu'un problème se pose quant à la question de la détention pendant la détermination de la peine ou après une sentence, si un jeune commet une nouvelle infraction. Nous sommes d'accord.

*Initiatives ministérielles*

Nous convenons également de la deuxième partie de cette question, c'est-à-dire que la protection du public est primordiale et très importante.

Pourquoi le ministre de la Justice et toute l'équipe conservatrice ne tiennent-ils pas compte des recommandations du juge Nunn afin d'amender l'article 3 en vue de protéger le public de façon pure et simple?

[Traduction]

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, je crois que la plupart des députés seraient d'accord pour dire qu'il est essentiel d'appliquer judicieusement la loi ainsi que des sanctions. Toutefois, compte tenu des travaux importants qui ont été réalisés à ce sujet, nous savons qu'il ne suffit pas de punir les délinquants.

Voici ce que dit le sous-comité MacGuigan à cet égard:

La société a dépensé des millions de dollars, au cours des années, pour créer et entretenir des prisons, qui se sont révélées inefficaces. L'emprisonnement a manqué ses deux principaux objectifs: corriger le délinquant et assurer une protection permanente à la société. C'est ce qu'indique un taux de récidive supérieur à 80 %

Le député pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement conservateur n'a pas jugé bon d'investir dans la jeunesse, en cherchant à réduire l'écart entre riches et pauvres, en fournissant aux gens des habitations adéquates, en mettant sur pied des programmes de formation et en finançant des centres de traitement pour toxicomanie?

• (1105)

**M. Brian Murphy:** Monsieur le Président, nous avons entendu le député de Kitchener—Conestoga nous dire clairement aujourd'hui que tout va bien, qu'une annonce d'une énorme importance vient d'être faite, qu'il va favoriser l'atteinte des objectifs relatifs aux familles et aux jeunes, que les interventions vont être nombreuses et que des programmes d'éducation préscolaires vont pousser à tous les coins de rue. J'imagine que tous nos problèmes viennent de se volatiliser.

Au cas où les gens n'auraient pas saisi ma pointe de sarcasme, je tiens à dire que ce qui est problématique avec le gouvernement, c'est que les investissements qu'il annonce ne se concrétisent pas. Nous attendons encore les mille agents de police qui devaient être ajoutés à l'effectif de la GRC. Actuellement, la GRC accuse un retard de mille personnes dans son programme de recrutement.

Je souscris aux propos de la députée au sujet des autres concepts, comme la justice réparatrice, qui permet d'éviter les divisions au sein d'une population locale. Pour réduire la criminalité et bénéficier d'un milieu de vie plus sûr, les gens doivent être disposés à oeuvrer ensemble de façon à résoudre le problème.

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC):** Monsieur le Président, comme le député d'en face a fait plusieurs fois mention de la Commission Nunn, je vais lui poser une question qu'il a éludée tout à l'heure lorsque mon collègue l'a interrogé à ce sujet.

Comme le député le sait, en décembre 2006, la Commission d'enquête Nunn a exprimé des préoccupations à l'égard des dispositions concernant la détention avant le procès contenues dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents en disant qu'elles sont trop restrictives, ce qui rend très difficile la détention de jeunes qui présentent un risque pour la sécurité publique.

Le député sait aussi que les changements à l'étude aujourd'hui, soit les modifications à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents en ce qui a trait à la détention avant le procès, faciliteront, dans un plus grand nombre de cas, la détention, avant

leur procès, de jeunes qui présentent un risque pour la sécurité publique. Cela comprend les jeunes qui ont commis une infraction créant une probabilité marquée d'infliction de lésions corporelles graves ou qui ont enfreint des conditions de mise en liberté.

Le député pourrait-il répondre à cela? Ne reconnaît-il pas au moins que cela donne suite au rapport de la Commission Nunn et que nous sommes maintenant saisis d'une modification sérieuse qui tient compte de la suggestion faite par la commission concernant la détention des adolescents qui présentent un risque pour la sécurité publique?

**M. Brian Murphy:** Je dois vous présenter des excuses, monsieur le Président, ainsi qu'au député, à la Chambre et aux gens qui regardent ce débat. Je n'ai peut-être pas été assez clair lorsque j'ai dit, trois fois, que nous appuyons la première partie du projet de loi. Il s'agit des modifications concernant la détention, plus précisément des dispositions qui énoncent trois cas très graves où le juge peut ordonner qu'un jeune soit détenu au lieu de présumer que la détention n'est pas nécessaire. C'est ce qu'on trouve dans la première partie du projet de loi C-25 et c'est ce qui a été recommandé par la Commission Nunn. Nous trouvons ces modifications fort pertinentes et nous veillerons à ce qu'elles soient adoptées à l'étape de l'étude au comité.

Toutefois, cela n'explique pas pourquoi le gouvernement a importé tous les concepts énoncés dans le Code criminel en ce qui a trait aux principes de détermination de la peine. Le ministre ne semblait pas pouvoir dire avec certitude hier si la proportionnalité, qui est le principe clé de la détermination de la peine aux termes de l'article 718.1 du Code criminel, était toujours un principe clé aux termes du paragraphe 38(2) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Nous verrons quelle position le gouvernement adoptera à cet égard. Je crains que nous ne soyons en train d'appliquer au système de justice pénale pour les adolescents les principes qui régissent le Code criminel. Si c'est le cas, le gouvernement devrait le dire clairement.

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Monsieur le Président, le discours qu'a prononcé le député était excellent.

J'aimerais lui poser une question très technique à propos de la partie sur laquelle nous sommes d'accord, c'est-à-dire la première partie du projet de loi, qui porte sur la détention. On ne fait appel à la détention que dans des cas de crimes graves ou de non conformité aux conditions assorties aux peines en milieu ouvert.

La troisième partie du projet de loi porte sur les déclarations de culpabilité. Je cite:

soit est accusé d'un acte criminel pour lequel un adulte est passible d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans après avoir fait l'objet de plusieurs déclarations de culpabilité dans le cadre de la présente loi ou de la Loi sur les jeunes contrevenants [...]

Pourtant, le juge Nunn ne parle pas seulement de plusieurs déclarations de culpabilité, mais bien de plusieurs infractions.

Le député pourrait-il nous parler de cela? Il semble que le juge Nunn soit favorable à une norme plus stricte. Il dit qu'on devrait tenir compte non seulement des déclarations de culpabilité mais aussi des infractions commises.

J'aimerais savoir si le député pense qu'il y a une grande différence entre ces deux concepts. Si oui, cela devrait-il faire l'objet d'un amendement éventuel?

*Initiatives ministérielles*

•(1110)

**M. Brian Murphy:** Monsieur le Président, c'est la question la plus difficile. On ne s'attend pas à ce que des députés de notre propre parti nous posent des questions aussi difficiles, mais peu importe, c'est une excellente question.

Le juge Nunn a très clairement dit que plusieurs déclarations de culpabilité pourraient permettre d'attraper des jeunes délinquants impliqués dans une série d'actes criminels, mais qu'il serait préférable de parler de plusieurs infractions ou d'employer une formulation semblable. Cependant, j'estime qu'on pourra arranger cela en comité. C'est dans la portée du projet de loi.

Nous tiendrons compte des observations du député au comité.

**M. Mike Lake (Edmonton—Mill Woods—Beaumont, PCC):** Monsieur le Président, pour commencer, j'aimerais citer certaines familles de la région d'Edmonton qui ont fait cause commune au sujet de cette question importante de la justice pénale pour les adolescents. Il s'agit des familles de Dylan McGillis, Shane Rolston, Nina Courtepatte et de Josh Hunt, des personnes qui, au cours des quelques dernières années, ont perdu la vie à cause de ce que d'autres jeunes ont fait.

Ces familles font partie d'un club auquel personne d'entre nous ne voudrait appartenir. Pourtant, compte tenu de la façon de réagir qu'elles ont choisie, c'est le club le plus important dont elles puissent faire partie.

Nous ne pouvons entendre des parents relater leur expérience sans nous sentir poussés à agir. C'est grâce à leurs efforts incessants, et à ceux d'autres parents partout au Canada, que les Canadiens accordent beaucoup plus d'importance aujourd'hui aux questions ayant trait à la justice pénale pour les adolescents.

Nous ne pouvons pas non plus écouter ces parents sans nous sentir obligés de répéter une fois de plus à nos enfants, à l'heure du coucher, que nous les aimons. Je tiens à remercier ces familles, au nom de tous les parents du Canada, de ne pas avoir caché leur douleur. Je les remercie d'avoir eu le courage de parler de leur peine et de s'en être servi non pas comme d'une arme, mais comme d'une motivation: pour éviter à d'autres parents d'avoir à traverser ce qu'ils ont traversé.

Durant pratiquement 100 ans, le Canada a appliqué des lois et des procédures distinctes aux jeunes qui commettent des crimes. Ces crimes peuvent aller de la plaisanterie qui tourne mal à l'acte de violence incompréhensible. L'auteur présumé du crime peut être l'enfant d'à côté ou un jeune presque adulte, qui portent une arme, est membre d'un gang et a déjà un casier judiciaire bien garni. La loi doit prévoir une vaste gamme de réponses pour obliger chacun de ces jeunes à être tenu responsable de l'infraction qu'il a commise. La peine infligée doit aller de pair avec le degré de responsabilité et, plus important encore, elle doit être déterminée de manière à assurer la protection du public.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, il y a pratiquement cinq ans, nous avons pu constater une baisse continue du nombre d'adolescents accusés d'infractions aboutissant en détention. Certains soutiennent que la désincarcération des jeunes est allée trop loin. D'autres estiment que certains jeunes qui constituent une menace pour la population n'ont pas été incarcérés alors qu'ils auraient dû l'être et qu'il faut donc en faire davantage pour que les jeunes contrevenants violents reçoivent des peines d'emprisonnement.

Le gouvernement a la ferme intention de protéger les collectivités et de lutter contre les crimes commis par des adolescents. Dans le

discours du Trône du 16 octobre, intitulé « Un leadership fort et un Canada meilleur », notre gouvernement s'est engagé à renforcer la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents de manière à obliger les jeunes contrevenants qui commettent des crimes graves à en assumer les conséquences.

Le projet de loi C-25 est la première étape du renforcement de nos lois sur le système de justice pour les jeunes qui avait été promis. Le projet de loi mise essentiellement sur la dissuasion, la dénonciation et la détention. Ceux qui connaissent bien les principes régissant l'imposition des peines aux adultes savent que la dénonciation et la dissuasion sont des principes qu'on retrouve dans le Code criminel. Il est important que l'aversion qu'inspire une infraction à la société se reflète dans la peine si l'on veut dénoncer la conduite des contrevenants. En outre, nous voulons, avec la pénalité, envoyer un message dissuasif au contrevenant et au reste de la population.

La lourdeur de la peine encourue devrait indiquer au contrevenant qu'il ou elle ferait mieux de ne pas recommencer. C'est ce que l'on appelle un effet dissuasif individuel. La peine devrait également indiquer au reste de la population qu'il vaut mieux de ne pas commettre des crimes analogues. C'est ce que l'on appelle un effet dissuasif général.

Dans sa forme actuelle, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ne comporte pas la dissuasion ou la dénonciation parmi ses principes d'établissement des peines. La Cour suprême du Canada a récemment confirmé que ces principes ne devraient pas être inclus dans la loi et que c'était un choix fait expressément par les parlementaires.

Notre gouvernement demande maintenant au Parlement de réexaminer la question et de faire en sorte que ces importants principes d'imposition des peines s'appliquent aux jeunes comme aux adultes. Le ministre de la Justice a confirmé aujourd'hui à la Chambre que les procureurs généraux de tout le pays appuient ces modifications à la loi. Je crois que ces dispositions sur l'imposition des peines susciteront, dans la population, une plus grande confiance dans le système de justice pour les adolescents, en permettant aux juges d'imposer des peines justes et proportionnelles aux crimes commis, selon ces principes. Ce point est au programme du gouvernement depuis un moment et nous sommes heureux d'appuyer les réformes proposées des principes d'imposition des peines.

D'autres dispositions de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents nécessitent une modification immédiate: ce sont les dispositions sur la détention, jusqu'à leur procès, des jeunes qui constituent un danger public. La Commission Nunn et d'autres ont mis en doute le caractère adéquat des dispositions actuelles en ce qui a trait aux jeunes potentiellement dangereux, qui peuvent ne pas avoir de casier judiciaire, mais qui ne sont plus maîtrisables et pourraient faire du mal à quelqu'un avant leur procès.

Le ministre de la Justice a évoqué plus tôt la mort tragique de Theresa McEvoy, en Nouvelle-Écosse, qui a incité la province à faire quelque chose à propos des jeunes qui sont déchaînés et dangereux. Comme le ministre de la Justice l'a mentionné, la Nouvelle-Écosse n'a pas ménagé ses efforts pour mettre en œuvre les modifications apportées à son système de justice pour les jeunes contrevenants par suite des recommandations de la Commission Nunn. Selon certaines de ces recommandations, des pressions politiques devaient être exercées sur le gouvernement fédéral pour qu'il modifie la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents en ce qui a trait aux dispositions prévoyant le maintien en liberté avant le procès.

*Initiatives ministérielles*

•(1115)

Le projet de loi C-25 prouve que le ministre de la Justice a écouté la population de la Nouvelle-Écosse ainsi que celle du Manitoba. Vers la fin de septembre, il a rencontré une délégation du Manitoba, dont son ministre de la Justice Dave Chomiak et divers représentants de corps policiers et de collectivités.

Cette délégation a attiré l'attention du ministre sur cinq problèmes de justice ayant une importance capitale pour la population du Manitoba. Au haut de la liste, il y avait le vol d'automobiles, car il y a eu au Manitoba une explosion de vols de voitures, notamment pour de simples balades, par des jeunes gens excités et déchaînés.

La liste comprenait également le resserrement des peines imposées aux jeunes qui sont impliqués dans des crimes graves, en particulier les vols de véhicules motorisés. Le ministre de la Justice a écouté les préoccupations que lui ont exprimées les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et il y a réagi.

Les modifications proposées aujourd'hui ne marquent que le début d'un grand processus de réforme qui, il faut l'espérer, tiendra compte des judicieux conseils formulés, au cours de l'été et de l'automne, par d'importants intervenants du système de justice pénale pour adolescents. Le processus de réforme à plus long terme raffermira et clarifiera le système de justice pour les adolescents.

À mon avis, les Canadiens de toutes les régions demandent la détention avant procès des jeunes qui représentent un risque pour la société. Les dispositions du projet de loi C-25 sont des réponses modérées qui permettront aux tribunaux d'ordonner la détention de jeune qui sont dangereux, peu importe l'infraction alléguée ou leurs antécédents criminels.

Les tribunaux peuvent examiner tous les facteurs pertinents au moment de déterminer si la détention est nécessaire, y compris les accusations en instance pouvant indiquer que le jeune est en train de devenir incontrôlable et dangereux. Ces propositions répondent aux préoccupations soulevées au cours des travaux de la Commission Nunn en Nouvelle-Écosse et mèneront à des collectivités plus sûres.

[Français]

Les Canadiens savent trop bien que les gens à risque peuvent s'engager dans un style de vie criminelle et s'adonner à de la violence à de la consommation de drogues qui, plus souvent qu'autrement, l'accompagnent. Aussi, ils veulent que les jeunes qui commettent ces crimes graves et mettent les collectivités en danger se voient imposer des peines qui correspondent à la gravité de leurs crimes.

Ces communautés veulent qu'on fasse quelque chose pour empêcher les jeunes de commettre ces crimes violents.

[Traduction]

Le programme du gouvernement face au crime montre très clairement que, de ce côté-ci de la Chambre, nous prenons extrêmement au sérieux la sécurité des Canadiens. Nous reconnaissons pleinement qu'il est important d'être vigilant afin de préserver l'équité et l'efficacité de notre système de justice, mais qu'il est également important, sinon plus encore, de veiller à ce que le principe fondamental de notre système de justice soit la protection de la société.

J'applaudis à l'annonce du ministre de la Justice, selon laquelle le gouvernement entreprendra un examen exhaustif de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents en 2008. À ce que je comprends, cet examen vise à dissiper les préoccupations et les critiques que soulève un certain nombre des dispositions et des principes de cette loi, et à garantir que notre système de justice pénale pour les adolescents oblige, d'une manière équitable et

efficace, les jeunes contrevenants à répondre de leur conduite criminelle.

J'invite instamment mes collègues parlementaires à appuyer le projet de loi C-25, qui renferme des modifications visant les dispositions sur la détention avant procès et qui ajoute la dénonciation et la dissuasion aux principes de détermination de la peine qui sous-tendent la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

D'après moi, ces modifications renforceront notre système de justice pour les jeunes, apaiseront les inquiétudes de la population voulant que les jeunes qui sont dangereux ne sont pas traités comme ils le devraient et se solderont par des collectivités plus sûres.

•(1120)

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Monsieur le Président, j'apprécie le fait que le député cite favorablement le rapport de la commission Nunn, mais il semble citer ce qui lui convient. Il s'agit d'un projet de loi plutôt inoffensif. Le premier article semble remporter l'assentiment général, mais le second semble être un peu plus controversé.

J'aimerais que le député me dise pourquoi son gouvernement, qui se targue d'en être un d'action, n'adopte pas tout simplement l'approche globale du juge Nunn en incorporant ses recommandations dans un projet de loi.

La recommandation n° 20 propose ceci:

[...] modifier la déclaration de principes se trouvant à l'article 3 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour lui ajouter une disposition voulant que la protection du public soit l'un des principaux objectifs de la loi.

Pourquoi le projet de loi ne contient-il pas une telle disposition?

La recommandation n° 21 propose ceci:

[...] modifier la définition d'une « infraction violente » à l'alinéa 39(1)a) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour y inclure toute conduite qui met en danger la vie ou la sécurité d'une autre personne ou qui risque de constituer un danger à cet égard.

Pourquoi n'est-ce pas dans le projet de loi? On a aussi suggéré de remplacer « déclarations répétées de culpabilité » par « déclarations répétées d'infractions ». Encore une fois, pourquoi n'y a-t-il rien ici au sujet de l'opportunité d'une détention avant procès?

Il y avait d'autres recommandations au sujet de la responsabilité et autres choses du genre.

Pourquoi ne pas simplement prendre les recommandations du juge Nunn, les inclure dans le projet de loi et les soumettre à la Chambre plutôt que d'avoir à subir ce jeu stupide consistant à ajouter un petit article à la fois? C'est à se demander si le gouvernement ne se prête pas à une sorte d'exercice de relations publiques qui serait beaucoup plus important à ses yeux que de faire le travail convenablement.

**M. Mike Lake:** Monsieur le Président, comme le député le sait et comme je l'ai mentionné dans mon discours, le ministre de la Justice a indiqué que, en 2008, il y aurait un examen plus approfondi de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

J'aimerais répondre à ce que le député vient de dire au sujet du fait qu'il aimait ce qu'il y avait dans la première partie du projet de loi, mais non ce qu'il y avait dans la seconde. J'aimerais préciser que le projet de loi concerne les jeunes contrevenants qui ont commis des crimes graves et violents. Ils constituent un danger pour la société.

À mon avis, ses propos sont inacceptables. Il dit que nous jouons un petit jeu stupide. Je dirais que ce sont les libéraux qui se livrent systématiquement à un petit jeu stupide depuis les élections de 2006, en faisant de l'obstruction pour retarder l'adoption de quasiment toutes les mesures législatives dont la Chambre est saisie.

**M. Brian Pallister (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et de la ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Edmonton—Mill Woods—Beaumont de son discours et de ses efforts pour parler français. Il mérite tout notre encouragement.

Toutefois, puisque j'en ai l'occasion, je tiens à protester contre les commentaires du député de Scarborough—Guildwood qui a utilisé l'expression « faire le travail convenablement ». Le gouvernement précédent a eu 13 ans pour faire le travail convenablement. Il est toutefois resté les bras bien croisés pendant que la situation s'envenimait dans le dossier des crimes avec violence commis par des jeunes.

Les députés croient-ils qu'il s'agit là d'un problème purement urbain? La circonscription que je représente est en grande partie rurale. La plus grande municipalité de la circonscription compte environ 13 000 personnes. J'ai terminé il y a quelques semaines une tournée de 50 villes de ma circonscription. Nous avons parcouru les quatre coins de la circonscription, avons rencontré les électeurs et pris note de leurs préoccupations.

La principale préoccupation soulevée par les gens de cette partie rurale du pays avait trait à la criminalité. La criminalité a énormément modifié la trame des localités rurales, non seulement dans ma circonscription, mais aussi dans celles de mes collègues des autres régions rurales que j'ai consultés à cet égard.

Les gens étaient réellement d'avis que la sécurité était la qualité première de leur circonscription, mais ceux qui ne fermaient jamais leurs portes à clef autrefois le font maintenant. Ils se procurent même des systèmes de sécurité et bon nombre d'entre eux me disent qu'ils vivent dans la crainte.

Toutes sortes de choses se sont produites au cours de l'été dernier, dont deux meurtres. L'un de ces meurtres a été relié à une bande et l'autre non. Puis, une jeune fille de 13 ans, qui était accompagnée de quelques amis, a volé un véhicule pour se rendre dans le centre-ville de Portage la Prairie un dimanche matin. Elle a perdu le contrôle de son véhicule et heurté celui d'une famille qui se dirigeait vers l'église, blessant grièvement quatre personnes. C'est le genre de choses qui se produisent. Ce sont des crimes graves et les responsables devraient en subir les conséquences.

Je voudrais que le député nous parle des mesures dissuasives. Je ne comprends pas pourquoi les libéraux les ont fait disparaître des dispositions concernant la détermination de la peine il y a quelques années. Le député pourrait-il nous dire s'il estime qu'il est important de réaffirmer les paramètres qui s'appliquent aux juges en matière de détermination de la peine?

• (1125)

**M. Mike Lake:** Monsieur le Président, j'approuve les actions du député qui a écouté les préoccupations des gens de sa circonscription. Selon les personnes que nous avons interrogées dans ma circonscription, le crime y est le principal problème. C'est la principale chose dont les gens parlent.

Dans mes communications, on aborde surtout des questions de toutes sortes liées à la justice. La question de la criminalité chez les jeunes revient régulièrement.

### *Initiatives ministérielles*

Je veux parler des mesures dissuasives pendant quelques instants. La vaste majorité de nos jeunes sont des gens formidables qui ne commettent pas de crimes. Un petit pourcentage de jeunes causent des problèmes, et la majorité de leurs victimes sont d'autres jeunes. Ce sont nos enfants et nos familles.

Pour ce qui est des mesures dissuasives et des conséquences, il est d'une importance cruciale que nous commençons à prendre au sérieux le terme conséquences. La connotation ne doit pas nécessairement être négative. Les enfants apprennent rapidement en grandissant que sans conséquences, ils n'ont pas de limites et que les limites n'ont pas de signification. Sans elles, ils n'ont pas d'ordre et cela amène le chaos dans la vie de certains de ces jeunes.

Nous avons parlé un peu des mesures préventives, et des questions ont été soulevées. Je crois qu'une des mesures préventives les plus importantes que nous pouvons mettre en place consiste à établir chez nos jeunes une culture de responsabilité qui leur permettra de comprendre que tout crime violent est inacceptable. La mise en place de politiques pénales rigoureuses est indispensable à la promotion de cette culture.

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le Président, je viens du Québec et j'ai eu à m'intéresser particulièrement à la justice pour adolescents quand j'étais ministre et dans ma pratique aussi. Je n'en suis pas un expert et je ne prétends absolument pas l'être.

Néanmoins, je voudrais d'abord expliquer ce qui a été fait au Québec et pourquoi nous avons une attitude tellement différente du reste du Canada. Je voudrais également expliquer comment il se fait que ceux qui se sont occupés de la justice pour adolescents ne comprennent pas pourquoi le reste du Canada n'a jamais pris acte des succès que nous avons obtenus au Québec, dans le but de s'inspirer quant à la rédaction de nouvelles lois sur les jeunes contrevenants au lieu d'aller chercher les modèles américains. Les nôtres sont plutôt inspirés de modèles européens, mais aussi de modèles qui ont été suggérés aux États-Unis par les gens qui étudient la criminologie et la psychologie aussi.

En 1998, je me souviens de m'être présenté à la réunion des ministres de la Justice, en pleine campagne électorale. Si je suis allé parler aux ministres de la Justice, même en pleine campagne électorale, c'est parce que j'avais quand même quelque chose à leur dire avant qu'ils ne changent la loi. Il était question à ce moment-là du projet de Mme McLellan.

Le Canada avait alors un taux de criminalité juvénile supérieur de 50 p. 100 à celui du Québec. Ce n'est pas par hasard. En effet, quels que soient les partis politiques qui se sont succédé au Québec au cours des 30 années qui ont précédé, ils ont tous pris au sérieux cette préoccupation principale que devait être la réhabilitation des jeunes contrevenants. On a créé une profession pour s'en occuper qui s'appelle la psychoéducation.

Plutôt que de dépenser notre argent à construire des édifices, nous l'avons mis essentiellement dans la formation, dans le traitement donné aux jeunes contrevenants, de même que dans la formation offerte aux juges. Je me souviens justement du juge en chef du Tribunal de la jeunesse, au Québec, qui résumait en une phrase l'attitude des tribunaux québécois: prendre la bonne mesure au bon moment.

*Initiatives ministérielles*

Bien sûr, c'est un processus très subjectif, mais il est objectivement justifié. En effet, quand on traite des adolescents, on traite de gens qui vont devenir adultes. Il faut les amener non pas à réagir de peur d'avoir une punition — parce qu'on ne pourra pas maintenir la peur bien longtemps —, mais à accepter eux-mêmes les règles de vie en société, à les comprendre et à avoir des attitudes responsables.

Je suis convaincu que nous nous souvenons de notre adolescence et de certains amis que nous avons. Nous savons très bien que l'adolescence est une partie de la vie assez pénible, pendant laquelle on sort du corps d'un enfant pour intégrer celui d'un adulte. C'est aussi une période où l'on aime mesurer les limites à traverser, et tous ne le font pas de la même façon. Je me souviens de nombreux jeunes que j'ai connus — lorsque j'étais jeune moi-même — qui ont fait quelques bonnes folies pendant leur adolescence. Aujourd'hui, ce sont des gens extrêmement respectables, extrêmement respectueux des lois et extrêmement responsables. Je suis convaincu que presque tout le monde ici a connu de ces jeunes — ou peut-être pas. Néanmoins, il me semble que c'est un fait généralement connu que certains adultes responsables aujourd'hui ont eu une vie de jeunesse fort mouvementée.

Si l'on se préoccupe de la sécurité de la société, c'est important, lorsqu'on s'occupe des adolescents, d'avoir le souci de tout essayer pour en faire par la suite des adultes responsables qui n'auront pas toujours besoin de ressentir de la peur afin de se contrôler, d'autant plus que je ne pense pas que ce soit là un moyen très efficace pour les dissuader de commettre des crimes.

● (1130)

Une chose quand même significative a aussi été faite au Québec ces dernières années: nous accordons tellement d'importance à la prévention et à la réhabilitation, et ce faisant, nous obtenons de bons résultats.

Je parlais des résultats que j'observais en 1998, mais je lis encore ici les statistiques dans la revue *Juristat* qui souligne que: « À l'exception du Québec, qui a enregistré une baisse de 4 p. 100, toutes les provinces ont déclaré des augmentations du taux de criminalité chez les jeunes. »

On a créé autre chose qui aura des résultats à long terme et qui probablement commence à avoir certains effets, ce sont les centres de la petite enfance. Nous ne parlons plus au Québec de « garderies » — sinon peut-être lorsqu'on manque de souffle. D'un point de vue institutionnel, il n'y a pas de « garderies » au Québec, mais nous avons le meilleur système de centres de la petite enfance où les parents qui travaillent peuvent confier leurs enfants en très bas âge.

Dans ces centres de la petite enfance, il y a des professionnels. Ce ne sont pas des gardiennes; ce sont des professionnels de la petite enfance qui ont reçu une formation. Dans ce domaine, soit dit en passant, il n'y a jamais de règles absolues, mais on peut souvent reconnaître les indices d'un jeune qui risque d'être délinquant dès le plus jeune âge.

Nous avons des professionnels qui le savent. Ils savent le reconnaître et intervenir dès le début. On me permettra de dire qu'ils ne les mettent pas en prison; ils peuvent les mettre hors jeu de temps en temps et leur apporter une attention particulière de telle façon qu'on n'aura pas de problèmes à l'avenir.

Voilà ce que le Québec a pensé. Voilà ce qu'il a fait, et on doit connaître les résultats que nous avons obtenus.

On n'a pas aimé beaucoup plus la loi McLellan. Toutefois, je suis convaincu que la loi de Mme McLellan a probablement eu, pour bien

des gens qui l'ont adoptée à l'époque, des résultats surprenants, soit une diminution de l'incarcération des jeunes.

Il y a une raison pour laquelle nous la critiquions à l'époque. Je sais qu'elle a été faite par des gens qui connaissaient d'abord le Québec et l'expérience québécoise. Ils l'ont écrite parce qu'ils trouvaient qu'on avait trop recours à l'incarcération. Ils ont élaboré un système extrêmement objectif, alors qu'en matière de traitement des jeunes contrevenants, beaucoup de choses doivent être laissées à l'appréciation.

Je vais donner des exemples que j'ai souvent présentés. Allons aux extrêmes. Un jeune vient de commettre un vol à l'étalage en volant un disque d'un chanteur populaire et il est arrêté. Il arrive au poste de police et il ne veut pas qu'on appelle ses parents car il est gêné. Ses parents viennent quand même le chercher. Il a honte, et ainsi de suite.

**Une voix:** Oh, oh.

**M. Serge Ménard:** Je m'excuse, on me distrait.

Il faut que je vous parle, je préfère vous parler. J'ai besoin d'un contact humain, surtout pour parler de ces choses, n'est-ce pas? Vous pouvez donc très bien estimer que vous n'avez pas besoin d'intervenir auprès de ce jeune et de l'emmener devant un tribunal.

Prenons un autre exemple. Un jeune vole des bijoux, des outils ou quelque chose qu'il revendra vraisemblablement. Même si c'est la première fois, il faut savoir intervenir. Or, si vous avez un système stratifié en vertu duquel vous parlez d'une première infraction et d'une deuxième infraction, ce n'est pas le bon système.

Un jeune commet une infraction: il faut savoir interpréter ce signe. Dans le premier cas, vous le laisserez aller. Dans le deuxième cas, même si c'est la première infraction, je crois que vous vous devez d'intervenir.

Allons à l'autre extrême: le meurtre, qui est beaucoup plus grave. Un jeune, accompagné de deux ou trois autres jeunes, va voler chez des personnes âgées et les bat à tel point qu'elles meurent.

● (1135)

On réagira très certainement de façon très sérieuse vis-à-vis de ces jeunes.

D'un autre côté, il y a un jeune dont le père était un soûlon qui battait sa femme, qui ne s'occupait pas des enfants, qui les battait, même. Finalement, ce jeune tue son père. C'est grave et c'est certain qu'on s'en occupera sérieusement, mais on réagira de façon totalement différente. Il s'agit du même crime, mais chacun appelle une solution différente, parce qu'on prendra en considération le jeune et qu'on considérera que ce jeune deviendra un jour adulte et qu'il devra être capable de fonctionner dans la société.

Je me souviens qu'à l'époque, des 35 jeunes qui avaient commis des meurtres au Québec, aucun n'avait récidivé. Un seul avait commis d'autres infractions par la suite. On obtenait alors de bons résultats grâce à la compétence des juges, à la formation et au système en place.

*Initiatives ministérielles*

Toutefois, ce que j'entends de la part du ministre m'inquiète beaucoup, et ce sera encore pire pour l'avenir. Le mot « prévention » est absent de son discours. Il ne se reporte aucunement à des principes de psychologie ou de criminologie, et je sais pourquoi. C'est parce qu'il croit que le principe de la criminologie, c'est de tous les mettre dehors, n'est-ce-pas? Or, ce n'est pas cela du tout. Il s'agit de savoir intervenir de la bonne façon et au bon moment. Pour ce faire, il faut accorder beaucoup de discrétion aux juges qui entendent ces causes et il faut que ces derniers puissent diriger ces jeunes vers diverses institutions.

J'entends aussi beaucoup de remarques qui me démontrent que le but de la loi n'est pas de s'assurer que les jeunes, devenus adultes, ne seront plus dangereux pour la société. Il s'agit plutôt d'une loi pour répondre aux perceptions, puisque les gens perçoivent une augmentation de la criminalité.

En tant qu'hommes politiques, que devons-nous faire si nous savons que ces perceptions sont fausses? Je sais que d'autres concitoyens de ma circonscription pensent également que la criminalité augmente. Or, elle diminue de façon régulière depuis 25 ans. La criminalité a diminué jusqu'à l'an dernier, particulièrement chez les jeunes contrevenants.

Ces perceptions sont un peu normales, étant donné que les chiffres sont écrits en petit. Quoi qu'il en soit, de façon générale, depuis 1990, la criminalité chez les jeunes contrevenants a diminué au Canada. On aura beau dire cela à la majorité, elle ne le croira pas. Pourquoi? Parce que ces statistiques sont publiées une fois par année dans les journaux, à côté de la chronique nécrologique. Par contre, dès qu'un crime grave est commis par des jeunes, il fait nécessairement les manchettes.

La perception du public par rapport au crime est donc bâtie par les manchettes qu'il lit chaque jour. C'est donc constant. Les gens pensent toujours que la criminalité augmente, et ce, même quand elle diminue.

Cependant, je voudrais répondre au défi lancé par le député de Kitchener—Conestoga, qui croit pouvoir défier n'importe qui en cette Chambre. Je lui demanderais de me confirmer s'il n'est pas pratiquement harcelé par ses électeurs qui lui demandent que les jeunes contrevenants soient punis plus sévèrement.

Pour ma part, je ne suis pas harcelé par mes électeurs. Il faut remarquer que le pire des États-Unis déteint aussi sur le Québec. Parfois, les gens me disent que telle peine infligée est effrayante et ainsi de suite. Je leur parle calmement et je leur explique un peu ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Je leur dis que nous obtenons tout de même de bons résultats et qu'il ne faut surtout pas suivre l'exemple américain.

Cela me démontre tout de même une chose. Je suis souverainiste. Je ne suis pourtant pas né souverainiste et je n'ai pas grandi dans un milieu souverainiste. D'ailleurs, il n'y avait pas beaucoup de souverainistes lorsque j'étais adolescent.

• (1140)

J'ai appuyé le Rassemblement pour l'indépendance nationale, mais, au fond, ce qui correspondait vraiment à mes idées, c'était le Mouvement souveraineté-association. En raison de notre histoire, le pays que j'aime le plus, en dehors du Québec, reste encore largement le Canada, parce que nous avons des choses en commun. Je me souviens tout de même de cet idéal que j'entretenais lorsque j'étais adolescent, soit celui de vivre dans un grand pays dans lequel il y aurait deux nations importantes, avec l'apport des Amérindiens et autres. Je me disais que, comme nous venions de deux grands pays européens qui avaient tellement apporté à la science, aux arts et ainsi

de suite, cela pourrait donner un mélange significatif et nous pourrions nous enrichir l'un et l'autre.

Toutefois, je m'aperçois bien, une fois de plus, que la majorité est incapable de voir le bien qui se trouve immédiatement à côté d'elle. S'il est une chose que nous devrions au moins faire avec le Québec, c'est de nous permettre de revenir à l'ancienne façon de traiter les jeunes délinquants avec laquelle nous avons connu tellement de succès. Cela me confirme que nous serions véritablement mieux de vivre de façon séparée — de toute façon, nous resterons voisins — et de jouir de la souveraineté.

C'est pourquoi le Mouvement souveraineté-association est l'option qui m'a le plus plu. Pourtant, à l'époque, lorsque je suis entré dans ce mouvement, je m'étais dit qu'il y avait des choses que nous voudrions certainement garder en commun, comme le droit criminel. Au fond, on est d'accord sur ce point. On n'est pas particulièrement enthousiasmé, au Québec, par le droit criminel français. On préfère les grands principes du système accusatoire et ainsi de suite.

Toutefois, ce que j'entends en face de moi me fait douter de plus en plus. Je suis en train de devenir — et c'est étonnant — plutôt séparatiste que souverainiste. Ceci en est un véritable exemple. Comment se fait-il que, dans l'Ouest, on recherche toujours à copier le modèle des États-Unis? On est incapable de regarder à côté de soi.

D'une certaine façon, je comprends. J'examinais les statistiques sur les crimes, et c'est un peu effrayant. Prenons, par exemple, le taux de criminalité. Au Québec, il est de 5 909 par 100 000 habitants, alors que, du côté des provinces de l'Ouest, au Manitoba, il est de 11 678, en Saskatchewan, de 13 711, en Alberta, de 9 000, et en Colombie-Britannique, de 11 000. Je constate bien que des députés de l'autre côté de la Chambre perçoivent des problèmes. Cependant, pourraient-ils plutôt se tourner vers l'Est pour voir si il n'y aurait pas de meilleures solutions? Qui plus est, le taux d'homicide au Québec est nettement moindre que le taux canadien.

Finalement, la dernière chose que je ne comprends pas, c'est que nous avons tout de même des représentants québécois dans ce gouvernement. Sont-ils conscients que notre façon de traiter les jeunes contrevenants est un bon modèle? Je ne dirais pas qu'elle est un succès, car le succès impliquerait qu'il n'y ait plus de délinquance juvénile alors qu'il y en aura toujours. Toutefois, si on la compare au taux de succès des États-Unis et du Canada, elle est un modèle. Comment se fait-il qu'ils ne sont pas capables de faire valoir ce modèle au sein même du gouvernement?

Cela démontre, encore une fois, les limites de l'action d'un Québécois dans un gouvernement fédéral, des limites que le fondateur de notre parti a mesurées lui-même. Ce dernier a finalement décidé de proposer, comme bien d'autres et moi-même l'avons fait, que nous ayons notre pleine souveraineté, mais que nous demeurions associés et bons amis.

• (1145)

**Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ):** Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter mon collègue d'avoir si bien présenté la position du Bloc québécois. Je veux lui poser une question.

Récemment, au Québec, dans ma circonscription, un jeune a fauché la petite Bianca, dont la famille demeure à l'Île-Perrot. Nécessairement, la population s'est mobilisée pour que le jeune soit tenu à l'écart jusqu'à ce que la cause soit entendue. Par contre, en tant que tel, il s'était engagé à se présenter devant la cour.

*Initiatives ministérielles*

Donc, j'aimerais entendre mon collègue sur cette cause. J'aimerais qu'il nous dise en quoi la position du Bloc québécois pourrait être favorable à ce jeune. Les jeunes qui l'accompagnent, ses amis, les gens qu'il côtoie peuvent l'appuyer également. Le député peut-il dire en quoi le fait que le gouvernement veuille utiliser ce jeune comme exemple pourrait être nuisible pour sa vie future.

**M. Serge Ménard:** Monsieur le Président, il s'agit là d'un cas où il ne serait pas touché par ce projet de loi. Dans les cas présentés ici, il faut que quelqu'un soit accusé d'un crime violent. Dans le cas présent, si je ne m'abuse, c'est une première infraction pour ce jeune. Donc ce n'est pas un récidiviste et il n'a jamais été soumis à aucune condition. Tout laisse croire qu'il respectera les conditions. Je pense que la loi, telle qu'elle s'applique actuellement, ne serait pas changée dans son cas.

[Traduction]

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Monsieur le Président, je veux poser une question assez technique à mon collègue concernant l'alinéa 29(2)c) qui est modifié par le projet de loi et qui dispose:

[...] soit est accusé d'un acte criminel pour lequel un adulte est passible d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans après avoir fait l'objet de plusieurs déclarations de culpabilité dans le cadre de la présente loi...

Quand le juge Nunn a effectué un examen complet des mesures législatives sur les jeunes contrevenants, il a suggéré que, au lieu de parler de « plusieurs déclarations de culpabilité », on parle plutôt de « plusieurs infractions ». Je me demande s'il serait pertinent que le comité examine cette question et si le député a déjà une première réaction à cette proposition.

• (1150)

[Français]

**M. Serge Ménard:** Monsieur le Président, d'abord, s'il est question d'un des cas mentionnés à l'alinéa 29(2)c) proposé, normalement, les juges que je connais garderont le jeune en prison. Encore une fois, cela ne change pas grand-chose.

Il y a une chose importante que je voulais faire valoir et que je veux encore faire valoir: la sentence ou le traitement du jeune doit être individualisé. Dans ce cas-ci, je comprends que c'est avant qu'il soit déclaré coupable, que c'est sur le cautionnement, mais les décisions se doivent d'être individualisées. Cela dépend aussi dans quelle famille le jeune vit, de son soutien familial, des circonstances dans lesquelles le crime a été commis, et ainsi de suite. Le grand défaut de la réforme de Mme McLellan, c'est d'avoir fait une loi trop objective.

J'avais préparé un argument, mais je n'ai pas eu le temps d'en parler. Je me souviens de l'une des juges que je connais bien, une consœur de classe, qui m'avait dit qu'un jeune ayant fait un petit trafic de drogue avait comparu devant elle. Il avait déjà eu auparavant une condamnation pour autre chose, et il avait respecté ses conditions. Tous ses vêtements étaient griffés, il possédait son appartement, son automobile, un cellulaire, et elle voyait bien que, vraisemblablement, s'il avait fait un petit trafic de drogue, c'était qu'il distribuait pour d'autres ou qu'il était en contact avec d'autres. Il avait 17 ans et demi et il lui restait alors six mois pour faire quelque chose avec ce petit jeune. D'après la loi McLellan, comme il avait déjà respecté les conditions qui lui avaient été servies et comme le montant était petit, elle était obligée de le remettre en liberté alors qu'elle aurait voulu l'envoyer ailleurs.

Il faut comprendre que, lorsqu'on parle d'un bon système, on ne parle pas d'un système mou ou dur, d'un système sévère ou non. Il

faut que le système soit approprié, avec la bonne mesure au bon moment.

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de féliciter mon collègue pour son intervention sur ce projet de loi.

Il a fait référence à la souveraineté et à la souveraineté-association. Je me rappelle que, dans les derniers mois, voire les dernières années, il y a souvent eu des discussions lors desquelles nous avons fait l'objet d'une certaine risée lorsqu'on parlait du modèle québécois.

J'ai l'impression que, dans ce cas-ci, c'est effectivement essentiel de démontrer l'existence du modèle québécois sur lequel le gouvernement et les gens de cette Chambre pourraient se baser pour élaborer une politique beaucoup plus favorable à la jeunesse et aux jeunes ayant commis des larcins — certains parfois plus graves que d'autres. Il s'agit d'une politique selon laquelle ces jeunes auraient une possibilité d'être récupérés. Il ne faut pas tenter de faire en sorte que ces jeunes soient dans une situation trop permissive ni trop restrictive.

On sait que des gens veulent améliorer la société. S'ils veulent que le système social performe comme le fait l'athlète olympique, ils doivent se frotter aux meilleurs modèles. Dans ce sens, je demanderais à mon collègue pourquoi le gouvernement ne voudrait pas adhérer présentement à un modèle comme celui du Québec, qui ferait en sorte que notre jeunesse soit mieux protégée à l'avenir.

• (1155)

**M. Serge Ménard:** Monsieur le Président, je peux répondre par un mot: l'ignorance.

C'est évident que l'on ignore le succès québécois et à quoi il est dû. Je suggère au député de lire la réponse que le ministre m'a donnée quand je lui ai posé la question. Je l'ai mis en face de ces chiffres que nous avons. Je n'ai pas pu vérifier si tel était encore le cas, car c'est la loi McLellan qui s'applique. Toutefois, en 1998, avant qu'on la mette en vigueur, le taux de criminalité juvénile au Canada était de 50 p. 100 supérieur à celui du Québec. Il n'a alors pas osé me contredire, et je sentais bien que c'était parce qu'il ne le savait pas.

Le reste de sa réponse démontrait évidemment qu'il ne savait pas comment on avait fait. Il ne connaît pas les institutions qu'on a développées, les professionnels qu'on a embauchés, ni la formation qu'on leur donne.

C'est l'ignorance, et c'est ce qui me fait dire, puisque nous sommes à ce point des sociétés aussi distinctes, que nous devrions mener nous-mêmes nos vies de façon séparée.

C'est un argument de plus en faveur de la souveraineté. Comme nous parlons une langue différente du reste de l'Amérique — nous avons évidemment conscience que nous en sommes influencés —, nous avons donc une tendance à aller voir en Europe et ailleurs pour résoudre nos problèmes. Au fond, c'est de cette manière que nous avons établi notre système, au Québec, alors que dans le reste du Canada, on a tendance à toujours regarder du côté des États-Unis.

[Traduction]

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Monsieur le Président, je vous informe que je partagerai mon temps de parole avec le député de Halifax West.

*Initiatives ministérielles*

Nous sommes saisis d'une nouvelle initiative, qui en fait n'est pas vraiment une nouveauté, puisqu'elle consiste à rafraîchir et à mettre à jour la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Ce n'est pas la première fois qu'on propose une modification à cette loi et ce n'est probablement pas la dernière.

Dans l'avenir, des modifications seront apportées à maintes reprises au Code criminel et à la législation concernant la justice pénale. Ces modifications sont nécessaires parce que la société et ses valeurs évoluent, tout comme la façon dont nous traitons les questions sociales et les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Certains demandent pourquoi nous avons la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Pourquoi ne traite-t-on pas tous les contrevenants de la même façon? D'aucuns soutiennent que, puisque le gouvernement est résolu à prévoir des peines minimales obligatoires pour toutes les infractions, au point où il y en aura tellement qu'on a du mal à débrouiller tout cela, pourquoi ne songe-t-il pas à imposer une peine de cinq ou dix ans d'emprisonnement pour toutes les infractions criminelles. De cette façon, tout le monde comprendrait.

La plupart des Canadiens se rendent compte que ce serait insensé. Une telle formule ne fonctionnerait pas. On remplirait les prisons et on n'accomplirait rien de positif.

Pourquoi y a-t-il une mesure législative distincte pour les jeunes, en l'occurrence la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents? C'est probablement parce que c'est nettement plus sensé et que nous, Canadiens, avons toujours procédé de cette façon.

Avant que je sois né, c'est-à-dire il y a très longtemps, il y avait la Loi sur les jeunes délinquants. Puis, cette loi est devenue la Loi sur les jeunes contrevenants. Elle s'appelle maintenant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Au Canada, nous avons toujours eu un système de justice distinct pour les jeunes contrevenants parce que la société croit que ces jeunes doivent être traités différemment des adultes. C'est ce que fait la loi actuelle et elle le fait très bien.

Au cas où les Canadiens penseraient qu'il y a quelque chose de radicalement mauvais avec la loi, nous pouvons les renvoyer au récent rapport du juge Nunn, de la Nouvelle-Écosse, qui a fait un travail considérable sur cette loi et l'a étudiée à fond. Dans son rapport, qui est public, il déclare en gros, que la loi fonctionne très bien. Il mentionne un ou deux aspects mineurs pouvant être modifiés. Un de ces aspects est visé par le projet de loi.

Ce projet de loi fait deux choses et je sais que cela a déjà été dit. Premièrement, il élargit les circonstances dans lesquelles la détention d'un jeune avant son procès peut être envisagée, notamment s'il a commis un crime avec violence. Cet élément reflète le rapport produit par le juge Nunn, de la Nouvelle-Écosse, après les travaux de sa commission d'enquête.

Deuxièmement, il ajoute la dissuasion et la dénonciation aux principes de détermination de la peine aux termes de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il y a peut-être lieu d'agir ainsi. C'est ce que nous examinons ici.

Personnellement, je reconnais que ces principes n'ont pas été inclus dans la version initiale de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents parce que cela ne semblait pas nécessaire. En d'autres mots, les objectifs visés par cette loi ne nécessitaient pas de référence aux principes de dissuasion et de dénonciation parce qu'il y avait toute une série d'autres principes qui englobaient apparemment ceux-là.

Je dirai à l'intention de ceux qui veulent corriger cette omission, s'ils pensent que cela mérite d'être corrigé — et la loi a évidemment besoin d'un rajustement — et s'ils croient que nous pouvons corriger les choses en criant plus fort, en se plaignant plus longtemps et en priant davantage pour que les peines soient plus sévères, que cela ne fonctionne pas. Cela n'a jamais fonctionné. Cela ne fonctionnera jamais. Ce qu'il faut, c'est aborder la situation de façon rationnelle.

● (1200)

J'ai cru constater, et je ne suis pas le seul, qu'il existe un mythe selon lequel le fait de modifier les peines et le processus de détermination des peines contribue d'une façon quelconque à réduire la criminalité. Un grand nombre de gens pensent ainsi.

On entend les expressions « durcir le ton envers les criminels » et « lutter contre la criminalité » si souvent à la Chambre que ça devient ennuyeux. Les peines sont déjà établies. Le Code existe déjà. Nous ne sommes pas en train de concocter de nouveaux codes criminels et de nouvelles peines. Nous ne faisons que modifier la façon de déterminer les peines.

Je suis convaincu que, si j'allais demander à des passants sur la rue Wellington ou sur l'avenue Shepard dans ma circonscription, Scarborough—Rouge River, pas un seul ne pourrait me dire comment nous avons modifié les peines. Si je leur demandais quelle est la pénalité pour avoir volé un magazine dans un dépanneur, je ne crois pas qu'ils sauraient s'il s'agit d'une peine obligatoire, d'une peine d'emprisonnement ou d'une amende.

Je veux en venir au fait que l'ensemble du système de justice pénale sait que le véritable facteur de dissuasion pour ceux qui songent à commettre un crime n'est pas la peine qu'ils risquent d'encourir, car ils ne savent pas quelle est cette peine avant de commettre le crime. Ils n'y pensent même pas. Ce qui les dissuade, c'est l'idée de se faire prendre. Dans le système de justice pénale, c'est l'idée de se faire prendre qui dissuade les criminels éventuels. Peu importe qu'ils aillent en prison, qu'ils paient une amende, qu'ils se plongent dans l'embarras ou qu'ils perdent leur emploi, c'est l'idée de se faire prendre qui les inquiète le plus. C'est pourquoi l'application des lois et les ressources policières sont si importantes. Les forces de l'ordre doivent être en mesure de constamment fournir un effort raisonnable pour appréhender les criminels.

Je voulais tout simplement démystifier l'idée selon laquelle des peines plus sévères et un nouveau processus de détermination des peines réduiront le taux de criminalité.

Je vais reposer la question. Croit-on vraiment qu'il y aurait moins de vols de banque au pays si on ajoutait trois ans à la peine? Je ne le crois pas pour ma part, car les individus qui commettent un vol ne pensent pas qu'ils se feront prendre. S'ils y pensent, ils savent qu'ils passeront du temps derrière les barreaux. Cependant, quand ils se préparent à contrevenir à la loi, ils ne font pas de calculs en ce qui concerne la peine. La plupart de ces individus ne sont pas très intelligents. Je m'excuse de les mettre tous dans le même panier, mais ils ne sont pas assez brillants pour se livrer à pareil exercice. Ils ont un mode de vie qui se caractérise, ma foi, par une absence de réflexion et de considération.

J'aborderai maintenant les principes de détermination de la peine contenus dans le projet de loi. Je parlerai tout d'abord des principes pertinents du Code criminel de façon générale. Comme je l'ai dit plus tôt, ces principes ne s'appliquent pas directement à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, mais ils se trouvent dans le Code criminel. La Chambre leur a donné force de loi en 1995. C'était une première au Canada, car ce sont les tribunaux qui ont élaboré ces principes.

*Initiatives ministérielles*

Au comité, nous examinerons les principes de dissuasion et de dénonciation incorporés au projet de loi. Ces principes entrent déjà en considération dans la détermination de la peine pour les adultes. Cependant, je signalerai que l'incorporation de ces principes pourrait entrer en conflit avec les alinéas 38(2)c) et 38(2)b) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui prévoient que la peine doit être proportionnelle et semblable à celle imposée à d'autres adolescents ayant commis des crimes semblables.

• (1205)

Si nous commençons à intégrer la dénonciation et la dissuasion dans un cas particulier, les juges pourraient avoir de la difficulté à concilier ces principes avec les autres principes de détermination de la peine qui existent déjà dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Si ce projet de loi est adopté en deuxième lecture, je me ferai un plaisir de l'étudier au comité.

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai pratiquement rien à reprocher au discours du député. Son analyse est tout à fait pertinente.

Cependant, ce qui me dérange dans ce projet de loi, comme dans la myriade de projets de loi qui semblent pleuvoir sur la Chambre en ce moment, c'est leur approche à la pièce. C'est un peu comme s'occuper des arbres plutôt que de la forêt.

J'aimerais connaître l'opinion du député sur le rapport du juge Nunn, un rapport très complet, qui énumère les modifications qui doivent être apportées à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. J'aimerais qu'il explique pourquoi diable nous nous préoccupons d'éléments insignifiants du rapport du juge plutôt que de nous occuper de la « forêt » de modifications qui doivent être apportées à la loi.

**M. Derek Lee:** Monsieur le Président, comme cela se produit souvent, l'enquête menée par le juge Nunn a fait suite à une tragique série d'incidents, en l'occurrence une affaire impliquant un jeune contrevenant. La partie du rapport Nunn qui nous intéresse est la suivante. Lorsque le tribunal pour adolescents reconnaît les signes caractéristiques de la violence, lorsque des actes violents ont bel et bien été commis et lorsqu'il y a la moindre chance de récidive de la part de l'adolescent après sa libération, la loi devrait peut-être permettre au juge d'intervenir pour améliorer un peu les choses ou pour ajuster le cadre de façon à mieux protéger la société.

C'est un peu comme le don de clairvoyance, un don que les juges n'ont malheureusement pas. D'ailleurs, personne ne l'a. Cependant, lorsque le juge est en mesure de discerner les caractéristiques d'un comportement violent et lorsqu'il estime que ce comportement risque de se répéter si l'adolescent est relâché, il devrait avoir le pouvoir de prendre la décision qui s'impose.

Selon le juge Nunn, ce pouvoir fait manifestement défaut dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Toutes les procédures définies dans cette loi ayant pour but de faciliter l'intervention auprès des adolescents étaient très efficaces, à l'exception de cet infime élément. Il s'agit d'une mesure ponctuelle qui corrige une simple faille dans la loi actuelle et elle a été proposée dans cet esprit.

• (1210)

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, le député est un membre bien informé du Comité de la justice et du comité législatif. Il a beaucoup d'expérience relativement au programme de la justice.

J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense du programme en général, à commencer par la justification de ce projet de loi et par le constat que la criminalité est en baisse, comme tout le monde le sait, même si certains crimes graves se produisent, comme tout le monde s'en rend bien compte. Le problème, c'est qu'on nous propose des mesures législatives et des programmes qui ne font rien pour corriger la situation en général.

Chemin faisant, si nous nous sommes retrouvés dans un tel pétrin, si la démarche a été si confuse, si tant de modifications ont dû être apportées ou projet de loi n'ont, dont l'étude a fini en queue de poisson, c'est que personne ne nous est arrivé avec la réponse pour réduire la criminalité. De nombreux experts sont même venus dire au comité que, parmi les changements proposés, certains conduiraient en fait à une augmentation de la criminalité et que la société serait moins bien protégée.

Le député pourrait-il gratter un peu sous la surface, au-delà des réactions viscérales, et nous parler des études et des observations faites sur le terrain, parmi les victimes et d'autres gens? Pourrait-il nous dire quelles mesures seraient vraiment utiles et si ce projet de loi peut être un élément de la solution?

**M. Derek Lee:** Heureusement, monsieur le Président, la société connaît les causes de la criminalité. Nous les avons recensées et étudiées. Un comité parlementaire a publié un rapport énumérant ces causes.

Le projet de loi dont il est actuellement question ainsi que d'autres projets de loi soumis à la Chambre ne sont en réalité d'aucune utilité pour combattre ces causes. Il porte uniquement sur la détermination de la peine. J'ai déjà parlé du mythe qui veut qu'en apportant des changements aux principes de détermination de la peine, on puisse influencer sur les causes de la criminalité. Ce n'est qu'un mythe. Cette volonté d'augmenter les peines ne fait rien pour résoudre le problème de la criminalité. C'est un gros programme d'emploi pour les bâtisseurs de prisons et le personnel correctionnel.

La démarche est enveloppée du mythe de la protection du public, mais elle consiste en fait, pour l'État fédéral, à se décharger de dépenses massives sur le dos des provinces, puisque la plupart des peines minimales obligatoires dont nous parlons actuellement devront être purgées dans les maisons de correction provinciales, et non dans les pénitenciers fédéraux.

Nous allons obliger le système judiciaire à envoyer tous ces gens dans les établissements correctionnels provinciaux, et ce sont les provinces qui devront payer la facture. C'est un projet fédéral qui consiste à refiler des dépenses aux provinces. C'est l'un des projets du genre les plus importants qu'il m'ait été donné de voir.

Le débat actuel et les changements que l'on veut apporter aux principes de détermination de la peine ne réduiront pas la criminalité parce qu'ils n'en touchent pas les causes réelles.

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, mon collègue a tenu des propos très réfléchis. Je sais qu'il s'y connaît dans le domaine du droit, notamment en ce qui concerne la justice pour les jeunes, et j'ai écouté avec plaisir ses observations, tout comme celles des députés qui ont posé des questions et ajouté leur grain de sel.

La justice pour les jeunes et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sont une source d'inquiétude en Nouvelle-Écosse, surtout depuis que Theresa McEvoy, une enseignante, a été tuée dans des circonstances très tristes et tragiques par un jeune contrevenant au volant d'une automobile volée.

*Initiatives ministérielles*

Mes collègues ont mentionné la Commission Nunn formé à la suite de ce décès. En effet, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a chargé le juge Merlin Nunn d'examiner la situation dans son ensemble — l'administration de la justice pour les jeunes, la loi proprement dite et les divers services offerts aux jeunes, et plus particulièrement aux jeunes à risque ou ceux qui ont des démêlés avec la justice — et de recommander des changements à apporter.

Le juge Nunn a, comme on le sait, formulé de nombreuses recommandations relativement aux programmes qui devraient être offerts en réponse à des problèmes tels que le besoin de réadaptation ou encore la pauvreté. Il a également affirmé que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents fonctionne très bien. Il en a fait l'éloge, signalant que, pour un grand nombre de jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la loi fonctionne la plupart du temps extrêmement bien. Mais pour ce qui touche les récidivistes, surtout ceux qui ont commis des crimes graves, des changements s'imposent.

Malheureusement, le gouvernement apporte certains changements, mais il ne donne pas suite à la plupart des recommandations du juge Nunn ayant trait non seulement à une vaste gamme de problèmes, mais également à des modifications à apporter à la loi.

Le juge a proposé toute une série de modifications dont je parlerai un peu plus tard et dont le gouvernement n'a pas tenu compte du tout. J'espère que, lorsque le projet de loi sera renvoyé à un comité comme je crois qu'il le sera, les membres du comité songeront à l'amender pour tenir compte des changements que le juge Nunn a eu la grande sagesse de recommander.

C'est devenu un enjeu à la suite de l'affaire McEvoy et d'autres histoires survenues en Nouvelle-Écosse, en particulier dans la région de Halifax. Comme d'autres députés, j'ai reçu des courriels et des appels téléphoniques concernant la criminalité. Dans le bulletin parlementaire automnal que j'ai envoyé aux résidents de ma circonscription, j'ai inclus un court sondage afin de connaître les préoccupations des gens à ce sujet.

Les gens ont répondu en grand nombre. Ils ont communiqué avec enthousiasme leurs points de vue et leurs sentiments concernant ce que devrait faire le gouvernement du Canada pour atténuer la criminalité au pays. La réponse dominante a été qu'il convient de modifier la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, mais aussi de lutter contre la pauvreté et de s'attaquer aux problèmes sociaux sous-jacents qui, selon le juge Nunn, sont trop souvent à l'origine de la criminalité.

Au début du mois, à l'occasion de ma 78<sup>e</sup> réunion intitulée « Let's talk » — série d'assemblées locales que j'organise dans ma circonscription — j'ai reçu des invités de tout un éventail de secteurs liés à la justice pénale, entre autres le chef de police de la municipalité régionale de Halifax. J'ai été ravi qu'il puisse venir. Il y avait des avocats de la défense, un policier à la retraite, des agents de probation et des membres de familles de victimes de crimes, notamment trois familles dont un être cher a été tué, ce qui est très triste.

Ce fut très convainquant de les entendre exprimer leurs idées et leurs préoccupations. Fait intéressant, ils ne se sont pas contentés de dire que nous devrions emprisonner les jeunes criminels pour de longues périodes. Ces personnes se soucient que le système fonctionne bien, que les enquêtes et les poursuites en matière de crime se déroulent bien et qu'on dispose de systèmes adéquats de punition, de dissuasion et de réadaptation.

Toutefois, ces mêmes personnes souhaitent également que nous nous attaquions aux causes de la criminalité, comme la pauvreté et

d'autres problèmes sociaux, par exemple le syndrome d'alcoolisation foetale.

Les parents de Jonathan Reader, qui a tragiquement été assassiné et qu'on a retrouvé au coin de la promenade Lacewood et de la rue Dunbrack dans ma circonscription, étaient présents. Selon eux, la première chose à faire est de se conduire en bons voisins, d'être au courant de ce qui se passe dans nos quartiers, d'exercer une surveillance, de savoir qui sont nos voisins et d'avoir des contacts avec eux. Nous devons être davantage au courant de ce qui se passe. Il faut qu'il y ait une bonne cohésion sociale, qu'on prévienne ce genre de choses, qu'on empêche le plus possible les gens d'emprunter la mauvaise voie.

● (1215)

Les gens qui ont assisté à cette réunion nous ont également dit que, à leur avis, le gouvernement fédéral devait intégrer les connaissances et les études entourant un grand nombre de ces domaines, et amener les différents niveaux de gouvernement à collaborer beaucoup mieux.

Les gens sont certes impressionnés par les connaissances concernant la criminalité, notamment la criminalité chez les adolescents, et par les études menées dans ce domaine. J'ai constaté qu'ils étaient très frustrés par le peu de collaboration qu'ils ont remarqué entre les différents niveaux de gouvernement, la magistrature, les services policiers, les procureurs de la Couronne, le ministère de la Justice et ceux qui, à Ottawa, élaborent des lois qui ne tiennent pas toujours compte de la réalité sur le terrain ou dans la rue. Cela les préoccupait vivement, de même que la nécessité d'appuyer les groupes communautaires qui offrent aux adolescents des programmes extrêmement importants pour les sortir de la rue, les garder actifs et dignes, et les faire participer à des activités enrichissantes où ils peuvent évoluer, apprendre et s'épanouir.

Par ailleurs, on a également dit que les adolescents doivent être tenus responsables de leurs actes par des conséquences sérieuses, la rééducation et des programmes de réinsertion sociale. Je suis tout à fait d'accord pour dire que des modifications s'imposent à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, conformément aux recommandations du juge Nunn, particulièrement dans le cas des récidivistes violents, soit les délinquants qui commettent des crimes plus graves.

Un des problèmes que je vois dans ce projet de loi, c'est qu'il ne traite pas d'une recommandation absolument clé que la commission du juge Nunn a formulée dans son rapport, à savoir que nous devons modifier la définition de délinquant violent. Actuellement, la loi traite les délinquants violents différemment des autres délinquants, et avec raison. La majorité des adolescents ne commettent pas de graves crimes violents et ne devraient pas être traités comme s'ils étaient violents.

S'ils ne sont pas violents, il faudrait tout de même les punir sévèrement. Le problème dans le cas de Theresa McEvoy, c'est que l'adolescent avait volé une voiture pour se balader et il était au volant. Il ne s'agissait pas d'une infraction avec violence, mais ce qui est arrivé à Theresa était manifestement violent et irresponsable. Ce cas devrait être traité très sérieusement.

J'estime que le juge Nunn a fait valoir un argument excellent en faveur de la modification de cette définition. Nous ne voyons aucune indication de cela dans ce projet de loi, et c'est très décevant.

*Initiatives ministérielles*

Il y a aussi l'amélioration des mesures relatives à la détention avant procès. Il est important d'associer à ces mesures l'augmentation considérable des ressources mises à la disposition des tribunaux pour s'occuper de ces jeunes. À l'heure actuelle, les jeunes peuvent attendre jusqu'à un an et plus le prononcé de la sentence.

Si un jeune est en détention provisoire et en attente d'un procès et qu'il n'a même pas été reconnu coupable encore, c'est un problème. C'est pourquoi les juges veulent que le jeune soit confié à une personne responsable, un parent par exemple. Le gouvernement a encore omis de suivre les recommandations du juge Nunn en ce qui a trait à ce qui se passe, par exemple, quand la personne responsable, le parent disons, dit: « Regardez, devant le tribunal, il y a quelques semaines, j'ai accepté d'être responsable de ce jeune; j'ai pris l'engagement de veiller sur lui et de voir à ce qu'il ne se mette pas dans le pétrin, mais maintenant j'ai un problème. Je n'arrive pas à le contrôler et j'abdique. Je voudrais me délier de cet engagement. » Pour l'instant, on ne sait trop comment réagir dans un tel cas.

Le juge a recommandé d'inscrire dans la loi une façon de procéder dans un tel cas, mais le gouvernement ne l'a pas fait. Encore là, le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations du juge Nunn.

Je ne comprends pas que le gouvernement n'a pu saisir la teneur des recommandations ni constater qu'il s'agissait de modifications raisonnables et logiques qu'il pouvait apporter à la loi s'il voulait vraiment changer les choses et prévenir une autre mort comme celle de Theresa McEvoy.

À la réunion à laquelle j'ai assisté, nous avons notamment entendu un policier à la retraite dire que les jeunes qui sont impliqués dans des crimes sont victimes de leur propre vie. C'est la nature de leur vie qui est en cause. Il s'agit ici de la pauvreté dont j'ai parlé précédemment.

D'ailleurs, une des principales préoccupations de ce policier à la retraite, qui a travaillé toute sa vie à collaborer avec les gens et à lutter contre le crime, c'est que le problème sous-jacent de la pauvreté reste entier. Bien sûr, les gens qui vivent dans la pauvreté ne sont pas les seuls à être impliqués dans des crimes, mais ils en représentent tout de même un fort pourcentage. C'est pourquoi je suis si heureux que notre chef, au Parti libéral, ait formulé toute une série de recommandations et proposé un programme de lutte contre la pauvreté.

Je suis certain que les députés seront nombreux à reconnaître qu'il faut s'attaquer à ce problème au Canada. Nous pouvons faire mieux à ce chapitre. Je pense que le programme que notre chef a présenté est excellent. Je crois aussi qu'il nous faut apporter des amendements à ce projet de loi afin de l'améliorer dans le sens des recommandations du juge Nunn.

Si nous le faisons tout en consentant de véritables efforts pour lutter contre la pauvreté, nous ferons d'immenses progrès.

• (1220)

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires de mon collègue. Je conviens certainement avec lui que l'un des meilleurs indicateurs de la réussite future des enfants est lié aux taux de pauvreté.

Nous savons tous qu'il faut fournir aux enfants des bases solides, qu'elles proviennent de programmes éducatifs ou de programmes de loisir favorisant le développement de leurs habiletés. Il faut également fournir une aide aux parents, car ce ne sont pas les enfants qui sont pauvres, mais bien leurs parents. Si nous élaborons

des programmes assurant des salaires suffisants et des logements abordables et que nous faisons en sorte qu'il y ait des emplois à la disposition de ces parents, nous pourrions réellement améliorer la qualité de vie des enfants.

Toutefois, je ne peux m'empêcher de signaler que le député ne s'est pas levé lors du débat sur le budget et, pire encore, lors du vote sur le budget, dans lequel on a renoncé à 190 milliards de dollars en recettes fiscales, un montant qui aurait pu servir à lutter contre les problèmes dont le député vient justement de parler en ce qui a trait à la pauvreté.

Je me demande si le député pourrait nous expliquer pourquoi son parti a permis qu'on fasse cadeau de cet argent aux sociétés pétrolières et gazières au lieu de l'investir pour venir en aide aux enfants de nos collectivités, comme cela aurait dû être le cas.

**L'hon. Geoff Regan:** Monsieur le Président, la députée soulève certains points importants dans sa question, et je lui sais gré de ses remarques.

Cela dit, lorsque les gens suivent les travaux de la Chambre des communes, l'un des aspects qui les frustrent vraiment est le fait qu'ils s'attendent à assister à un exercice délibératoire. Malheureusement, nous sommes tous coupables, à l'occasion, de tenir des propos de nature politique, plutôt que délibératoire.

Nous savons tous que la période des questions orales est le moment où le gouvernement doit rendre des comptes. Nous savons aussi que la seule façon de faire en sorte que cet exercice soit efficace consiste à faire pression sur les ministériels en posant de bonnes questions et en attirant l'attention des médias, afin que le public se préoccupe lui aussi des questions soulevées et qu'il exerce à son tour des pressions sur le gouvernement. Nous sommes conscients de cette réalité et il n'est pas surprenant que l'ambiance soit plus tendue au cours de la période des questions orales.

Malheureusement, je ne pense pas qu'il soit raisonnable de s'attendre à un processus délibératoire dans le cadre de la période des questions orales. Cela dit, je crois que l'on devrait s'efforcer de fonctionner selon un tel processus au cours des débats à la Chambre, par exemple lorsque nous étudions des projets de loi. Nous devrions nous efforcer de fonctionner davantage comme une assemblée délibérante.

En ce qui a trait à la question de savoir pourquoi nous nous sommes abstenus de voter sur le minibudget, je pense que tous connaissent la réponse. La question de la députée a de toute évidence un caractère politique. C'est une attaque politique, une attaque partisane. La députée sait pertinemment que, dans le passé, il est arrivé que le NPD s'abstienne de voter afin d'éviter le déclenchement d'élections.

Nous savons aussi, compte tenu des récents sondages, pour autant que ceux-ci soient justes, que le résultat aurait été très semblable à la situation actuelle à la Chambre. Un montant de 300 millions de dollars aurait été dépensé pour tenir des élections dont le résultat aurait été essentiellement le même.

Je ne serais pas vraiment surpris si les Canadiens disaient qu'ils ont toutes sortes de raisons d'être mécontents du gouvernement, et peut-être auraient-ils exprimé ce mécontentement si des élections avaient eu lieu, mais, à l'époque, il y a avait de bonnes chances que le résultat de cet exercice soit le même.

*Initiatives ministérielles*

La députée n'est pas raisonnable et elle fait preuve d'un certain degré de partisanerie, alors que nous devrions nous pencher sur le projet de loi pour voir comment celui-ci peut être amélioré, et nous concentrer sur la question très importante de l'application de la justice pour les adolescents. C'est cela qu'il faut faire, et non pas tomber dans la partisanerie.

• (1225)

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Monsieur le Président, je reviens au projet de loi plutôt qu'à la dernière question.

J'aimerais savoir ce que le député pense du rapport du juge Nunn. Ce rapport renferme quelque 34 recommandations, dont 19 sont d'ordre administratif et dont six, importantes, portent précisément sur la modification de la loi.

En lisant bien le projet de loi, je constaterai peut-être qu'on a donné suite à une de ces recommandations, mais j'en doute fort. Le juge a formulé six recommandations, dont aucune n'est reprise, sauf erreur, dans le projet de loi et dont une semble recueillir l'appui général des députés. Quant aux autres recommandations, on ne semble pas trop savoir quoi en faire.

Le député va-t-il dire pourquoi donc le gouvernement a choisi d'aborder ce domaine de la loi particulièrement important de façon aussi fragmentée?

**L'hon. Geoff Regan:** Monsieur le Président, mon collègue soulève un point très important. J'ai signalé quelques-unes des recommandations du juge Nunn que le gouvernement a ignorées. J'en ai d'autres à signaler.

J'espère que le gouvernement réfléchira à la question. Je suis déçu, car lorsque le ministre de la Justice s'est rendu à Halifax, où il a rencontré le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, il a semblé dire qu'il avait écouté et entendu les recommandations du juge Nunn, qu'il reconnaissait les préoccupations de cette province par rapport à ce dossier et qu'il verrait à ce que la loi soit modifiée en conséquence.

Je reconnais que j'avais tenu pour acquis que ces modifications refléteraient, à tout le moins dans une large mesure, les recommandations du juge Nunn. Je suis déçu, car ce n'est pas le cas.

Permettez-moi d'aborder d'autres recommandations formulées par le juge Nunn. Par exemple, la onzième recommandation, « que le gouvernement fédéral modifie l'article 42...

**Le vice-président:** Je m'excuse, mais le député n'aura pas le temps d'en parler. Son temps de parole est écoulé.

Reprise du débat, la députée de Trinity—Spadina a la parole.

**Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD):** Monsieur le Président, le taux de criminalité au Canada, dans l'ensemble, chute depuis qu'il a atteint son sommet en 1991. Selon la police, 2,6 millions d'infractions ont été commises en 2004; cette année-là, le taux de criminalité était inférieur de 12 p. 100 à ce qu'il était une décennie plus tôt. Cependant, les jeunes ont l'impression d'être moins en sécurité.

Entre 1998 et 2002, moins de jeunes, âgés de 16 à 24 ans, estimaient que leur quartier était très sécuritaire. En 2002, 72 p. 100 d'entre eux sentaient que leur quartier était à l'abri des crimes violents. En gros, la majorité des jeunes, bien qu'ils soient un peu moins nombreux qu'auparavant, se sentent encore en sécurité.

Selon le Centre canadien de la statistique juridique, le taux de crimes violents chez les jeunes a augmenté de quelque 13 p. 100 de 1993 à 2003.

Environ 25 p. 100 des jeunes qui ne se sentent pas en sécurité sont des garçons et des filles qui se retrouvent seuls à la maison à partir de la 7<sup>e</sup> année. Selon le Conseil canadien de développement social, 80 p. 100 des mères d'enfants d'âge scolaire sont sur le marché du travail et elles s'inquiètent à propos de leurs enfants. D'ailleurs, en moyenne, un enfant passe 67 heures par semaine à la maison, plus de temps qu'il ne passe à l'école. C'est pendant ces périodes-là, surtout après l'école, qu'ils ne se sentent pas en sécurité. C'est à ces moments-là que les jeunes sont le plus susceptibles d'être intimidés par des pairs et qu'ils ont le plus tendance à accéder à Internet sans supervision.

Selon les recherches, c'est entre 15 heures et 19 heures que les adolescents sont victimisés ou commettent des infractions. Quand on parle de crimes commis par des jeunes et de la sécurité des jeunes, c'est à ces heures-là que les jeunes font de mauvais coups, c'est-à-dire entre le moment où ils quittent l'école et celui où leurs parents rentrent du travail.

Toujours selon les recherches, ces périodes non supervisées sont des facteurs de risque pour la toxicomanie, la participation à des activités de gang ou d'autres comportements problématiques. Nous savons donc à quel moment il faut agir, et pourtant, le projet de loi ne prévoit presque rien. Il ne parle pas d'une approche en matière de prévention.

Il existe des solutions, comme des programmes de maîtrise de la colère et de prévention de l'intimidation. Les meilleurs programmes qu'on puisse offrir sont les activités parascolaires. Encore une fois, si les jeunes pouvaient participer à de bonnes activités après l'école, non seulement ils seraient en sécurité, mais leur estime de soi s'en trouverait accrue, ils réussiraient mieux en classe et seraient en meilleure santé mentale et physique. Nous voulons tout cela pour nos jeunes.

Des organismes comme les Clubs garçons et filles permettent de faire de ces heures sans supervision, où ils ne se sentent pas en sécurité, un moment productif où ils peuvent enrichir leurs connaissances grâce à des activités structurées.

Parlant de criminalité juvénile et de sécurité, au cours de l'été, les néo-démocrates ont demandé une prolongation du Programme canadien d'emploi Jeunesse pour qu'il fonctionne toute l'année plutôt que seulement l'été. Nous savons que cela réduirait le taux de criminalité juvénile.

Nous l'avons constaté à maintes reprises. Par exemple, la ville de Toronto offre un programme de loisirs et de garde après l'école. Ce sont des jeunes du quartier qui le font fonctionner, et ces jeunes deviennent ainsi des modèles et des tuteurs qui visitent les écoles primaires et secondaires pour, par exemple, y enseigner les arts, le basket-ball ou des activités physiques, ou pour aider aux devoirs. Certains de ces jeunes auraient pu devenir délinquants, mais ils ont décidé de faire prendre un autre tournant à leur vie.

• (1230)

Les programmes de ce genre ont un effet notable sur le degré de sécurité d'une collectivité. Certains se rappellent peut-être de l'été marqué par la criminalité juvénile qu'on a connu il y a quelques années. Il y avait eu beaucoup de fusillades à Toronto. En appliquant différentes stratégies, dont le Programme d'emploi Jeunesse, en un an, on était parvenu à réduire de 40 p. 100 les crimes impliquant des armes à feu chez les jeunes. Nous savons que les programmes de ce genre fonctionnent.

*Initiatives ministérielles*

Non seulement ils offrent de bons emplois, mais aussi une excellente formation et de nouvelles possibilités de rendre service au voisinage. La criminalité juvénile ne touche pas seulement les jeunes. C'est parfois tout le voisinage ou les familles qui en souffrent. Le programme fournit aux jeunes leaders les outils et les ressources pour atteindre ces familles et ces jeunes et leur offrir du soutien. Ils brisent ainsi le cycle de la violence, de l'aliénation et du désespoir, qui sont souvent endémiques dans les collectivités à risque.

Les recherches effectuées par Geena Brown révèlent que, si nous avions des programmes de ce genre, le nombre de mères qui ont recours aux services d'urgence, à l'aide sociale à l'enfance, aux banques d'alimentation et aux médicaments sur ordonnance diminuerait.

Je veux montrer combien d'argent nous pourrions économiser si un programme de prévention de la criminalité chez les jeunes accompagnait ce projet de loi.

Le dernier sondage dont j'ai vu les résultats révèle que, pour garder des jeunes en prison, même sans le counseling et l'aide dont ils peuvent avoir besoin pendant leur détention, il en coûte au bas mot 65 000 \$ par année à la société et aux contribuables. Si nous ajoutons le counseling et parfois les programmes de traitement pour toxicomanie dont ils peuvent avoir besoin, ce montant grimpe à entre 100 000 \$ et 120 000 \$ par année. C'est une meilleure utilisation des fonds publics que d'investir plutôt dans des programmes de prévention pour dissuader les jeunes de commettre des crimes parce que nous savons que ces programmes fonctionnent.

Nous avons examiné les chiffres récemment. Selon le ministère de la Justice, les crimes coûtent presque 50 milliards de dollars par année à notre société. Si nous appuyons les groupes comme les Clubs garçons et filles du Canada et YouCan, qui apprennent aux jeunes comment réagir à une situation violente en la désamorçant et qui leur enseignent l'art de la médiation des conflits, alors les jeunes qui se trouvent devant une situation très explosive sauront la désamorcer et ils finiront par s'entraider au lieu de recourir à la violence.

Nous savons que beaucoup de jeunes commettent des crimes violents parce qu'ils ne connaissent pas d'autres moyens de s'exprimer. Ce n'est pas une excuse. Ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes, mais nous devons aussi leur donner les outils dont ils ont besoin pour apprendre comment désamorcer une situation, qu'il s'agisse d'intimidation ou d'un autre comportement qui présente des risques.

YouCan a lancé un grand nombre d'initiatives qui ont connu beaucoup de succès, et bien d'autres organismes communautaires ont aussi mis sur pied de très bonnes initiatives.

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents met l'accent sur le principe selon lequel, lorsqu'un jeune commet un crime, au lieu de l'envoyer derrière les barreaux, nous devrions trouver une façon de lui imposer une peine autre que l'emprisonnement, par exemple du travail communautaire, pour l'aide à se réformer. Malheureusement, le financement nécessaire à l'application de ce principe n'est jamais venu. Beaucoup de quartiers, d'organismes et de municipalités ont dit que c'était un bon principe, mais que, lorsque les juges disaient aux jeunes passibles d'emprisonnement qu'ils devaient plutôt suivre un programme quelconque, aucun programme pertinent n'était accessible dans la collectivité. Les organismes communautaires n'ont pas le financement nécessaire pour fournir ces programmes aux jeunes.

●(1235)

Par conséquent, il y a eu de bons principes dans le passé, mais pas le genre de financement nécessaire pour offrir du soutien communautaire alors que c'est crucial.

Le Centre national de prévention du crime est une importante organisation nationale qui finance des projets, parfois pendant un an, parfois pendant trois ans, mais qui n'offre pas de financement permanent. De nombreuses organisations qui font énormément de travail auprès des jeunes pour les empêcher de commettre des actes criminels ou qui interviennent après le prononcé de la sentence pour s'assurer que les jeunes acquièrent des compétences et évitent ainsi la récidive affirment avoir besoin d'un financement permanent. Elles savent ce qui donne de bons résultats. Le centre a obtenu du succès avec son programme. Malheureusement, après deux ou trois ans, le financement s'épuise et bon nombre de jeunes dans les collectivités sont confrontés à des difficultés d'ordre judiciaire.

L'appui aux initiatives locales contribuerait réellement à réduire la criminalité juvénile. Il faut aider les municipalités à bâtir, à élargir et à soutenir les centres d'accueil, que ce soit au chapitre de l'infrastructure sociale, en bâtissant par exemple des terrains de basket-ball, des centres communautaires et des bibliothèques. La Fédération canadienne des municipalités nous a signalé un déficit en matière d'infrastructure sociale.

Autre exemple, la ville de Toronto envisage de fermer des piscines faute de financement. Je souligne encore une fois que de plus en plus de jeunes, après l'école ou même durant les heures de classe, seront incapables d'acquérir des compétences. Malheureusement, certains d'entre eux auront de mauvaises fréquentations ou se joindront à un gang. Ils auront ensuite des démêlés avec la justice et c'est dommage.

Nous savons que les jeunes sont parfois confrontés à des difficultés d'ordre judiciaire. Pourquoi? Parce que le taux de dépression et d'anxiété chez les adolescents canadiens est en hausse. Avec un taux de suicide de 15 p. 100 chez les jeunes de 15 à 20 ans, le Canada vient au troisième rang parmi les pays de l'OCDE où ce taux est le plus élevé. Quand on jette un coup d'oeil à la situation des jeunes, qu'ils soient en prison ou dans leur milieu et qu'ils soient contrevenants ou non, on note un lien clair entre leur situation et le fait qu'on n'investit pas dans les collectivités. Les jeunes sont de plus en plus déprimés. On note également des problèmes d'obésité et des cas de suicide.

Le Canada est un pays riche, comment peut-il se classer au troisième rang parmi les pays où le taux de suicide chez les adolescents est le plus élevé? Ces jeunes doivent éprouver un profond sentiment de désespoir pour commettre un tel acte.

Je sais que j'ai parlé de dissuasion, mais le projet de loi ne parle pas de la prévention de la criminalité chez les adolescents. En fin de compte, c'est cela qui fonctionne.

Un autre aspect clé que le projet de loi n'aborde pas est la protection des témoins. Certains adolescents voudraient raconter aux autorités ce qui se passe dans leur cercle. Ils voudraient pouvoir leur dire qu'ils savent peut-être qui est responsable de tel ou tel crime dans leur collectivité. Or, certains d'entre eux ne se sentent pas du tout protégés. Si nous n'améliorons pas le programme de protection des témoins, bon nombre de jeunes continueront de se sentir ciblés ou de courir des risques et refuseront de parler. Nous avons grandement besoin d'un programme solide de protection des témoins.

*Initiatives ministérielles*

• (1240)

L'Association canadienne des chefs de police a récemment dit au Comité permanent de la sécurité publique que les programmes de protection des témoins, bien qu'ils soient extrêmement importants pour les autorités policières, coûtent souvent trop cher pour les services de police locaux.

Nous avons besoin d'un plan exhaustif de prévention de la criminalité chez les adolescents qui couvrirait l'emploi des jeunes, des activités parascolaires ainsi que des investissements dans les collectivités et les programmes de protection des témoins. Avec un tel plan, nous pourrions vraiment parler de dissuasion et de prévention. Le projet de loi dont nous sommes saisis établit ces principes de détermination de la peine. Ce sont de bien jolis principes, mais les collectivités n'ont pas la capacité ou l'infrastructure nécessaires pour appliquer les principes tels que la dissuasion.

Nous savons qu'emprisonner des adolescents n'est pas une mesure dissuasive. Pendant qu'ils sont en prison, ces jeunes deviennent des criminels endurcis. Qui sont leurs compagnons derrière les barreaux? Des criminels d'expérience. J'imagine que c'est un peu comme une université, une forme d'éducation postsecondaire. Les jeunes vont en prison et apprennent comment devenir des criminels endurcis. Le simple fait d'emprisonner des adolescents ne fonctionne pas. En plus de coûter cher, c'est improductif.

Malheureusement, il manque l'élément essentiel de la prévention à ce projet de loi. Je connais bien des jeunes qui ont mal débuté dans la vie, qui ont commis une erreur, se sont acoquinés avec les mauvaises personnes et se sont attiré des ennuis. Comme ils sont jeunes, dynamiques et pleins d'enthousiasme, un grand nombre d'entre eux ont gardé espoir. Ils n'ont pas jeté l'éponge. Si nous allons vers eux au bon moment et croyons sincèrement en leurs capacités, ils peuvent changer complètement leur vie.

La fin de semaine dernière, je suis allée dans un organisme qui s'appelle Sketch. On y montre à de jeunes sans-abris à s'exprimer par les arts: les arts visuels, la peinture, la sculpture, la musique, le théâtre. Certains de ces jeunes, du fait qu'ils vivent dans la rue, ont souvent eu affaire à la police. Certains ont déjà eu des ennuis. Sketch fête son dixième anniversaire. Un grand nombre de ces jeunes viennent de familles désunies. Ils ont subi des violences, parfois physiques, parfois sexuelles. Ils ont fugué. C'est la raison pour laquelle ils vivent dans la rue et, lorsqu'ils vivent dans la rue, il leur arrive de commettre des crimes qu'ils regrettent ultérieurement.

Les organismes comme Sketch s'occupent des besoins physiques et psychologiques de ces jeunes, les amenant à s'exprimer par l'art et, ce faisant, à guérir. Ensemble, ils forment un groupe très soudé. Ils s'entraident. Ils se disent les uns aux autres pourquoi ils ne devraient pas rester dans ce cycle de violence, comment ils pourraient reprendre les études, trouver un logement et changer leur vie.

Nous pouvons faire beaucoup pour les jeunes. Hélas, ce projet de loi ne traite pas nécessairement de tout ce que nous pouvons faire pour investir dans la jeunesse.

• (1245)

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai bien aimé le dernier exemple de la députée. La fin de semaine dernière, j'ai visité un projet semblable dans ma circonscription. Des gens y faisaient de très belles sculptures et d'autres magnifiques oeuvres d'art, ce qui prouve qu'ils peuvent faire un travail très positif et productif lorsqu'on canalise leurs aptitudes. Je crois que ce projet était dirigé par un organisme connu sous le nom de Sundog.

Comme la députée l'a souligné, ce projet de loi est très court. Il ne comprend que deux articles. Le premier vise à permettre à la Couronne d'avoir plus facilement recours à la détention avant le procès et le deuxième permet l'application aux jeunes de certains principes de détermination de la peine applicables aux adultes.

J'aimerais que la députée nous dise si elle est d'accord avec ces deux modifications. J'aimerais également qu'elle nous dise si elle appuie les trente autres recommandations et plus qui se trouvaient dans le rapport Nunn et qui n'ont pas été prises en compte dans ce projet de loi.

**Mme Olivia Chow:** Monsieur le Président, les jeunes me disent que lorsqu'ils ont la possibilité de s'exprimer de façon créative, leur âme est touchée et ils se reprennent en main. C'est l'élément qui manque dans beaucoup des programmes actuels.

La partie du projet de loi que j'ai beaucoup de mal à accepter est la deuxième, celle concernant le principe de détermination de la peine. Je vais mettre de côté la première partie, qui porte sur la détention avant le procès. La deuxième partie du projet de loi concerne le principe de détermination de la peine.

J'étais autrefois porte-parole pour les enfants et les jeunes de Toronto. Certes, j'ai consulté de nombreuses études et dans toutes mes recherches, je n'ai relevé absolument rien qui prouve que les principes de dénonciation et de dissuasion qu'on applique aux adultes auraient quelque effet positif que ce soit sur la sécurité du public. Logiquement, avant d'adopter une loi, il faudrait avoir vu des preuves scientifiques. Pour ma part, je n'en ai vu aucune.

Par ailleurs, les tribunaux et la société ne reconnaissent pas toujours qu'il y a une différence entre un adulte et un jeune. Quant à la notion de protection de la société, je dirais que la meilleure façon de protéger la société consiste à investir dans les programmes dont ont parlé mes collègues, à savoir Sundog, Sketch, les Clubs garçons et filles du Canada, YOUCAN, Vivre sans violence, et le YMCA. Il n'y a pas de meilleure façon de protéger nos jeunes.

J'ai vu des collectivités se transformer lorsqu'on a commencé à y investir. L'élément clé, c'est que nos meilleurs alliés dans la lutte contre la criminalité chez les jeunes sont les jeunes eux-mêmes. Si nous pouvons faire en sorte qu'ils se reprennent en main et retournent dans leur collectivité en disant: « Ce n'est pas une bonne façon d'agir. Regardez-moi. C'est ce que j'ai fait, et c'est terrible. Suivez la bonne voie », alors ils seront nos meilleurs alliés. Voilà ce qui nous manque. C'est le meilleur moyen de dissuasion qui soit.

Les principes de dissuasion et de dénonciation compris dans la deuxième partie du projet de loi ne sont pas une bonne idée.

• (1250)

[Français]

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté ma collègue avec intérêt et surtout avec un peu de satisfaction.

À la lecture du projet de loi C-25, on constate qu'il est en ligne directe avec l'idéologie conservatrice selon laquelle il faut absolument punir les délinquants, et on pense que c'est ainsi que l'on pourra régler la question, sans mettre les efforts nécessaires en matière de réinsertion. Je crains que ce point de vue ne soit généralisé à la grandeur du Canada. Heureusement, cela ne semble pas être le cas. D'ailleurs, au Québec, nous avons fait notre lit de cette question depuis longtemps. Nous avons mis en place une loi qui donne la chance au coureur, qui permet la réinsertion, ce qui permet de diminuer la criminalité. D'ailleurs, les statistiques le démontrent assez clairement.

### *Initiatives ministérielles*

Par ce projet de loi, on manifeste la volonté de modifier la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents afin d'ajouter la dénonciation et la dissuasion aux principes de détermination de la peine. La députée vient d'exprimer très bien à quel point cela ne correspond pas à la réalité. On précise aussi, au sommaire, que la présomption de maintien en liberté de l'adolescent avant le procès peut être renversée. En outre, ce projet de loi mentionne les cas où cette présomption ne s'applique pas.

Je voudrais poser une question à ma collègue. Au Québec, il n'est pas démontré que cette approche des conservateurs donnerait des résultats intéressants, d'autant plus quand on considère que le modèle presque identique développé aux États-Unis, en matière de lutte contre la criminalité, n'obtient pas les résultats souhaités. Qui plus est, chez les jeunes, il s'agit véritablement d'une étape dans la vie où l'on pourrait faire en sorte d'éviter qu'ils deviennent des récidivistes du crime. Par conséquent, une toute autre approche est nécessaire.

J'aimerais que ma collègue réponde à la question suivante. Dans la région qu'elle représente, cette approche des conservateurs est-elle effectivement promise à un avenir? Ne ferait-on pas mieux, tout simplement, de réétudier cette question à fond pour faire ressortir quels efforts réels sont à consentir? Par exemple, on peut miser sur la prévention, sur la lutte contre la pauvreté ou sur l'examen des situations dans lesquelles les jeunes se retrouvent, plutôt que de n'avoir qu'une approche punitive.

Je lisais un article ce matin qui mentionnait que, pour la première fois depuis dix ans, le nombre de personnes emprisonnées est à la hausse. On investirait donc beaucoup d'argent dans l'approche punitive sans nécessairement que cela donne des résultats. Je suis d'accord avec la députée pour dire que, ce faisant, on risque de contribuer au développement de l'école du crime. Ma collègue partage-t-elle ce point de vue?

[Traduction]

**Mme Olivia Chow:** Monsieur le Président, des millions d'Américains ont déjà été incarcérés. Leur nombre a d'ailleurs augmenté considérablement, mais les rues ne sont pas plus sûres.

Si nous cherchons un modèle, nous n'avons qu'à nous tourner vers le Québec. J'ai vu comment fonctionne le système judiciaire du Québec. Les jeunes ont une deuxième chance. On ne fait pas que brandir de beaux principes. On investit réellement dans les jeunes. Il existe des programmes. On croit dans les jeunes, on croit, en raison de leur jeunesse, qu'ils n'ont pas fini d'apprendre et qu'il est possible qu'ils se reprennent en main.

La majorité des jeunes peuvent y arriver. Oui, il existe un très petit pourcentage de criminels endurcis, mais je ne parle pas d'eux. Je parle de la majorité des jeunes.

Selon les statistiques, on compte très peu de récidivistes au Québec parmi ceux qui ont été incarcérés ou qui ont reçu une peine alternative. Le pourcentage de récidivistes est beaucoup plus faible au Québec qu'ailleurs. Pourquoi? C'est parce que le Québec croit fondamentalement que les jeunes ont la capacité de changer pour le mieux.

Quand nous parlons de principes et de peines, il nous faut être très clairs. Nous devons tout d'abord croire que les jeunes ont la capacité de changer. Sinon, on jette la clé. Nous parlons de jeunes personnes. Pendant combien d'années allons-nous les incarcérer? Ça ne fonctionnera pas. Nous devons trouver les meilleures solutions. De nombreux programmes fonctionnent très bien au Québec. Il existe aussi, bien sûr, d'autres modèles à l'extérieur du Québec.

Comme le montre l'exemple américain, le principe qui consiste à incarcérer purement et simplement les gens, et à en incarcérer toujours plus, ne fonctionne pas.

• (1255)

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Monsieur le Président, les journaux regorgent depuis un certain temps de crimes commis au moyen d'armes à feu et d'incidents liés aux gangs. Je comprends donc pourquoi nous sommes saisis de la question aujourd'hui. Je comprends aussi pourquoi le parti au pouvoir aimerait être perçu comme le parti de la loi et de l'ordre.

Il y a toutefois des gens dans ma collectivité qui sont préoccupés par la criminalité et qui sont aussi des parents. Ils se soucient d'abord et avant tout de la prévention. Ils ne veulent pas qu'il y ait de crimes du tout. Ce qui me préoccupe, c'est que pendant que nous ne cessons de débattre des projets de loi sur la criminalité à la Chambre, nous n'avons eu aucun débat au sujet des éléments beaucoup plus fondamentaux qui doivent être en place pour que les jeunes d'aujourd'hui réussissent.

J'ai eu le privilège de travailler pour le bureau national des Grands Frères et des Grandes Soeurs du Canada. J'ai collaboré avec plusieurs des associations dont ma collègue a parlé, comme YOUNG et les Clubs Garçons et Filles du Canada, qui accomplissent un travail vraiment progressiste avec les enfants et les jeunes afin de s'assurer qu'ils ne tombent jamais dans la criminalité.

Comme ma collègue défend elle aussi la cause des enfants et que la Chambre n'a pas été saisie de ces questions, peut-être que le comité dont elle fait partie l'a été, ou peut-être fait-elle partie d'autres organismes parlementaires dont les travaux ne sont pas nécessairement télévisés. Elle pourrait peut-être nous dire si des travaux importants visant à assurer la sécurité des enfants dans nos collectivités ont lieu ailleurs en ce moment.

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que la Chambre devra accueillir cette intervention plutôt comme observation que comme question, puisque la période prévue pour les questions et observations est terminée depuis longtemps.

Le député de Scarborough—Guildwood a la parole. Reprise du débat.

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Richmond.

Il y a une tendance qui se dessine. Je ne sais pas si vous l'avez constaté, monsieur le Président, vous qui figurez parmi les occupants du fauteuil depuis le début de la législature, mais il y a bien une tendance.

Au début, on alimente la peur, habituellement en fonction d'un événement saisissant qui a capté l'attention du public. Dans un deuxième temps, avec tambours et trompettes, on s'approche des micros et on annonce, une fois de plus, que le gouvernement sévira contre la criminalité.

Dans un troisième temps, avec tout autant de tambours et trompettes, on donne des entrevues, on passe à la télévision, ainsi de suite, puis on annonce que le gouvernement a une solution. Comme quatrième étape, on dépose un projet de loi.

Et la cinquième étape consiste à répéter les trois premières aussi souvent que les médias mordront à l'hameçon, aussi longtemps que la population manifesterait de l'intérêt, ou aussi longtemps que le gouvernement devra diriger notre attention sur ce dossier.

*Initiatives ministérielles*

Monsieur le Président, je sais que vous êtes un parlementaire d'expérience, mais vous serez peut-être étonné d'apprendre que l'on a agi ainsi à 16 reprises au cours de la première session de la présente législature. Seize des 64 projets de loi présentés au Parlement avaient rapport à la criminalité, ce qui veut dire qu'environ 25 p. 100 des mesures à l'étude à la Chambre des communes ont rapport à la criminalité.

Cela fait beaucoup de mesures concernant la criminalité, mais également toute une tendance. Elle semble davantage permettre d'engendrer ce que nous pourrions appeler de la publicité que de régler concrètement des problèmes. Cependant, puisque cette façon de faire répétitive ne présente les enjeux que de façon parcellaire et dans le désordre, les Canadiens qui suivent le débat n'ont jamais autre chose qu'un aperçu très restreint d'une perspective très vaste, qu'il s'agisse des mesures de lutte contre la criminalité ou des modifications proposées au Code criminel ou aux lois concernant la justice pénale pour les adolescents.

En traitant le sujet de cette façon, le gouvernement réussit à passer aux nouvelles et à tenir des conférences de presse 16 fois plutôt qu'une, ce qui donne d'excellents résultats pour la machine de propagande du Parti conservateur, mais pas grand-chose de concret. Par ailleurs, lorsque le gouvernement a prorogé le Parlement et ainsi mis un terme à tous les travaux amorcés durant la première session, il s'est donné l'occasion de relancer la tendance.

Six des 29 projets de loi dont la Chambre a été saisie depuis le début de la nouvelle session portent sur la criminalité ou sur des sujets connexes, ce qui veut dire que l'on applique encore très efficacement la même recette. Ainsi, le Parti conservateur pourra participer à six séances de photo, six conférences de presse et au moins six émissions de télévision, du moins l'espère-t-il. Il donne l'impression de prendre des dispositions pour lutter contre la criminalité, mais, en réalité, il n'en est rien.

Au lieu de l'approche globale préconisée par le juge Nunn relativement aux adolescents canadiens, on nous propose une série de petites mesures ponctuelles.

J'ai pensé que cela intéresserait les gens qui nous regardent de savoir que le juge Nunn a formulé 34 recommandations. De ces 34, 19 environ sont de nature administrative et ne relèvent donc pas de la compétence de notre assemblée. Il s'agit principalement de recommandations portant sur la façon dont le système de justice pénale pour les adolescents devrait être administré. Son administration incombe aux provinces.

Par contre, six proposaient des changements précis à apporter à la loi qui n'ont cependant pas été intégrés au projet de loi C-25 ou, s'ils l'ont été, ce n'est que très indirectement. Rappelons que cet homme très respecté dans le milieu a publié un rapport contenant 34 recommandations, dont six de nature législative qui ne se retrouvent nulle part dans le projet de loi C-25. C'est une bien drôle de façon de sévir contre les criminels.

Selon le juge Nunn:

La province devrait demander au gouvernement fédéral de modifier la « Déclaration de principes » se trouvant à l'article 3 pour y ajouter une disposition voulant que la protection du public soit l'un des principaux objectifs de la loi.

• (1300)

J'ignore si c'est une bonne recommandation ou pas, mais elle me paraît très sensée. Pourquoi le projet de loi C-25 ne contient-il pas une déclaration de principes selon laquelle la protection du public est l'un des principaux objectifs de la loi?

Cela me paraît sensé. Il semble également qu'il serait facile d'intégrer une telle déclaration dans la loi. Cependant, cela ne

cadrerait pas avec la tendance que j'ai mentionnée au début de mon intervention parce que cela ne ferait certainement pas les manchettes.

La recommandation 21 est la suivante:

[...] que le gouvernement fédéral modifie la définition d'une « infraction violente » à l'alinéa 39(1)a) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour y inclure toute conduite qui met en danger la vie ou la sécurité d'une autre personne ou qui risque de constituer un danger à cet égard.

Pourquoi ne pas modifier la définition de crime avec violence pendant que nous y sommes? Pourquoi ne pas avoir intégré cette suggestion dans le projet de loi C-25? Cela me paraîtrait parfaitement sensé.

La recommandation 22 est la suivante:

[...] que le gouvernement fédéral modifie l'alinéa 39(1)c) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, de manière à ce qu'au lieu de parler de « plusieurs déclarations de culpabilité », on parle de « plusieurs infractions » ou une formulation du genre.

C'est une recommandation intéressante et il y a un parallèle à faire avec la modification du paragraphe 29(2) prévue à l'article 1 du projet de loi. Apparemment, le gouvernement a choisi de s'en tenir à l'idée des déclarations de culpabilité plutôt qu'à l'idée des infractions.

Je ne fais pas partie du Comité de la justice, mais il me semble que ce serait une question importante à poser. Il s'agit d'inclure les cas des jeunes qui ont commis une série d'infractions notoires qui n'ont peut-être pas entraîné de condamnations. Si l'incarcération ou la détention est vraiment envisagée comme un moyen de retirer de nos collectivités de tels individus, il faut quand même qu'il y ait eu, selon le projet de loi du gouvernement, des déclarations de culpabilité, ce qui exclut les individus qui ont commis toute une série d'infractions pour lesquelles ils n'ont pas encore été déclarés coupables.

Je suis curieux de savoir pourquoi le gouvernement, qui veut apparemment faire preuve de fermeté envers les criminels, n'a pas intégré cette recommandation. Il a peut-être de bonnes raisons. Je l'ignore. Encore là, il semble que l'on ait laissé passer une bonne occasion.

Une autre recommandation porte sur la notion de « personne digne de confiance » et sur la façon dont une telle personne devrait continuer à exercer sa responsabilité quand le contrevenant n'est plus en centre de détention. D'autres recommandations portent sur la mise en liberté sous caution.

On n'a donné suite à aucune de ces recommandations dans le projet de loi C-25. Il est difficile de savoir pourquoi de telles recommandations sensées n'ont pas été intégrées à la mesure, alors qu'elles ont été formulées par un juge respecté et qu'elles touchent un domaine du droit qui, nous en convenons tous, appelle un examen continu et des modifications.

En revanche, le gouvernement a ajouté des éléments qui lui plaisent. J'aimerais revenir au commentaire qu'a fait mon collègue de Scarborough—Rouge River, qui a dit que l'imposition de peines ne réduit pas la criminalité.

Antérieurement, j'ai été avocat. En fait, je suis toujours avocat, mais je n'exerce plus le droit. J'ai fait un peu de droit criminel. Or, il arrive que les criminalistes vont interviewer leurs clients dans les centres de détention. À titre de criminaliste, j'ai donc fait certaines constatations à l'endroit des quelques clients que j'ai représentés.

*Initiatives ministérielles*

Par exemple, j'ai constaté qu'ils n'étaient pas parmi les plus forts. De façon générale, les criminels ne sont pas parmi les plus forts. Puis, ils ont souvent des antécédents horribles, possiblement à cause des drogues, soit à cause des drogues qu'ils ont consommées, soit parce qu'ils sont des victimes du syndrome d'alcoolisation foetale ou qu'ils manifestent des troubles causés par l'alcoolisation foetale ou d'autres troubles de ce genre, ce qui restreint leur capacité d'interagir au sein de la société.

• (1305)

Généralement, leurs résultats scolaires étaient plutôt médiocres et ils avaient des problèmes de dépendance aux drogues, à l'alcool ou à d'autres substances analogues.

Autrement dit, ce n'est pas le groupe qui réussissait le mieux. En général, ces individus n'avaient jamais pensé qu'ils finiraient par se faire prendre. Par conséquent, modifier les lois, que ce soit le Code criminel ou cette loi en particulier, et avoir recours à la dénonciation ou à la dissuasion n'aurait absolument aucun impact sur le groupe visé.

Premièrement, aucun d'entre eux n'aurait pu imaginer qu'il finirait par être pris. Ils pensaient tous qu'ils pouvaient s'en tirer impunément. Deuxièmement, lorsqu'ils étaient pris, ils n'avaient absolument aucune idée de la peine applicable à l'infraction dont ils étaient accusés. C'était généralement le cas autant pour les adultes que pour les jeunes.

Je tiens à mentionner que l'imposition de peines, qu'il s'agisse des peines minimales obligatoires ou de toutes les mesures évoquées ici avec grand succès, ne semble faire aucune différence pour la population criminelle visée. Par contre, certains d'entre nous en retirent une grande satisfaction.

J'aimerais revenir sur une déclaration faite par Martha Mackinnon, de l'organisme Justice for Children and Youth. Ses propos sont cités dans un article:

« [...] les conservateurs se fondent sur une perception qui a été exagérée à l'extrême par les politiciens et les médias ». Elle a également critiqué la décision du gouvernement de ressusciter la « dissuasion générale » pour les adolescents, disant que « rien ne prouve que la dissuasion a un effet sur les adolescents ».

Je suis entièrement d'accord avec Mme Mackinnon. J'ignore qui elle est, mais elle...

• (1310)

**Le vice-président:** À l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député. J'ai essayé d'attirer son attention pour lui faire savoir que le temps dont il disposait était écoulé, mais il était trop concentré pour me voir. Il pourrait peut-être dire une phrase ou deux pour conclure.

**L'hon. John McKay:** Merci, monsieur le Président. Je suis désolé de ne pas avoir aperçu vos signaux.

Somme toute, c'est un projet de loi par lequel on aurait pu faire beaucoup, mais qui semble avoir été réduit à pratiquement rien. L'objectif est raté, mais on est parvenu à alimenter la machine à propagande conservatrice.

**M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations de mon collègue. Je dois souligner une chose. Il dit que les pénalités n'ont pas d'effet dissuasif, mais lorsqu'il n'y a aucune pénalité, il n'y a manifestement aucun effet dissuasif. C'est ainsi que les jeunes voient le système de justice actuellement. Ils s'en fichent, parce qu'ils savent qu'ils ne seront pas punis.

Le député parle du rapport Nunn et dit que nous ne tenons pas compte du principe de la protection du public. Pourtant, il s'agit essentiellement de protéger le public. Le député affirme que la

personne doit avoir été déclarée coupable, et non uniquement mise en accusation. Je ne pense pas qu'il ait lu le projet de loi, puisque celui-ci contient la disposition suivante:

[...] sauf si l'adolescent:

a) [...] est accusé d'une infraction avec violence ou d'une autre infraction qui met en danger le public [...]

Donc, le projet de loi parle clairement de la protection du public. On y retrouve aussi, plus loin, le passage suivant:

c) [l'adolescent] est accusé d'un acte criminel [...]

Il n'est donc pas nécessaire que l'adolescent ait été déclaré coupable. Le projet de loi dit encore ceci:

[...] il existe une probabilité marquée, compte tenu de tous les facteurs pertinents, notamment la nature des infractions dont l'adolescent est accusé, que celui-ci commettra, s'il est mis en liberté, une infraction avec violence ou une autre infraction qui met en danger le public en créant une probabilité marquée d'infliction de lésions corporelles graves à une autre personne.

Le projet de loi porte essentiellement sur la protection du public. Il ne prévoit pas la détention uniquement lorsque l'adolescent a déjà fait l'objet d'une déclaration de culpabilité. La détention est possible dès qu'il y a eu une mise en accusation et que des antécédents existent. C'est clairement énoncé. Je ne comprends pas pourquoi le député dit que ce n'est pas le cas.

**L'hon. John McKay:** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord protester contre la déclaration de mon collègue qui a affirmé qu'il n'y avait pas de pénalités. Bien sûr qu'il y a des pénalités. Le député n'est peut-être pas d'accord avec la façon dont elles sont appliquées, mais il y en a. Le député n'est peut-être pas d'accord avec la rapidité avec laquelle elles sont appliquées, mais elles existent.

Pour ce qui est des préoccupations du député relativement à la protection du public, pourquoi ne pas adopter tout simplement les recommandations du juge Nunn qui dit:

[...] demande au gouvernement fédéral de modifier la déclaration de principes se trouvant à l'article 3 pour y ajouter une disposition voulant que la protection du public soit l'un des principaux objectifs de la loi.

C'est le genre de choses auxquelles les juges se reportent continuellement lorsqu'ils doivent décider d'une peine. Le député est peut-être d'avis que ce ne sont que des paroles superflues, mais ce sont des mots importants que le juge Nunn, après avoir étudié les profils de la criminalité et la façon dont les juges traitent ces choses, a jugé important d'insérer.

Pourquoi ne les y trouve-t-on pas?

**M. Laurie Hawn:** Il y sont.

**L'hon. John McKay:** Non, ils n'y sont pas.

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Marc-Aurèle-Fortin a la parole pour des questions ou observations supplémentaires.

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le Président, je trouve le discours du député plus sensé que ce que j'ai entendu de la part de ceux qui sont en face de lui, quoique, encore là, il y a une exception pour le député de Kitchener—Conestoga qui a pris la parole ce matin.

Je voudrais faire honneur au député en lui posant la même question que celle que j'ai posée au ministre. Le député est-il conscient de la différence entre le taux de criminalité au Québec et dans le reste du Canada? Le savait-il avant aujourd'hui? Comprendrait-il pourquoi il y a une différence?

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

**L'hon. John McKay:** Oui, monsieur le Président, quand on compare la situation qui existe au niveau des infractions au Code criminel dans le système de justice pénale pour les adolescents au Québec aux autres, on se rend compte qu'il y a une différence appréciable et que les chiffres sont sensiblement moins élevés au Québec.

J'aimerais toutefois ajouter une mise en garde. Le gouvernement du Québec a choisi, à tort ou à raison, de traiter les infractions de ce genre en vertu du Code civil, des lois de prévoyance sociale. Je ne suis pas certain d'utiliser les bons termes ici. On ne peut donc pas faire une comparaison exacte entre ce qui se passe au Québec et dans le reste du Canada.

Pour ce qui est des comportements de ce genre, les autres provinces ont choisi d'avoir recours à cette mesure législative, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, alors que le Québec a plutôt choisi de faire appel à des mesures législatives plus orientées sur la prévoyance sociale.

Je ne crois pas que le comportement lui-même soit bien différent au Québec que ce qu'il est dans le reste du Canada. Ce qui change toutefois, c'est que le Québec traite ces cas de façon un peu différente, et je dirais même qu'il les traite un peu mieux.

• (1315)

**L'hon. Raymond Chan (Richmond, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement conservateur se livre à des manoeuvres à des fins politiques depuis beaucoup trop longtemps, exploitant sans vergogne les questions de justice pénale pour se faire du capital politique.

Les conservateurs ont passé des années à essayer de tromper les Canadiens en disant que l'approche du Parti libéral à l'égard de la criminalité ne fonctionnait pas. Toutefois, plus tôt cette année, un rapport de Statistique Canada a révélé que, en 2006, le taux de criminalité au Canada a atteint son plus bas niveau en 25 ans, ce qui contredit complètement les affirmations trompeuses et la campagne alarmiste du gouvernement. En fait, dans chaque province et territoire, le taux de criminalité a baissé.

Nous, libéraux, croyons que la criminalité demeure une très importante préoccupation à laquelle nous devons nous attaquer. Toutefois, le rapport prouve que notre approche pour lutter contre le crime était efficace et a rendu les collectivités canadiennes plus sûres. Notre lutte contre la criminalité était axée sur une approche à trois volets: la prévention du crime, l'alourdissement des peines et l'augmentation des ressources affectées à l'application de la loi.

Au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes et de trouver des solutions, le gouvernement a exploité les statistiques sur la criminalité afin de présenter des mesures législatives axées sur de très lourdes peines et de faire ainsi les manchettes. Le gouvernement conservateur préfère semer la peur parmi les Canadiens plutôt que de présenter des projets de loi mûrement réfléchis.

Le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, en est un parfait exemple. Au lieu de travailler en collaboration avec les partis de l'opposition dans le but d'apporter des changements utiles à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, le gouvernement conservateur essaie, encore une fois, de forcer l'adoption d'un projet de loi pour qu'il en soit question dans les manchettes et pouvoir dire « mission accomplie ».

Le fait est que ce projet de loi est déficient, car il ne donne suite qu'en partie aux recommandations formulées par l'honorable

Merlin Nunn, juge retraité de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse qui a dirigé la Commission d'enquête Nunn.

La commission recommandait des améliorations dans trois domaines clés: l'administration du système de justice pour les adolescents et la reddition de comptes, les mesures législatives concernant la criminalité chez les adolescents et la prévention de la criminalité des adolescents. Le projet de loi du gouvernement conservateur ne propose que d'ajouter la dissuasion et la dénonciation aux principes de détermination de la peine qu'un tribunal doit examiner lorsqu'il décide de la peine à imposer en cas de condamnation aux termes de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, et de recourir à la détention avant procès dans les cas où cela pourrait être justifié.

Le projet de loi omet d'ajouter un article indiquant que la protection du public constitue un des principaux objectifs de la loi. Il omet de modifier la définition d'infraction avec violence prévue à l'alinéa 39(1)a de la loi pour y ajouter une conduite qui met en danger ou qui risque de mettre en danger la vie ou la sécurité d'une autre personne.

Il omet de modifier l'alinéa 31(5)a de la loi de sorte que, si la personne digne de confiance à laquelle l'adolescent a été confié est dégagée de ses obligations en vertu de l'engagement qu'elle a pris, l'engagement qu'a pris l'adolescent aux termes de l'alinéa 31(3)b demeure néanmoins entièrement en vigueur, notamment celui de garder la paix et de bien se conduire, ainsi que de respecter d'autres conditions imposées par le juge d'un tribunal pour adolescents.

Il omet également de combler les lacunes de la loi concernant les jeunes délinquants récidivistes violents.

Il s'agit là d'importantes modifications qu'ont recommandées le juge Nunn et le Parti libéral.

Nous devrions renvoyer ce projet de loi à un comité pour qu'il l'examine plus à fond, afin que les amendements appropriés soient apportés au projet de loi et que toute modification de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents tienne compte du resserrément nécessaire du projet de loi.

• (1320)

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents fonctionne pour la majorité des jeunes contrevenants, mais nous devons la modifier pour sévir contre ceux dont les activités présentent un risque grave pour la société.

Comme le juge Nunn l'a déclaré:

[...] il ne fait aucun doute que tous les témoins que j'ai entendus — policiers, procureurs, avocats de la défense et spécialistes — appuient l'objet de la loi. Ils considèrent que c'est une grande amélioration par rapport à la législation précédente. Tous sont convaincus qu'elle fonctionne bien pour la majorité des jeunes contrevenants, quoiqu'elle ait besoin d'être modifiée pour fournir des moyens efficaces de traiter avec les jeunes récidivistes dont le nombre est faible, mais constant.

L'examen complet du projet de loi et la mise en oeuvre des recommandations du juge Nunn rempliraient les exigences législatives, mais nos collectivités ont besoin de plus. Nous avons besoin d'un plan exhaustif en matière de justice pénale pour être efficaces dans notre lutte contre la criminalité. En plus de mesures législatives rigoureuses, nous avons besoin de services de police communautaires, de mesures préventives et d'investissements pour accroître les pouvoirs de nos services de police et de nos procureurs en vue d'un traitement rapide des cas.

### *Initiatives ministérielles*

Selon Tony Cannavino, président de l'Association canadienne des policiers, il y a une grande pénurie de policiers en uniforme et, au Canada, il n'existe aucun service de police qui dispose de tout le personnel dont il aurait besoin.

Il y a près de deux ans, le gouvernement conservateur a promis 1 000 agents de la GRC de plus et 2 500 policiers supplémentaires dans les collectivités, mais il n'a pas rempli sa promesse. Le gouvernement conservateur a fait une promesse il y a presque deux ans et il ne l'a pas encore respectée.

Les conservateurs manquent à leurs obligations envers les Canadiens, mais ils ne le font pas qu'avec des promesses rompues. Ils n'écoutent tout simplement pas ceux qui nous servent et nous protègent. L'association des policiers de notre pays affirme que la lutte contre la criminalité ne se gagnera pas uniquement avec plus d'agents de police et de plus grosses prisons. Il faut des programmes sociaux qui préviennent le comportement criminel. Il faut donc créer des programmes sociaux qui s'attaquent aux problèmes fondamentaux d'une manière globale et concertée.

Je souscris aux propos du juge Nunn:

Pour répondre au besoin d'une approche concertée en matière de prestation de services, je recommande qu'on établisse une nouvelle stratégie plus efficace pour coordonner les divers services à la jeunesse qu'offrent les ministères des Services communautaires, de la Justice, de la Santé, de la Promotion et de la Protection de la santé, et de l'Éducation ainsi que d'autres ministères et leurs organismes partenaires (y compris la police et les organisations communautaires). Cette stratégie permettrait une meilleure collaboration dans la prestation de services aux jeunes, offrirait de meilleurs services et des services plus accessibles aux enfants et aux jeunes à risque de même qu'à leurs familles et favoriserait un usage plus efficace des services publics.

Nous avons également besoin de meilleurs services au sein des tribunaux, afin que la paperasserie et le traitement des preuves soient gérés plus efficacement. Nous devons appuyer les gouvernements provinciaux qui réclament plus de ressources pour les procureurs et les tribunaux afin d'éviter la négociation de plaidoyers pour les criminels qui mériteraient de purger une peine. C'est ce qu'il faudrait pour que les lois sévères que nous adoptons soient réellement efficaces.

Mais les conservateurs cherchent davantage à tenir des propos alarmistes et à scander des slogans qu'à remplir leur devoir à l'endroit des Canadiens.

Aujourd'hui le gouvernement du Canada nage dans les excédents mais, après deux budgets et un minibudget, les conservateurs n'ont toujours pas débloqué de fonds pour engager le personnel promis. Dire qu'on luttera fermement contre la criminalité, ce n'est pas comme le faire vraiment. Promettre des fonds sans en prévoir dans le budget, ce n'est pas comme établir vraiment un poste à cette fin dans le budget.

• (1325)

Nos organismes d'application de la loi veulent avoir les outils et le financement nécessaires pour avoir plus de personnel, afin de mieux assurer la sécurité de nos collectivités. Quand le gouvernement respectera-t-il ses promesses?

Je me range aujourd'hui du côté des législateurs — dont la liste s'allonge sans cesse — qui reprochent au gouvernement de faire de l'esbroufe et lui demandent de respecter ses promesses. En Colombie-Britannique, le procureur général et le maire de Vancouver ont critiqué publiquement le gouvernement conservateur pour n'avoir pas donné suite à sa promesse de financer le recrutement de nouveaux agents.

**Le vice-président:** À l'ordre. Je suis désolé mais le temps de parole du député est écoulé depuis quelque temps. Questions et observations. Le député d'Edmonton-Centre a la parole.

**M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, j'ai de nouveau écouté avec intérêt ce que le député a dit sur ce qui doit être fait, et je suis d'accord avec lui sur de nombreuses choses. C'est pourquoi nous avons mis en pratique un grand nombre des choses qu'il a recommandées. Je voudrais cependant remettre en question une partie de ces affirmations, puis lui poser une question.

Il a parlé du fait que Statistique Canada a signalé que le taux de criminalité au Canada est à la baisse. Cependant, le taux de crimes violents et de criminalité chez les jeunes est à la hausse. C'est pourquoi nous avons besoin du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, pour résoudre ce problème.

Nous avons parlé d'ajouter 1 000 agents de la GRC et 2 500 autres agents, entre autres. C'est une merveilleuse idée, et nous y donnons suite. Nous procédons à une campagne de recrutement et de formation intensive à la GRC.

Le député croit-il qu'il y a un magasin où on peut aller acheter 1 000 agents de la GRC tout formés? Ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent. Les agents de la GRC sont hautement qualifiés. Cela prend au moins un an pour former un agent après son recrutement. Cela n'arrive pas du jour au lendemain. Mille est un nombre important. Nous avons intensifié nos efforts de recrutement et de formation. Nous ne pouvons pas claquer des doigts et faire apparaître des agents comme par magie. Ou est-ce ce que le député croit?

**L'hon. Raymond Chan:** Monsieur le Président, c'est précisément le problème. Oui, nous savons qu'il faut de l'argent pour former des policiers, mais nous n'avons vu aucun budget. Nous avons uniquement entendu des discours creux.

Les conservateurs ont fait cette promesse lors de la campagne électorale de 2006. Depuis, ils ont déposé deux budgets, en 2006 et en 2007, et un mini-budget, qui a été présenté il y a quelques semaines, mais pas un sou n'a été prévu à cette fin.

Les conservateurs peuvent bien dire qu'ils agissent dans ce sens, mais s'il n'y a pas d'argent comment peuvent-ils amorcer le processus? Telle est la grande frustration que nous éprouvons tous. Je ne suis pas le seul. L'Association canadienne des chefs de police en a fait mention dans les journaux. Le procureur général de la Colombie-Britannique, l'honorable M. Oppal, de même que le maire de Vancouver, M. Sullivan, ont publiquement exigé du gouvernement qu'il donne suite à sa promesse.

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député n'avait pas pu terminer ses remarques. Par conséquent, j'aimerais lui donner l'occasion de nous faire part de ce qu'il n'a pas eu la possibilité de dire durant le temps dont il disposait.

Le projet de loi repose sur le principe de la dissuasion. Tous les experts qui sont venus témoigner devant le comité ont dit que ce n'est pas l'imposition de peines plus sévères qui a un effet dissuasif, mais plutôt la probabilité de se faire prendre, ce qui nécessite évidemment plus de policiers et d'efforts à ce niveau.

J'aimerais que le député nous fasse part de ce qu'il n'a pas eu l'occasion de mentionner, et qu'il nous donne ensuite son point de vue là-dessus.

*Initiatives ministérielles*

**Le vice-président:** À l'ordre. La période des questions et observations n'a pas pour but de donner aux intervenants qui ont déjà pris la parole l'occasion de conclure leurs remarques, même si je sais que cela se produit parfois d'une façon moins transparente. Le député de Yukon pourrait peut-être se montrer moins transparent la prochaine fois.

**L'hon. Raymond Chan:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son geste. Ce que je voulais dire, pour conclure mon discours, c'est que le gouvernement prétend, depuis bien trop longtemps, qu'il a fait une priorité de la lutte contre la criminalité quand, en fait, sa seule priorité est de faire les manchettes.

Il a manqué sa chance quand il a omis de combler les lacunes de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, quand il a omis d'écouter les législateurs. Enfin, le gouvernement ne s'est pas attaqué aux questions de justice au Canada parce qu'il n'y a pas consacré un sou d'argent nouveau, malgré le fait qu'il baigne dans les excédents. Dans aucun des trois derniers budgets il n'a consacré de l'argent nouveau à la prévention de la criminalité, à l'embauche de nouveaux agents de police ou encore pour aider les gouvernements provinciaux à investir plus de ressources dans le système judiciaire ou à embaucher plus de procureurs.

• (1330)

[Français]

**M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureux de me prononcer sur cette question, aujourd'hui, en cette Chambre. Je dois commencer en faisant le commentaire suivant. Même si j'en suis à mon premier mandat en cette Chambre à titre de député de Jeanne-Le Ber, j'ai l'impression que l'histoire se répète un peu. Peu importe si ce sont les libéraux ou les conservateurs au pouvoir, cette même approche faussée de la prévention du crime, particulièrement en ce qui a trait à la criminalité chez les jeunes, se répète.

Même si toutes les études et tous les éléments tendent à nous démontrer que cette approche ne fonctionne pas, on continue d'aller dans cette direction. A priori, il est vrai que ces mesures à l'américaine, à la George Bush, sont populaires auprès d'une certaine partie de la population, surtout dans le reste du Canada. On se veut plus dur à l'endroit des criminels, plus *tough on crime*, et on pense ainsi régler tous les problèmes grâce à ces mesures.

Cela a été particulièrement vrai, dans l'histoire du Bloc québécois, lorsqu'est venu le temps d'adopter les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. À l'époque, le projet de loi avait été présenté par le gouvernement libéral et allait nettement à l'encontre de la volonté du Québec. Une motion unanime avait été adoptée à l'Assemblée nationale du Québec et tous les intervenants du Québec demandaient qu'on ne touche pas à leur modèle axé sur la prévention du crime, qu'on ne change pas les lois ou, à tout le moins, qu'on prévois des modalités d'exception afin que les Québécois puissent maintenir un système axé sur la prévention plutôt que sur la répression.

Malgré toute cette belle volonté et cette unanimité au Québec, le gouvernement libéral de l'époque est allé de l'avant avec ce projet de loi. D'ailleurs, certaines dispositions ont été contestées devant les tribunaux. Cependant, force est de constater que cela n'a réglé en rien le problème.

Aujourd'hui, on se retrouve encore face à un gouvernement qui adopte cette philosophie à la George Bush et qui s'amuse beaucoup à répéter sa fameuse maxime selon laquelle il faut être *tough on crime*, il faut être dur à l'endroit des criminels. Ce gouvernement nous

présente un autre projet de loi semblable, qui causera beaucoup plus de dommages qu'il n'en réparera.

Au cours de mon exposé, j'aimerais entre autres expliquer pourquoi ce projet de loi est mauvais. Il est mauvais parce qu'il est fondé sur une série de prémisses qui sont fausses. Dans leur raisonnement, les conservateurs évoquent souvent le gros bon sens comme argument. Il est évident, diront-ils, que si l'on instaure des peines minimales, il y aura moins de crimes.

À mon avis, il faut aller au-delà de cet argument facile de la prétendue évidence et du gros bon sens. Je ferais remarquer que pendant des millénaires, les êtres humains pensaient que la Terre était plate, et cela relevait du gros bon sens de penser cela: on regardait devant et elle était plate. Or, ce n'était pas le cas. Lorsqu'on va plus loin, on s'aperçoit que la Terre est ronde. C'est un peu la même chose dans cette situation. Même si, a priori, cela semble réconfortant et facile de dire qu'il suffit d'augmenter les peines pour que la criminalité diminue, lorsqu'on va plus loin et qu'on gratte, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas. Lorsqu'on compare les approches utilisées dans différents pays partout dans le monde ou même au Québec, on s'aperçoit que ce n'est pas ce qui se passe, en définitive.

En définitive, les pays où la législation est axée sur la prévention connaîtront des taux de criminalité plus bas, alors que ceux qui tendent vers la répression connaîtront des taux de criminalité plus élevés.

D'entrée de jeu, qu'en est-il, justement, de la criminalité? Cette prémisses du gouvernement conservateur est fausse, et les conservateurs le savent fort bien.

• (1335)

À cet égard, lorsqu'ils disent que la criminalité est en hausse au Canada, que nos villes sont moins sûres et qu'on vit dans un monde plus violent, ils savent tout à fait que cela ne correspond pas à la réalité. Les chiffres produits par Statistique Canada, par exemple, démontrent que ce n'est pas le cas. Les conservateurs induisent carrément la population en erreur. Au lieu de faire leur travail et d'expliquer pourquoi on doit prendre les mesures axées sur la prévention, ils y vont avec cette assertion.

Depuis les années 1990, la tendance générale de la criminalité est à la baisse dans presque tous les secteurs et pour tous les types d'infractions. Évidemment, quand on regarde les chiffres fournis par Statistique Canada, il y a des variations d'une année à l'autre. C'est le propre de n'importe quelle statistique. Pour différentes années, il y a différents résultats, mais la tendance lourde depuis le début des années 1990 indique une baisse de la criminalité.

En même temps, les médias accordent de l'importance à certains crimes, disons-le, particulièrement odieux. Certaines affaires scandaleuses nous interpellent tous tellement elles sont effectivement épouvantables. La présence des médias continus va ramener ces histoires de plus en plus souvent. Le traitement journalistique qui en est fait peut nous donner l'impression que la criminalité est en hausse, mais ce n'est justement qu'une impression. Somme toute, on peut dire sans se tromper que notre monde est plus sécuritaire maintenant qu'il ne l'était il y a 30 ou 40 ans.

Je rencontre des citoyens dans mon comté qui me disent: « Thierry, j'ai vu cela aux nouvelles, ce crime et ce meurtre sont écoeurants. Cela va donc bien mal. ». Il peut s'agir de quelqu'un qui vient, par exemple, du quartier Saint-Henri. Je me dis qu'aujourd'hui, dans Saint-Henri, une femme peut se promener toute seule, traverser un parc et elle n'aura pas de problèmes. Elle n'aura pas à avoir peur de se promener. Je dis respectueusement que ce n'était peut-être pas le cas il y a 30 ou 40 ans.

*Initiatives ministérielles*

Un peu partout, nos collectivités deviennent plus sûres. Est-ce une raison pour ne rien faire? Bien sûr que non. Au Bloc québécois, on a d'ailleurs des propositions sur des choses sur lesquelles on doit travailler.

Par contre, il faut constater que le système basé sur la prévention donne des résultats. On le voit même au Canada où depuis les années 1990, comme je le mentionnais plus tôt, le taux de criminalité a baissé. La tendance existe. L'année dernière, on a connu une légère hausse dans toutes les provinces sauf au Québec, qui est l'endroit où la législation, particulièrement chez les jeunes contrevenants, est la plus axée sur la prévention. C'est la même chose quand on se compare aux États-Unis ou à n'importe quel autre pays. Cette corrélation est très grande.

Le deuxième grand mythe qu'il va falloir détruire, c'est que le durcissement des lois est efficace. C'est complètement faux. On peut le constater si on prend l'exemple très simple des homicides. Au États-Unis, par exemple, dans plusieurs États, les homicides sont punissables de la peine de mort. Je sou mets respectueusement à la Chambre que je vois mal comment on peut envisager, dans une société moderne, une peine plus grave que la peine de mort. Selon la théorie de la répression, rien n'est plus dissuasif que la peine de mort. C'est ce qu'il y a de plus dissuasif selon cette théorie. Pourtant, les résultats ne confirment pas cela du tout.

Les taux de criminalité, de meurtres et d'homicides aux États-Unis sont trois fois plus élevés qu'au Canada où on applique des peines moins élevées. Au Québec, les taux sont 4 fois moins élevés qu'aux États-Unis. On peut donc en débattre, en discuter et essayer de trouver de nombreuses raisons psychologiques pour expliquer cela, mais il y a une réalité concrète. Cette pratique d'augmenter les peines n'a pas connu de succès aux États-Unis ni nulle part au monde où elle a été appliquée.

Une des raisons fondamentales pour expliquer cela, c'est que pour ce qui est des gens qui ont l'intention de commettre des crimes, ce n'est pas la durée éventuelle de la peine ou la présence d'une peine minimale qui les dissuadera de le faire, mais plutôt la peur d'être attrapés.

• (1340)

De toute manière, en ce qui concerne les peines minimales dont on parle — un sujet cher aux conservateurs —, qui en cette Chambre connaît celles qui sont appliquées à différents crimes? Par exemple, y a-t-il une peine minimale qui s'applique à un vol de voiture de 5 000 \$ et plus? Qui le sait en cette Chambre? Personne ne le sait. On pourrait passer comme cela la plupart des peines en cette Chambre. Je vois plusieurs regards dubitatifs: on se demande où je veux en venir.

Je suis convaincu qu'en cette Chambre, même nous, comme législateurs, nous ne savons pas par coeur de quelle peine tel crime est punissable, quel crime demande une peine minimum, et quelle est cette peine minimum. Nous ne le savons pas. Imaginez alors les jeunes délinquants dans nos rues! Ils n'ont aucune idée de ce que sont les peines minimales. Pense-t-on vraiment qu'avant de commettre un crime, ils iront consulter le Code criminel et qu'ils se diront que, puisque la peine minimale assortie à tel crime est de sept ans, ils ne le commettront pas, mais qu'ils choisiront plutôt de commettre un crime dont la peine minimale assortie est de 3 ans? Voyons donc! C'est absurde de penser cela. En réalité, ce qui dissuade vraiment les criminels, c'est la peur d'être pris.

Il y a des gens qui commettent des crimes, par exemple des meurtres, des homicides. Il y a ceux qui commettent des crimes passionnels, parce que les fils se touchent, comme on dit. Dans un

moment de folie et d'excitation, ils se bagarrent et tuent quelqu'un. Il n'y pas grand-chose à faire. Ils ne pensent même pas aux conséquences de leurs gestes. Il y a ceux qui préméditent un crime et le planifient pour ne pas se faire prendre. Que le crime qu'ils s'approprient à commettre soit punissable de 5, 10 ou 15 ans d'emprisonnement n'a aucune importance, parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne se feront pas prendre.

Voilà pourquoi, au lieu de consacrer des ressources à un emprisonnement plus en plus long, on devrait affecter cet argent à nos systèmes de sécurité publique, les services policiers, la GRC et tout l'appareil de prévention et de détection d'éventuels criminels, pour essayer de prendre les criminels avant qu'ils ne commettent des crimes.

Les conservateurs nous parlent souvent des familles qui sont victimes d'un criminel. Ils nous demandent ce que nous faisons pour eux. Personnellement, je veux travailler à ce qu'il y ait de moins en moins de familles qui soient victimes de crimes. Pour une famille dont un membre se fait tuer par un individu, que la peine minimale soit de 7, 10, 15, 20, 30 ou 200 ans, cela ne change rien. Il faut donc travailler en fonction de la prévention, et la meilleure façon de le faire, c'est de donner les moyens pour prendre les criminels.

Il y a autre chose sur laquelle il faut travailler. Ce sont les libérations conditionnelles. Le Bloc québécois a des propositions à faire à ce sujet. Il faut que les libérations conditionnelles se fassent au mérite. Il ne doit pas y avoir d'automatisme dans les libérations conditionnelles. On doit les étudier, et quand c'est pertinent, quand on a de bonnes raisons de croire qu'une personne s'est réhabilitée, on la remettra en liberté conditionnelle. Si elle ne l'a pas fait, elle devra poursuivre son incarcération.

Dans les projets de loi présentés par le gouvernement en cette Chambre, tout comme dans ce projet de loi dont nous sommes saisis, il y a des mesures qui visent à créer des automatismes pour les juges. On dit à ces derniers que pour tel crime, il y aura telle peine minimale et qu'ils devront présumer que la personne est coupable. On veut contraindre les juges à prendre des décisions. Toutefois, quand on en arrive aux libérations conditionnelles, on laisse les mêmes automatismes existant déjà dans le système et on ne travaille pas sur ce volet beaucoup plus important. En effet, une fois qu'on a condamné un criminel, qu'on sait qu'il est criminel et qu'il purge sa sentence, on devrait davantage prendre en compte le fait qu'il est ou non vraiment prêt à sortir. Voilà qui est vraiment conséquent. Lui dire, peu importe les circonstances, qu'on va le condamner à 10 ou 15 ans d'emprisonnement, ce n'est pas ce qui sera efficace pour notre société.

• (1345)

Bien que j'aie beaucoup parlé au sujet de la prévention de la criminalité et de la façon de voir la justice en général, en ce qui concerne le projet de loi sur les jeunes dont nous sommes saisis, n'oublions pas que la prison est l'école du crime— on ne se le cachera pas. On peut emprisonner un simple délinquant, quelqu'un qui a fait quelques mauvais coups ou, finalement, quelqu'un qui est un peu de la graine de *bum* sans être encore un criminel dangereux, et il en sortira en tant que tel. Toutefois, si l'on avait pris d'autres mesures plus adaptées à son cas, il aurait peut-être eu une chance de se réhabiliter et de s'en sortir en devenant un citoyen pouvant contribuer à la société et respectant véritablement les lois.

*Initiatives ministérielles*

Quand on dit à des juges d'appliquer automatiquement telle règle, de condamner de telle façon et qu'on ne leur laisse plus aucune marge de manoeuvre pour prononcer une sentence appropriée, que fait-on? On les force à envoyer un jeune en prison alors que ce ne serait peut-être pas obligatoire. Dans le cas du projet de loi dont nous sommes saisis, il est question du renversement du fardeau de la preuve pour ce qui est de l'emprisonnement avant même le procès ou avant même que le jeune ne soit condamné.

Imaginez! On s'attaque au principe de présomption d'innocence. On dit aux juges que, sauf si le jeune est capable de prouver qu'il n'est pas dangereux au regard de certains crimes, ils devront l'emprisonner automatiquement. Ce sera à lui de prouver qu'il n'est pas dangereux. On renversera la présomption d'innocence, même si l'on ne sait pas encore s'il est coupable. Pourtant, si l'on fait des procès, c'est que des gens sont parfois acquittés. On pourrait très bien, compte tenu de cette mesure, emprisonner des jeunes qui ne seront finalement pas reconnus coupables. Cela dit, on les aura donc emprisonnés pour rien.

Imaginez quel dommage cela peut faire à un jeune qui peut déjà être dans une situation difficile et qui est vulnérable. On va l'incarcérer dans l'école du crime, et on va lui fera subir cela alors qu'il n'est peut-être même pas coupable d'une infraction. Je souligne que cela risque d'être beaucoup plus dommageable qu'utile.

On aura constaté que je ne suis pas allé dans les détails en ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes saisis. Plusieurs personnes en cette Chambre le feront. Au Bloc québécois, on en parle beaucoup. Je voulais toutefois faire ressortir la faiblesse de cette approche à l'américaine. C'est carrément la politique de George W. Bush qu'on nous sert aujourd'hui. C'est une politique qui se veut *tough on crime*, et c'est ainsi qu'on va traiter les criminels.

En même temps, c'est complètement hypocrite parce qu'on refuse de réformer le système de libération conditionnelle, d'affecter les fonds nécessaires pour véritablement donner à nos services de police les moyens d'attraper les criminels. Surtout, on refuse de bâtir une société plus juste où la solidarité prend une place plus importante. Comme une bonne partie de la criminalité est issue de la pauvreté et de la misère humaine, si on luttait plutôt contre la misère humaine, on aurait beaucoup plus de chances de faire diminuer la criminalité.

Par-dessus tout cela, l'hypocrisie ultime de la part des conservateurs alors qu'ils essaient d'être *tough on crime*, c'est qu'ils veulent mettre plus d'armes à feu en circulation, et qu'ils veulent simplifier la vie des gens qui veulent se procurer et utiliser des armes à feu en démantelant le registre des armes à feu, même si tout le monde leur dit qu'il s'agit d'une mauvaise voie à suivre. Les policiers, les avocats et les travailleurs sociaux le leur disent, mais, malgré tout, ils n'en n'ont que faire. Leur politique, en gros, c'est de simplifier la vie de ceux qui veulent avoir des armes à feu et d'infliger des peines minimums aux gens qui commettent des crimes, en espérant qu'ils se tiendront tranquilles.

Ce n'est pas là la bonne voie à suivre. La politique de prévention du crime de ce gouvernement est mauvaise. En fait, il n'a pas de politique de prévention du crime. Il a une belle politique de punition du crime, une fois que le crime est connu. Ce n'est toutefois pas la voie à suivre ni pour le Canada ni pour le Québec.

• (1350)

[Traduction]

**M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement mon collègue et j'aimerais une fois de plus réfuter quelques-unes des choses qu'il a dites.

Il a dit que, selon Statistique Canada, le taux de criminalité a baissé. C'est vrai dans l'ensemble, y compris pour les délits mineurs. Le fait est qu'on ne rapporte plus les délits mineurs puisqu'on ne s'y attaque tout simplement pas.

Le fait est que les crimes violents et les crimes commis par les jeunes ont augmenté; il est question du projet de loi C-25, qui viendrait modifier la Loi sur le système de justice pour les adolescents.

Il a parlé de prévention et de dissuasion. Je suis d'accord avec lui pour dire que les mesures de dissuasion n'auront aucun effet sur un délinquant qui purge une peine, car il est déjà trop tard. Cependant, elles pourraient avoir un effet sur les autres, qui constateront que le délinquant s'est fait prendre et qu'on le tient responsable de ses actes.

Puisqu'on parle de statistiques, statistiquement, un récidiviste, s'il est en prison, ne commettra pas les 15 infractions qu'il aurait commises au cours de l'année s'il était en liberté. Par conséquent, les mesures de dissuasion ne visent pas la personne incarcérée, mais bien les autres. Nous parlons de prévention du crime. Quand un jeune ou un adulte, peu importe, est en prison, il ne peut pas commettre de crime.

Je me demande pourquoi mon collègue choisit certaines statistiques et en laisse d'autres de côté.

[Français]

**M. Thierry St-Cyr:** Monsieur le Président, je me reportais effectivement à des statistiques canadiennes qui démontrent que le nombre de crimes commis par des jeunes est à la baisse. À ce sujet, je dirai qu'il n'y a pas de petits crimes, puisque, dans la mesure où on ne tient pas compte de ces petits crimes et qu'on ne fait rien pour réhabiliter les jeunes contrevenants, un jour, ceux-ci deviendront des criminels plus endurcis et commettront de plus graves crimes.

Évidemment, je conviens que l'incarcération d'un individu comporte un aspect préventif. Ce que je dis, c'est que les juges sont les mieux placés pour déterminer, au cas par cas, la peine la plus appropriée pour le jeune. Un juge pourra alors décider de mettre en prison plus longtemps un individu vraiment très dangereux, afin d'en protéger la société. Ce n'est pas à nous, législateurs, d'infliger automatiquement une peine prévue, et ce, sans tenir compte des circonstances.

On a souvent entendu les conservateurs reprocher aux juges de faire de l'activisme politique, de se mêler de la politique, mais les conservateurs veulent faire l'inverse. En tant que législateurs, ils veulent se mêler du juridique. À mon avis, en tant que législateurs, nous devons voter des lois et ainsi guider les juges en leur indiquant les peines maximales en vigueur pour chaque crime. Toutefois, par la suite, on doit laisser aux juges le soin de déterminer ce qui est le plus approprié.

Dans le projet de loi devant nous aujourd'hui, il est d'autant plus hypocrite que le gouvernement parle de la peine comme moyen de prévention du crime, mais veuille modifier la Loi sur les jeunes contrevenants pour y inclure la peine comme moyen de dissuasion. Qu'il se décide!

S'agit-il d'une façon d'empêcher les gens de commettre d'autres crimes en les emprisonnant, ou s'agit-il d'une façon de dissuader d'autres gens de commettre des crimes? Il y a là incohérence.

*Déclarations de députés*

[Traduction]

**M. Dean Del Mastro (Peterborough, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté ce que le député avait à dire et je crois qu'il ne se rend pas compte que notre gouvernement n'est pas en désaccord avec lui sur l'argument fondamental qu'il soutient, selon lequel il faut mettre l'accent sur la prévention. Nous souscrivons à cette approche.

En fait, nous nous employons à soutenir les familles et les collectivités. Nous estimons que cette aide est fondamentale. À mon avis, si les familles sont plus fortes, les collectivités seront plus sûres.

Ce que je ne comprends pas et que je ne pourrai jamais comprendre, quand j'entends de tels arguments de la part des députés de l'opposition, c'est qu'ils ne croient pas qu'on devrait imposer des sanctions proportionnelles à la gravité des actes criminels. Dans ma circonscription, les gens sont très souvent scandalisés devant la clémence des peines qui, en toute franchise, ne correspondent pas du tout aux crimes commis.

Notre gouvernement soutient que les peines ont un effet dissuasif. Elles constituent un important facteur de dissuasion et le Parlement devrait orienter les tribunaux pour que la sévérité de la peine soit proportionnelle à la gravité de l'acte criminel, en particulier lorsqu'il s'agit de crimes violents, et, par surcroît, parce que nous nous sommes engagés très sérieusement à assurer aux Canadiens des rues et des collectivités plus sûres.

Le député croit-il que, pour que nous ayons un système de justice digne de ce nom, il faut que les peines imposées soient justes ou croit-il au contraire que les peines imposées n'ont absolument rien à voir avec l'acte criminel et qu'il faut uniquement se concentrer sur la prévention, se mettre des oeillères et faire comme si la criminalité n'existait pas, même si les collectivités nous font entendre un autre son de cloche? Est-ce l'approche qu'il souhaiterait adopter?

Préférerait-il opter pour la justice ou prétendre que la criminalité n'existe pas, se mettre des oeillères et traiter les contrevenants avec des gants blancs dans l'espoir qu'ils ne commettront plus de méfaits?

• (1355)

[Français]

**M. Thierry St-Cyr:** Monsieur le Président, justement, nous sommes d'avis que la peine doit être proportionnelle au crime commis et qu'elle doit s'appliquer dans le contexte du crime commis. Or, la seule personne qui peut le faire, c'est un juge. Seul le juge, en tenant compte des guides soumis par les législateurs qui fixent des peines maximales, pourra déterminer la peine la plus appropriée pour le crime, le contexte et l'individu en question.

Maintenant, on nous demande à nous tous, en tant que députés, de déterminer la peine minimale pour des crimes *x*, *y* ou *z*, point final. Et on nous dira que c'est une peine appropriée? Voyons donc! On se retrouvera avec des distorsions encore pires. Par exemple, deux individus, dans des situations complètement différentes, écoperont de la même peine minimale parce que le juge n'aura pas eu la latitude de jauger la peine qui s'applique le mieux à chacun. Donc, en enlevant au juge la possibilité de déterminer quelle est la meilleure peine, on demande exactement l'inverse: une peine qui ne correspond pas au crime commis.

La deuxième chose que je tiens à souligner, c'est cette hypocrisie. On parle de rendre les rues sécuritaires et de protéger nos collectivités, mais on est en train de démanteler le registre des armes à feu. N'est-ce pas là l'hypocrisie la plus crasse de la part des conservateurs? On facilitera la circulation des armes à feu dans nos communautés, et on vient dire que c'est l'opposition qui empêche la

sécurité dans nos villes. Qu'ils garantissent donc le maintien du registre des armes à feu tel quel. Par la suite, on pourra parler de sécurité dans nos rues.

[Traduction]

**Le vice-président:** Je suis certain que le député aimerait poursuivre le débat, mais c'est l'heure de passer aux déclarations de députés.

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

[Traduction]

**L'INFRASTRUCTURE**

**M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC):** Monsieur le Président, les municipalités de ma circonscription attendent avec impatience la mise en place du Fonds Chantiers Canada.

Malheureusement, la plupart des municipalités de ma circonscription, Perth—Wellington, n'ont pas profité du FIMRCO, créé par l'ancien gouvernement libéral. La plupart des municipalités ont fait des demandes dans le cadre des trois rondes de financement, et elles n'ont rien reçu. Entre-temps, des projets importants ont été mis en attente.

Le financement reçu dans le cadre du nouveau Fonds Chantiers Canada et les investissements importants dans le fonds de la taxe sur l'essence aideront nos municipalités à améliorer et à renouveler leur infrastructure. Les fonds de 33 milliards de dollars attribués à l'infrastructure au cours des sept prochaines années représentent l'engagement le plus important du gouvernement fédéral à l'égard de l'infrastructure publique en 50 ans.

J'ai hâte de travailler avec le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et avec son équipe pour aider nos municipalités.

\* \* \*

**L'INFRASTRUCTURE**

**M. John Maloney (Welland, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral joue un rôle essentiel dans la santé des Canadiens. Conscient de cela, et pour commémorer le centenaire de notre pays en 1967, un ancien gouvernement libéral a mis sur pied un programme pour aider les municipalités, grandes et petites, à construire des installations de loisirs comme des piscines publiques, des bibliothèques, des centres pour aînés, des patinoires et des terrains de baseball, entre autres.

Après 40 ans d'utilisation joyeuse et intensive par les jeunes et les moins jeunes, l'infrastructure récréative de notre pays se détériore et exige notre attention immédiate. Nous devons faire en sorte que nos concitoyens de tous âges continuent de pouvoir profiter d'installations de loisirs de qualité afin de favoriser un mode de vie sain et, surtout, de protéger leur santé.

Nos villes et nos municipalités sont plongées dans une crise financière et ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour régler cette situation urgente. J'exhorte le gouvernement à créer immédiatement, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et les administrations locales, un nouveau programme d'infrastructure axé sur le remplacement de nos installations de loisir qui sont en pleine décrépitude.

Voici mon message au premier ministre: oui, nos municipalités sont importantes.

• (1400)

[Français]

#### LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA PAIX

**Mme Vivian Barbot (Papineau, BQ):** Monsieur le Président, du 17 au 24 novembre, la Semaine internationale de la paix du YMCA soulignera l'engagement des personnes et des groupes qui se dévouent en faveur de la paix. C'est l'occasion pour nous d'y réfléchir, notamment quant à notre propre capacité de résoudre les conflits à travers le monde.

Depuis 2006, la situation au Darfour n'a cessé de se détériorer: des milliers de morts, personnes déplacées, violées, affamées, victimes de violences quotidiennes.

Pour y restaurer la paix, le Bloc québécois exhorte le gouvernement fédéral à augmenter l'aide humanitaire, à continuer d'appuyer la Cour pénale internationale et de fournir une aide financière et logistique accrue à l'Union africaine et à l'ONU, sans oublier les efforts diplomatiques.

La paix n'est pas uniquement l'absence de guerre, c'est aussi la mise en place des conditions propices au bien-être et au développement de tous les êtres humains.

\* \* \*

[Traduction]

#### METTONS FIN À L'EXCLUSION 2007

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, Mettons fin à l'exclusion 2007 est un rassemblement extraordinaire qui se déroule aujourd'hui à Ottawa.

Plus de 300 délégués qui représentent au-delà de 90 organisations des quatre coins du pays et qui préconisent une véritable égalité pour les personnes handicapées sont ici pour élaborer un plan d'action en vue de faire de leur vision d'un Canada inclusif et accessible une nouvelle réalité vivante.

Ils ont un message pour nous tous: le temps des études et des promesses est terminé, il faut passer à l'action. Le gouvernement fédéral doit maintenant bâtir un Canada où toutes les personnes handicapées auront ce qu'il faut pour jouir d'un plein accès et profiter pleinement de tout ce que le pays peut offrir, où tous travaillent ensemble pour éliminer les obstacles et faire en sorte que les Canadiens handicapés soient réellement des citoyens à part entière.

Nous sommes à un tournant. Il est temps que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership et améliore la vie quotidienne des Canadiens handicapés qui représentent 12 p. 100 ou plus de la population. Le moment est venu de construire un Canada où tous les citoyens seront des citoyens à part entière et où nos valeurs seront basées sur l'égalité, l'autodétermination et l'accessibilité. Nous devons agir maintenant pour que toutes les générations puissent être fières de ce que nous aurons accompli aujourd'hui.

\* \* \*

#### L'AFGHANISTAN

**M. Colin Mayes (Okanagan—Shuswap, PCC):** Monsieur le Président, l'été dernier, mes électeurs ont manifesté leur appui généreux en signant une bannière de neuf mètres de long pour nos soldats en Afghanistan.

Cette démonstration de soutien s'inscrivait dans le cadre d'un important projet mené par HevyD's Old Fashioned Kettle Korn, une entreprise de Vernon, en Colombie-Britannique. Cette dernière a aussi distribué aux soldats en Afghanistan 2 600 sacs de maïs soufflé

#### Déclarations de députés

frais dans des emballages commémoratifs arborant des messages rédigés par des écoliers et des cadets.

Des CD et des DVD de musique intitulés « We Salute Our Heroes » leur seront également envoyés. L'objectif est d'amasser 100 000 \$ pour la fondation We Salute Our Heroes, qui a été créée pour venir en aide aux soldats blessés et à leur famille.

Ces gestes assurent les soldats de notre appui et leur montrent qu'ils ont toujours une place dans nos coeurs.

Je félicite HevyD's Old Fashioned Kettle Korn et tous les bénévoles de leurs efforts en vue d'appuyer nos soldats.

\* \* \*

#### L'EID-UL-FITR

**L'hon. Dan McTeague (Pickering—Scarborough-Est, Lib.):** Monsieur le Président, l'Eid-ul-Fitr est un festival important de l'islam, célébré à la fin du ramadan, ce mois pendant lequel les musulmans jeûnent de l'aube au crépuscule.

Le jeûne du ramadan est l'un des cinq piliers de l'islam. Le mois du ramadan est également marqué par la prière et la pratique de la charité. C'est également l'occasion pour les musulmans du monde entier d'établir des rapports et de mieux comprendre leurs patrimoines réciproques.

Monsieur le Président, au nom des organismes participants, je vous invite, de même que tous les députés et sénateurs, à participer à la 13<sup>e</sup> célébration annuelle du Eid ul-Fitr sur la Colline du Parlement, ce soir, dans la salle 200 de l'édifice de l'Ouest, de 18 heures à 21 heures.

Encore une fois, cet événement permettra de célébrer toutes les confessions et de rendre hommage à l'importante contribution de la communauté musulmane au Canada.

Au nom de la Chambre, je souhaite un joyeux Eid Mubarak à tous les musulmans canadiens.

\* \* \*

#### LES BLUE BOMBERS DE WINNIPEG

**M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner la fierté du Manitoba, l'équipe les Blue Bombers de Winnipeg, ma ville. Avec 25 participations aux finales de la Coupe Grey dont 10 victoires depuis 1935, les bleu et or sont indéniablement une des meilleures équipes de la Ligue canadienne de football.

Je voudrais que tous les Manitobains et tous les partisans des Blue Bombers de tout le Canada reprennent ces mots vibrants lorsque mon équipe affrontera et écrasera les petits Roughriders. Comme le dit le chant de la victoire des Blue Bombers:

Nous crierons pendant votre charge  
Et nos cris atteindront le ciel,  
Nous sommes derrière vous,  
Vous êtes les meilleurs au pays.  
Et nous crierons notre fierté à pleins poumons.  
Battez-les! Battez-les!

*Déclarations de députés*

•(1405)

[Français]

**L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE**

**Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):** Monsieur le Président, depuis le début de cette session, le Bloc québécois essaie de faire entendre raison au gouvernement conservateur quant à l'urgence d'agir dans la crise des secteurs forestier et manufacturier. Le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie ont pourtant affirmé en cette Chambre que tout va bien. La réalité économique est tout autre: un boom pétrolier en Alberta, basé sur l'exploitation des sables bitumineux, et une crise importante des secteurs manufacturier et forestier au Québec.

L'Association des produits forestiers du Canada, les Manufacturiers et exportateurs du Québec et le Réseau des ingénieurs du Québec ont récemment remercié les députés du Bloc québécois pour la prise de position envers l'économie forestière et manufacturière. Mes collègues et moi partageons leur inquiétude quant à leur avenir.

Le gouvernement conservateur peine à reconnaître la situation catastrophique dans laquelle l'économie québécoise se trouve. Le Bloc québécois a des solutions à proposer. L'urgence de la situation oblige ce gouvernement à intervenir.

\* \* \*

[Traduction]

**LE CORPS DE CADETS DE HOBEBEMA**

**M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le deuxième anniversaire de la création du corps de cadets de Hobbema.

Ce remarquable corps de cadets, qui compte plus de 970 participants, est le plus important programme de cadets autochtones en Alberta et probablement au monde entier.

Sous la direction de l'agent Richard Huculiak et du sergent Mark Linnell, ce programme met en valeur la culture autochtone, les sports et un mode de vie sain et il oblige les cadets à poursuivre leurs études. Cette initiative de prévention du crime s'est avérée tellement efficace qu'à peine deux ans plus tard, le taux de fréquentation scolaire est à la hausse et le nombre de cas d'intimidation, de bagarres et d'autres sujets de plainte a diminué.

Ces jeunes cadets sont tellement remarquables que, lors du Colloque provincial — Modèles d'excellence pour la jeunesse qui s'est tenu à Toronto, ils ont fait l'objet d'une ovation après la présentation du documentaire intitulé *Shades of Blue* portant sur leurs remarquables progrès.

Les cadets de Hobbema apprennent qu'il y a autre chose que les bandes, la drogue et la violence. Ils ont appris à avoir confiance en eux et ils sont en train de devenir de futurs leaders responsables qui assureront le maintien des traditions et des valeurs de leur patrimoine au sein d'une collectivité sûre et dynamique.

J'encourage les quatre bandes autochtones de Hobbema et la communauté locale à investir dans leurs jeunes en continuant d'appuyer cette précieuse initiative.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, le décès prématuré d'Ashley Smith, une jeune fille de 18 ans détenue à l'Établissement Grand Valley pour femmes, fait parler

tout le monde des soins fournis aux détenus qui ont des problèmes de santé mentale, tout le monde sauf le gouvernement.

Il y a quatre ans, Ashley Smith avait commencé à purger une peine de six ans comme jeune contrevenante. Elle s'est enlevé la vie par asphyxie quelques semaines avant sa libération. Cette adolescente déséquilibrée a purgé la plus grande partie de sa peine en isolement.

L'enquêteur correctionnel du Canada dit depuis plusieurs années que les établissements pénitentiaires de notre pays deviennent des endroits où l'on parque les malades mentaux. Nos centres de détention sont mal outillés pour traiter les personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale. Il ne faudrait pas confondre isolement et traitement.

Je presse le gouvernement de rendre prioritaire la mise en oeuvre de la stratégie en matière de santé mentale qui dort sur les tablettes depuis 2004 pour faire en sorte qu'aucun autre détenu ne connaisse une mort tragique comme celle d'Ashley Smith.

\* \* \*

[Français]

**L'AFGHANISTAN**

**M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Monsieur le Président, je voudrais réitérer mon appui indéfectible à nos troupes déployées en Afghanistan.

Permettez-moi d'abord d'offrir mes condoléances aux familles du caporal Nicolas Raymond Beauchamp et du soldat Michel Lévesque, tous deux cantonnés à Valcartier et décédés en Afghanistan la semaine dernière. Je voudrais aussi offrir mes condoléances à la famille du soldat Frédéric Couture, décédé lui aussi la semaine dernière.

Plus encore, je voudrais saluer la vie de ces valeureux soldats, car ils ne sont pas morts pour rien. Ces soldats sont allés en Afghanistan pour aider à redonner espoir à une population éprouvée par beaucoup de difficultés et de bouleversements. Ils étaient là pour appuyer les efforts de reconstruction à la demande du gouvernement de l'Afghanistan, dans le cadre d'une mission dirigée par l'OTAN et sanctionnée par l'ONU. Ils croyaient en la mission. Ils suivaient leur rêve. Comme leurs compagnons, ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour protéger les valeurs que nous privilégions comme Canadiens.

Je vous dis merci, messieurs, de votre courage. Vous nous avez fait honneur!

\* \* \*

•(1410)

[Traduction]

**L'INDUSTRIE FORESTIÈRE**

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, ce sera un Noël triste pour les 400 travailleurs de Norbord et de Tembec qui ont été mis à pied à Cochrane. C'est la même chose partout dans le Nord de l'Ontario. L'usine de Tembec à Timmins est fermée. Il y a eu aussi des fermetures d'usine à Grant, à Dryden et à Kenora.

Nous avons été saisis d'une motion à la Chambre pour aider les secteurs manufacturier et forestier en cette période de crise, et qu'est-il arrivé? Les libéraux ont laissé mourir cette motion. Ils sont restés assis.

Maintenant que les gens le découvrent, les libéraux se cherchent frénétiquement des excuses. Qu'on en juge: ils disent que s'ils avaient défendu les familles vivant de l'industrie forestière dans le Nord de l'Ontario, il y aurait pu y avoir des élections et ils auraient perdu des sièges. Quelle réponse déplorable! Ils ont choisi de sauver leur peau, sur le plan politique, au lieu de défendre les familles de travailleurs du Nord de l'Ontario.

Si les libéraux se cachent sous la table chaque fois qu'il y a un vote à la Chambre, ils devraient retourner chez eux sans réclamer leur salaire et nous laisser faire le travail de l'opposition.

\* \* \*

#### LE DÉCÈS CAUSÉ PAR UNE DÉCHARGE DE PISTOLET TASER À L'AÉROPORT DE VANCOUVER

**M. Don Bell (North Vancouver, Lib.):** Monsieur le Président, comme nombre de résidents de North Vancouver qui ont communiqué avec moi, j'ai été choqué et consterné d'apprendre aux nouvelles et dans des reportages, la semaine dernière, le traitement qu'on a réservé à Robert Dziekanski, un immigrant polonais, et de voir cet homme atteint mortellement d'une décharge électrique de pistolet Taser.

Comment peut-on avoir ignoré M. Dziekanski qui, confus, a été laissé seul dans une aire sécuritaire de l'aéroport pendant plus de dix heures?

Comment se fait-il qu'on n'ait offert aucune aide ou exprimé aucune compassion à sa mère, venue de Kamloops pour accueillir son fils, Robert, lorsque celui-ci ne s'était pas encore pointé même des heures après que son avion était arrivé?

Pourquoi n'a-t-on pas fait d'efforts sincères pour lui indiquer où était son fils avant de la laisser rentrer à Kamloops sans lui, qui pourtant était arrivé et se trouvait à quelque cent pieds d'elle, dans un état de frustration et de confusion?

Par ailleurs, pourquoi les agents de la GRC qui sont intervenus à l'aéroport ont-ils eu recours de façon aussi prompt et inutile au pistolet à décharge électrique, comme semble le montrer la séquence vidéo, sans même envisager de méthodes alternatives en réaction au comportement de M. Dziekanski?

L'autorité aéroportuaire, les services d'immigration, les services frontaliers et la GRC doivent répondre à ces questions.

\* \* \*

[Français]

#### LA SCIERIE PAUL-VALLÉE

**Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ):** Monsieur le Président, la journée même où le gouvernement rejetait la motion du Bloc québécois pour venir en aide aux secteurs manufacturier et forestier, nous apprenions une autre fermeture d'usine à cause de la négligence conservatrice dans ce dossier.

Dans ma circonscription, l'usine de sciage Paul-Vallée annonçait qu'elle fermerait temporairement ses portes à cause, notamment, des problèmes liés au bois d'oeuvre et à la hausse du dollar. C'est justement pour s'attaquer à ces problèmes que le Bloc avait déposé sa motion.

Cette scierie est l'un des principaux employeurs de la petite municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton. À cause du refus d'agir des conservateurs, c'est toute une communauté qui sera touchée.

Le gouvernement conservateur a les moyens d'aider l'industrie manufacturière, mais il s'est opposé à la motion du Bloc, le 14 novembre dernier. Nous avons donc une preuve de plus que le Bloc

#### Déclarations de députés

québécois est le seul apte à défendre les intérêts des Québécoises et Québécois.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES MÉDECINS DE FAMILLE

**L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le Président, c'est la Semaine de la médecine familiale, et les parlementaires ont l'honneur de recevoir la visite, à Ottawa, de membres du Collège des médecins de famille du Canada.

[Français]

Le collège s'efforce d'améliorer la santé des Canadiens en encourageant l'excellence des normes éducatives touchant la formation et l'exercice de la médecine familiale, en contribuant à sensibiliser la population aux habitudes de vie saines, en favorisant l'accès immédiat, en stimulant la recherche et en faisant connaître davantage la médecine familiale.

[Traduction]

Le collège vise deux objectifs: d'abord, que 95 p. 100 des Canadiens aient un médecin de famille d'ici 2012; ensuite, que tous les Canadiens aient accès à un médecin de famille, à une infirmière autorisée ou à une infirmière praticienne.

Aujourd'hui, 4,5 millions de Canadiens n'ont aucun médecin de famille. À mon avis, ce sont les vrais laissés-pour-compte dans notre système de santé.

Je demande au gouvernement ce qu'il fait pour veiller à ce que tous les Canadiens aient leur propre médecin de famille.

\* \* \*

#### LA REPRÉSENTATION DÉMOCRATIQUE

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, lors des dernières élections, nous avons promis de donner plus de sièges à la Colombie-Britannique, de lui donner sa juste part de sièges à la Chambre des communes. Nous avons tenu notre promesse en déposant une mesure qui vise à donner à la Colombie-Britannique sept sièges de plus au Parlement.

Le principe de la représentation égale est bon pour le Canada. Le premier ministre Campbell l'a dit mieux que quiconque, lorsqu'il a déclaré: « C'est une mesure non partisane qui renforce notre démocratie. Cette mesure législative tient compte de la population croissante de la Colombie-Britannique et du rôle de plus en plus important que l'Ouest est appelé à jouer au sein de la fédération. »

Les libéraux s'opposent au projet de loi. Ce n'est pas surprenant. Les libéraux ont aussi voté contre le financement de la porte d'entrée du Pacifique. Ils ont voté contre l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, en s'opposant à l'accord sur le bois d'oeuvre. Ils ont voté contre le dragage du fleuve Fraser et contre diverses autres initiatives en Colombie-Britannique.

En s'opposant à ce que la Colombie-Britannique ait sa juste part de sièges au Parlement, les députés libéraux de cette province font fi de la responsabilité qui leur incombe de défendre l'avenir de la Colombie-Britannique et son statut d'intervenant égal au Canada.

Les libéraux devraient avoir honte d'ignorer leurs électeurs. Ils devraient avoir honte de tourner le dos à l'avenir de la Colombie-Britannique.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

●(1415)

*[Traduction]***LA JUSTICE**

**L'hon. Stéphane Dion (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada a aboli la peine de mort il y a 31 ans. Les gouvernements précédents ont toujours veillé à ce que ce principe soit respecté aussi à l'égard des Canadiens à l'étranger. C'est pourquoi j'ai écrit au gouverneur du Montana aujourd'hui pour lui demander de commuer la peine de mort prononcée contre un Canadien là-bas.

Le gouvernement fera-t-il de même et exigera-t-il que l'État du Montana n'applique pas la peine de mort contre un citoyen canadien?

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Le gouvernement a énoncé clairement sa position à ce sujet, mais je suis heureux de constater le nouvel enthousiasme manifesté par le chef de l'opposition à l'égard des questions de justice.

Je peux simplement vous dire, monsieur le Président, que j'aurais bien aimé voir ce genre d'enthousiasme le printemps dernier lorsque nous avons des projets de loi visant à protéger les Canadiens respectueux des lois. J'aurais bien aimé que le député écrive à certains de ses amis au Sénat le printemps dernier. Il aurait pu faire quelque chose d'utile à ce moment-là.

*[Français]*

**L'hon. Stéphane Dion (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens s'opposent à la peine de mort, car elle viole les principes fondamentaux de la justice. Le gouvernement ne peut pas prétendre s'opposer à la peine de mort ici et laisser faire ailleurs. C'est injustifiable. Le gouvernement doit s'opposer à la peine de mort partout où elle se pratique encore. Pas de demi-mesures!

Je demande au gouvernement qu'il s'oppose officiellement à l'application de la peine de mort à l'encontre de ce citoyen canadien au nom de la justice et de la simple humanité.

*[Traduction]*

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition vient certainement tout juste de commencer à s'intéresser à cette question. Lorsqu'un journal de Toronto lui a demandé de rédiger un pseudo-discours du Trône, il n'y était pas du tout question de la protection des Canadiens respectueux des lois. Pas un mot sur la justice.

Le député peut bien faire ce qu'il veut, mais j'aimerais bien pouvoir compter sur son appui à l'égard des mesures législatives en matière de droit pénal que nous avons présentées depuis le début de la session.

**L'hon. Stéphane Dion (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, si le gouvernement croyait vraiment, comme les Canadiens, que la peine de mort est contraire à l'éthique et à la morale, il interviendrait dans cette affaire au Montana, mais il reste silencieux. Faisant fi des lois de notre pays, de la Charte des droits et de la Cour suprême du Canada, le gouvernement reste silencieux, et ce silence est très éloquent.

Encore une fois, le gouvernement exigera-t-il que l'État du Montana n'applique pas la peine de mort contre un citoyen canadien?

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Encore une fois, monsieur le Président,

nous n'avons obtenu aucune appui lorsque nous avons proposé des peines d'emprisonnement obligatoires pour les personnes qui commettent des infractions graves avec des armes à feu.

J'ai été particulièrement déçu, le printemps dernier, lorsque notre démarche en vue de faire adopter un projet de loi visant à protéger les jeunes de 14 et 15 ans contre les prédateurs sexuels n'a pas porté fruit. Le projet de loi est mort au Sénat. J'aurais bien aimé que le chef de l'opposition nous aide à cet égard en écrivant à ses amis là-bas.

**M. Michael Ignatieff (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, tous les organismes internationaux de défense des droits de la personne, depuis Amnistie internationale jusqu'au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en passant par le Conseil de l'Europe, ont condamné la politique du gouvernement conservateur sur la peine de mort. Le Canada n'est pas redevenu un acteur crédible; il a tout simplement quitté la scène.

Pourquoi le gouvernement veut-il à tout prix compromettre la renommée internationale en matière de droits de la personne que le Canada a acquise grâce à des libéraux comme Pierre Trudeau et à des conservateurs comme Joe Clark?

●(1420)

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, le leader adjoint a écrit des choses intéressantes sur la question de la peine de mort, mais je puis affirmer que nous n'avons nullement l'intention de modifier les lois de notre pays et que nous allons continuer de réclamer des garanties relativement aux extraditions.

Nous avons fait savoir que les ressortissants canadiens qui commettent une série de meurtres à l'étranger, dans un pays démocratique qui souscrit au principe de la primauté du droit, ne pourront pas nécessairement compter sur l'aide du gouvernement canadien pour obtenir clémence ou être rapatriés au Canada.

*[Français]*

**M. Michael Ignatieff (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, depuis plus de 30 ans, le Canada exerce son leadership dans la campagne internationale contre la peine de mort. Maintenant, le Canada ne demande plus la clémence pour un citoyen canadien condamné à mort au Montana. Le Canada ne parraine plus les motions de l'ONU contre la peine capitale.

Pourquoi le gouvernement conservateur gaspille-t-il notre réputation internationale comme défenseur des droits de l'homme?

*[Traduction]*

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, notre gouvernement fait tout pour relever la réputation internationale du Canada dans tous les domaines.

Nous avons cependant fait savoir, et je le répète pour la gouverne du député, que les auteurs d'une série de meurtres qui ont été condamnés dans une démocratie qui souscrit à la primauté du droit ne doivent pas s'attendre à ce que le gouvernement canadien fasse un appel à la clémence en leur faveur et qu'il les rapatrie au Canada. Il faut que cela soit bien clair.

*Questions orales*

[Français]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, en décembre prochain aura lieu à Bali la Conférence internationale sur les changements climatiques. Le ministre de l'Environnement sera présent, mais il refuse que les députés de l'opposition fassent partie de la délégation, ce qui est contraire à la tradition parlementaire.

Alors qu'une majorité de Québécois ne partagent pas la vision de ce gouvernement sur les changements climatiques, aucun représentant du Bloc québécois ne sera à Bali pour faire entendre leurs voix.

Le premier ministre réalise-t-il qu'en refusant la présence des députés de l'opposition à une conférence internationale où l'on négociera la deuxième phase du Protocole de Kyoto, il agit de façon totalement antidémocratique, et que c'est honteux?

**L'hon. John Baird (ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, on aura beaucoup de travail très important en Indonésie à la réunion des Nations Unies. Le Canada sera représenté par une délégation composée du gouvernement du Canada, des représentants de quelques groupes qui peuvent nous aider et aussi de Mme Line Beauchamp, la ministre de l'Environnement de la province du Québec.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, son collègue le ministre de la Justice s'attaque actuellement au vol d'identité. Ce collègue ministre de la Justice devrait se rendre compte que le pire vol d'identité au Canada a été commis par ce ministre de l'Environnement, qui veut se faire passer pour le ministre de l'Environnement alors que c'est le ministre de la pollution et le ministre des pétrolières.

S'il ne veut pas que les députés de l'opposition soient présents à Bali, c'est simplement parce qu'il ne veut pas que sa véritable identité soit révélée. Il n'a rien à voir avec l'environnement; c'est les gars des sociétés pétrolières!

**L'hon. John Baird (ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, de ce côté de la Chambre, nous appuyons le fédéralisme d'ouverture. Nous sommes très fiers d'avoir des représentants des provinces. Je suis très fier que Mme Line Beauchamp, la ministre de l'Environnement du Québec, ait accepté notre invitation de faire partie de la délégation canadienne pour travailler en vue d'une nouvelle entente afin de combattre les changements climatiques.

Pendant 17 ans, le Bloc québécois n'a jamais rien fait en cette Chambre. C'est maintenant le temps d'agir.

**M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, c'est justement le ministre qui a torpillé le Protocole de Kyoto ces dernières années. Telle est la réalité.

Les groupes environnementalistes du Réseau action climat Canada dénoncent l'absence de députés de l'opposition au sein de la délégation, alors que la population qui a voté en majorité pour ces partis doit pouvoir faire entendre sa voix à Bali.

Le ministre de l'Environnement est-il conscient qu'en refusant à l'opposition de faire partie de la délégation, il agit de façon antidémocratique en bâillonnant des millions de Québécois et de Canadiens qui veulent de vraies actions en matière de lutte contre les changements climatiques?

**L'hon. John Baird (ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, je ne souhaite pas un débat politique partisan lors de ce forum international. C'est absolument essentiel que l'on travaille très fort, de manière constructive, avec nos homologues de

la conférence pour obtenir de vrais résultats. C'est très important que le gouvernement du Canada travaille fort en vue d'établir un nouveau protocole.

Je suis très fier que Mme Line Beauchamp, la ministre de l'Environnement du Québec, y représente sa province.

On agit!

• (1425)

**M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, lors de la conférence de Nairobi, les groupes environnementalistes ont été exclus de la délégation canadienne. Maintenant, ce sont les partis d'opposition que le gouvernement exclut.

Je ne serais pas surpris d'entendre le ministre nous annoncer aujourd'hui que ceux qui l'accompagneront seront les présidents de sociétés pétrolières. C'est ça, la pensée unique de ce gouvernement.

Le ministre va-t-il enfin entendre raison et intégrer les partis d'opposition dans la délégation canadienne?

**L'hon. John Baird (ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, je ne sais pas si les représentants des sociétés pétrolières de l'Alberta seront présents à Bali. Ce n'est pas là notre idée. C'est très important d'avoir un nouveau protocole afin d'obtenir de vrais résultats dans la lutte contre les changements climatiques. On veut absolument réduire les gaz à effet de serre dans une proportion de 20 p. 100. Lors de cette conférence internationale, nous travaillerons dans ce but.

Le Parti libéral et le Bloc québécois n'ont jamais rien fait dans ce dossier.

Cette équipe agit!

\* \* \*

**LE LOGEMENT SOCIAL**

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, 1,5 million de Canadiens disent que les logements qui conviendraient à leurs besoins sont trop coûteux. C'est particulièrement un problème chez les jeunes familles et pour les personnes âgées. En ce qui concerne le logement des Autochtones et de leurs familles, les conditions sont inacceptables et pitoyables.

Je sais, et l'on sait, que le gouvernement libéral précédent a rejeté n'importe quelle politique concernant la construction de logements sociaux, mais pourquoi ce gouvernement poursuit-il sur cette même lancée pitoyable?

[Traduction]

**L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, je suis choqué d'entendre le chef du NPD, qui ignore les mesures prises par le gouvernement dès le début de son mandat. Depuis lors, le gouvernement a consacré 1,4 milliard de dollars à une fiducie pour le logement, en plus de la somme de 1 milliard de dollars pour l'Initiative en matière de logement abordable. Il a consacré aussi 1,8 milliard de dollars par année au logement social, 270 millions de dollars par année à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, 256 millions de dollars au Programme d'aide à la remise en état des logements et 300 millions de dollars à un régime d'aide pour l'accès aux logements du marché dans les réserves. Aucun autre gouvernement n'avait jamais consacré autant d'argent à ce domaine.

*Questions orales*

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, il est toujours intéressant d'entendre le ministre faire comme si le projet de loi néo-démocrate d'exécution du budget n'avait jamais existé, pas plus d'ailleurs que les sommes que nous avons obtenues pour le logement, tandis que les libéraux voulaient plutôt réduire le fardeau fiscal des entreprises.

En réalité, il n'y a absolument pas d'argent frais ni pour les coopératives d'habitation, ni pour les femmes qui, au pays, cherchent désespérément un logement. Il n'y a pas non plus d'argent frais pour les foyers de transition ou pour les réfugiés.

Le gouvernement manque à son devoir, tout comme le gouvernement précédent. C'est aujourd'hui la Journée nationale de l'habitation, et nous devrions prendre cette question au sérieux, plutôt que la traiter avec des observations ou des interventions cavalières comme celles du ministre, qui ne dit même pas toute la vérité.

**Le Président:** Je ne suis pas certain d'avoir entendu une question. Néanmoins, si le ministre des Ressources humaines et du Développement social veut bien répondre, il a maintenant la parole.

**L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, je vais faire abstraction de cette horrible insulte.

Avec la liste d'épicerie du NPD, nous aurions un déficit de 10 milliards de dollars. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, le taux d'emploi est plus élevé que jamais, dans toute l'histoire du pays, et c'est précisément grâce au climat créé par le ministre des Finances, qui fait en sorte que plus de gens sont au travail, que les salaires sont à la hausse, que davantage de gens peuvent se permettre d'acheter des maisons et que la pauvreté régresse.

Grâce aux qualités de dirigeant du ministre des Finances et du premier ministre, nous avons réalisé des progrès dont bénéficie la population canadienne.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, pour la première fois en 15 ans, les associations industrielles, les ONG environnementales, les groupes syndicaux et les porte-parole de l'opposition ne sont pas invités à faire partie de la délégation canadienne officielle à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Indonésie. C'est ce que le ministre de l'Environnement leur a annoncé, dix jours avant le début de la conférence.

Est-ce parce que six groupes de recherche indépendants ont conclu que le Plan sur les changements climatiques du gouvernement et ses objectifs sont grotesques et que personne ne les prend au sérieux? Ou est-ce parce que le ministre n'a rien à annoncer à Bali, qu'il a isolé le Canada dans le cadre de ces négociations et qu'il tente désespérément de dissimuler ces faits aux Canadiens?

• (1430)

**L'hon. John Baird (ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, nous voyons le député d'Ottawa-Sud, le porte-parole officiel du Parti libéral en matière d'environnement prendre la parole.

Combien de jours se sont écoulés depuis la dernière fois où il m'a posé une question en qualité de ministre de l'Environnement? Cent soixante jours.

Et quelle question me pose-t-il? Il me demande pourquoi il ne peut pas être de ce beau voyage.

[Français]

**M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, la tradition du gouvernement, depuis 15 ans, est de tendre la main à plusieurs associations industrielles et non gouvernementales, en les invitant à faire partie des délégations canadiennes à l'ONU. Le Canada a toujours préféré la collaboration et l'entraide. Toutefois, aujourd'hui, le gouvernement censure toutes les opinions divergentes.

Étant donné que le prochain gouvernement australien ratifiera le Protocole de Kyoto, quelle entente secrète a-t-il exactement l'intention de négocier avec les républicains aux États-Unis, le dernier partenaire qu'il lui reste?

[Traduction]

**L'hon. John Baird (ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Sud et les députés du Parti libéral ont eu la possibilité de défendre la cause environnementale, mais, lorsque la Chambre des communes s'est prononcée sur le discours du Trône qui a donné au gouvernement un mandat pour gouverner et un mandat pour appliquer une politique environnementale, les libéraux et ce député ont brillé par leur absence. Ils se sont abstenus.

Dans ce pays, les décisions sont prises par les gens qui se présentent pour voter.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.):** Monsieur le Président, depuis des semaines, le gouvernement est resté presque silencieux à l'égard de la crise qui secoue le Pakistan, pourtant le plus grand problème de l'Afghanistan est le Pakistan. Toutefois, au moment où la participation du Pakistan au sein du Commonwealth est remise en question, le gouvernement délègue uniquement un ministre de second rang.

Le Pakistan constitue un élément crucial pour l'avenir de la mission canadienne en Afghanistan, mais le ministre des Affaires étrangères est absent de cette rencontre. Pour nos alliés, pour nos troupes et pour les Canadiens cela dénote un manque de leadership. Pourquoi?

**M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, il est étonnant de voir que le Parti libéral n'apprécie pas la francophonie. Le ministre des Affaires étrangères participe au Sommet de la francophonie parce que c'est un événement très important.

Toutefois, permettez-moi d'ajouter que le premier ministre du Canada assiste au sommet des pays membres du Commonwealth. Il a donné des instructions pour que le Canada exprime une position très ferme et demande la suspension du Pakistan.

**L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.):** Monsieur le Président, ce n'est pas une manifestation de leadership que d'élaborer des politiques à 35 000 pieds d'altitude, comme le fait le premier ministre. Pourquoi le gouvernement envoie-t-il à la communauté internationale le message que le Canada estime que la situation au Pakistan mérite peu d'attention?

*Questions orales*

Le gouvernement ne comprend-il pas que l'avenir du Pakistan aura une incidence énorme sur notre mission en Afghanistan? Est-il vraiment sérieux au sujet de l'Afghanistan? Ou serait-ce que, pour le premier ministre, les séances de photo sont le principe directeur sous-tendant la déplorable politique étrangère du gouvernement?

**M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, le seul point à l'égard duquel je partage l'avis du député c'est que l'avenir du Pakistan est très important, et c'est précisément pour cela que nous souhaitons que ce pays retrouve un régime démocratique.

Comme je l'ai dit, le premier ministre a pris une initiative à cet égard et, à Kampala, il a donné des instructions demandant la suspension du Pakistan jusqu'à ce que ce pays revienne à la démocratie.

\* \* \*

[Français]

**LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI**

**M. Raymond Gravel (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre la déclaration suivante: « Le projet de loi [C-301] [...] aurait aussi permis d'annuler les restrictions concernant les versements mensuels rétroactifs des suppléments de revenu et des prestations, permettant ainsi un paiement rétroactif complet. » Ceux qui s'opposent à cela font preuve d'hypocrisie au sujet des personnes âgées, dit-on.

Le ministre va-t-il remettre aux personnes âgées l'argent qu'il leur doit en donnant la pleine rétroactivité du Supplément de revenu garanti?

[Traduction]

**L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement respecte ses engagements électoraux à ce sujet. Nous avons promis d'améliorer le Supplément de revenu garanti, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

En effet, le projet de loi C-36 contient des mesures pour améliorer les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et fait en sorte que les personnes qui bénéficient du Supplément de revenu garanti n'auront plus jamais à en faire la demande, puisque cela se fera automatiquement lorsqu'ils soumettront leur déclaration de revenus.

Nous faisons ce qu'il faut pour les aînés de notre pays.

● (1435)

[Français]

**M. Raymond Gravel (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, en fait, la citation que je viens de faire est affichée sur le site Internet des conservateurs au sujet de la députée libérale d'Oakville.

Les conservateurs viennent-ils de réaliser qu'ils viennent de renier leurs propres engagements et leurs propres promesses? Réalisent-ils l'incohérence de leurs propos? Pour eux, ce qui est bon lorsqu'ils sont dans l'opposition ne tient plus lorsqu'ils sont rendus au pouvoir. Encore un autre sommet d'hypocrisie!

[Traduction]

**L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, ce sont des propos fallacieux. Le gouvernement a pris des mesures pour fournir aux aînés une assistance inégale.

Nous avons nommé une secrétaire d'État aux Aînés, qui accomplit un travail remarquable. Elle fait le tour du pays pour écouter ce que les aînés ont à dire afin de faire valoir leur point de vue au Cabinet. Nous avons établi un groupe national d'experts sur les questions touchant les aînés. Nous avons investi des fonds supplémentaires pour lutter contre la violence faite aux aînés. Nous avons réduit les impôts, de sorte que 385 000 Canadiens à faible revenu, y compris de nombreux aînés, ne paieront plus d'impôt fédéral sur le revenu.

Tandis que nous nous portons à la défense des aînés, le Bloc, pour sa part, doit se contenter de parler.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée de l'équité salariale. Contrairement aux travailleuses du Québec, qui a adopté une loi proactive pour protéger les femmes contre l'arbitraire en matière d'emploi, les travailleuses relevant des lois fédérales attendent toujours une loi semblable de la part du gouvernement conservateur.

Pourquoi le ministre du Travail ne profite-t-il pas de la Journée de l'équité salariale pour annoncer aux femmes qu'il compte présenter une telle loi dans les prochaines semaines?

[Traduction]

**L'hon. Vic Toews (président du Conseil du Trésor, PCC):** Monsieur le Président, en tant qu'employeur de l'administration publique centrale, le Conseil du Trésor observe le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale qui figure dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, et il entend poursuivre dans cette direction.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, il y a un autre sujet d'iniquité dont les femmes se plaignent: c'est le traitement que leur réserve l'assurance-emploi.

Une étude du Centre canadien de politiques alternatives montre que deux femmes sur trois qui cotisent à l'assurance-emploi ne reçoivent pas de prestations lorsqu'elles perdent leur emploi. Cette étude recommande de modifier le nombre d'heures travaillées permettant d'être admissible en le fixant à 360 heures pour les 52 dernières semaines.

La ministre va-t-elle endosser cette proposition pour démontrer qu'elle a réellement à coeur l'intérêt des femmes?

[Traduction]

**L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, la députée ne devrait pas croire tout ce qu'elle lit. Le fait est que 82 p. 100 des femmes qui travaillent actuellement à temps plein sont admissibles à des prestations d'assurance-emploi, que 97 p. 100 d'entre elles sont admissibles à des prestations spéciales et que 65 p. 100 de celles qui travaillent à temps partiel ont également droit à des prestations, ce qui est beaucoup plus que dans le cas des hommes.

La bonne nouvelle, pour les hommes et les femmes, c'est qu'ils sont plus nombreux à travailler aujourd'hui qu'à tout autre moment de notre histoire. Voilà une excellente nouvelle.

*Questions orales*

[Français]

**LES LANGUES OFFICIELLES**

**L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, dans son rapport du 9 octobre dernier, le commissaire aux Langues officielles a conclu que l'abolition du Programme de contestation judiciaire n'est pas conforme à l'engagement pris par le gouvernement du Canada en 2005 dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Souvenons-nous que les conservateurs ont appuyé ces amendements alors qu'ils étaient à l'opposition.

Le gouvernement peut-il nous dire, donc, s'il a l'intention de corriger son erreur et de rétablir intégralement le Programme de contestation judiciaire?

**L'hon. Josée Verner (ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, comme le député le sait, nous nous sommes engagés envers la promotion de la dualité linguistique au pays. Dans le discours du Trône, nous avons clairement énoncé qu'il y aurait une phase 2 au Plan d'action sur les langues officielles.

Pour sa part, mon collègue a préféré s'asseoir sur cette question.

[Traduction]

**L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, ma question portait sur le Programme de contestation judiciaire. Ce n'est pas la première fois que les conservateurs tentent d'y mettre fin. Ils ont déjà essayé au début des années 1990, sous Brian Mulroney.

Maintenant, toutefois, parce que la loi a été renforcée, avec leur appui, nous nous retrouvons devant une situation inusitée, soit celle d'un mandataire du Parlement qui se sent dans l'obligation de solliciter le statut d'intervenant contre le gouvernement.

Pourquoi les conservateurs n'écoutent-ils pas les conseils d'un mandataire du Parlement qu'ils ont nommé et qui a reçu l'appui unanime du Parlement?

• (1440)

[Français]

**L'hon. Josée Verner (ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, je réitère l'engagement de notre gouvernement envers la dualité linguistique au pays. Le budget de 2007 faisait état de 30 millions de dollars de plus pour venir en aide aux communautés linguistiques en situation minoritaire.

Maintenant, comme le député le sait très bien, la question est devant les tribunaux. Je ne commenterai pas davantage.

\* \* \*

[Traduction]

**L'AFGHANISTAN**

**L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens ne comprennent pas pourquoi le gouvernement conservateur continue de faire toutes ces fausses déclarations au sujet de la violation de la Convention de Genève. Cette semaine, le premier ministre lui-même a eu le culot de contredire le rapport de son propre gouvernement sur la torture et les jeunes détenus.

Lorsque des enfants s'acharnent à nier les faits pour se dérober à leur responsabilité, c'est pardonnable, mais lorsqu'un gouvernement utilise la même technique pour échapper à ses obligations à l'égard de notre pays et de nos forces armées, c'est carrément injustifiable.

Quand le gouvernement fera-t-il preuve de franchise et quand nous dira-t-il pourquoi nous avons transféré des jeunes aux mains des tortionnaires? Nous dira-t-il leur nombre?

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC):** Monsieur le Président, d'emblée, je dois dire que les militaires canadiens en Afghanistan, en fait tous les Canadiens en Afghanistan, s'acquittent intégralement de leurs obligations internationales.

Il n'y a pas la moindre preuve pour confirmer même une seule allégation de mauvais traitement de détenus, et encore moins de jeunes détenus en Afghanistan.

Le député aime bien extrapoler. Il est cependant bien incapable de donner un seul exemple concret. Plutôt que de nous servir ces inepties, ces propos trompeurs et ces discours tordus, il pourrait nous présenter des faits concrets.

**L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):** Monsieur le Président, le sénateur McCarthy, de ce côté-là, devrait se ressaisir. Il embarrasse Elmer et Karlheinz.

[Français]

On ne parle pas des conditions de détention sur la base de Kandahar, mais des conditions après les transferts. On ne vise pas les soldats; on vise le gouvernement. Les ministres conservateurs ont le devoir et l'obligation de s'assurer du respect des conventions internationales. Leurs propres fonctionnaires, eux, disent qu'il y a de la torture, des violeurs d'enfants et des pédophiles dans les prisons où l'on transfère les détenus.

La responsabilité et le devoir du ministre sont de nous expliquer pourquoi...

**Le Président:** Le ministre de la Défense nationale a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC):** Monsieur le Président, ces folles allégations ne sont que pure spéculation et ne reposent sur aucun fait.

Le Canada a entrepris un processus rigoureux de suivi et de contrôle aux termes de l'entente améliorée, qui est d'ailleurs venue remplacer l'entente imparfaite que nous avait laissée le gouvernement du député.

Ce dernier continue de faire des allégations alors qu'il n'a aucune preuve, et en vient à la conclusion que des soldats canadiens seraient complices de crimes de guerre, en contravention de la Convention de Genève. C'est révoltant.

Le député devrait s'excuser et, tant qu'à y être, il devrait aussi présenter des excuses au capitaine d'Équipe Canada.

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

**M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC):** Monsieur le Président, la criminalité organisée et les technologies en constante évolution facilitent la tâche aux voleurs d'identités comme jamais auparavant.

Hier, le ministre de la Justice a présenté un projet de loi qui s'attaquera au problème croissant du vol d'identité. Le projet de loi C-27 est le troisième d'une série de projets de loi visant à lutter contre la criminalité déposés par le ministre de la Justice en seulement trois jours.

*Questions orales*

Le ministre pourrait-il nous expliquer comment ce projet de loi nous aidera à combattre le vol d'identité, le crime qui connaît la plus forte croissance au Canada?

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, ce problème touche des milliers de Canadiens et nous coûte 2 milliards de dollars par an.

À l'heure actuelle, ceux qui obtiennent ou détiennent des renseignements personnels et qui en font le trafic ne sont pas visés par le Code criminel. C'est là une lacune que le précédent gouvernement aurait dû combler il y a des années. Il ne l'a pas fait. C'est pourquoi nous agissons.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE**

**Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD):** Monsieur le Président, l'industrie manufacturière est en crise. Des usines ont fermé à London et à Ingersoll, ne laissant à bien des gens aucun autre choix que de puiser dans leurs prestations d'assurance-emploi. Il est malheureux de dire que de nombreuses personnes, surtout des femmes, auront la mauvaise surprise d'apprendre qu'elles n'y sont même pas admissibles. Le ministre a tort. La réalité, c'est que deux femmes sur trois qui cotisent à l'assurance-emploi n'auront droit à aucune prestation si elles perdent leur emploi.

Le ministre protégera-t-il les emplois des Canadiens de manière à ce qu'ils n'aient pas à dépendre d'un système d'assurance-emploi inéquitable?

**L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement a agi pour réduire les cotisations et bonifier les prestations.

Cependant, je dois dire à la députée qu'elle est dans l'erreur sur les faits. Aujourd'hui, sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi 82 p. 100 de femmes qui travaillent à temps plein et 65 p. 100 des femmes qui travaillent à temps partiel, alors que 97 p. 100 des femmes sont admissibles aux prestations spéciales.

La députée est tout simplement dans l'erreur, mais elle devrait se réjouir d'une très bonne nouvelle, à savoir que les Canadiens, aujourd'hui, sont proportionnellement plus nombreux à travailler qu'à tout autre période de l'histoire de notre pays. Voilà une excellente nouvelle.

● (1445)

**Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD):** Monsieur le Président, ce n'est pas le cas dans ma circonscription puisque nous avons perdu des emplois dans l'industrie manufacturière et que le gouvernement n'a pas corrigé le système d'assurance-emploi.

Selon le rapport du Centre canadien de politiques alternatives, le système actuel exclut pratiquement toutes les femmes sauf les plus avantagées. Encore une fois, les conservateurs n'ont pas tenu compte des pauvres.

Il nous faut un système d'assurance-emploi équitable auquel toutes les familles de travailleurs peuvent avoir accès, et non pas seulement une minorité nantie.

Le ministre fera-t-il les changements concrets qu'il nous faut pour mettre un terme à l'iniquité actuelle du système d'assurance-emploi?

**L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, même si j'hésite à donner des faits qui contredisent complètement ce que la députée vient d'avancer, je vais le faire. Ce sont 82 p. 100 des

femmes travaillant à temps plein aujourd'hui qui sont admissibles aux prestations.

L'optique du gouvernement actuel est tout à fait distincte de celle du NPD, et tous devraient s'en réjouir. Selon nous, la meilleure façon de se sortir de la pauvreté, c'est d'avoir un bon emploi. Et cela se passe pour un nombre grandissant de personnes puisque le gouvernement actuel a investi dans la formation comme aucun autre ne l'a fait dans l'histoire du Canada. C'est là une très bonne nouvelle.

\* \* \*

**LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES**

**Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.):** Monsieur le Président, voici une autre promesse électorale que les conservateurs ont rompue.

Dans leur programme électoral, ils affirmaient qu'ils allaient rétablir la représentation selon la population pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, mais leur projet de loi propose exactement le contraire. Il fait en sorte que chaque province ait une représentation selon la population, à l'exception de l'Ontario.

Pourquoi les Ontariens sont-ils les seuls à ne pas mériter la représentation selon la population?

**L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC):** Monsieur le Président, si on continue d'appliquer la loi actuelle, les provinces à croissance rapide comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta se trouvent flouées en ce qui a trait à leur représentation à la Chambre des communes.

La députée a déjà fait partie d'un gouvernement libéral qui a présenté à deux reprises des projets de loi portant sur la représentation à la Chambre des communes, mais qui n'a jamais proposé d'accroître la représentation de l'Ontario. Je ne me rappelle pas que la députée ait abordé le sujet avant aujourd'hui.

Le gouvernement actuel prend des mesures pour améliorer la représentation de l'Ontario et être équitable envers cette province ainsi qu'envers l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il cherche à rétablir le principe de la représentation selon la population, ce que ne permet pas la loi actuelle.

**Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens croient en l'équité et, donc, en une véritable représentation selon la population, mais ils prônent aussi le respect. L'approche que le ministre a utilisée pour traiter avec le premier ministre de l'Ontario est honteuse.

Le ministre n'arrive pas à expliquer l'injustice fondamentale de son projet de loi, alors il a recours aux insultes.

Est-ce ce que le gouvernement voulait dire en annonçant la fin de la querelle entre les provinces et le gouvernement fédéral?

**L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC):** Monsieur le Président, l'injustice fondamentale, c'est la loi qui est en vigueur à l'heure actuelle.

Ce qui est juste, ce sont nos efforts pour rétablir l'équité. Le geste petit d'une personne étroite d'esprit, le petit homme de la Confédération, est de dire que, bien qu'il obtienne plus de sièges pour sa province, bien qu'il obtienne plus d'équité pour sa province, il va quand même se plaindre, se fichant des conséquences pour l'unité nationale et le reste du pays ».

### Questions orales

Les gens d'en face savent que c'est une tâche difficile. C'est pourquoi les libéraux n'ont jamais rien fait pour améliorer la représentation de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Nous agissons, car ils n'ont jamais rien fait.

\* \* \*

### L'ACCORD ATLANTIQUE

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi qui a été présenté hier a confirmé ce que les Néo-Écossais savaient depuis huit mois: le gouvernement a sabordé l'Accord atlantique. Il a eu beau le nier haut et fort, le gouvernement a sabordé les accords.

Le nouveau stratagème de récupération politique qu'il nous offre représente, au mieux, une amélioration timide, mais il ne concrétise toujours pas ce qui avait été promis.

Le ministre abandonnera-t-il l'entente particulière et rétablira-t-il l'accord?

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC):** Monsieur le Président, j'essaie de comprendre la logique du député originaire du Cap-Breton. Il a dit que l'accord représentait une amélioration, mais qu'il avait été sabordé.

En réalité, nous avons amélioré l'Accord atlantique. Nous en avons fait un tout. Nous avons augmenté la part de l'État. Nous avons donné à la Nouvelle-Écosse la possibilité de profiter du programme national de péréquation tout en bénéficiant de l'Accord atlantique.

L'accord est entier, il est intact et il est amélioré. Le député n'aime pas les bonnes nouvelles, on dirait.

•(1450)

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Monsieur le Président, je suis sûr que les Néo-Écossais comprendront si je ne prends pas la parole du ministre pour de l'argent comptant.

Les fonctionnaires disent que les arrangements du 10 octobre sont conditionnels et que les Néo-Écossais sont coincés avec la nouvelle formule de péréquation.

Aujourd'hui, dans le *Halifax Herald*, le ministre lui-même dit que l'Accord atlantique est souple et que la Nouvelle-Écosse est libre de l'adopter ou non, que le choix lui appartient.

Nous voulons que l'Accord atlantique soit rétabli pour le bénéfice des Néo-Écossais.

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC):** Monsieur le Président, si je devais donner de l'argent comptant au député, je m'assurerais de lui demander un reçu.

Le nouvel arrangement relatif à l'Accord atlantique est meilleur. L'Accord atlantique offre de la souplesse à la Nouvelle-Écosse. Il permet à la province de recevoir des paiements de péréquation en vertu de la formule nationale, paiements qui ont profité aux Néo-Écossais à hauteur de plus de 157 millions de dollars au cours des deux dernières années. De plus, la Nouvelle-Écosse a le choix d'adopter l'accord, qui sera valide jusqu'en 2020, ou de prendre un arrangement plus profitable si les données financières le justifient.

[Français]

### L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

**M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ):** Monsieur le Président, de nombreux restaurants au Québec ont fait l'objet de vérifications par l'Agence du revenu du Canada qui a fait parvenir des avis de cotisation basés sur un pourboire moyen de 16 p. 100 de la facture remise aux clients. Or, ce taux a été fixé de façon arbitraire sur la base d'informations partielles.

Comment le ministre peut-il tolérer de tels raccourcis fallacieux de la part de l'agence lors de la fixation des taux de cotisation, quand il sait très bien que ces méthodes d'évaluation mènent à des taux fictifs et déconnectés de la réalité que vivent ces travailleurs et travailleuses?

[Traduction]

**L'hon. Gordon O'Connor (ministre du Revenu national, PCC):** Monsieur le Président, je tiens à assurer à la Chambre que chaque affaire fiscale est évaluée à la lumière des modalités particulières qui s'y appliquent.

Cependant, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, il m'est interdit de parler à la Chambre d'une affaire fiscale en particulier.

\* \* \*

[Français]

### L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET FORESTIÈRE

**M. Jean-Yves Laforest (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, les entreprises manufacturières et l'industrie forestière en Mauricie vivent des heures très sombres. Les trois usines de pâtes et papiers de Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque sont en péril, et les 1 600 travailleurs de ces usines souffrent littéralement de l'inertie des conservateurs.

Avant que des travailleurs désespérés ne posent des gestes irréparables, est-ce que le gouvernement conservateur va enfin se décider à souscrire aux propositions du Bloc québécois qui visent à soutenir les entreprises manufacturières du Québec?

**L'hon. Jim Prentice (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, j'apprécie cette question, mais nous sommes en désaccord avec le Bloc. Notre rôle est de mettre en place un contexte économique favorable au développement des entreprises. En particulier, nous avons répondu positivement à l'ensemble des 22 recommandations du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Voici ce que le vice-président de l'association des Manufacturiers et exportateurs du Québec a dit: « Le gouvernement a répondu à notre appel. Cibler l'investissement, c'est exactement ce qu'il faut faire. »

\* \* \*

[Traduction]

### L'AFFAIRE AIRBUS

**L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, les copains de Brian Mulroney occupent des postes de haut niveau dans l'ensemble du gouvernement, pourtant nous sommes censés croire que personne n'a tenté d'effectuer une opération de camouflage visant à protéger M. Mulroney.

Nous savons que, depuis juin 2006, M. Schreiber a envoyé de nombreuses lettres au premier ministre, pourtant le gouvernement prétend que personne au-dessus du rang de plombier ne les a remarquées.

*Questions orales*

Le gouvernement fournira-t-il maintenant des documents à l'appui de ses excuses pathétiques ou devons-nous attendre qu'un comité parlementaire l'oblige à le faire?

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, une allégation a été faite sous serment et elle a été portée à l'attention du gouvernement. Le premier ministre a fait ce qui était raisonnable en désignant un illustre Canadien, M. Johnston, et en lui donnant pour mandat d'établir les paramètres de l'enquête public.

Les députés se rappelleront que c'est exactement ce que l'opposition voulait il y a quelques semaines et je pense que nous devrions laisser M. Johnston faire son travail.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ AÉRIENNE**

**M. Mervin Tweed (Brandon—Souris, PCC):** Monsieur le Président, le programme américain pour la sûreté des vols prévoit que les compagnies aériennes devront fournir aux autorités américaines la liste des passagers à bord des avions qui survolent le territoire américain. Dans le cadre du processus consultatif, le gouvernement canadien devait remettre ses commentaires officiels aux Américains hier.

Le ministre des Transports pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il a répondu au gouvernement américain?

• (1455)

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a effectivement répondu aux États-Unis et nous leur avons demandé d'exempter tous les avions canadiens qui survolent leur territoire.

Dans nos commentaires officiels au gouvernement américain, nous avons souligné le besoin de mesurer la menace et le risque, de reconnaître les mesures de sécurité existantes comme la protection des passagers, et nous avons mis en valeur l'importance du respect de la vie privée et des droits de la personne.

Il existe d'excellents motifs de sécurité pour que tous les vols intérieurs canadiens ainsi que les vols internationaux en provenance ou à destination du Canada qui survolent les États-Unis soient exemptés de l'application du programme pour la sûreté des vols proposé par les Américains. En fait, Les États-Unis exemptent déjà plus de 75 p. 100 des vols intérieurs canadiens qui survolent leur territoire.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, le premier ministre prend l'habitude de visiter les bureaux de la Barrick Gold lorsqu'il voyage à l'étranger. D'abord au Chili, puis aujourd'hui et demain en Tanzanie, le premier ministre donnera de la crédibilité à la Barrick et fera la promotion de ses intérêts commerciaux.

Cette société canadienne bafoue totalement les valeurs canadiennes: congédiement des travailleurs syndiqués, actions antisyndicales, mépris total de l'environnement, non-protection de la sécurité des travailleurs et évasion fiscale présumée.

Pourquoi le premier ministre fait-il la promotion des pratiques non canadiennes de la Barrick Gold?

**M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, le premier

ministre est en Tanzanie parce que nous entretenons d'excellentes relations avec ce pays et que nous voulons que les entreprises canadiennes y travaillent.

En ce qui nous concerne, il y a une table ronde sur la responsabilité sociale des sociétés et le gouvernement donnera sa réponse sous peu. Nous sommes très fiers des entreprises canadiennes qui respectent la réglementation qui existe au Canada.

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je ne crois pas que sa visite auprès de la Barrick Gold soit une coïncidence. Dans le *Daily News* de Tanzanie, un homme du pays écrit:

Barrick Gold Tanzanie Limitée [...] a tenté d'expliquer son empressement à conclure l'entente avec le ministre de l'Énergie et des Minéraux [...] Je soupçonne qu'il s'agit d'une arnaque [...] comment se fait-il que l'assemblée législative n'a pas pu examiner l'entente? On ne peut pas laisser un seul homme vendre un terrain, encore moins un terrain qui regorge d'or, au nom de nous tous. Pas en mon nom!

Pas au nom des Canadiens non plus. Le ministre expliquera-t-il pourquoi le premier ministre insiste pour rendre visite à une société qui suscite une controverse et une crise partout où elle exerce ses activités? Pourquoi?

**M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre fait toujours la promotion des entreprises canadiennes. Nous nous attendons à ce que toutes les entreprises canadiennes respectent les pratiques, les lois et la réglementation canadiennes. Nous attendons la même chose de cette société. C'est pourquoi elle a participé à la table ronde sur la responsabilité sociale des sociétés. Nous sommes convaincus que toutes les sociétés canadiennes respecteront les règles établies au Canada.

\* \* \*

**L'AFFAIRE AIRBUS**

**L'hon. Robert Thibault (Nova-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, maintenant que le comité parlementaire a demandé que M. Schreiber comparaisse devant lui, le ministre de la Justice collaborera-t-il et prendra-t-il la décision politique nécessaire afin de s'assurer que M. Schreiber puisse témoigner devant le comité?

Le comité aimerait qu'il témoigne la semaine prochaine. Le ministre s'assurera-t-il qu'il se présentera devant le comité?

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, puisque la personne en question a une affaire en instance devant les tribunaux, il serait déplacé de ma part de me prononcer sur la question.

\* \* \*

**LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**M. Mike Lake (Edmonton—Mill Woods—Beaumont, PCC):** Monsieur le Président, des centaines de personnes handicapées et leurs familles se sont réunies aujourd'hui sur la Colline du Parlement pour mieux faire connaître les problèmes des Canadiens handicapés. Je sais que le ministre des Ressources humaines et du Développement social s'est adressé à ces gens ce matin et qu'il a réitéré l'engagement qu'il a déjà pris à cet égard.

Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il fait pour faciliter la vie et l'intégration des personnes handicapées au Canada?

**L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement a apporté des améliorations au régime de pensions du Canada et au régime d'invalidité des anciens combattants.

*Travaux de la Chambre*

Grâce au leadership du ministre des Finances, nous avons également mis sur pied un Régime enregistré d'épargne-invalidité. Nous avons aussi créé un nouveau fonds pour l'accessibilité et j'annonce de plus aujourd'hui la prolongation de l'entente relative au marché du travail pour les personnes handicapées, pour une valeur de 223 millions de dollars.

Nous proposerons également bientôt la mise en oeuvre d'une loi portant sur les Canadiens handicapés. Toutes ces mesures visent à faire tomber les diverses barrières pour que les Canadiens handicapés puissent participer à part entière à la vie de notre société.

\* \* \*

● (1500)

**LES SECTEURS MANUFACTURIER ET FORESTIER**

**L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement est le seul à ne pas comprendre que, si le dollar reste à son niveau actuel, la crise et les congédiements seront inévitables dans les secteurs manufacturier et forestier. Les premiers ministres provinciaux le comprennent, les économistes aussi, et les gens qui ont témoigné cette semaine au Comité des finances le comprenaient également. Si la valeur du dollar reste élevée, les mises à pied qui ont été faites jusqu'à maintenant ne sont que la pointe de l'iceberg.

Pourquoi le ministre ne peut-il pas, pour une fois, faire ce qu'il devrait et concevoir dès aujourd'hui un plan qui nous permettra d'éviter d'assister demain à des licenciements massifs?

**L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC):** Monsieur le Président, c'est bon d'entendre mon collègue. Il commençait à me manquer et je suis content de voir qu'il va bien.

C'est maintenant le dollar qu'il prend à partie. Aujourd'hui, il affirme que le dollar est trop élevé et il cherche à blâmer le gouvernement. Voici ce qu'il a déjà dit dans d'autres circonstances: « Le principal problème est la grande faiblesse du dollar américain. Il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire au Canada à cet égard. Le gouvernement ne contrôle pas le dollar ou les taux d'intérêt. » C'est le député de Markham—Unionville qui a dit cela.

\* \* \*

[Français]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ):** Monsieur le Président, une saoudienne qui se trouvait dans un taxi en compagnie de quatre hommes a été victime d'un viol collectif. Le tribunal a condamné la victime plutôt que les agresseurs au motif que les hommes avec lesquels elle se trouvait n'étaient pas de sa famille. Elle a donc été condamnée à recevoir 200 coups de fouet.

Devant un tel déni de justice, le ministre des Affaires étrangères entend-il intervenir auprès des autorités saoudiennes pour leur faire connaître la très forte objection du Canada devant un pareil traitement?

[Traduction]

**M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, nous avons exprimé nos préoccupations sur cette question. Nous discuterons avec le gouvernement de l'Arabie saoudite et exprimerons les profondes préoccupations que suscite, pour le Canada, la peine infligée dans ce cas particulier.

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de trois distingués invités, soit l'honorable Tom Rideout, ministre des Pêches et de l'Aquaculture du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador; l'honorable Ronald Ouellette, ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, et l'honorable Allan Campbell, ministre des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** Puisque j'ai la parole, et avant la question du jeudi, je pourrais peut-être répondre à une question posée hier après la période des questions.

Des députés ont invoqué le Règlement pour dénoncer la mention, par le ministre de l'Environnement, de la présence à la tribune de certaines personnes, et ils ont conseillé le Président sur des moyens de réagir à la situation.

[Français]

J'apprécie beaucoup les suggestions offertes par certains honorables députés, notamment l'honorable députée de York-Ouest.

[Traduction]

Quoi qu'il en soit, je me souviens que, lorsque des députés ont été frappés de l'interdiction de poser des questions pendant 30 jours, à la condition qu'ils se repentent sincèrement, ils ont été réinscrits sur la liste s'ils déclaraient être conscients de l'erreur qu'ils avaient commise en mentionnant la présence de personnes à la tribune.

J'ai examiné des cas où des députés ont fait ce genre de déclarations à la Chambre.

Hier, le ministre de l'Environnement s'est sincèrement repenti de son erreur. Il a pris la parole pour s'excuser et a affirmé que, s'il n'avait pas respecté scrupuleusement le Règlement, c'est parce qu'il était nouveau à la Chambre. Je sais qu'il a été élu pour la première fois en 2006, après avoir passé 13 longues années à suivre les délibérations de la Chambre des communes à partir d'un autre endroit.

Je dois également dire que j'avais reçu des offres d'assistance. Même le ministre de la Justice a offert d'accepter un châtiment à la place du ministre de l'Environnement et de ne pas répondre aux questions à la Chambre pendant 30 jours.

En dépit des offres généreuses et des suggestions qui m'ont été faites, j'ai l'impression que le ministre de l'Environnement ne répètera pas son erreur, aussi je considère que la question est close.

Comme c'est jeudi, le leader de l'opposition à la Chambre a une question à poser.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.):** Monsieur le Président, ces derniers temps, le leader du gouvernement à la Chambre s'est écarté de la pratique voulant qu'il donne aux autres leaders un préavis d'au moins deux semaines relativement aux travaux de la Chambre. Il s'en tient à une seule semaine.

Je me demandais si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait être un peu plus communicatif, pas en enjolivant sans raison la description des projets de loi, mais en faisant tout bonnement connaître à la Chambre quelles mesures il a l'intention de mettre à l'étude au cours des deux prochaines semaines et dans quel ordre il compte le faire.

• (1505)

**L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC):** Évidemment, monsieur le Président, la session est encore bien jeune, ce qui fait qu'il est difficile de prévoir quel sera exactement le programme législatif.

Je n'aurais pas été en mesure de prévoir, il y a deux semaines, ce sur quoi nos débats allaient porter aujourd'hui. Pour éviter d'induire la Chambre en erreur, j'ai préféré m'en tenir aux éléments dont je suis le plus certain.

Cette semaine, le gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de lutter contre la criminalité et de renforcer la sécurité des Canadiens. Nous avons renvoyé à un comité notre projet de loi visant à améliorer le processus de délivrance des certificats de sécurité. Ce projet de loi est, bien sûr, un élément important de notre plan d'action en vue de protéger les Canadiens contre d'éventuelles menaces à leur sécurité.

Cette semaine, nous avons en outre présenté trois nouvelles mesures législatives importantes visant à rendre nos rues et nos collectivités plus sûres. La première, le projet de loi C-25, vient renforcer la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Celui-ci a été mis à l'étude hier. Nous espérons qu'il soit adopté sans délai, mais il semblerait que l'opposition a décidé de recommencer à faire des siennes pour retarder la mise en oeuvre de notre programme de lutte contre la criminalité et qu'elle est en mode d'obstruction systématique. Nous poursuivrons, par conséquent, l'étude de ce projet de loi sur les jeunes contrevenants aujourd'hui.

[Français]

Le second projet de loi, le projet de loi C-26, vise à imposer des peines d'emprisonnement obligatoires pour les producteurs et les trafiquants de drogues illégales, notamment ceux qui vendent de la drogue aux enfants. Nous souhaitons commencer le débat portant sur ce projet de loi très bientôt.

En dernier lieu, nous avons déposé le projet de loi C-27, qui vise à lutter contre les problèmes graves et complexes qu'entraîne le vol d'identité.

Ces trois projets de loi sont des éléments importants de notre plan d'action qui vise à rendre nos communautés plus sécuritaires et à lutter contre la criminalité.

[Traduction]

Nous allons commencer demain le débat à l'étape du rapport au sujet du projet de loi sur la lutte contre les crimes violents. Ce projet de loi vise à mieux protéger les jeunes contre les prédateurs sexuels et à mieux protéger la société contre les délinquants dangereux. Avec ce projet de loi, nous durcissons en outre le ton face à la conduite automobile avec facultés affaiblies. Nous prévoyons des règles plus sévères pour la détermination de la peine et la remise en liberté des gens qui commettent des crimes avec des armes à feu. Le projet de loi a franchi l'étape de l'étude par le comité, et nous espérons qu'il poursuivra rapidement sa route jusqu'au bout du processus législatif.

Le thème de la semaine prochaine fera suite à ce que nous sommes en train de faire cette semaine. Il s'agira d'accomplir le travail dans le domaine de la justice et des réductions d'impôt.

[Français]

Nous prévoyons terminer le débat sur la Loi sur la lutte contre les crimes violents, à l'étape du rapport et de la troisième lecture, la semaine prochaine.

### Initiatives ministérielles

Une fois ce projet de loi adopté en Chambre, nous poursuivrons le débat sur le projet de loi C-26, qui vise à prendre des mesures concrètes envers les trafiquants de drogue.

[Traduction]

Pour continuer de diriger le pays efficacement dans le domaine économique, ce que les Canadiens attendent désormais de la part de notre gouvernement, nous allons commencer le débat sur le projet de loi d'exécution du budget, qui met en oeuvre certains éléments du budget de 2007 ainsi que la mise à jour économique et budgétaire de l'automne. Parmi les allègements fiscaux prévus se trouvent la réduction de la TPS ainsi que la réduction de l'impôt des particuliers et de l'impôt des entreprises. Nous espérons mettre ce projet de loi à l'ordre du jour le plus rapidement possible, avec le consentement des autres partis.

Si le temps le permet, cette semaine, nous allons débattre du projet de loi S-2, qui vise à modifier la Loi de 1984 sur la Convention Canada-États-Unis en matière d'impôts. La semaine prochaine, toujours si le temps le permet, nous allons débattre de notre projet de loi destiné à lutter contre le vol d'identité.

La semaine prochaine, le gouvernement va démontrer aux Canadiens qu'il accomplit pour eux le travail voulu dans le domaine de la justice et des réductions d'impôt. Nous poursuivons l'étude d'importants projets de loi qui rendront nos collectivités plus sûres, et nous allégeons le fardeau fiscal des Canadiens, ce qui favorisera la prospérité à long terme du pays.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** Avant la période des questions orales, l'honorable député de Jeanne-Le Ber a eu la parole pour répondre à des questions et à des commentaires. Il reste maintenant deux minutes prévues à cet effet.

Comme il n'y a pas de questions, nous passons à la reprise du débat. L'honorable député de Yukon a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Le leader du gouvernement se plaignait de ce que le projet de loi été retardé. J'espère qu'il pourra transmettre le message à ses troupes car, juste avant la période des questions, les conservateurs ne faisaient que perdre du temps et retarder l'adoption de cette mesure.

Le rapport sur la justice pénale pour les adolescents, rédigé sous la direction du juge Nunn, était très opportun. Les conservateurs souhaitaient améliorer la loi. Nous avons donc eu cette étude très détaillée et très réfléchie. Par la suite, le ministre a annoncé, de concert avec le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, qu'il améliorerait la loi. Dans son discours, le ministre a dit: « La demande de changement de la Nouvelle-Écosse se base en grande partie sur les recommandations du rapport de la commission Nunn. »

*Initiatives ministérielles*

Ce sont de bonnes nouvelles, mais les conservateurs devraient être très contrariés. Très peu des recommandations du rapport Nunn se retrouvent dans le projet de loi. Le ministre disposait d'un programme complet destiné à remédier aux lacunes de la loi. Un certain nombre de députés conservateurs ont dit qu'ils voulaient corriger ces lacunes et apporter des améliorations. Ils disposent d'un plan général pour le faire, mais le plan n'a pas été suivi.

La commission Nunn a formulé 34 recommandations visant à améliorer le système de justice pénale pour les adolescents. Six d'entre elles visaient expressément la loi que l'on veut modifier. Le ministre ne s'est occupé au maximum que de trois de ces recommandations, et seulement d'une façon superficielle, comme l'a dit un député plus tôt aujourd'hui. Dans un des trois cas, il s'agissait de regrouper à l'article 29 des mots tirés de quelques autres dispositions. C'est par conséquent un changement de forme, qui ne touche pas le fond. Cela nous laisse deux changements dans le projet de loi.

L'un de ces deux changements, qui tient en une vingtaine de mots, permet au procureur de la Couronne de maintenir un jeune en détention avant son procès dans un plus grand nombre de cas. Au cas où quelqu'un voudrait connaître les détails de ce changement très mineur, son libellé exact est expliqué très soigneusement dans le discours du porte-parole de l'opposition en matière de justice.

Cela nous laisse un seul autre changement, qui ne provient pas du rapport Nunn. C'est le recours à la dénonciation et à la dissuasion comme motifs dans la détermination de la peine.

Nous avons ainsi un projet de loi qui n'a même pas une pleine page de longueur. Il reprend un important concept du rapport Nunn, mais évite toutes les choses que les conservateurs ont demandées en vue d'assurer une plus grande sécurité. Ils ont reçu les recommandations du rapport Nunn, que tout le monde a applaudi. Il est probable que les gens qui souhaitaient ces changements sont aujourd'hui très surpris.

J'ai oublié de dire, monsieur le Président, que je partageais mon temps avec mon distingué collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui a lui aussi d'importantes observations à présenter dans ce domaine.

Le plus surprenant, c'est ce qui manque. La commission Nunn a recommandé de modifier la déclaration de principes de l'article 3, en y ajoutant une disposition indiquant que la protection du public est l'un des principaux objectifs de la loi. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le ministre est opposé à la protection du public. Le rapport Nunn a proposé de l'inscrire dans les principes de la loi, mais on ne l'y trouve pas. Qu'est-ce que le gouvernement a contre une disposition de ce genre?

En fait, nous ne croyons pas que le ministre y soit opposé. Il a dit dans son discours, lorsqu'il a déposé le projet de loi, que les propositions présentées à la Chambre prévoyaient « de nouvelles mesures de protection des collectivités contre les jeunes délinquants qui constituent un risque important pour la sécurité du public ». Le gouvernement veut protéger les collectivités contre les risques pour la sécurité du public, mais il n'a pas inscrit la recommandation dans le projet de loi. Pourquoi ne pas donner suite à la recommandation la plus évidente de la commission Nunn?

Certaines des observations formulées au sujet du projet de loi témoignent des différences qui existent entre le gouvernement et les autres partis dans la recherche de solutions pour réduire la criminalité dans le pays.

●(1510)

La première réponse que nous avons entendue du côté ministériel à la suite des questions sur ce projet de loi nous a permis de comprendre que la réinsertion en toute sécurité n'était pas l'objectif premier des conservateurs. Faut-il s'attendre à des peines plus longues? Je ne le sais pas, mais je sais sans l'ombre d'un doute que, pour tous les autres députés, la réinsertion en toute sécurité est un objectif important. Les Canadiens veulent avant tout retrouver leur sécurité. J'ignore pourquoi les conservateurs s'opposent à cette idée.

Le deuxième député conservateur qui est intervenu a laissé entendre que nous n'avions pas à nous préoccuper de la pauvreté. Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans les milieux informés de notre pays moderne quelqu'un qui ne sait pas que la pauvreté peut créer un contexte plus propice à la criminalité. La pauvreté n'est pas la cause de tous les crimes. Les riches commettent aussi des crimes, mais je crois que la vaste majorité des gens savent que la pauvreté est un facteur. Il est étonnant que la solution proposée n'en tienne pas compte.

Ensuite, avant la période des questions, un autre conservateur a déclaré que les peines constituaient une mesure de dissuasion importante selon les conservateurs. Pourtant, les témoins qui ont comparu devant le comité ont prouvé à maintes reprises que les changements apportés aux peines n'avaient pas d'effets dissuasifs. Ces changements n'ont pas d'incidences significatives sur la criminalité du point de vue statistique. Ce qui marche cependant, et mon collègue de la Colombie-Britannique en a abondamment parlé, c'est d'arrêter plus de criminels en augmentant la présence policière, entre autres. Voilà une mesure de dissuasion, mais le projet de loi n'en fait pas mention.

Le quatrième commentaire des conservateurs concernait les personnes qui ont perdu confiance dans le système judiciaire. Si j'avais eu mes 20 minutes, j'aurais pu expliquer ce phénomène qui se produit quand on adopte, coup sur coup, les mauvaises solutions, des solutions qui ne fonctionnent pas. Ou bien on ajoute une mesure qui n'est pas dissuasive, ou bien on fait du pareil au même.

Les gens sont en colère. Le système ne fonctionne pas et je dirais même que ça fait mille ans qu'il ne fonctionne pas. Nous envoyons les gens en prison, puis nous les remettons en liberté et ils récidivent. La plupart des crimes sont des récidives. Tous ces problèmes sont dus au fait que nombreuses modifications ont été proposées et que bon nombre d'entre elles ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas efficaces. Ce n'est pas ce que les témoins, les gens qui travaillent avec les victimes ou avec les criminels, espéraient comme solution.

Nous avons enfin de nouvelles réponses qui donnent des résultats dans le cadre de la justice réparatrice. Je tiens à féliciter les gens d'Ottawa qui célèbrent cette semaine la Semaine de la justice réparatrice. J'ai assisté à une présentation très intéressante à ce sujet cette semaine. Le chef de police d'Ottawa a dit « Je défie qui que ce soit de me montrer un système aussi inefficace que notre système de justice régulier » que ces projets de loi tentent de promouvoir.

Le procureur de la Couronne, qui était également présent, a dit « Je n'ai jamais vu une victime ou un contrevenant qui trouvait le système existant acceptable ». Nous sommes inquiets pour les victimes et nous aimerions pouvoir compter sur des systèmes comme le système de justice réparatrice, les programmes de déjudiciarisation, les conférences familiales et autres programmes extrajudiciaires qui nous fournissent des solutions qui s'avèrent parfois, mais pas toujours, efficaces.

Un député conservateur est allé jusqu'à dire que même les gens qui travaillaient dans le domaine avaient reconnu qu'ils n'étaient pas toujours efficaces. Je suis forcé d'être d'accord. Les conservateurs avaient raison. Ces programmes ne donnent pas toujours de bons résultats et, à Ottawa, les statistiques démontrent que cela est vrai dans 38 à 45 p.100 des cas. Pour ce qui est du système de justice régulier, il échoue dans 73 p. 100 des cas. Toute personne voulant améliorer la sécurité du Canada aurait donc avantage à choisir un système qui n'échoue que dans 38 à 45 p. 100 des cas et qui s'appuie sur ces autres méthodes de réadaptation des criminels, afin de réduire le nombre de victimes. Une telle mesure assurerait une plus grande sécurité au pays.

• (1515)

Des mesures de ce genre donnent de bons résultats depuis des siècles avec les peuples autochtones du monde entier. Je suis donc d'avis qu'il ne faut pas continuer d'adopter des solutions inefficaces. Avec toute l'attention qui a été accordée aux questions de justice, nous avons à tout le moins eu la chance d'entendre des témoignages de gens qui nous ont parlé de solutions efficaces. Nous devrions donc promouvoir ces systèmes et adopter des changements concrets. Le taux de criminalité a baissé. Faisons en sorte que cette tendance se maintienne.

• (1520)

**M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC):** Monsieur le Président, j'ai pensé que je pourrais juste aider le député avec certaines de ses observations.

Il a mentionné plusieurs fois la Commission Nunn et le fait qu'une seule des recommandations a été incluse dans le projet de loi C-25.

Pour sa gouverne, le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse appuie fortement notre projet de loi. Le ministre de la Nouvelle-Écosse, Cecil Clarke, a demandé aux députés de cette Chambre d'appuyer le projet de loi C-25. Notre ministre de la Justice a collaboré étroitement avec ses homologues provinciaux à la formulation des dispositions de ce projet de loi. Je pense que le député ne devrait pas l'oublier lorsqu'il parle de la Commission Nunn et d'autres commissions.

**L'hon. Larry Bagnell:** Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'essayais de dire au début. Je me suis peut-être mal exprimé, mais le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse et le ministre fédéral de la Justice ont parlé des suggestions faites par la Commission Nunn. Alors, pourquoi n'ont-ils retenu qu'une idée importante?

En fait, j'ai dit que peut-être trois des six suggestions se rapportant à la loi proprement dite ont été reprises superficiellement, mais la principale est certainement celle concernant le principe de la sécurité publique, qui est important. Je n'arrive pas à croire qu'il y ait un conservateur pour penser le contraire, parce que les conservateurs en parlent tout le temps. En évaluant la peine à infliger, le juge devrait maintenant tenir compte de la sécurité publique. Ce serait parfaitement logique. C'était une importante recommandation de la Commission Nunn. Je suis certain que les ministres de la Justice qui se sont penchés là-dessus ont pensé qu'il était très important que la détermination de la peine vise notamment à assurer la sécurité publique.

**L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté les propos du député de Yukon, qui fait un excellent travail pour ses électeurs. Dans le Nord, et en particulier dans les communautés autochtones, la violence et la violence chez les jeunes sont des réalités tragiques de la structure sociale d'un trop grand nombre de ces collectivités. L'abus de

### *Initiatives ministérielles*

drogues, la violence et l'exploitation sexuelle guettent les enfants de ces communautés et peuvent avoir des conséquences étendues et nocives sur leur développement, dans les premières années de leur vie et jusqu'à l'âge adulte.

J'aimerais demander au député de la circonscription de Yukon s'il constate personnellement cette situation tragique dans les collectivités qu'il représente. Selon lui, quelles solutions le gouvernement doit-il adopter pour s'attaquer au fléau de la criminalité chez les jeunes, qui affecte un trop grand nombre de collectivités autochtones dans notre pays?

Quelles mesures le gouvernement devrait-il prendre pour prévenir ces problèmes et permettre aux collectivités autochtones d'avoir les outils socioéconomiques dont elles ont besoin afin de changer le triste sort d'un trop grand nombre d'Autochtones dans un trop grand nombre de collectivités?

**L'hon. Larry Bagnell:** C'est une excellente question, monsieur le Président. Les Autochtones peuvent, dans la plupart des cas, connaître autant de succès que n'importe qui, pourvu que les mêmes possibilités leurs soient offertes. J'ai constaté que les mêmes problèmes se posent avec tous les criminels.

Lorsque le ministre a présenté le projet de loi, je lui ai demandé ce que faisait le gouvernement. L'une des grandes failles du système est la surreprésentation des Autochtones, et d'Autochtones souffrant du SAF en particulier. Le gouvernement n'avait pas de plan d'ensemble.

Heureusement, le ministre a dit que, cédant aux pressions constantes que nous avons exercées sur le gouvernement, il a renouvelé la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones quelques semaines à peine avant son échéance. Je suis ravi qu'il l'ait fait. Nous l'avons pressé de le faire. Cette stratégie a eu un succès retentissant.

De très belles réussites sont attribuables aux programmes de justice réparatrice dont je viens de parler. De nombreuses collectivités du Yukon se sont dotées de cercles de justice dont il ressort de magnifiques histoires de réussite. D'après les statistiques, les risques de récidive auraient été plus grands et les victimes plus nombreuses dans la société, si les gens n'avaient pas participé à ce processus. On entend parler de très belles réussites. Il serait tragique de perdre cet outil.

Le gouvernement parle des victimes. Or, des victimes étaient réunies à Ottawa, mardi soir. Elles se sont dites bien contentes que le contrevenant se soit présenté pour leur parler parce que cela les aidait à guérir, ce à quoi le contrevenant a répondu: « Vous m'avez aidé bien plus que je ne vous ai aidé. » C'est une façon de procéder qui donne de très bons résultats. C'est le genre de chose qu'il faut faire.

La société autochtone a ceci de différent qu'elle est axée sur la collectivité, et non sur l'individu. Cela revêt une grande importance lorsqu'un contrevenant est mis en présence des personnes touchées par le délit qu'il a commis au sein d'un cercle, devant une famille et dans ce genre de réseau social. Les aînés occupent une place beaucoup plus importante et ils ont plus d'influence. Cet exercice est plus exigeant pour le contrevenant que d'être incarcéré. Je crois que c'est le chef de police qui a dit que les personnes auxquelles il a eu affaire ont toutes, sans exception, trouvé plus difficile de participer à cet exercice de justice réparatrice que d'être tout simplement incarcérées.

• (1525)

**L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Yukon de partager avec moi le temps qui lui est alloué.

### *Initiatives ministérielles*

Les questions relatives à la violence et à la criminalité chez les jeunes sont souvent marquées par un manque de rigueur en ce concerne les faits, suscitent des réactions émotives, ce qui est tout à fait compréhensible, et sont assurément dominées par la peur. Les victimes d'actes criminels commis par des jeunes souffrent énormément et elles trouvent parfois difficile, on peut les comprendre, que le système ne les aide pas comme il le devrait. Au cours des dix dernières années, on a pris des mesures à l'égard des victimes, mais il reste encore beaucoup de travail à faire dans ce dossier.

Le gouvernement a présenté un projet de loi qui est censé rendre nos rues plus sûres. Enfin, c'est le but que ce projet de loi est censé viser. Et si les interventions du gouvernement rendaient nos rues moins sûres? Et si ses interventions donnaient lieu à une augmentation de la criminalité, ne prévenaient pas la criminalité chez les jeunes et ne s'attaquaient pas à la criminalité de façon à mieux protéger le public?

Selon M. Laurence Steinberg, un psychologue pour enfants à l'Université Temple, les politiques et les programmes adaptés aux besoins des familles pour apprendre aux parents à être plus efficaces et mieux informés et pour promouvoir les soins prénataux sont très importants. Il soutient que les programmes de santé mentale, de traitement de la toxicomanie et de réduction de la pauvreté ont des effets bénéfiques indirects sur les familles. J'expliquerai pourquoi je parle de cela dans l'introduction de mon discours.

J'ai déjà été agent de correction. J'ai travaillé à titre de médecin dans des établissements de détention pour les adultes et pour les jeunes. J'ai vu plusieurs collectivités aux prises avec la criminalité juvénile. Il est clair que nous devons prendre des mesures à l'égard des contrevenants et des mesures en vue de protéger le public, ce qui est la responsabilité première de tout gouvernement. Il appartient aussi au gouvernement de présenter des politiques qui rendront le pays plus sûr. Or, certaines des politiques du gouvernement vont rendre nos rues moins sûres.

Par exemple, le gouvernement veut mettre de l'avant des politiques visant à faire incarcérer les petits trafiquants de drogues. Qui sont ces trafiquants? Ce sont des toxicomanes. Leur incarcération aura pour effet de renforcer leur comportement criminel, si bien qu'ils seront devenus des criminels endurcis lorsqu'ils seront libérés.

Le vendeur de drogue de bas niveau doit régler son propre problème sous-jacent, c'est-à-dire la toxicomanie. Voilà pourquoi le gouvernement doit collaborer avec les provinces à l'adoption de politiques de lutte contre le fléau de la dépendance et de la toxicomanie, qui touche autant les jeunes que les adultes. Il nous faut plus de solutions fondées sur les faits et la science et non sur l'idéologie.

À propos de nos politiques relatives aux jeunes délinquants, une bonne partie de ces derniers souffrent du syndrome d'alcoolisation foetale ou des effets de l'alcoolisation foetale. Ces problèmes ont lieu quand une femme consomme de l'alcool pendant la grossesse, notamment pendant les deux premiers trimestres. Le développement du cerveau de l'enfant est atteint, à tel point que le QI moyen de ces enfants est de 70 et que des problèmes de comportement s'ensuivent. Beaucoup de ces enfants commettent des infractions. Beaucoup d'entre eux deviennent toxicomanes, ce qui les rend susceptibles d'avoir des démêlés avec la justice.

Et si on tentait d'éliminer le syndrome d'alcoolisation foetale et les effets de l'alcoolisation foetale? Je ne parle pas de sensibilisation. Je parle de solutions de fond qui s'attaqueraient au coeur du problème. Le syndrome d'alcoolisation foetale est la principale cause de lésions

cérébrales dans notre pays, et c'est un problème qu'on pourrait éviter. Dans une des collectivités de ma circonscription, on évalue à 70 p. 100 la proportion de personnes atteintes du syndrome d'alcoolisation foetale ou des effets de l'alcoolisation foetale. Imaginez-vous un peu cela.

On a déterminé que 60 p. 100 de la population carcérale est atteinte du syndrome d'alcoolisation foetale ou des effets de l'alcoolisation foetale. Si le problème est aussi grave, pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas de politique qui aiderait à le prévenir? Pourquoi le gouvernement ne collabore-t-il pas avec les gouvernements provinciaux afin de présenter des politiques qui auraient une incidence sur la criminalité chez les adolescents? Pourquoi ne met-il pas en oeuvre le programme national Bon Départ, qui réduit la criminalité chez les jeunes?

Si je proposais un programme qui réduit de 60 p. 100 la criminalité chez les jeunes et qui fait économiser 7 \$ aux contribuables pour chaque dollar investi, les gens ne penseraient-ils pas que c'est une bonne solution? J'ose espérer que tout gouvernement responsable accueillerait une telle politique à bras ouverts.

• (1530)

Pourquoi le gouvernement a-t-il aboli le programme national d'éducation préscolaire, alors qu'il est prouvé que, grâce à ce programme permettant aux enfants d'avoir au moins un adulte responsable dans leur vie et de recevoir un soutien parental adéquat, une alimentation convenable et un accès satisfaisant à l'amour et aux soins dont ils ont besoin, le cerveau de l'enfant peut se développer, en particulier dans les premières années de vie?

Les enfants qui fréquentent l'école plus longtemps deviennent moins dépendants des programmes sociaux, ont de meilleurs résultats scolaires et s'intègrent mieux à la société. Tous ces facteurs contribuent à réduire la criminalité juvénile. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas l'initiative de collaborer avec les provinces? Il y trouvera des partenaires disposés à appliquer cette solution, le programme d'éducation préscolaire Bon départ pour le bénéfice de tous les citoyens de ce pays? C'est une solution qui a fait ses preuves.

Que ce soit à Ypsilanti, au Michigan, où une analyse rétrospective de 25 ans a été réalisée, ou à Hawaï, où le programme d'éducation préscolaire a contribué à réduire de 99 p. 100 le taux de mauvais traitements infligés aux enfants, on voit que ces programmes peu dispendieux qui mobilisent les parents et leurs enfants ont un grand effet positif sur les perspectives d'avenir des enfants.

Les provinces doivent surmonter un autre obstacle dans le cadre de la mise en oeuvre du système de justice. Ce sont les provinces qui sont responsables de la gestion du système de justice, mais elles ont pris beaucoup de retard. À l'heure actuelle, les prisons sont pleines de gens en détention préventive qui attendent leur procès. Nous savons que justice différée est justice refusée. Pourquoi le ministre de la Justice ne collabore-t-il pas avec ses homologues provinciaux pour veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires afin que le système de justice tourne rondement?

Le gouvernement peut également collaborer avec les provinces pour assurer la gestion appropriée du système de justice. Les agents de police de même que les procureurs de la Couronne ont bien du mal à veiller à ce que les jeunes délinquants subissent leurs procès et à ce que justice soit faite rapidement mais équitablement.

*Initiatives ministérielles*

Les avocats de la défense ont recours à toutes sortes d'échappatoires pour nous donner l'impression qu'on arrive rarement à mener à terme un procès. C'est même un énorme problème qui exaspère la police, les tribunaux et les victimes, bref tous les intervenants, à l'exception peut-être des criminels et des avocats de la défense.

Des solutions intelligentes ont été proposées par l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers et par des groupes de victimes. Le gouvernement devrait les écouter au lieu de nous inventer des solutions farfelues qui ne reposent pas sur les faits et sur l'expérience, mais s'inspirent plutôt d'une idéologie.

Les mesures ne sont pas toutes mauvaises. Garder en prison les auteurs d'infractions violentes qui ont déjà contrevenu aux conditions de leur mise en liberté par le passé est une bonne idée, puisqu'il a été prouvé qu'ils ont commis ces infractions et qu'ils contreviennent à la loi comme bon leur semble.

Cependant, le gouvernement a un rôle. Il a l'obligation et la responsabilité de mettre en oeuvre, de concert avec les provinces, des solutions qui marchent.

Dans ma circonscription, dans la région de Victoria, la criminalité juvénile est un énorme problème; chez les itinérants, ce problème est largement attribuable aux drogues. Le gouvernement devrait faire deux choses.

Nous avons déjà de bonnes lois qui s'attaquent au crime organisé, mais celles-ci devraient être renforcées. Le gouvernement devrait mettre sur pied une politique de lutte contre le crime organisé.

À l'heure actuelle, les groupes de criminels organisés au sud de la frontière font passer au Canada des armes, des drogues et d'autres objets de contrebande, dont des cigarettes, et pourtant le gouvernement fait l'autruche et ne veut rien savoir. Ces activités ont lieu le long du fleuve Saint-Laurent et commencent à poser un énorme problème dans les collectivités de la région, dont beaucoup sont des collectivités autochtones. Cependant, personne ne vient à la défense de ces collectivités. Le gouvernement fait l'autruche et ces personnes deviennent des victimes de sa négligence.

• (1535)

De plus, le gouvernement devrait avoir une politique efficace de lutte antidrogue. Il devrait aussi appuyer le programme d'injection sûr et supervisé Insite, à Vancouver, afin qu'il puisse être adopté ailleurs au Canada, et le projet NAOMI, un projet de substitution de narcotiques qui, cela a été prouvé, aide les toxicomanes à sortir de prison, à réintégrer la société et à reprendre une vie normale.

**M. Ed Fast (Abbotsford, PCC):** Monsieur le Président, j'ai été ravi d'entendre mon collègue commencer son discours en mentionnant que le rôle le plus important du gouvernement est de protéger les citoyens. Je le félicite d'avoir fait une telle observation, mais je crois que les choses se sont détériorées par la suite.

Il siégeait auparavant du côté de l'opposition à la Chambre lorsque les libéraux formaient le gouvernement et, pendant des années, il s'est plaint des libéraux et de leur inaction à l'égard de la criminalité. J'ai eu la chance de relire certaines des remarques qu'il a faites il y a de nombreuses années. Puis, soudainement, quelque chose s'est produit, bien que je ne sache pas exactement quoi, et il a changé de camp pour se joindre au Parti libéral qui était au pouvoir à l'époque.

Il a passé quelques années au sein du parti ministériel et, au cours de cette période, la situation s'est aggravée en ce qui a trait aux crimes violents. En fait, Statistique Canada a indiqué récemment que non seulement il y avait eu une augmentation des crimes violents en général, mais qu'on avait aussi observé une hausse de 3 p. 100 des

crimes commis par des jeunes et que le nombre de jeunes accusés de meurtre en 2006 n'avait jamais été aussi élevé en 40 ans.

Étant donné que la politique appliquée par les libéraux pendant 13 longues années a échoué, pourquoi le député ne donne-t-il pas maintenant au nouveau gouvernement conservateur l'occasion de mettre en oeuvre le genre de politiques que les Canadiens réclament en matière de droit pénal?

**L'hon. Keith Martin:** Monsieur le Président, les faits que présente le député sont entièrement erronés à plusieurs égards.

Il a raison en ce sens que, l'année dernière, il y a eu une hausse anormale des crimes avec violence, mais s'il avait l'obligeance de bien analyser les statistiques qu'il prétend avoir examinées, il verrait que, depuis la fin des années 1980, il y a eu dans tout le pays une réduction constante des crimes, y compris des crimes commis à l'aide d'armes à feu, et que la criminalité diminue constamment depuis plus de 14 ans.

Il a raison de dire qu'il y a eu une hausse anormale de la criminalité l'année dernière. On l'a aussi constatée dans certains secteurs, notamment à Toronto, de sorte que nous devons trouver des solutions aux problèmes qui existent à Toronto. La collectivité et le maire ont proposé plusieurs solutions.

Quoi qu'il en soit, je veux qu'il sonde son coeur et qu'il se pose une question. Son gouvernement va présenter un ensemble de politiques qui permettront d'incarcérer un plus grand nombre de personnes. Certaines d'entre elles, particulièrement le petit segment de la population qui est composé de criminels invétérés et qui cause un problème, devraient être incarcérées et il faudrait faire en sorte que les services policiers ne soient pas obligés de s'occuper constamment des mêmes criminels.

Il doit se demander si son gouvernement devrait mettre en oeuvre des politiques contre la toxicomanie, des programmes d'éducation préscolaire, des programmes de thérapie psychologique destinés aux enfants et des programmes de traitement et de désintoxication. Voilà ce qui fonctionne.

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté le débat avec grand intérêt. J'estime ces discussions fort importantes.

J'aimerais proposer ma propre interprétation de ce dont il est question puisque, durant un certain nombre d'années, ma femme et moi avons travaillé auprès de personnes sans-abri au centre-ville de Toronto et nous avons accueilli et aidé notamment des gens qui provenaient du système carcéral pour favoriser leur réadaptation. Évidemment, nous nous sommes rendu compte que, pour la grande majorité, les criminels n'étaient pas ces affreuses personnes que l'on dépeint parfois, mais en réalité des personnes parmi les plus idiotes. Les raisons qui font que ces gens participent à des crimes sont à ce point idiotes la plupart du temps qu'il est surprenant qu'ils ne se soient pas fait prendre avant de les commettre.

Pourtant, ce que nous avons constaté à maintes reprises au sujet de la récidive c'est qu'elle allait de pair avec la toxicomanie et la pauvreté et que, une fois pris dans le piège des abus et de l'humiliation, soit leur lot quotidien derrière les barreaux, ces personnes étaient tellement meurtries qu'elles en sortaient en bien pire état qu'au départ. Il devenait de plus en plus difficile de venir en aide à ces gens, et tout particulièrement aux jeunes contrevenants incarcérés à deux ou trois reprises, à cause des sévices qu'ils subissaient en prison.

*Initiatives ministérielles*

Le député a-t-il des propositions à faire concernant ce segment de la population criminelle, à savoir les nouveaux arrivants en milieu carcéral? Comment pouvons-nous éviter qu'ils finissent par devenir des citoyens de plus en plus indésirables?

● (1540)

**L'hon. Keith Martin:** Monsieur le Président, de toute évidence, mon collègue parle d'expérience.

Il existe dans la population un petit nombre de personnes qui sont des criminels endurcis. Ce sont des personnes mentalement compétentes qui sont en réalité des sociopathes ou des psychopathes. Il faut les emprisonner pour protéger la population. La chose est certaine. Ils donnent beaucoup de fil à retordre aux autorités policières et il faut trouver des moyens plus efficaces de les incarcérer.

Cependant, pour ce qui est de la population dont parle le député, il nous faut une politique efficace concernant les drogues. Il nous faut, en matière de prévention, une solution qui donne des résultats. Je pense au programme Bon départ qui vise les enfants. Il nous faut des centres de désintoxication et de traitement adéquats, des programmes d'éducation préscolaire pour les enfants et des psychothérapies puisqu'un si grand nombre de ces personnes ont un double...

**Le président suppléant (M. Andrew Scheer):** Reprise du débat. La députée de Laval a la parole.

[Français]

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever cet après-midi en cette Chambre pour discuter du projet de loi C-25. J'ai entendu parler de ce projet de loi pendant toute la journée de la part de différents collègues qui ont exprimé différentes positions.

Cependant, je crois que dans le cadre des discussions sur ce projet de loi, il y a une place pour l'individu, la grand-mère, la mère, la personne qui regarde la situation d'un point de vue différent de celui des légistes.

C'est certain que si on regarde cela comme un légiste, on regarde cela de manière pragmatique sans trop se soucier des résultats de nos décisions. Les résultats ne nous appartiennent pas. Ils appartiendront aux personnes qui seront concernées par ce projet de loi dans le futur. Ces personnes, ce sont nos jeunes. Nous sommes 308 députés en cette Chambre et je crois que, parmi nous, plusieurs ont des enfants, des petits-enfants et des adolescents. Cependant, la différence entre nos enfants et les enfants que ce projet de loi voudrait mettre en prison parce qu'ils ont commis des écarts importants, c'est que nous avons probablement la capacité de leur offrir des services pour les aider.

Lorsqu'il est question de jeunes adolescents qui sont délinquants, on parle souvent de jeunes adolescents qui proviennent de milieux défavorisés, de jeunes adolescents qui proviennent de milieux pauvres. Malheureusement, on parle souvent aussi de jeunes adolescents qui proviennent des communautés autochtones, et ce n'est pas pour rien. Lorsqu'on n'a pas de rêves à envisager le matin à notre réveil, lorsqu'on n'a pas la possibilité de pouvoir réaliser quelque peu ses ambitions, c'est fort possible qu'à l'adolescence, nous connaissons une période de rébellion qui nous amènera là où l'on croit qu'on sera enfin reconnu. Parfois, la reconnaissance va se chercher d'une bien drôle de manière.

Ce n'est pas pour dire que je suis favorable aux actions de nos adolescents et à la violence qui s'exprime souvent dans nos adolescents et chez nos adolescents. À mon avis, tous et toutes ici en cette Chambre, nous avons vécu ce moment-là très difficilement.

Si nous l'avons vécu différemment, c'est probablement parce que nous avons été plus chanceux, plus choyés, que nous avons peut-être des parents qui avaient la possibilité et l'occasion de nous entourer et de nous donner ce qu'ils pouvaient en termes d'affection, d'amour et de discipline.

Cependant, ce n'est pas tout ce qui fait qu'un adolescent se rebellera. La rébellion fait partie de l'adolescence. La période de rébellion fait partie de la transition vers l'âge adulte. La rébellion, c'est parfois de faire des actes répréhensibles dont on n'a pas nécessairement conscience. Malgré le fait qu'ils veulent devenir adultes, les adolescents sont encore des enfants. Malgré le fait que dans notre tête on a déjà des idées et des goûts d'adulte, dans notre cœur et dans notre esprit, bien souvent, on est encore des enfants et on a encore besoin de quelqu'un pour nous guider et nous aider à trouver notre chemin.

Souvent, on va avoir des écarts sérieux, parce que nous connaissons une spontanéité beaucoup plus grande que lorsqu'on devient adulte. Même là, en cette Chambre même, on voit souvent des adultes qui font des écarts sérieux, parce qu'ils sont spontanés et qu'ils veulent spontanément se rebeller contre un collègue, une politique ou des idéologies qu'ils n'apprécient pas. Pourtant, nous sommes des adultes et nous devrions en principe nous comporter constamment en adultes pragmatiques et sans sensibilité.

● (1545)

Ce n'est toutefois pas la réalité. Qu'on s'imagine être à la place d'un adolescent ou d'une adolescente qui vit des problèmes, qui dispose de peu de ressources, qui n'a pas d'argent et qui veut être comme les autres, comme ceux qui ont de l'argent et qui s'habillent avec des vêtements de grandes marques, comme ceux et celles qui vont au théâtre et assistent à de grands spectacles dont les billets coûtent, de nos jours, 65 \$, 150 \$ ou même 200 \$. Même si je n'approuve pas les gestes que font ces adolescents, j'arrive à comprendre que, parfois, ils soient tentés de commettre des actes répréhensibles pour arriver à leurs fins.

Devrait-on pour autant les condamner immédiatement à des peines qui, en réalité, concurrenceraient des peines d'adultes? Croit-on que c'est ce qui les ramènerait à de meilleurs sentiments et ce qui les rangerait pour en faire des adultes sérieux? Je ne crois pas qu'en mettant des enfants en prison, on en fasse de meilleurs citoyens. Je ne crois pas qu'en établissant des peines trop difficiles pour nos adolescents, on en fasse de meilleurs citoyens.

Je ne crois pas que la prison, pas plus que la prière, puisse transformer une personne. On a longtemps dit: « Priez et vous serez guéris. » Dans le cas de la prison, c'est la même chose: cela ne se produit pas. Bien souvent, c'est le contraire qui se produit — et je ne parle pas de la prière, mais de la prison. Bien souvent, plutôt que de rendre une personne plus responsable socialement, la prison lui donnera des trucs pour l'engager dans l'engrenage de la criminalité de façon encore plus sérieuse.

C'est en prison que l'on retrouve les grands criminels, notamment les meurtriers. C'est en prison que l'on retrouve des personnes qui, fort souvent, n'ont plus aucune notion du bien ni du mal. Est-ce bien ce que l'on veut pour nos enfants?

*Initiatives ministérielles*

Il est certain que, à mon réveil, lorsque j'entends à la télévision que des adolescents se sont battus et qu'il y a eu un mort, qu'une personne âgée a été bafouée et agressée, que des adolescents se sont emparés d'armes et ont tiré contre d'autres adolescents, j'ai peur. Comme toute personne normale, j'ai peur. Toutefois, ma peur fera-t-elle de moi une personne qui voudra emprisonner tous les enfants? Ce n'est pas raisonnable. Il n'est pas raisonnable de vouloir faire d'une loi un carcan qui nous empêchera de redonner à ces enfants la possibilité de se réinsérer dans la société et d'y participer à part entière.

Tellement d'études ont été faites à cet égard. Au Québec, nous avons un bon record. Nous faisons constamment des efforts afin de redonner à nos enfants ce sens de l'équité, de la justice et de l'appartenance à une société, de même que ce sens de la responsabilité voulant que, lorsqu'on fait partie d'une société, on a des devoirs autant que des droits. Si l'on s'attardait un peu plus à ce volet de l'éducation des enfants, si nous-mêmes, en tant qu'adultes responsables, nous nous engageons davantage à enseigner à nos enfants ce que sont le droit et le devoir, peut-être moins de nos enfants tendraient-ils vers un chemin un peu répréhensible.

Ce que l'on cherche à faire, aujourd'hui, ce que l'on nous demande, c'est d'accepter que nos enfants ne puissent pas s'en sortir. Or je refuse de le croire. Je refuse de croire que nos enfants soient intrinsèquement méchants.

• (1550)

Je refuse de croire que le mal en des enfants de 12, 13, 14, 15 ou 16 ans est assez profond que ceux-ci soient irrécupérables. Je refuse de le croire.

Je me demande combien de personnes ici ont fait cette réflexion. Je me demande si le ministre de la Justice a des enfants, s'il a des adolescents. Je me demande s'il a des écarts de spontanéité. Conduit-il toujours son automobile à 100 km à l'heure? Fait-il toujours ses arrêts obligatoires? Ne prend-il jamais un verre avant de conduire son automobile? Je me le demande. On est en droit de se le demander. Quand on légifère pour des enfants, il faut qu'on soit plus blanc que neige, et je ne pense pas que ce soit le cas pour personne d'entre nous ici. Je ne le suis pas; je ne suis pourtant pas une meurtrière.

On parle ici de changer des lois pour le futur, pour longtemps. Quand une loi est adoptée, ce n'est pas seulement pour un ou deux ans. Cela ne va pas avec les partis politiques et avec la faveur du jour. Ce n'est pas ainsi que ça se passe. Malheureusement, quand une loi est inscrite dans nos registres, elle est là pour longtemps, à moins qu'on ne la transforme en en abolissant des parties. Or c'est encore un travail très fastidieux. Et ce n'est pas dit qu'en faisant ce travail très fastidieux après coup, parce qu'on a des regrets, qu'on réussira avec nos enfants qui grandissent maintenant.

Nos enfants ont besoin de parents qui ont une sécurité financière. Ils ont besoin de parents qui ne souffrent pas de manque de travail, ou de carence de prestations d'assurance-emploi s'ils n'ont pas de travail, ou d'absence de logements abordables.

Je suis allée à Prince Albert cet été. J'ai rencontré là des personnes d'Edmonton qui m'ont raconté qu'en plein milieu de la ville se trouve une ville-tentes pour abriter les résidents d'Edmonton qui ne peuvent plus payer leur loyer. Je n'ai entendu personne en parler en cette Chambre. On est incapables de régler les problèmes de pauvreté, de manque de logements abordables, et les autres problèmes qui se passent au Québec ou au Canada, qui font que nos enfants ne peuvent pas fréquenter les écoles de notre choix, ne peuvent peut-

être pas avoir les activités de leur choix parce que les gens n'ont plus d'argent pour les leur payer.

Quand on perd son travail à 55 ans, on a fort probablement des enfants, des adolescents qu'on laisse sans beaucoup de choix. On ne peut rien faire pour cela, mais on veut créer une loi pour s'assurer que ces enfants-là, qui n'auront pas la possibilité d'avoir les mêmes choses que les autres, seront emprisonnés s'ils font un écart de conduite. On veut faire une loi pour cela. On permet à des enfants d'avoir des armes à feu en Alberta et en Saskatchewan, notamment. On leur permet de jouer avec des choses très dangereuses et l'on veut créer une loi pour les emprisonner après coup, quand ils les utilisent contre quelqu'un.

Quelle inconscience! À quoi en sommes-nous venus? Où en sommes-nous rendus? Quelle inconscience sociale! Que sommes-nous en train de faire pour les populations et les générations qui s'en viennent?

Je ne crois pas que ce soit là la façon de régler les problèmes de nos jeunes. Mettons de l'argent où c'est nécessaire. Assurons-nous que les parents ont de quoi nourrir leurs enfants. Assurons-nous qu'ils ont de quoi nourrir leur esprit, leur corps, leurs intérêts, qu'ils puissent leur acheter des livres pour leur permettre de rêver. Assurons-nous de cela d'abord, et je suis convaincue que nous aurons beaucoup moins de délinquants et de délinquantes. Je suis convaincue que si nous pouvons assurer à nos enfants ce dont ils ont besoin pour grandir fièrement, on n'aura pas besoin de ces prisons pour eux et pour elles.

• (1555)

On reconnaît que plusieurs enfants sont agressés sexuellement. Cela crée aussi des criminels d'habitude. Pourtant, que fait-on pour protéger nos enfants de l'agression sexuelle? Que fait-on pour protéger nos enfants qui se trouvent présentement dans les rues? Que fait-on pour leur donner un foyer? Les endroits où ils peuvent aller quand ils se perdent ou quand ils se sauvent de la maison sont très peu nombreux à les accueillir. Que fait-on pour eux? Plutôt que de les condamner et de les mettre en prison, pourquoi ne pas essayer de travailler avec eux? Pourquoi ne pas essayer de leur donner une chance? On le fait au Québec et cela donne des résultats concrets.

Aux États-Unis, au contraire, cela ne fait que créer des criminels d'habitude. Plus tôt un enfant va en prison, plus grandes sont les probabilités qu'il devienne un criminel d'habitude. Au Québec, on l'a compris. Comment se fait-il que, dans le reste du Canada, on ne soit pas capable de le comprendre? Pourquoi? Quel est le problème? Se situe-t-il entre les deux oreilles? Comment se fait-il qu'on ne soit pas capable de comprendre que les enfants ont droit à la liberté? Cependant, on doit leur enseigner que la liberté est une question de droits et de responsabilités. Plutôt que de les mettre en prison, on doit leur enseigner cela.

Toute la journée, j'ai entendu nos amis — je ne veux même plus utiliser ce terme —, nos opposants conservateurs, dis-je donc, parler de l'importance de mettre les enfants en prison. Habituellement, je qualifierais les conservateurs d'adversaires, mais ce ne sont même pas des adversaires; ce sont des méchants.

*Initiatives ministérielles*

Parmi les conservateurs se trouvent des personnes antiavortement. Elles voudraient que les bébés de personnes violées viennent au monde pour devenir par la suite des enfants dépourvus de rêves, des criminels qu'on emprisonne. Est-ce le genre d'avenir qu'on veut leur donner? Est-ce cette justice, cette politique qu'on veut instaurer? Le genre de politiques dont on a besoin, ce sont celles qui enrayeront la pauvreté, celles qui permettront l'enrichissement et l'affranchissement de nos enfants, celles qui permettront à tout le monde de profiter des fruits de cet argent constamment prélevé. C'est de l'ordre de 14 milliards, de 11 milliards et de 27 milliards de dollars.

On envoie de l'argent en Arabie Saoudite et on lui soumet des recommandations. C'est ce qu'on nous a dit, ce midi, en ce qui concerne une femme qui a reçu une peine de 200 coups de fouet. Quel traitement reçoivent nos enfants dans les endroits où l'on veut les emprisonner? Va-t-on s'en fiche aussi? Après tout, ce qui est important, c'est de s'en débarrasser, n'est-ce pas? Ce qui est important, c'est de fermer la porte pour ne pas voir ce qui se passe. Est-ce bien ce qui est important?

Malheureusement, c'est ce qui semble être important. On se fiche complètement des résultats qu'une telle politique pourra donner. On s'en fiche complètement. On n'a pas réfléchi cinq minutes. On est populiste, on fait comme plusieurs autres. Pour notre part, nous ne voulons pas nous abaisser à cela. Le gouvernement répond aux pressions plutôt que de faire ce qui se doit. C'est plus facile. Il est plus facile de construire des prisons que d'engager de l'argent pour combattre la pauvreté.

Je n'ai pas besoin de dire que je serai contre ce projet de loi. J'espère que mes collègues de l'opposition — car pour ce qui est des autres, je n'ai rien à attendre d'eux — seront contre ce projet de loi eux aussi.

• (1600)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Andrew Scheer):** Je constate que plusieurs députés veulent poser des questions ou faire des observations. Je vais m'efforcer d'accorder une minute pour chaque question et réponse pour permettre au plus grand nombre de députés d'intervenir.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a la parole.

**M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, je ne peux pas résister à l'envie de dire que tout cela semble tiré directement de *Days of our Lives*. La députée croit-elle réellement que nous nous promènerons dans les rues pour ramasser les enfants, les envoyer en prison et leur donner 200 coups de fouet parce qu'ils ont été vilains? C'est tout à fait scandaleux.

Permettez-moi de poser une question toute simple à la députée. Croit-elle réellement qu'un couvre-feu pour une période d'un an constitue une peine adéquate pour un jeune qui, après avoir réuni trois amis, est rentré chez lui pour chercher des bâtons de baseball et de golf et s'est ensuite rendu chez un autre adolescent avec l'intention de le battre à mort? Un couvre-feu d'une période d'un an lui semble-t-il une punition adéquate?

[Français]

**Mme Nicole Demers:** Monsieur le Président, comme d'habitude, mon collègue fait la preuve qu'il n'écoute pas quand on parle. Je n'ai pas dit qu'il devait donner 200 coups de fouet à nos enfants.

Pour ce qui est d'imposer aux enfants un couvre-feu pendant un an, au Québec, on a fait la preuve qu'on peut adapter les punitions

aux crimes commis et que ce n'est pas en les mettant définitivement en prison qu'ils pourront s'en sortir. Si ces enfants ont fait quelque chose qui n'est pas correct, il faut aussi voir la racine du mal. Ce n'est pas tout de dire qu'un crime a été commis, surtout quand il est commis par des enfants. Ce n'est pas tout de dire qu'un crime a été commis quand on ne sait pas où est la racine du mal. Il faut absolument s'assurer de savoir pourquoi le crime a été commis.

[Traduction]

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de ma collègue avec beaucoup d'attention et d'intérêt parce qu'on parle de plus en plus de nos jours de la criminalisation et de la diabolisation de nos jeunes. C'est là un changement profond dans notre société.

J'ai été conseiller scolaire. J'ai vu des responsables d'écoles installer des caméras en circuit fermé pour espionner les jeunes sous prétexte qu'ils trahiraient sûrement quelque chose. J'ai vu des écoles où on a fait disparaître les lieux de rencontres destinés aux jeunes en disant que lorsque les jeunes passent du temps ensemble, ils font du mal. On a l'impression que les jeunes préparent toujours des mauvais coups et que nous devons les avoir constamment à l'oeil.

Pourquoi ne se rend-on pas compte qu'ils sont des citoyens? Nous, les adultes, devrions travailler avec eux plutôt que de les blâmer sans cesse, de les arrêter dans les rues et de s'assurer qu'ils n'ont aucun endroit pour se rassembler. C'est ce que nous voyons de plus en plus, et pas seulement au Parti conservateur. Ce parti ne fait qu'exprimer un problème beaucoup plus important.

Lorsque Sun Media rapporte qu'une vieille dame a été agressée par un voyou, nous voyons des députés s'en réjouir. Ils semblent très heureux de venir nous présenter un autre exemple de la méchanceté des jeunes. J'aimerais que la députée nous dise ce qu'elle pense de cette diabolisation constante des jeunes.

• (1605)

[Français]

**Mme Nicole Demers:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Ce qui se passe est effectivement très malsain et cela me fait très peur. Cela me fait très peur parce qu'on voit une vague de droite très profonde qui s'empare de l'esprit de plusieurs personnes.

On sait pourtant que le Dr Lipsey a fait des méta-analyses de plusieurs années sur le sujet de la réadaptation des délinquants. Il nous dit que, pour les adolescents, la réadaptation est beaucoup plus efficace que l'emprisonnement. Il s'agit d'une personne qui est reconnue mondialement. Pourquoi ne pas se fier à des personnalités qui ont fait des études pendant des années plutôt que de se fier à ce que l'on ressent comme personne, ministre ou député? Pourquoi ne pas se fier à ce qui a été fait par des personnes qualifiées qui ne font que cela plutôt que de vouloir emprisonner nos enfants pour avoir quelques votes dans quelques provinces?

**M. Raymond Gravel (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours de ma collègue de Laval. Il s'agit d'une femme de coeur qui parle avec son coeur et j'ai trouvé cela très intéressant. J'ai deux petites questions à lui poser, mais je ne sais pas si elle pourra répondre à toutes deux.

*Initiatives ministérielles*

Premièrement, elle a fait un parallèle entre la prière et la prison. J'aimerais qu'elle explicite un peu ce qu'elle voulait dire. Deuxièmement, j'aimerais aussi connaître les statistiques. On dit que le taux de criminalité diminue, mais en même temps, on durcit les lois. Je ne sais pas quelle sont les statistiques à cet égard? Y a-t-il une différence entre le Québec et le reste du Canada? Je pense que le taux de réhabilitation est plus fort au Québec qu'ailleurs et que la politique est peut-être différente. J'aimerais qu'elle s'explique davantage à ce sujet.

**Mme Nicole Demers:** Monsieur le Président, je remercie mon cher collègue de m'avoir posé cette question.

Si j'ai fait référence à la prière, c'est parce qu'on sait que nos collègues croient beaucoup en celle-ci. D'ailleurs, je pense qu'ils croient autant à la prière qu'à la prière. Je crois moi-même beaucoup à la prière. On dit: « Priez, et vous serez guéri ». Cependant, ce n'est pas ce en quoi je crois. Priez, faites quelque chose, et ensuite vous guérez. On ne guérit pas automatiquement. On n'est pas à l'ère des miracles, surtout pas depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Si on parle de prière, on fait souvent référence aux conservateurs qui sont très de droite et qui en ont souvent recours pour régler leurs problèmes.

Cependant, en ce qui concerne la réhabilitation de nos délinquants, si on a un taux de réussite aussi élevé au Québec, c'est parce qu'on utilise les bons outils et qu'on croit en ces jeunes et au fait qu'on puisse, en travaillant avec eux et avec elles, les amener à faire quelque chose de bien.

[Traduction]

**M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC):** Monsieur le Président, j'entends souvent des députés comme la dernière intervenante et comme celui du NPD, qui semblent croire que tout le monde diabolise les jeunes ces jours-ci. J'entends toujours le parti de la députée dire que si nous éliminons la pauvreté, nous pourrions réduire le crime. Cela signifie-t-il que les jeunes de familles riches au Québec ne commettent pas de crimes?

[Français]

**Mme Nicole Demers:** Monsieur le Président, si le député avait pris la peine d'écouter tout mon discours, il aurait compris quand j'ai dit que, heureusement, une partie de la société a la capacité de donner des services à leurs enfants quand ils font des écarts importants.

Cependant, quand on est pauvres, on n'a pas cette capacité de pouvoir offrir des services. Combien d'enfants de personnes riches vont en réhabilitation ou en centre de désintoxication bien que cela coûte des milliers de dollars? Combien d'enfants pauvres y vont? Aucun, et ils mourront avec des doses d'héroïne dans les bras parce qu'ils n'ont pas la capacité de se faire guérir.

Voilà la différence. Ce n'est pas que les enfants riches ne font pas de crimes, c'est qu'ils ont des avocats pour les défendre, autres que les avocats de la Couronne. Les enfants riches ont la possibilité d'avoir des parents qui prennent leur part. Même encore, ce ne sont pas tous les enfants riches.

Tous les enfants doivent être traités également, avec respect, justice et équité. Ce n'est pas en les incarcérant que l'on réussira cela.

• (1610)

**L'hon. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai essayé de suivre le discours de l'honorable député. Je pense avoir bien compris qu'elle voudrait qu'une formation équitable soit le contexte de la formation de chaque individu, qu'il s'agisse de

jeunes ou d'adultes, peu importe. Le rôle de former et d'instruire les individus dans la société est de compétence provinciale.

Deuxièmement, elle veut qu'on partage des valeurs sociales et collectives avec chacun des citoyens et citoyennes, particulièrement avec les jeunes. La formation à ces valeurs reposait autrefois dans les mains de l'Église. Aujourd'hui, on n'accepte plus le rôle de l'Église dans la formation de la collectivité.

Enfin, la député dit qu'il faut éradiquer et éliminer la pauvreté. Ce sont toutes des causes économiques, et je sais qu'il existe des programmes politiques d'aspect économique qui visent à éliminer la pauvreté.

Toutefois, je voudrais lui demander quelles sont les solutions de rechange du Bloc en ce qui a trait au projet de loi proposé par le gouvernement qu'elle et ses bloquistes ont appuyé contre les libéraux.

**Le président suppléant (M. Andrew Scheer):** Il reste seulement 30 secondes à l'honorable députée de Laval.

**Mme Nicole Demers:** Monsieur le Président, je n'ai même pas à qualifier cette question.

Mon discours a été très direct en demandant ce dont nous avons besoin. Quand je parle de pouvoir éliminer la pauvreté, le collègue sait très bien que je n'ai jamais voulu d'un gouvernement centralisateur et que je souhaite toujours que l'argent soit donné aux provinces pour qu'on puisse réaliser nos programmes, comme on le fait au Québec.

Ce que nous avons proposé en fait de différence, et ce que nous avons toujours fait, faisons encore et continuerons de faire, ce sont des solutions de rechange simples qui ont été essayées ailleurs et qui ont fait leurs preuves, comme ce que nous faisons au Québec, par exemple notre programme de garderies pour les enfants, notre système de santé et notre système de...

**Le président suppléant (M. Andrew Scheer):** L'honorable député de Dartmouth—Cole Harbour a la parole pour la reprise du débat.

[Traduction]

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-25, qui, à mon avis, répond à un besoin très important dans ce pays et aux demandes de bien des gens de ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour, qui réclamaient des mesures concrètes.

Je veux signaler que j'appuie ce projet de loi en principe. Je crois qu'il y a des éléments importants dans le projet de loi qui doivent être changés ou auxquels on doit faire des ajouts, plus particulièrement en ce qui concerne la prise en compte ou non des recommandations du juge Merlin Nunn. Je crois qu'il y a assez de bons éléments dans le projet de loi pour que nous le renvoyions au comité où il pourra faire l'objet de discussions plus approfondies.

La criminalité est un problème très important pour les Canadiens. Il n'y a probablement pas tellement d'endroits au pays où cette question préoccupe autant les gens que dans ma collectivité, Halifax, et plus particulièrement dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour. J'ai eu l'occasion de rencontrer un très grand nombre de mes électeurs qui sont venus me parler précisément du taux de criminalité. Très souvent, il est question de la criminalité chez les jeunes, mais pas toujours, et peut-être que les gens en exagèrent un peu l'importance. Cependant, c'est une question capitale pour beaucoup de gens qui vivent dans ma région, et partout au Canada d'ailleurs.

*Initiatives ministérielles*

Il y a peu de temps j'ai rencontré la famille Smythe, dont le fils a été victime d'intimidation, puis battu très sévèrement. Ces gens n'ont pas l'impression de bénéficier de la protection dont ils ont besoin en tant que famille pour surmonter la situation dans laquelle leur fils s'est trouvé, sans y être pour quoi que ce soit. Il a été battu et il est maintenant de retour à la même école, arpentant les mêmes corridors que ses agresseurs.

Je crois que tous les ordres de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, ont la responsabilité morale de s'assurer que les gens se sentent en sécurité dans leur collectivité. En ce moment, bien des gens ne se sentent pas en sécurité, que le taux de criminalité soit à la hausse ou à la baisse. Ce taux a baissé au fil des ans. Nous avons néanmoins la responsabilité de nous assurer que tous les citoyens se sentent en sécurité dans leur collectivité, dans leurs rues et en particulier dans leurs écoles.

Jason McCullough est une personne dont le nom est devenu célèbre dans ma collectivité. Il a été assassiné il y a quelques années dans le quartier nord de Dartmouth. Son meurtre n'a jamais été élucidé. Le dossier est toujours ouvert. Une veille à la chandelle a lieu chaque année en octobre. C'est une occasion pour les membres de la collectivité de se rassembler, de se souvenir de Jason et de marcher dans les rues qu'il empruntait quand il était étudiant. Les gens font cela pour se rappeler de Jason et pour maintenir la pression afin qu'il ne soit pas oublié et que son dossier continue de bénéficier d'une certaine attention.

Mon propre frère est directeur adjoint au Dartmouth High School. Il adore les jeunes. C'est un excellent professeur et maintenant un excellent administrateur. Je lui ai parlé, ainsi qu'à d'autres administrateurs et professeurs. Ils m'ont dit que nous devons faire quelque chose au sujet des récidivistes et surtout des jeunes délinquants violents. Personne dans ces écoles ne veut laisser tomber ces enfants pour toujours, et ce sont bel et bien des enfants. Mais ils croient aussi qu'il est absolument inacceptable que des récidivistes reviennent dans le même milieu où ils côtoient leurs victimes et qu'ils puissent attaquer celles-ci de nouveau.

Pendant la semaine précédant la reprise des travaux du Parlement, en octobre, j'ai organisé une assemblée publique. J'organise une série de tables rondes dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour, habituellement sur un sujet précis. Je demande aux gens d'y assister. Il y a eu des tables rondes sur la santé, l'éducation, le développement et j'en passe. La plus récente était intitulée: « Quelles sont vos priorités pour la législature en cours? » J'ai demandé aux gens de ma collectivité de participer à la table ronde et de dire à leur député ce qu'ils voulaient que le Parlement accomplisse et quelles étaient leurs priorités. C'était avant le discours du Trône.

Nous avons parlé de plusieurs choses. La pauvreté a été abordée continuellement. C'est un grave problème. La situation en Afghanistan aussi — quelle est la bonne chose à faire en Afghanistan? On a aussi parlé des enfants.

La question qui a le plus touché les gens lors de cette assemblée était celle de la criminalité. En effet, des familles qui ont participé à la table ronde ont dit que leur vie avait changé parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité dans leur collectivité. Un fils, une fille ou un ami a été victime d'un crime, et les familles se sentent impuissantes. Complètement impuissantes.

Bien des gens ont dit qu'ils ne connaissaient pas exactement tous les détails des lois canadiennes, mais qu'ils ont l'impression que cela ne fonctionne pas pour eux et qu'il faut faire quelque chose. Les gens ont parlé précisément de la Loi sur le système de justice pénale pour

les adolescents et de ce que nous pourrions faire pour la rendre plus sévère.

• (1615)

L'histoire de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents remonte à la Loi sur les jeunes délinquants de 1908, ou quelque chose du genre. La Loi sur les jeunes contrevenants qui lui a succédé représentait une amélioration considérable. Il existe encore beaucoup de confusion à ce sujet. Hier, sur les ondes de la CBC, j'ai entendu le ministre de la Justice parler des modifications qu'il apportait à la Loi sur les jeunes contrevenants. Il s'est mal exprimé. Toutefois, beaucoup de personnes pensent encore que la Loi sur les jeunes contrevenants est en vigueur. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est source de grande confusion.

Dans le rapport du juge Merlin Nunn — et le projet de loi repose sur ce rapport et ses recommandations —, aux pages 166 et 167, on peut lire que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est une très bonne loi.

En fait, c'est l'une des meilleures au monde en matière de justice pour les jeunes, mais elle comporte des lacunes concernant les récidivistes et les délinquants violents. Nul besoin de faire sauter la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, mais il convient de l'examiner et d'adopter une approche raisonnée.

Au chapitre du système de justice pour les jeunes, nous devons aussi veiller à anticiper les problèmes en plus de les régler lorsqu'ils surviennent. Nous devons aussi croire, comme je le fais, en la réadaptation.

Cet après-midi, j'ai rencontré un membre de la Fédération canadienne des municipalités qui venait de la Saskatchewan. Il m'a parlé d'un politicien dont je n'avais jamais entendu parler, mais que des députés connaissent sûrement. Cette personne avait un passé criminel et s'est amendée. Elle s'est réadaptée et a été élue au sein du Saskatchewan Party. Cette personne fait aujourd'hui partie du gouvernement.

La réadaptation des gens est possible. Nous ne devrions jamais prétendre le contraire. Ce serait un échec absolu et un aveu de notre incapacité à gérer ces cas. Ce n'est pas la façon de faire.

Je souscris ardemment à certaines des modifications proposées, mais je maintiens que nous devons appliquer une méthode proactive pour régler les problèmes. Nous devons nous pencher sur des questions comme les services de garde d'enfants pour les Canadiens. Ce n'est un secret pour personne que je m'intéresse à la question.

J'ai déjà dit à la Chambre à quel point j'appuyais le plan du gouvernement précédent sur les garderies. Nous pouvons ne pas être d'accord sur la meilleure façon d'offrir des services de garde — que ce soit à l'aide de la Prestation universelle pour la garde d'enfants que le gouvernement a établie ou du plan dans lequel je crois —, mais nous devons reconnaître que les enfants ne naissent pas tous avec des possibilités égales de réussite ni même des possibilités égales d'avoir une belle qualité de vie.

Ce sont bien souvent ces enfants laissés pour compte dans la société qui commettent des crimes de manière répétée. Il faut changer cette tendance.

Nous pourrions investir non seulement dans les garderies, mais aussi dans des organismes comme le Clubs garçons et filles. Nous pourrions construire des prisons, mais la meilleure chose que nous puissions faire pour les enfants est de construire les infrastructures dont ils ont besoin.

*Initiatives ministérielles*

Dans ma collectivité, il y a le Club garçons et filles de Dartmouth North, le Club garçons et filles de Cole Harbour et, près de chez moi, le centre communautaire d'East Dartmouth. Le fédéral, les provinces et les municipalités se sont concertés et ont décidé d'investir dans ces organismes parce que beaucoup d'enfants n'avaient pas des chances égales de réussir et d'avoir une bonne qualité de vie.

Le Club garçons et filles d'East Dartmouth est dirigé par John Burton et Dave, qui gèrent les programmes et entretiennent des liens d'amitié avec les enfants. Ils jouent tous les deux un rôle de mentor auprès des enfants et, par leur soutien, ils donnent la possibilité de réussir et de s'épanouir à beaucoup d'enfants qui n'auraient pas eu cette chance autrement.

En ce qui concerne les infrastructures dont la Fédération canadienne des municipalités a parlé aujourd'hui, pour reprendre l'exemple de ma collectivité, il y a moins de patinoires à Dartmouth que lorsque j'étais jeune. Deux ou trois ont fermé au cours des dix dernières années. Nous n'avons pas les infrastructures dont nous avons besoin.

Nous convenons tous que si les enfants ont la possibilité de jouer au hockey, un sport qui coûte extrêmement cher, au basket-ball ou encore au soccer et qu'ils ont le sentiment d'appartenir à un groupe dans leurs activités de loisir, ils auront alors de meilleures chances de réussir, de se sentir valorisés, de vivre décemment et d'éviter tout contact avec le système de justice pénale.

Je suggère d'investir à la fois dans les écoles publiques, de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année, et dans les universités. Il faut investir dans les écoles. Depuis quelques années, la Nouvelle-Écosse affiche un terrible bilan au chapitre des investissements dans les écoles publiques. Nous nous classons très bas en termes de dollars investis par habitant. Le fédéral, les provinces et les municipalités doivent se concerter et reconnaître qu'il n'y a rien de plus important que les enfants de la prochaine génération de Canadiens. Il faut investir dans les écoles et donner aux enfants la possibilité de réussir.

● (1620)

Ce n'est pas tout. J'ai eu l'occasion de rencontrer, comme cela m'arrive souvent, des agents de la GRC et de la police municipale qui sont affectés dans des écoles secondaires au sein de ma collectivité. J'ai récemment rencontré un agent de la GRC qui travaille à l'école secondaire Cole Harbour. Il m'a dit que l'une des mesures qui fonctionnent le mieux avec les jeunes — et les gens vont peut-être penser que c'est ridicule — est la justice réparatrice.

La Nouvelle-Écosse a un ardent défenseur de la justice réparatrice en la personne de Danny Graham, ancien chef du Parti libéral provincial.

Lorsqu'on fait prendre conscience aux jeunes de ce qu'ils ont fait, et qu'on leur donne la possibilité de réparer les conséquences de leurs gestes, cela a un impact énorme sur eux, et très souvent aussi sur les familles des victimes, qui jouent un rôle essentiel dans le processus de justice réparatrice.

Aujourd'hui, nous sommes saisis de cette mesure législative. On a dit qu'elle s'inspirait du rapport de la commission dirigée par l'honorable Merlin Nunn, ancien juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Ce rapport faisait suite au décès tragique de Theresa McEvoy, tuée par un jeune contrevenant lors d'un accident d'automobile survenu le 14 octobre 2004. Deux jours avant que son acte criminel n'entraîne ce décès, ce jeune avait été remis en liberté, en dépit du fait qu'il faisait l'objet de nombreux chefs d'accusation. Cette information se trouve en page couverture du rapport de la commission Nunn.

Le juge Nunn traite de problèmes précis dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il traite des lacunes de cette mesure, mais il fait aussi mention, comme je l'ai dit, de très bonnes dispositions de cette loi, telle qu'elle existe actuellement. Le juge ne rejette pas cette loi dans son intégralité. Il veut plutôt l'améliorer et l'adapter aux circonstances.

Je pense que nous devrions jeter un coup d'oeil au rapport Nunn. J'ai la plus grande partie de ce document avec moi. C'est un gros rapport. J'imagine que la plupart des députés de la Chambre ont eu l'occasion de le consulter. À la page 169, dans son résumé sur la démarche ayant abouti aux recommandations, le juge dit:

Il serait téméraire de laisser entendre que nous pouvons prévenir tous les crimes commis par des jeunes. Toutefois, nous pouvons en prévenir un grand nombre en réduisant leurs causes, et nous pouvons en contrôler d'autres en instituant des programmes et des systèmes pour réduire l'activité criminelle de ceux qui sont déjà dans le système.

Je pense que ce paragraphe résume la philosophie du juge Nunn. Lorsque ce rapport a été déposé, en décembre dernier si je ne m'abuse, il a été très bien accueilli. Ce rapport est le résultat d'une réflexion poussée. Il présente toute une gamme de points de vue. Il traite de problèmes de justice pénale qui touchent expressément la Nouvelle-Écosse. Il fait même mention de télécopieurs qui ne fonctionnaient pas et du fait que de tels problèmes peuvent avoir une incidence sur la justice pénale. Le rapport traite aussi de certaines améliorations qui peuvent être apportées.

Je me rappelle d'avoir vu le ministre de la Justice à Halifax. Je crois que c'était avant la reprise des travaux parlementaires. Il a dit que le juge Nunn avait présenté un bon rapport et a précisé qu'il allait y donner suite. Le ministre de la Justice est un homme que je crois sur parole, et je pense que ses intentions sont les bonnes.

Je pense toutefois que nous ratons un peu la cible pour ce qui est de la prévention. Je pense aussi que nous la ratons sur le plan de la réadaptation. Le sommaire du projet de loi, comme les députés le savent, mentionne deux modifications précises à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Le projet de loi ajoute la dénonciation et la dissuasion aux principes de détermination de la peine pour les jeunes accusés aux termes de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il facilite aussi la possibilité d'imposer la détention avant le procès pour un jeune ayant commis un crime violent, ayant enfreint ses conditions de libération ou ayant été accusé d'une acte criminel pour lequel un adulte est passible d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans, s'il a déjà été reconnu coupable d'autres infractions auparavant.

Nous croyons qu'il serait parfaitement sensé de s'inspirer du rapport Nunn pour la rédaction de la législation fédérale. Nous croyons aussi que le rapport du juge Nunn a su établir un équilibre, et nous pensons que cette mesure n'est pas aussi équilibrée. Nous pensons qu'il serait peut-être possible de l'améliorer en comité. En principe, j'appuie la mesure. Je veux aussi signaler certaines des recommandations de cet assez volumineux rapport de la Commission Nunn qui n'ont pas été appliquées:

## Recommandation 11:

[...] que le gouvernement fédéral modifie l'alinéa 42(2)m) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents afin d'y supprimer la limite d'heures fixée concernant la possibilité pour un tribunal de condamner un jeune à fréquenter comme externe un lieu où est offert un programme communautaire [...]

● (1625)

La recommandation 20 dit ceci:

### Initiatives ministérielles

La province devrait demander au gouvernement fédéral de modifier la déclaration de principes se trouvant à l'article 3 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour lui ajouter une disposition voulant que la protection du public soit l'un des principaux objectifs de la loi.

#### Recommandation 21:

[...] que le gouvernement fédéral modifie la définition d'une « infraction violente » [...] de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour qu'elle inclue toute conduite qui met en danger la vie ou la sécurité d'une autre personne ou qui risque de constituer un danger à cet égard.

#### Recommandation 23:

[...] le gouvernement fédéral devrait modifier et simplifier les dispositions législatives relatives à la détention avant le procès des adolescents, de façon à ce que l'article 29 soit autonome, sans autre lien avec d'autres lois ou d'autres dispositions de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

#### Recommandation 24:

[...] le gouvernement fédéral devrait modifier l'alinéa 31(5)a) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour que, si la personne digne de confiance désignée pour le placement est déchargée de ses obligations en vertu de l'engagement qu'elle a pris, l'engagement pris par l'adolescent en vertu de l'alinéa 31(3)b) reste en vigueur [...]

#### Recommandation 25:

[...] le gouvernement fédéral devrait modifier le paragraphe 31(6) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour supprimer l'exigence que l'adolescent soit amené de nouveau devant un juge pour être placé en détention avant procès [...]

Diverses opinions ont été exprimées à propos des modifications à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qui sont prévues dans le projet de loi C-25. Certaines personnes n'aiment pas ce projet de loi, et je comprends en partie leurs craintes.

En Nouvelle-Écosse, le ministre de la Justice, Cecil Clarke, se retrouve aux prises aujourd'hui avec un autre décès très déplorable causé par le pistolet Taser, décès qui a eu lieu hier, cette fois dans sa province. Le ministre Clarke a avalisé le projet de loi. La plupart des ministres de la Justice des provinces et des territoires se sont dits favorables au projet de loi, au moins en principe et, dans certains cas, sans réserve.

Nous pensons que le projet de loi C-25 a beaucoup de mérite. Je crains toutefois que des propositions très importantes dans ce volumineux rapport pourraient être omises. Je ne dis pas que le projet de loi devrait être identique au rapport, mais nous ne pouvons pas changer le principe du projet de loi comme bon nous semble. Il nous faut examiner le rapport et si nous appuyons le projet de loi, il faut appuyer intégralement le rapport. Il ne s'agit pas d'y inclure toutes ses propositions, mais je crois que de très importantes propositions sont absentes du projet de loi.

Je termine en disant qu'à titre de députés, nous avons le devoir de donner suite aux craintes exprimées par nos électeurs. Je suis absolument convaincu que, dans sa version actuelle, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ne protège pas assez les familles et le reste de la population de Dartmouth—Cole Harbour.

J'estime qu'en tant que député, je me dois de faire ce qui est en mon pouvoir pour resserrer la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, afin qu'elle conserve son intention très louable qui est de garantir que les enfants seront traités séparément. Cependant, nous ne pouvons tout simplement pas laisser les jeunes récidivistes s'en prendre aux enfants dans nos écoles et dans nos quartiers qui respectent les lois de notre pays et qui ne font rien de mal.

Je suis en faveur du renvoi du projet de loi au comité. J'espère que les membres compétents du Comité de la justice, mes collègues libéraux, à tout le moins, parviendront à modifier le projet de loi pour que nous ayons une meilleure mesure législative lorsqu'elle

reviendra à la Chambre à l'étape de la troisième lecture. Quoi qu'il en soit, je voterai en faveur du renvoi du projet de loi au comité.

• (1630)

**M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et je suis parfaitement d'accord avec lui sur la majorité des points.

Le rapport Nunn, par exemple, est l'un des meilleurs rapports qui nous aient été présentés depuis longtemps. La seule chose que je puisse mettre en doute, en fait, c'est le dernier commentaire que le député a fait au sujet des membres compétents du Comité de la justice, mais je n'en dirai pas plus.

Pendant 18 ans, j'ai moi aussi été administrateur dans une école secondaire de premier cycle. Je peux donc comprendre le frère du député puisque nous avons exercé la même profession. Ce que son frère pourrait dire correspondrait à bien des changements que j'ai vus au fil des ans sur la façon dont nous traitons les jeunes.

Je sais aussi que si j'organisais des assemblées publiques dans des collectivités ou dans ma circonscription, j'entendrais à peu près les mêmes propos qu'il a tenus. La criminalité est un dossier qui préoccupe beaucoup de gens.

Je conviens également que les jeunes contrevenants ne représentent qu'environ 5 p. 100 des jeunes, ou peut-être même moins. La majorité de nos jeunes sont remarquables, et j'ai pu le voir pendant les nombreuses années que j'ai passées à l'école.

Une chose est cependant disparue de nos écoles avec le temps et cela s'est produit peu après l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants et de la Charte des droits. La discipline a progressivement perdu de son importance à l'école. Je crois que le manque de discipline à la maison et à l'école pourrait entraîner des problèmes chez les jeunes. Les jeunes doivent savoir ce qu'est la discipline. Quand j'étais jeune, j'avais indéniablement besoin d'être discipliné et je suis content de l'avoir été, parfois même avec la méthode forte.

Le député pense-t-il lui aussi qu'on ne peut plus discipliner les jeunes à cause des droits? Nous ne pouvons plus faire ce que nous faisons jadis dans les écoles, et je ne remonte pas au temps de Dracon. Je parle d'il n'y a pas si longtemps, probablement dans les années où le député a grandi, où la discipline était très importante. Le député ne croit-il pas que le fait que ceux parmi nous qui occupent des postes d'autorité ne peuvent plus discipliner les jeunes au besoin est à l'origine de certains de nos problèmes?

**M. Michael Savage:** Monsieur le Président, il est plutôt rare, honnêtement, que le député de Wild Rose et moi sommes d'accord sur bien des choses à la Chambre. Lorsque je dis que je suis d'accord en ce qui concerne cette mesure législative, je suis d'accord pour qu'elle soit renvoyée au comité parce que je pense qu'il y manque bien des choses.

Je ne suis pas certain de comprendre ce qu'il entend par discipline. Je me rappelle avoir été éduqué par des soeurs. Les soeurs administraient des corrections avec une lanière de cuir et j'y ai goûté en deuxième année. Je ne veux rien voir de tout cela dans les écoles, même si ce n'est pas nécessairement ce que le député recommandait. Si c'est cela la discipline, je dis non. Nous n'avons pas besoin de cela.

*Initiatives ministérielles*

J'ai parlé à des enseignants et à des directeurs d'école qui sont frustrés et trouvent qu'ils n'ont aucune autorité en classe. Honnêtement, je ne sais pas comment y remédier, mais je ne veux certainement pas que nous retournions à l'époque où la peur régnait dans les écoles. Je veux que nous allions de l'avant et que la curiosité, l'innovation et la créativité soient encouragés.

Je vais dans un grand nombre de classes de tous les niveaux, dans ma collectivité. Les enfants finissent par me reconnaître. Ce sont de bons enfants. Comme l'a mentionné le député, la plupart des enfants sont sages. Les enfants n'apprennent pas par la peur. C'est la curiosité et la volonté d'apprendre qui les motivent.

• (1635)

**Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD):** Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement l'intervention de mon collègue ainsi que celle de la députée de Laval, qui est intervenue plus tôt.

Avant de siéger à la Chambre, j'étais vice-présidente d'un syndicat et, à ce titre, j'ai entre autres eu le privilège de visiter les différents lieux de travail de nos membres. Certains d'entre eux travaillaient dans des prisons provinciales. Je me suis notamment rendue au centre de détention pour les jeunes de Willingdon, dans la vallée du Bas-Fraser, en Colombie-Britannique.

Certaines des choses que j'y ai vues me hantent encore aujourd'hui. J'ai vu des jeunes incarcérés pour des actes criminels qu'ils avaient commis à un très jeune âge; certains n'avaient que 14 ans. Je me suis demandé pourquoi ces enfants se trouvaient là, comment ils en étaient arrivés à ce point, qu'est-ce qui manquait dans leur vie et comment il aurait été possible d'éviter qu'ils ne soient incarcérés là.

Mes enfants avaient à peu près le même âge et je me suis dit « Merci mon Dieu de protéger mes enfants ». Il suffirait d'une petite bagarre dans une cour d'école et ils pourraient échouer là.

Pour ce qui est des observations du député concernant le système de justice réparatrice, la Chambre pourrait-elle envisager ce que signifierait pour ces enfants le fait d'avoir une forme d'appui et un système qui respecte ce qu'ils sont et...

**Le président suppléant (M. Andrew Scheer):** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai de la difficulté à entendre la question. Le député de Dartmouth—Cole Harbour a la parole.

**M. Michael Savage:** Monsieur le Président, ma collègue soulève un point très pertinent que j'ai moi-même soulevé dans mon discours.

L'un des rôles du gouvernement est, à mon avis, d'égaliser les chances et l'accès, que ce soit en matière d'éducation postsecondaire, de garde des enfants ou d'accès aux nombreux services répondant aux besoins des enfants. C'est ce qui me fait dire que les Clubs garçons et filles et les infrastructures communautaires jouent un rôle aussi important que les mesures punitives quand il s'agit de réduire la criminalité chez les jeunes. Il faut cependant que ces mesures punitives soient réalistes, équilibrées et proportionnées au crime qui a été commis, surtout s'il y a récidive.

Mes enfants sont respectivement âgés de huit et onze ans et ils fréquentent l'école d'immersion française de ma localité. Ils ne fréquentent donc pas l'école communautaire. Ils se rendent à l'école en autobus, et leur école accueille des enfants venant de tous les coins de la ville, ce qui est très bien, car cela permet à mes enfants de connaître des enfants d'origines diverses. Certains des enfants qui vont à l'école avec les miens ne peuvent pas jouer au hockey, toutefois, parce que l'inscription coûte 350 \$ et l'équipement 500 \$, sans compter les frais de déplacement.

Est-il si important de jouer au hockey? Non, mais l'idée fondamentale est de leur offrir la possibilité de participer à des activités qui leur permettent notamment de faire de l'exercice physique et de rester en forme et en santé, et qui stimulent leur curiosité.

En ce qui concerne le petit déjeuner, la plupart des écoles élémentaires de ma circonscription offrent un programme de petit déjeuner. Nombreux sont les enfants qui partent pour l'école avec un sac de croustilles et une cannette de boisson gazeuse parce que cela coûte moins cher qu'une pomme et du lait. Le fédéral devrait soutenir, comme je l'ai proposé lors de la dernière législature, un programme encourageant les bonnes habitudes alimentaires, surtout pour les enfants venant de milieux défavorisés.

Bref, les enfants ne jouissent pas tous d'avantages égaux. Ceux qui sont issus de familles qui n'ont pas accès à de tels avantages risquent beaucoup plus de se retrouver dans le système de justice pénale.

Il faut reconnaître ce fait et admettre qu'il incombe aux autorités gouvernementales, à tous les niveaux, d'égaliser les chances.

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, malheureusement, la majorité des détenus dans les prisons canadiennes sont des Autochtones. Je pense que cela s'explique en partie par leurs conditions de vie, dont a parlé mon collègue.

Une des initiatives que l'ancien gouvernement libéral avait prises portait sur la prévention de la criminalité. Nous croyions sincèrement que ces gens, surtout ceux qui sont dans les centres pour jeunes contrevenants et qui sont sans doute destinés à se retrouver plus tard en prison, n'ont pas grandi dans des familles qui leur offraient tout l'appui voulu.

Je crois vraiment que, au lieu de punir les gens qui ont mal commencé dans la vie, nous devrions trouver de meilleures façons de les garder dans le droit chemin. Est-ce que mon collègue pourrait expliquer certaines des mesures préventives que nous devrions prendre pour éviter que les prisons soient surpeuplées par des Autochtones?

• (1640)

**M. Michael Savage:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue, qui a beaucoup travaillé dans ce domaine.

On ne peut prévenir un crime qui a déjà été commis. Par contre, on peut prévenir un crime avant qu'il ne soit commis. Une façon de procéder serait d'empêcher les gens qui ont déjà commis un crime d'en commettre d'autres. Dans la plupart des cas, si nous offrons des possibilités aux gens, si nous leur donnons une chance égale, si nous investissons dans des programmes tels que l'accord de Kelowna ou le PAENP pour les universités, c'est un pas dans la bonne direction.

Comme nous le savons, les Canadiens autochtones sont victimes d'un manque de financement et d'un manque de possibilités. Nous devons tout faire pour qu'ils aient la possibilité de réaliser leur potentiel. En tant que société, nous ne pouvons laisser passer cette occasion.

**Le président suppléant (M. Andrew Scheer):** Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Thunder Bay—Rainy River, La Loi électorale du Canada; la députée de Laval, La condition féminine.

La première partie du débat sur le projet de loi est maintenant terminée. Nous passons maintenant à la période où le temps de parole pour les interventions sera de dix minutes et où le temps de parole pour les questions et les observations sera de cinq minutes.

*Initiatives ministérielles*

**M. Rick Casson (Lethbridge, PCC):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de cette question.

Nous constatons que le débat s'éternise. J'aimerais souligner que, pas plus tard qu'hier, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, après discussions avec le parti ministériel, avait convenu de permettre que le projet de loi soit adopté aujourd'hui. Il semblerait que maintenant, pour une raison ou une autre, l'opposition officielle ait décidé de commencer à faire de l'obstruction. Je propose donc:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

• (1645)

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de poursuivre la discussion sur le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Chose assez surprenante, ce projet de loi ne modifie que deux éléments de la loi. Plus précisément, il ajoute les principes de dissuasion et de dénonciation à la liste des éléments dont les tribunaux doivent tenir compte lorsqu'ils déterminent la peine des adolescents, et il apporte également des précisions au sujet de la présomption de maintien en liberté de l'adolescent avant le procès et mentionne les cas où cette présomption ne s'applique pas.

Dans un sens, il est très surprenant que le gouvernement, le Parti conservateur, après avoir fulminé pendant des années contre la criminalité chez les jeunes et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, et après avoir suscité la controverse à ce sujet, présente un tel projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi dont la portée est incroyablement limitée. Il est surprenant de voir que, après toutes ses récriminations et toute la controverse qu'il a déclenchée au fil des ans, ce qu'il nous propose en fin de compte ait une portée si limitée.

D'une manière générale, le principe selon lequel les jeunes doivent être traités différemment dans notre système de justice pénale est très bien établi dans notre histoire juridique. Il l'est depuis au moins 150 ans. Cet état de fait a duré tout ce temps sans grande contestation. Il me semble que nous devons maintenir ce principe encore aujourd'hui. Je ne vois pas du tout pourquoi nous devrions lui tourner le dos. Il a fait partie, au fil des années, de la législation canadienne concernant les jeunes contrevenants. Ce principe sous-tendait la Loi sur les jeunes délinquants, tout comme il sous-tendait la Loi sur les jeunes contrevenants. Il a certainement sa place également aujourd'hui dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

C'est avec conviction que nous avons décidé, au Canada, d'accorder un traitement différent aux jeunes dans notre système de justice pénale. J'estime que nous avons eu raison de le faire. Nous avons réussi à changer la vie de jeunes qui avaient enfreint la loi. Nous devrions poursuivre les efforts en ce sens et ne pas baisser les bras. Il importe que nous mettions l'accent sur la réadaptation des jeunes dans notre système de justice pénale et dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Certaines personnes qui, souvent, siègent sur les banquettes conservatrices, voudraient voir les jeunes traités comme des adultes par notre système de justice pénale, même dans le cas de certains crimes particuliers.

Si nous allons dans cette direction, il me semble que nous devrions accorder à ces jeunes des responsabilités du même ordre dans d'autres domaines de leurs vies, et non pas seulement la lourde responsabilité d'assumer les mêmes peines que les adultes dans notre

système de justice pénale, mais aussi la responsabilité d'une pleine citoyenneté dans d'autres domaines comme, par exemple, celui du droit de vote, dont l'âge devrait alors être abaissé. Nous devons veiller à ce que la responsabilité électorale et la responsabilité criminelle soient sur un pied d'égalité. Je n'en connais pas beaucoup parmi la députation conservatrice qui voudraient envisager ce genre de proposition. Par conséquent, j'estime qu'il est très important de conserver le principe selon lequel les jeunes doivent être traités différemment dans notre système de justice pénale.

Cela dit, certaines questions relatives à la criminalité chez les jeunes méritent notre attention. Au cours des 20 dernières années, dans l'ensemble, la criminalité juvénile a baissé et elle continue de baisser. Nous l'avons vue baisser d'au moins 12 p. 100 à 15 p. 100 au cours des 20 dernières années. J'estime que cette baisse est attribuable à la sagesse du législateur dans ce domaine. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est une bonne loi.

Tous se préoccupent actuellement des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ou d'autres types d'armes. Cependant, dans les faits, les crimes commis par des adolescents sont à la baisse, ce qui prouve l'efficacité des lois existantes.

Nous ne pouvons expliquer cette soudaine augmentation des crimes violents à ce moment précis. Souvent, ce type de fluctuation des taux de criminalité se produisent à l'occasion dans certaines régions précises. Il est certain que ces fluctuations méritent notre attention, mais il ne serait pas approprié pour autant de balancer par-dessus bord l'ensemble du système de justice pour les adolescents. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a eu pour effet de réduire le taux de criminalité chez les adolescents depuis son entrée en vigueur.

Il y aurait bien d'autres moyens de régler l'ensemble des problèmes liés à la criminalité dans notre société. Il est évident que le maintien de l'ordre et l'exécution de la loi comptent parmi les premières solutions vers lesquelles nous tourner pour réduire le taux de criminalité à l'échelle de la société. Malheureusement, c'est l'un des domaines où le gouvernement n'a pas tenu sa promesse. Il a promis davantage d'agents de police, mais il n'a pas encore donné suite à sa promesse.

• (1650)

Nous savons que l'établissement de liens entre la police et les adolescents est une excellente façon de réduire la criminalité chez les adolescents, de même que la criminalité en général, dans nos collectivités. Le travail des agents de police affectés à des écoles dans le cadre d'un programme de maintien de l'ordre dans la collectivité en est un exemple très pertinent.

Nous devrions également suivre d'autres pistes. Il ne fait aucun doute qu'un système de justice réparatrice contribuerait substantiellement à mettre fin à la récidive dans notre système de justice pénale. Nous savons que, chaque fois que nous incarcérons des adolescents, c'est comme si nous les envoyons à l'école du crime. C'est la même chose dans l'ensemble de notre système de justice pénale, mais je pense que c'est particulièrement vrai dans le cas des adolescents. Il faudrait mettre en oeuvre toute nouvelle mesure qui nous permettrait d'aider les adolescents à comprendre qu'ils sont responsables des crimes qu'ils ont commis, tout en les gardant dans leur collectivité, où ils pourraient établir et rétablir des liens.

Il est prouvé que les programmes de justice réparatrice font baisser le taux de récidive de presque la moitié. C'est un exemple très important de la nouvelle orientation que nous devrions prendre et du genre de programmes que nous devrions mettre en place.

*Initiatives ministérielles*

J'ai eu l'occasion de participer à un programme de justice réparatrice après qu'un acte de vandalisme a été commis à ma résidence, quoiqu'il s'agissait d'une infraction criminelle très mineure. J'ai été très impressionné par la manière utilisée dans le cadre du programme pour rétablir les relations et par la façon dont les aînés de la collectivité autochtone, mon partenaire, nos voisins et moi-même avons collaboré pour rebâtir les liens et faire en sorte que le jeune impliqué assume sa responsabilité. Ce fut un processus très épuisant, je dois dire.

Au début du processus, nous espérions qu'à la fin, nous pourrions voir le jeune comme un autre de nos voisins. Nous espérions être en mesure de le saluer dans la rue parce que la relation avait été rétablie, malgré ce qu'il avait fait à ma propriété. Je crois que nous y sommes parvenus.

Je pense que c'est très positif. Le Québec a consacré beaucoup de temps à des programmes de justice réparatrice et les données sur les résultats positifs de ces programmes sont éloquentes. Nous pourrions reproduire ces programmes à l'échelle du pays.

Malheureusement, dans ma circonscription, Burnaby—Douglas, des gens voudraient implanter un programme de justice réparatrice pour les jeunes, mais le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral n'ont pas d'argent à investir là-dedans. C'est certainement un domaine qui mériterait une hausse appréciable du financement, compte tenu de la réussite de ces programmes dans nos collectivités sur le plan de la réduction de la criminalité et du rétablissement des liens.

Nous savons que l'incarcération ne rend pas vraiment service aux jeunes. Le Canada a un très haut taux d'incarcération des jeunes, l'un des plus élevés du monde occidental.

Pour finir, je voudrais dire que le projet de loi ne change pas grand-chose. Il ne modifie pas le pouvoir discrétionnaire des juges quant à la mise en liberté avant le procès; il ne fait qu'inscrire dans la loi les pratiques actuelles du système de justice pénale. Nous n'ignorons pas également que la dissuasion et la dénonciation ne sont pas particulièrement efficaces pour réduire la criminalité globalement, ce qui devrait être l'objectif de notre système de justice pénale.

Je ne comprends pas trop l'importance qu'on accorde à ce projet de loi. Peut-être qu'il mérite que nous en discutions davantage au comité, mais je ne voudrais pas que nous modifiions outre mesure notre système de justice pénale pour les jeunes, car je crois qu'il nous sert bien. Je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas y apporter des améliorations, mais je pense que le système nous sert bien.

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP):** Monsieur le Président, la dissertation de mon collègue m'a fasciné. Mon collègue a parlé de toute la notion consistant à traiter les jeunes séparément, il a fait état de la jurisprudence appuyant cette façon de faire et il a souligné que les conservateurs s'opposent à toute proposition dans ce sens, car ils vont réserver le même traitement aux jeunes de 12 ans qu'à ceux de 25 ans.

Toutefois, les conservateurs ne se cachent pas pour réserver un traitement très différent à un groupe: celui des Premières nations. J'invite tous ceux parmi les conservateurs qui sont des partisans de la ligne dure à l'endroit des criminels à venir sur la côte de la baie James ou sur le territoire de la nation nishnawbe-aski, où les services policiers manquent désespérément de personnel et où les policiers travaillent dans des situations tout simplement dangereuses. Pas un seul policier de n'importe quel corps de police non autochtone n'accepterait de se placer dans la situation où sont placés quotidiennement les policiers des services policiers de la nation nishnawbe-aski.

Par exemple, dans la collectivité d'Attawapiskat qui compte 2 000 habitants il y a deux policiers en fonction. Lorsqu'un des deux est occupé à faire évacuer quelqu'un, il n'en reste plus qu'un pour les 2 000 habitants. Dans d'autres collectivités comme Moose Factory, on a dû fermer le poste de police la nuit, car les policiers n'étaient pas payés pour les heures supplémentaires.

Les conservateurs croient que ces personnes peuvent être traitées différemment, que les actes criminels qu'elles commettent peuvent être traités différemment, que ces policiers peuvent être livrés à eux-mêmes, sans appui et sans aide, et que c'est dommage et malheureux pour les victimes de la véritable criminalité, qui sont surtout nos Premières nations qui vivent dans la pauvreté. Pendant ce temps, les conservateurs s'énervent et nous disent qu'ils vont adopter la ligne dure envers le moindre petit punk qui traîne dans les rues d'Ottawa et de Toronto.

J'aimerais que le député dise pourquoi il pense que le gouvernement méprise autant les Premières nations du Canada et refuse de soutenir leurs polices en leur fournissant les ressources dont elles ont besoin non seulement pour assurer la santé et la sécurité des policiers, mais aussi pour faire régner dans leurs collectivités le même niveau de sécurité que tous les autres Canadiens tiennent pour acquis.

• (1655)

**M. Bill Siksay:** Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir répondre à cette question. Nous aurions beaucoup plus de succès ici si nous pouvions comprendre ce qui se passe dans l'esprit du gouvernement quand il est question de ce genre de choses. On pourrait croire que ce n'est pas difficile pour les conservateurs de prendre les bonnes mesures en matière de justice pénale, mais malheureusement c'est l'un des éléments sur lesquels ils ne font pas ce qu'il faudrait.

Nul doute que nous avons besoin de plus de policiers en patrouille. Ce genre de présence policière est efficace pour toutes nos localités, sur les côtes de la baie James ou dans la vallée du Bas-Fraser en Colombie-Britannique. Nous savons que nous sommes mieux protégés quand les policiers peuvent bâtir ce genre de relations avec la population qu'ils servent, y compris avec les jeunes, les Autochtones, les minorités et les gens de la classe moyenne, dans bon nombre de nos collectivités. Toutefois, si les ressources sont inexistantes et qu'il n'y a personne dans les rues pour faire ce travail, nous ne pouvons pas bénéficier de ce genre de programmes. Ces programmes sont absolument fondamentaux dans la poursuite de l'objectif que nous devrions viser.

La police n'est qu'un des aspects du système de justice pénale, mais nous ne pouvons en faire fi. Il nous faut aussi parler des peines, de ce qui marche et de ce qui ne marche pas pour amener les gens à assumer la responsabilité de leurs crimes. Il faut parler de prévention. Nous avons entendu de nombreuses propositions cet après-midi.

Nous sommes en communication avec des représentants de la Fédération canadienne des municipalités, qui nous ont dit qu'il y a de moins en moins d'infrastructures de loisir au Canada. Sur le déficit de 123 milliards de dollars dans l'infrastructure, 40 milliards de dollars touchent les loisirs. Si nous avions les meilleurs centres de loisir possibles et comblions ce déficit en matière d'infrastructure, cela aurait une incidence positive sur l'ensemble du pays, y compris sur le taux de criminalité chez les jeunes.

*Initiatives ministérielles*

Je ne comprends pas pourquoi nous ne prenons pas des mesures en ce sens afin de veiller à ce que les jeunes partout au Canada aient ce genre de possibilités.

[Français]

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, j'ai aussi écouté le discours de mon collègue avec beaucoup d'attention. Il a fait référence à plusieurs choses très importantes.

Je me demande si mon collègue peut nous indiquer à quel point il est inquiet de voir la direction que prend le gouvernement conservateur, quand on voit ce projet de loi sur la justice, quand on voit le projet de loi qu'un autre député a déposé hier concernant l'avortement, quand on voit d'autres projets de loi que les députés déposent et qui concernent des choses très à droite, quand on voit aussi le refus du gouvernement de faire commuer la sentence de mort d'un prisonnier d'origine canadienne pour une sentence d'emprisonnement à vie.

À quoi cela lui fait-il penser? A-t-il peur d'avoir un pays totalement différent si ce gouvernement était majoritaire?

[Traduction]

**M. Bill Siksay:** Monsieur le Président, ma collègue a raison de dire que le gouvernement, à beaucoup d'égards, se lance dans la mauvaise direction.

Je ne pense pas qu'accroître les peines tout en faisant fi des autres facteurs liés à la criminalité dans notre société et en omettant de tenir compte de la prévention et de la police, soit la bonne chose à faire.

Je ne pense pas que limiter le choix des femmes dans le domaine des technologies de reproduction et de l'avortement soit la bonne chose à faire. Je ne pense pas que limiter les choix des jeunes quant à l'expression de leur sexualité soit la bonne chose à faire.

De nombreux aspects des mesures législatives proposées par le gouvernement en matière de justice pénale m'inquiètent beaucoup quant à la direction que prend le gouvernement. Je n'ai aucune doute qu'il s'en va dans la mauvaise direction et que cela pourrait avoir des conséquences graves pour la société.

● (1700)

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravie d'ajouter ma voix au débat sur cette très importante mesure législative.

Comme d'habitude, je parle de ce que je connais bien, notamment les collectivités de ma circonscription, Nunavut.

J'émetts de sérieuses réserves à l'égard de certains éléments de cette mesure législative car, dans la plupart des cas, je ne crois pas approprié d'adopter une approche musclée à l'égard des jeunes contrevenants.

Je ne suis ni contre l'application de la justice, ni contre des peines appropriées dans le cas de crimes violents, mais je trouve très inquiétant l'idée de mettre tout le monde dans la même catégorie et d'assumer que tous les contrevenants sont des criminels dangereux, particulièrement quand je sais que bon nombre de jeunes de ma circonscription, Nunavut, commettent des infractions criminelles parce qu'ils ont faim ou parce qu'ils ont des problèmes à la maison. Ils sont confrontés à une violence familiale, qui, selon moi, pourrait être évitée au moyen d'autres mesures.

Malheureusement, ces jeunes souffrent peut-être des effets de l'alcoolisme foetal ou du syndrome d'alcoolisation foetale et ne sont pas conscients des conséquences de leurs actes. On les place dans un système qu'ils ne connaissent absolument pas. Parfois, il n'y a pas

suffisamment de programmes préventifs. Personnellement, je prône très vigoureusement la prévention.

C'est vraiment triste de voir certains de nos jeunes confrontés au système de justice pénale et y être bloqués alors qu'on pourrait les amener à la croisée des chemins et leur donner la chance de prendre une nouvelle voie. Nous espérons que la plupart d'entre eux s'engagent dans le bon chemin. Ils ont également la possibilité d'apprendre de leurs erreurs, de présenter des excuses pour les actes répréhensibles qu'ils ont commis et de mener ensuite une vie utile dans la société.

Je souhaite que tous les enfants canadiens aient une vie utile, saine et heureuse. Mon souhait vise également les collectivités autochtones et, dans mon cas, les collectivités inuites du Nunavut. De nombreuses possibilités s'offrent à nos jeunes mais, à cause de divers facteurs, ils ne les saisissent pas toujours.

Certains de mes collègues ont déjà parlé de nombreuses mesures préventives à prendre, notamment les sports, les arts ou des programmes aussi simples que le petit-déjeuner à l'école. Comme je l'ai dit plus tôt, nombre de nos jeunes sont confrontés au système de justice pénale pour les jeunes contrevenants parce qu'ils ont faim. Ils s'introduisent par effraction dans des maisons pour voler de la nourriture ou des objets qu'ils vendent contre de l'argent.

Dans un pays aussi prospère que le Canada, il est réellement triste que nous ayons des jeunes qui commettent des délits mineurs pour se nourrir ou pour pouvoir se protéger du froid dans ma région du pays. Plus nous faisons de prévention, plus nous pourrions empêcher certains de ces jeunes d'avoir des démêlés avec la justice.

Un autre problème, c'est que certains de ces jeunes sont enlevés de leur domicile. Ils finissent dans des foyers d'accueil. Nous pourrions mettre en place toutes sortes de mesures sociales. Nous pourrions créer des programmes visant à garder plus de jeunes chez eux et à améliorer leur situation familiale afin qu'ils n'aient pas à commettre des délits mineurs pour survivre.

Je crois vraiment qu'en mettant en place des programmes de prévention du crime, nous serions en mesure d'aider les collectivités à élaborer leurs propres programmes pour aider les jeunes chez eux avant qu'ils ne deviennent des criminels.

● (1705)

Certains centres de détention offrent des programmes de vie dans la nature. Toutefois, beaucoup de ces jeunes, malheureusement, proviennent de familles monoparentales sans père et ne peuvent donc pas s'initier aux activités de subsistance que nous pratiquons encore dans nos collectivités. Il y a encore beaucoup de personnes dans nos collectivités du Nunavut qui tirent leur subsistance de la terre, qu'il s'agisse de la chasse ou d'autres activités. Bien que nous soyons maintenant sur le marché du travail comme tout le monde, nous entretenons toujours une relation très étroite avec la terre.

Dans certaines des collectivités plus prospères, nous avons des programmes visant à travailler avec les jeunes par l'intermédiaire de l'école ou, pour les jeunes qui ne sont pas toujours à l'école, par l'intermédiaire d'autres programmes. Ces programmes donnent de très bons résultats, pas seulement pour les étudiants et les jeunes concernés, mais pour toute leur famille et la collectivité dans son ensemble.

*Initiatives ministérielles*

Nous tentons encore d'une certaine façon d'intégrer les nouvelles façons de faire dans nos collectivités. Certaines personnes sont déchirées entre le mode de vie traditionnel et les nouvelles façons de faire. Toutefois, nous avons réussi à fusionner les deux mondes et à donner aux jeunes l'occasion d'apprendre à apprécier la terre et notre milieu.

Je le répète, beaucoup de jeunes viennent de familles mono-parentales; c'est la réalité de nombreuses familles au pays. Nous devons en faire davantage pour aider ces parents, car certains ont un revenu très bas. Il n'est pas rare que ces parents, généralement des mères, ne puissent offrir à leurs enfants toutes les activités qu'elles souhaiteraient.

La communauté et la société tout entière ont un rôle à jouer là où les enfants n'ont pas autant de chance que d'autres de participer à différentes activités pour meubler leur temps libre. Dans bien des cas, on se retrouve avec des enfants qui s'ennuient et qui cherchent quelque chose à faire.

J'aimerais beaucoup voir des programmes où la collectivité pourrait contribuer à l'éducation des enfants, car les jeunes familles ne sont pas toutes capables d'y veiller seules de nos jours étant donné le coût élevé de la vie dans notre coin de pays. Nous pourrions même envisager des programmes qui aideraient les gens à fournir une saine alimentation à leur famille.

Bien sûr, de nombreuses régions du Nord bénéficient du système d'approvisionnement alimentaire par la poste, mais il devient très difficile d'alimenter sainement une jeune famille. Comme je l'ai dit plus tôt, certains enfants cherchent simplement quelque chose à manger. Quand on comprend les raisons fondamentales pourquoi certains enfants commettent des crimes, on voit que les conséquences très graves qui sont prévues ne sont pas proportionnelles au crime.

Nous avons besoin davantage de programmes qui aident les jeunes mères, et les jeunes pères aussi, ou même les jeunes couples qui ont besoin de compétences parentales n'ayant pas eu la chance d'en développer du fait qu'ils ont fondé une famille alors qu'ils étaient très jeunes. Voilà le genre de programmes qui seraient certainement bienvenus dans nos collectivités.

Encore une fois, à propos des gens de ma circonscription, je tiens à dire que, dans nos milieux de vie respectifs, la clé véritable consiste à permettre à chacun de connaître un bon départ, au début de son existence, ce qui doit se faire entre autres à l'aide de bons programmes communautaires.

• (1710)

[Français]

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, je remercie ma collègue. J'apprécie beaucoup son énoncé, car il vient d'une personne qui sait de quoi elle parle. Elle vit avec les personnes du Grand Nord, elle vient de là et elle sait exactement quelle est la situation des personnes qu'elle représente.

Hier, je lisais dans un rapport qu'une femme du Grand Nord, où la sécurité économique des femmes est très précaire, préférerait appeler un refuge pour femmes disant qu'elle était battue parce qu'elle n'avait pas d'endroit où demeurer, où rester. C'est quelque chose qui arrive fréquemment parce qu'il n'y a pas de logements abordables dans le Grand Nord, d'où elle vient.

Je me demande si l'on pourrait qualifier de crime ce qui se passe présentement dans le Grand Nord. En effet, les Innus relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral, et celui-ci ne joue pas son rôle adéquatement: il ne répond pas aux besoins des personnes de sa

communauté; il ne répond pas à la pauvreté très intense qui sévit là-bas.

Devrait-on mettre tous les députés conservateurs en prison parce qu'ils commettent un crime d'omission?

[Traduction]

**Mme Nancy Karetak-Lindell:** Monsieur le Président, je ne sais pas si j'irais aussi loin, mais nous devons certainement attirer l'attention des gens sur les causes véritables de la criminalité. Dans de nombreux cas, c'est effectivement le trop grand nombre de personnes vivant sous un même toit qui pose problème. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser des gens sans abri. Je reviens tout juste de ma circonscription, où il a fait moins 30 degrés pendant la fin de semaine. Nous ne pouvons pas laisser des gens dans la rue lorsqu'il fait un temps pareil.

Le gouvernement et le pays pourraient notamment prendre l'initiative de garantir à chacun le minimum vital. Dans ma circonscription, Nunavut, on a cruellement besoin de logements. Une situation où les gens n'ont même pas une habitation convenable a de nombreuses conséquences sociales graves. Les gens se retrouvent dans des refuges. D'autres se déplacent constamment d'un endroit à l'autre, d'un foyer à l'autre ou d'une habitation à l'autre, ce qui augmente le risque que des crimes soient commis.

Nous devons entre autres remédier à la pénurie de logements sociaux et de logements abordables dont souffrent des gens dans ma circonscription et ailleurs au pays, parce qu'il semble que ce problème soit à l'origine d'un grand nombre de difficultés que nous éprouvons.

[Français]

**Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui parce que ce projet de loi me touche personnellement. Vous êtes ici en cette Chambre depuis assez longtemps, d'ailleurs depuis plus longtemps que moi, que vous vous rappellerez la bataille fougueuse qu'on a livrée contre la Loi sur les jeunes contrevenants. Or, encore une fois, on vient nous infantiliser avec une loi qui obligera les juges à appliquer cette loi.

Je voudrais vous parler un peu des jeunes. J'ai deux enfants, et l'adolescence de l'un d'eux a été plus difficile que celle de l'autre parce que j'étais seule pour les élever. De fait, mon fils a éprouvé beaucoup plus de difficultés que ma fille à l'adolescence. Il faut se rappeler que la période de l'adolescence est une période de changements profonds chez les jeunes. Le jeune, qui était alors un enfant, n'est pas encore un adulte, mais il est en voie de le devenir. Souvent, des changements hormonaux extrêmement importants chez le jeune adolescent font en sorte que ces derniers veulent se faire aimer par tout le monde, cherchent à obtenir de l'attention et veulent avoir beaucoup d'amis. Aussi, ils vont donc peut-être se faire de mauvais amis et se retrouver dans des situations qu'ils n'auraient pas souhaitées.

Cela ne fait pas d'eux des délinquants dangereux. Il ne faut donc pas qu'on nous enlève notre rôle parental. Si l'on nous l'enlève notre rôle de parents responsables, même si l'on est de famille monoparentale, cela ne nous empêche pas d'être très près de nos enfants.

Au Québec, en particulier, il y a énormément de ressources pour les jeunes. C'est ce dont je voulais vous parler. À mon avis, il faut avoir utilisé toutes ces ressources avant de considérer un jeune comme irrécupérable. J'ai rarement vu des jeunes vraiment irrécupérables.

*Initiatives ministérielles*

On m'a souvent demandé d'aller dans les écoles pour y rencontrer des jeunes. Au Québec, il existe des maisons de jeunes pour les jeunes de 13 ans à 17 ans. Ces jeunes se rendent en groupe dans ces maisons où ils sont supervisés par des adultes qui leur montrent le droit chemin. Ces adultes organisent des conférences et informent les jeunes des divers services disponibles. Ils organisent également des activités de groupe, des discussions, des échanges. C'est très important pour les jeunes. Ils s'y font des amis. Au Québec, il y a beaucoup de maisons de jeunes. D'ailleurs, on aide ces maisons de jeunes du mieux qu'on le peut afin qu'elles survivent.

Mes jeunes ont fréquenté des maisons de jeunes pendant leur adolescence et cela leur a été énormément bénéfique. Il faut également commencer très jeune. Il ne faut pas seulement penser que ça commence à l'adolescence.

La pauvreté existe, et il faut vraiment y faire face. C'est souvent à cause d'elle que des jeunes ne déjeunent pas le matin, qu'il n'y a pas de nourriture à la maison, qu'ils sont mal logés et qu'ils n'ont pas de vêtements. Ils font rire d'eux à l'école parce qu'ils ne sont pas habillés à la mode comme les autres. Toutes ces situations font en sorte que les jeunes peuvent se diriger vers la délinquance.

Au Québec, nous avons le Club des petits-déjeuners pour les jeunes du primaire. On donne un petit-déjeuner à tous les enfants de la classe sans exception, justement pour ne pas faire de discrimination. Cela permet à des jeunes, qui n'ont peut-être pas pris leur petit-déjeuner à la maison, de déjeuner comme tous les autres et de ne pas être identifiés comme des enfants à part. C'est très important de les inclure et non pas de les exclure. C'est à partir du moment où l'on exclut un enfant que les problèmes commencent.

Envoyer des jeunes de 14 à 17 ans en prison, c'est les envoyer à l'école de la criminalité. Cela a été prouvé par des études. Ces jeunes vont essayer de se faire des amis en prison. Cependant, ils n'ont pas la maturité et les connaissances pour faire face à ce milieu qu'ils ne connaissent pas. Ainsi, on les plonge carrément dans un milieu de criminels. Or c'est complètement inacceptable. Ce sont des jeunes à qui on enlève la vie. On leur enlève la chance de devenir un jour des adultes fonctionnels. Plutôt que d'essayer de les réhabiliter, on les met en prison où ils doivent se débrouiller seuls. Ils ne reçoivent pas d'aide ou de soutien.

• (1715)

De plus, ce sont souvent des jeunes qui seront abusés en prison. Parce qu'ils sont jeunes et ont peu de connaissance, ils seront traités de façon épouvantable. Lorsqu'ils sortiront de prison, on pourra alors dire que ce sont de vrais criminels puisqu'ils le seront devenus. On ne s'en sera pas occupé et on n'aura pas essayé de les réhabiliter plutôt que de les envoyer en prison.

Il existe beaucoup de services au Québec et c'est peut-être pour cette raison que l'on est si différents du reste du Canada. Je veux parler, entre autres, des services dans mon comté. Il y a un centre qui s'appelle La Parenthèse. C'est un centre pour les jeunes. Ces derniers y vont de façon volontaire. Lorsque survient un problème à la maison, qu'un jeune consomme de la drogue ou de l'alcool et qu'il veut s'en sortir, il y a une discussion entre les parents et lui. Ce dernier peut s'en aller vivre ailleurs, à savoir dans cet endroit qui s'appelle La Parenthèse.

Dans ce centre, il y a des spécialistes qui travaillent avec le jeune pour le ramener sur le droit chemin et le réhabiliter. Ces jeunes ont aussi des tâches à accomplir au sein de cette maison. Ils ont chacun leurs responsabilités. Donc, on les responsabilise et on essaie de leur enlever leurs habitudes de consommation. C'est sur une base

volontaire. C'est excellent et cela fonctionne dans une proportion élevée. Le jeune peut se réhabiliter.

Dans mon comté, il y a une immense polyvalente. En ce qui a trait aux services de police, on a formé des policiers spécialisés pour travailler avec les adolescents, avec les problèmes des adolescents. On ne les criminalise pas dès le départ pour une première offense ou une stupidité. On tentera de guider ce jeune. On prévendra les parents. Les policiers s'assoieront avec la famille et on tentera de trouver des solutions pour réhabiliter ce jeune. C'est extrêmement important.

Il y a toute la question aussi où notre autorité parentale entre en jeu. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est extrêmement important. Personnellement, on ne peut m'enlever mon droit d'agir en tant que parent avec mon enfant. En effet, il n'y a pas un enfant qui est identique. Il y a des enfants plus difficiles que d'autres. Il y a ceux qui ne vivent pas nécessairement dans la pauvreté mais qui auront d'autres types de problèmes.

Moi-même, j'en ai eu avec mon fils, âgé maintenant de 20 ans, et qui marche droit dans la vie. Toutefois, à l'adolescence cela a éclaté. Pour quelle raison? Je ne saurais le dire. Il a perdu son père en très bas âge et c'est à l'adolescence que tout est sorti. Il s'est mis alors à sortir un peu de la ligne droite, mais on l'a ramené sur le bon chemin. J'ai fait un gros travail avec lui. Il faut nous laisser nos droits parentaux. Il faut se servir des outils disponibles dans notre société québécoise pour nous aider à les réhabiliter. C'est possible de le faire. Il y a de l'aide qui existe dans les CLSC et dans des groupes.

Dans mon comté, il y a un centre d'arts qui récupère des jeunes qui sont dans la rue et qui les aident à s'en sortir par les arts. Cet organisme a pour nom ICI par les arts. Cela nous semble peut-être bien simple, mais je peux affirmer que ces jeunes font des choses extraordinaires. Ils inventent avec toute sorte de matériaux. Ils font de l'art et cela les fait sortir de leurs mauvaises pensées ou de leurs mauvais gestes.

Au Québec, il y a aussi les travailleurs de rue. Ce n'est pas pour rien. Il y a des jeunes itinérants. Il faut donc être capables de les récupérer. Ces travailleurs de rues travaillent directement avec le jeune pour le guider, lui parler et lui trouver un endroit où dormir un soir s'il est pris dans la rue. En effet, l'hiver il fait froid et on ne veut pas laisser nos jeunes dans la rue. Tous ces services existent. Il y en a encore plusieurs mais je ne peux pas tous les nommer.

On me fait signe que je dois conclure. C'est extrêmement important de penser à la réhabilitation et non à la criminalisation. Cela me tient à cœur. Tous mes collègues du Bloc québécois et moi-même serons contre ce projet de loi parce ce qu'il va simplement augmenter la criminalité chez les jeunes et non la réduire.

• (1720)

**M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, je remercie tout d'abord notre collègue de Rivière-du-Nord de son témoignage extrêmement sincère et vrai. D'une part, cela nous porte à réfléchir sur ce projet de loi ô combien mal adapté. Elle a bien raison de rappeler à notre souvenir la bataille que notre équipe parlementaire avait menée en 1999, au nom de laquelle nous avons même déposé 2 700 amendements en comité parlementaire. Cela avait mené la présidence à rendre la décision — décision discutable, je dois le dire — de limiter la possibilité d'amender, en comité, un projet de loi à l'étape du rapport.

D'autre part, la députée de Rivière-du-Nord nous rappelle la conciliation travail-famille. Il est tout à son honneur d'être demeurée une mère engagée et extrêmement présente. Je la connais depuis 1993. Malgré le fait qu'on chercherait en vain quelque signe de vieillissement chez la députée de Rivière-du-Nord, tant sa beauté est demeurée étincelante, il reste que je la connais depuis 1993. Je sais qu'elle a toujours été très engagée dans la vie du Bloc québécois en tant que parti. Malgré tout, elle a réussi à concilier ses activités politiques avec ses obligations de mère. Elle a aussi subi des épreuves personnelles, ne serait-ce qu'un deuil, la perte de son mari. Je pense qu'il faut la remercier d'avoir continué dans la vie publique.

Peut-être ma collègue peut-elle nous rappeler combien il est important d'avoir confiance dans la famille. Peut-être peut-elle rappeler que, en matière de détention préventive, ce dont traite ce projet de loi, il s'agit d'une erreur que de vouloir quelquefois sortir les jeunes d'une communauté ou d'une famille significative. Le témoignage qu'elle nous a livré doit inciter les conservateurs à réfléchir.

• (1725)

**Mme Monique Guay:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Hochelaga. Je l'apprécie beaucoup moi aussi depuis 1993.

Bien sûr, de concilier famille et travail n'est pas facile, surtout avec le travail qu'on fait ici et l'horaire qui s'impose, mais cela se fait. Si l'on m'avait retiré mon droit parental parce que mon fils avait des problèmes, je me serais battue de toutes mes forces. Je suis plutôt allée chercher l'aide nécessaire pour l'aider, lui, à sortir de ce marasme, de ses mauvaises pensées et de ses mauvaises idées. J'ai réussi et il a réussi. Il est heureux aujourd'hui. C'est un beau jeune homme de 20 ans qui a un bon travail et qui fonctionne bien dans la société. Cela s'est fait grâce à la réhabilitation, grâce aux organismes qui m'ont aidée. Ils ont travaillé avec Patrick, et avec moi en surplus, parce qu'on travaillait ensemble. Je n'ai pas toujours été parfaite. Il n'y a pas un parent de parfait. Cela n'existe pas sur la planète. On a donc ciblé des lacunes des deux côtés et on a tenté, avec de l'aide, de réparer tout cela.

Cela est fort important. C'est beaucoup plus important qu'un projet de loi comme celui-là qui nous infantilise. Je déteste qu'on nous infantilise. C'est encore un projet de droite inutile. On ferait beaucoup mieux d'investir — on a des milliards de dollars en surplus — dans nos organismes existants et d'en créer de nouveaux, si nécessaire.

Je suis sûre que les conservateurs vivent aussi de tels problèmes dans leurs comtés. Ils ne le diront pas, mais il est clair qu'il n'y en a pas seulement chez nous. Il y en a partout. Cependant, je pense que le pourcentage chez nous est beaucoup plus bas que chez eux parce que nous avons des organismes, nous investissons dans nos jeunes et nous les aimons. Un travail extraordinaire se fait dans notre société et tout le monde travaille ensemble. C'est fort important.

Plutôt que de criminaliser un jeune, tentons donc de l'aider à sortir de cette situation difficile qu'il vit. Tentons de voir quel organisme est le meilleur pour lui. Tentons de voir comment, en tant que parents, nous pouvons aider nos jeunes à grandir et à devenir des adultes, et de beaux adultes qui fonctionneront bien dans la société.

[Traduction]

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté la députée et je comprends ce qu'elle et sa famille ont vécu, mais l'une des choses qui me troublent, c'est le sort réservé aux victimes.

### Initiatives parlementaires

L'un des moments les plus tristes de ma carrière de député fut d'assister à une messe anniversaire aux côtés d'une mère dont le garçon de 18 ans avait été assassiné par un garçon du même âge qui était connu de la police. Le fils en question avait été tué par balle. L'auteur du crime était un jeune qui cumulait les démêlés avec la police. Il récidivait constamment.

Ce projet de loi ne vise pas les délits mineurs. Nous sommes en train de nous pencher sur les crimes graves et sur ce que nous pourrions faire pour protéger les citoyens. C'est le rôle du gouvernement. Nous sommes en train d'envisager des modifications qui sont sensées pour les personnes qui se trouvent dans la même situation que cette mère. Le meurtrier de son fils récidivait constamment. Rien ne le dissuadait. Il ne voyait aucun mal à agir comme il le faisait. On ne lui avait jamais tapé sur les doigts. Le système ne s'est pas occupé de lui.

Dissuader quelqu'un signifie...

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député d'Oshawa, mais il ne nous reste qu'environ une minute et nous allons donner à notre collègue la chance de répondre.

[Français]

**Mme Monique Guay:** Monsieur le Président, on ne peut pas mettre tous les jeunes dans le même panier. Des occasions comme celle que mon collègue présente sont extrêmement rares. Elles sont tellement rares, qu'on n'a pas besoin de projet de loi comme celui-ci. La police peut faire son travail. Si elle ne l'a pas fait, c'est une autre histoire.

Ce n'est pas vrai que la majorité des jeunes seront délinquants à ce point. Il peut arriver qu'il y en ait un sur je ne sais combien de milliers ou de millions. Il ne faut toutefois pas les mettre tous dans le même panier et pénaliser les autres. Au contraire, il faut les aider à se réhabiliter, comme je l'ai dit plus tôt.

On a un succès fort important au Québec, et cela continuera ainsi.

• (1730)

**Le vice-président:** Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-357, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

*Initiatives parlementaires*

[Français]

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le vice-président:** Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé par l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique au sujet de la nécessité d'obtenir une recommandation royale pour le projet de loi C-357, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, inscrit au nom de l'honorable député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

J'aimerais remercier l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique d'avoir soulevé cette question, ainsi que l'honorable député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine pour ses commentaires.

[Traduction]

Lors de son intervention, le secrétaire parlementaire a soutenu que l'article 2 du projet de loi créerait un compte d'assurance-emploi distinct du Trésor et aurait ainsi pour effet de transférer des montants du Trésor au compte d'assurance-emploi. Cet argent ne serait donc plus disponible pour des affectations de fonds par le Parlement. Le secrétaire parlementaire a également avancé que le projet de loi C-357 modifierait les responsabilités de la Commission de l'assurance-emploi en lui permettant de déposer des éléments d'actif auprès d'un établissement financier et d'investir des éléments d'actif pour réaliser un taux de rendement maximal. En dernier lieu, il a fait part de ses inquiétudes quant au fait que l'article 5 porterait le nombre de commissaires de la Commission de l'assurance-emploi de quatre à dix-sept.

Le secrétaire parlementaire a affirmé que ces arguments allaient dans le sens d'une décision rendue par le Président le 13 juin 2005 au sujet du projet de loi C-280, qui porte également le titre de Loi modifiant la loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, et qui est pratiquement identique au projet de loi C-357.

[Français]

L'honorable député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a répliqué qu'on ne peut prétendre que des dépenses « additionnelles » ou « nouvelles » sont prévues par le projet de loi et que le transfert de fonds vers une caisse autonome ne changera en rien les circonstances, la manière ainsi que les fins selon lesquelles la Commission de l'assurance-emploi du Canada fixera les cotisations et gèrera ces fonds. Bien qu'il ait reconnu que la recommandation royale serait nécessaire si le projet de loi cherchait à retirer du Trésor des fonds qui serviraient à d'autres fins que celles prévues par la loi, il a soutenu que ce n'était pas le cas en l'espèce puisque les fins prévues pour le projet de loi n'altèrent en rien la loi actuellement en vigueur.

Il a ajouté que l'investissement, par la Commission de l'assurance-emploi du Canada, des éléments d'actif pour réaliser un taux de rendement maximal ne constituait pas un nouvel usage de la caisse puisque le gouvernement fédéral « investissait » ces fonds publics pour payer la dette canadienne.

Il a conclu en disant que l'ajout de 13 nouveaux commissaires sera financé par une augmentation marginale des coûts, qui n'apparaîtra plus comme une dépense du Trésor puisque la caisse de l'assurance-emploi n'en fera plus partie.

[Traduction]

Après avoir étudié le projet de loi C-357, la présidence a été frappée, à l'instar du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, par sa similitude au projet de loi C-280. En effet, les modifications proposées par le projet de loi C-357 aux articles 71 et 72 de la Loi sur l'assurance-emploi sont, à plusieurs égards, pratiquement identiques à celles que l'on retrouve dans le projet de loi C-280.

Par exemple, tout comme dans le projet de loi C-280, le nouvel article 72 proposé dans le projet de loi C-357 aurait pour effet de créditer des sommes du Trésor en faveur de la Commission, laquelle les verserait ensuite dans un nouveau compte distinct.

Présentement, des sommes qui se trouvent dans le Trésor peuvent être affectées à d'éventuelles dépenses destinées au règlement des demandes faites en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. Si le projet de loi C-357 était adopté, ces sommes ne seraient plus disponibles parce qu'elles auraient, en fait, été dépensées, c'est-à-dire transférées du Trésor à un compte séparé et indépendant.

● (1735)

[Français]

Lorsque le Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées a demandé des éclaircissements quant à la nécessité d'accompagner les dispositions du projet de loi C-280 d'une recommandation royale, la présidence a répondu, le 13 juin 2005, comme suit:

À mon avis, un tel transfert constitue une appropriation du revenu public au sens de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 et c'est pour cette raison que l'article 2 du projet de loi nécessite une recommandation royale.

La présidence ne voit aucune raison de rendre une décision différente dans le cas de l'article 2 du projet de loi C-357.

[Traduction]

Quant à l'argument voulant que le paragraphe 72(6) de la Loi sur l'assurance-emploi proposé dans le projet de loi C-357 confère de nouvelles responsabilités à la Commission en matière de gestion et d'investissement des montants versés au compte d'assurance-emploi, la présidence ne peut accepter l'argument du député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine selon lequel l'usage par le gouvernement fédéral des sommes qui se trouvent dans le Trésor pour payer la dette canadienne aurait pour effet d'autoriser la dépense des fonds pour un nouvel objet.

En outre, la présidence croit que la modification que propose le projet de loi aux responsabilités de la Commission de l'assurance-emploi pour permettre à celle-ci de dépenser des fonds publics, notamment l'investissement de ces fonds pour réaliser un taux de rendement maximal, constitue un nouvel objet et nécessite une recommandation royale.

*Initiatives parlementaires*

Enfin, il est évident que l'augmentation du nombre de commissaires de la Commission de l'assurance-emploi de quatre à dix-sept nécessite également une recommandation royale. Même si le député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a soutenu que ces dépenses ne seraient pas engagées sur le Trésor mais plutôt sur la caisse de l'assurance-emploi nouvellement créée, l'article 5 du projet de loi exige clairement du gouverneur en conseil qu'il nomme ces nouveaux commissaires. Puisque les commissaires actuels sont rémunérés, il en serait de même pour les nouveaux commissaires proposés, et c'est pourquoi l'ajout de ces derniers entraînerait une affectation additionnelle d'une partie des deniers publics.

[Français]

Par conséquent, je ne mettrai pas aux voix la question à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi dans son état actuel, à moins qu'une recommandation royale ne soit reçue.

Aujourd'hui toutefois, le débat porte sur la motion de deuxième lecture du projet de loi, motion qui sera mise aux voix au terme de ce débat.

[Traduction]

**M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de participer au débat sur le projet de loi C-357, qui a été présenté par le député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Le député propose des modifications importantes au financement et à la gouvernance du programme d'assurance-emploi.

En commençant, je donnerai un aperçu de la situation actuelle de l'emploi au Canada.

Les députés l'ont entendu à maintes reprises récemment, le marché du travail se porte exceptionnellement bien au Canada. En fait, selon les données de Statistique Canada, le taux de chômage a atteint son plus bas niveau en 33 ans en octobre dernier, en s'établissant à 5,8 p. 100.

Pendant le premier trimestre de 2007, 158 000 emplois ont été créés et la bonne nouvelle c'est que les emplois créés sont mieux rémunérés que jamais. Le salaire horaire a augmenté de 6 p. 100 entre août 2006 et août 2007.

L'économie est florissante. Le premier ministre et le ministre des Finances ont créé des conditions gagnantes afin que tous les Canadiens aient plus d'emplois, de meilleurs salaires et un meilleur avenir. Nous commençons à voir les résultats de leurs décisions.

Même si l'on tient compte de notre marché du travail florissant, le programme d'assurance-emploi du Canada continue d'aider des travailleurs canadiens à s'adapter aux changements qui surviennent sur le marché du travail et à trouver l'équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et familiales. Je peux affirmer à la Chambre que le gouvernement est déterminé à faire en sorte que le programme d'assurance-emploi continue de servir les Canadiens de façon efficace et efficiente.

Le rapport de surveillance et d'évaluation déposé à la Chambre en avril dernier par la Commission de l'assurance-emploi nous démontre clairement que c'est le cas. Selon ce rapport, le soutien du revenu offert par l'assurance-emploi et l'aide à l'emploi sont là pour aider les Canadiens confrontés à des périodes de chômage temporaires. Ce rapport démontre également que le montant ainsi la durée des prestations du programme d'assurance-emploi comblient efficacement la plupart des besoins des prestataires.

Nous reconnaissons que la meilleure solution pour lutter contre le chômage, c'est la croissance économique, qui est d'ailleurs une

priorité du gouvernement, comme en témoigne notre plan économique Avantage Canada.

Cela étant dit, notre gouvernement n'a pas hésité à agir dans des dossiers concernant le programme d'assurance-emploi. Ainsi, il a réduit le taux des cotisations à l'assurance-emploi dans la mise à jour économique de l'automne; il a allongé la période d'admissibilité aux prestations de soignant; il a lancé un projet pilote pour étudier les effets de semaines additionnelles de prestations dans les régions où le taux de chômage est élevé; et il a étendu les mesures transitoires dans deux régions, au Nouveau-Brunswick et au Québec, jusqu'à ce que l'examen national des limites des régions économiques soit terminé.

L'enquête de suivi de l'assurance-emploi de 2007, où on demandait à des Canadiens de tout le pays leur opinion sur le programme, révèle que la majorité reconnaissent que ce programme fonctionne bien, ce qui prouve que les Canadiens approuvent la manière dont le gouvernement le gère.

En plus du soutien du revenu offert dans le cadre de l'assurance-emploi, notre gouvernement continue d'investir plus de 2 milliards de dollars par année pour offrir des mesures actives d'emploi financées en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi et en collaboration avec les provinces et les territoires dans le but d'appuyer la transition vers la formation axée sur des compétences et la création de nouveaux emplois pour les travailleurs au chômage. Ce sont là les grandes lignes d'un programme qui dessert indéniablement très bien les Canadiens et qui offre des solutions aux défis nouveaux et urgents si besoin il y a.

Les propositions que l'on retrouve dans le projet de loi C-357 entraîneraient un changement majeur dans la façon dont le programme d'assurance-emploi est géré. Le projet de loi propose par exemple des modifications importantes à la taille, à la composition et au mandat de la Commission de l'assurance-emploi.

Aux termes du projet de loi C-357, le nombre des membres de la Commission passerait de 4 à 17. Non seulement les nouveaux rôles et responsabilités de ces membres, tels que proposés par le député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, seraient lourds et coûteux, mais ils nuiraient à la capacité du Canada de gérer le programme d'assurance-emploi et de réaliser les améliorations dont j'ai parlé il y a un moment.

De plus, le projet de loi C-357 entraînerait d'importants changements sur le plan de l'équilibre des responsabilités à l'égard des modifications à apporter au programme d'assurance-emploi et de l'orientation à prendre en la matière. Le projet de loi confierait essentiellement à des gens à l'extérieur du gouvernement le soin de prendre les décisions portant sur un important programme d'appui aux Canadiens.

Si l'équilibre du pouvoir décisionnel relevait de commissaires nommés de façon indépendante, le gouvernement aurait beaucoup plus de mal à apporter des changements opportuns au programme d'assurance-emploi. Un tel changement dans l'équilibre des pouvoirs pourrait avoir de graves conséquences sur un programme qui, de toute évidence, dessert assez bien les Canadiens. De plus, il est évident que le processus deviendrait plus complexe puisqu'il serait difficile d'obtenir un consensus entre 17 membres.

*Initiatives parlementaires*

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que la Commission est actuellement composée de quatre membres, dont deux hauts fonctionnaires, un représentant des employeurs et un représentant des employés. Je tiens à ajouter qu'un seul des deux hauts fonctionnaires a le droit de vote. Ce mécanisme permet donc une représentation équilibrée parmi les membres de Commission de l'assurance-emploi.

Les deux commissaires qui représentent les employeurs et les employés établissent et entretiennent également des consultations et des relations de travail avec toute une gamme d'organismes du secteur privé et de personnes qui sont des clients des programmes et services de Ressources humaines et Développement social Canada ou qui sont touchées par ces programmes, particulièrement en ce qui a trait à l'assurance-emploi.

• (1740)

Ces rapports de travail constituent les responsabilités des commissaires en matière de représentation et leur permettent de faire connaître les intérêts et les positions des travailleurs et des employeurs concernant l'administration, aussi bien que la mise en oeuvre et l'exécution du régime.

Le projet de loi C-357 propose également de modifier le mode de fixation du taux de cotisations de l'assurance-emploi. Essentiellement, selon la proposition du député, on reviendrait, en matière de fixation du taux, à un processus antérieur qui, selon diverses parties intéressées, était vague, inadapté, et considéré comme étant la cause première de l'excédent du Compte d'assurance-emploi.

Le mécanisme actuel de fixation du taux accorde à la Commission le plein pouvoir en la matière et il comporte un processus de consultation des employeurs et des employés.

Lorsque le gouvernement actuel a demandé que soit mis en oeuvre le nouveau mécanisme de fixation du taux, il avait notamment comme objectif de faire en sorte que les recettes correspondent de près aux dépenses. Il me semble important d'accorder un temps suffisant pour déterminer si le nouveau mécanisme fonctionne.

Je tiens à souligner que la Commission de l'assurance-emploi a fixé le taux de 2007 à 1,80 \$, ce qui, combiné à l'augmentation de la rémunération assurable maximale, entraînera pour les employeurs et les employés des économies de 420 millions de dollars. Ce taux est le plus bas depuis plus de 14 ans, alors que les prestations ont été maintenues et même accrues dans de nombreux secteurs.

Dans la détermination du taux selon la nouvelle mesure, la Commission de l'assurance-emploi tient compte de trois facteurs: le principe selon lequel, durant l'année, le taux de cotisation doit engendrer tout juste assez de recettes en cotisations pour équivaloir aux versements prévus; le rapport de l'actuaire en chef; tout apport du public, y compris les résultats de séances de consultation avec les représentants des employeurs et des employés.

Toute modification au financement de l'assurance-emploi devrait évidemment tenir compte des répercussions sur les employeurs et les employés, sur les bénéficiaires, sur l'économie, et sur le régime d'assurance-emploi comme tel. Ce sont là, évidemment, des aspects importants dont dépend la bonne marche de notre économie et de notre société.

C'est la raison pour laquelle notre gouvernement tient absolument à faire en sorte que toute modification du régime d'assurance-emploi soit fondée sur une analyse rigoureuse des faits et sur une évaluation attentive des répercussions éventuelles sur le marché du travail et sur les coûts pour les particuliers.

Comme je l'ai montré, les changements proposés par le projet de loi C-357 pourraient entraîner de lourdes conséquences pour notre économie et pour le bien-être des Canadiens, qui s'attendent à ce que le régime d'assurance-emploi leur vienne en aide de façon opportune et efficace au moment où ils en ont besoin.

Pour ces raisons, le gouvernement du Canada n'est pas en mesure d'appuyer le projet de loi C-357 à l'heure actuelle. Cependant, nous nous attendons à ce que cette mesure fasse l'objet d'une étude sérieuse au comité. Il se peut que certains volets du projet de loi puissent être mis en oeuvre à mesure que le gouvernement actuel continue à améliorer le régime d'assurance-emploi, comme il s'est engagé à le faire dans le discours du Trône.

• (1745)

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-357. Il s'agit d'un sujet dont il était question dans les premiers projets de loi dont je me souviens, en 1993, à l'époque où je suis devenu député. Le débat a toujours porté sur ce qu'on appelait déjà le compte théorique de l'assurance-emploi. C'est un sujet dont la plupart des députés ne sont probablement pas au courant ou qu'ils comprennent mal.

De nombreux Canadiens sont portés à croire que le programme d'assurance-emploi est géré de la même façon que le Régime de pensions du Canada, qu'il s'agit d'un compte distinct géré par un groupe distinct de fonctionnaires, qui doit produire un rendement sur l'investissement de façon à pouvoir, à échéance, verser les prestations auxquelles les Canadiens ont droit. Ce n'est pourtant pas le cas en ce qui concerne la soi-disant caisse de l'assurance-emploi ou le compte théorique de l'assurance-emploi.

Dans les années de...

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. À moins que le député ne prétende le contraire, on m'informe qu'il aurait déjà pris la parole au sujet de ce projet de loi pendant la première heure du débat et qu'il ne peut donc le faire de nouveau.

**M. Paul Szabo:** Je m'excuse, monsieur le Président.

**Le vice-président:** La parole est maintenant à la députée d'Île de Vancouver-Nord.

**Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat sur ce projet de loi. Je saisis aussi l'occasion qui m'est offerte de vous féliciter pour le prix de parlementaire de l'année qui vous a été décerné hier soir. Je me réjouis de voir des lauréats de prix parmi les politiciens à la Chambre.

La caisse d'assurance-emploi a un excédent de quelque 54 milliards de dollars. On peut se demander comment il se fait qu'elle soit aussi remplie. Il est évident que ces fonds doivent être versés dans un compte séparé. Comme le dernier intervenant l'a dit, ils ne sont pas dans un compte inaccessible au gouvernement. L'article 71 du projet de loi prévoit la nomination d'une commission. Il propose l'ouverture d'un compte séparé, établit les modalités relatives à ce compte et précise les conditions dans lesquelles le gouvernement pourrait puiser dans ce compte.

L'excédent semble croître. J'ai commencé à réfléchir à cet aspect et aux raisons pour lesquelles il est nécessaire de protéger ces fonds. Le système d'assurance-emploi, qui a été créé il y a plus de 70 ans, a fait l'objet de maintes modifications. Il ne s'agit ici que d'une modification de plus à la loi et à la caisse, une modification qui bénéficierait aux travailleurs.

*Initiatives parlementaires*

Ce programme a été créé, en gros, pour offrir un soutien financier aux personnes en chômage. À titre de travailleurs, nous cotisons à la caisse d'assurance-emploi et notre employeur y cotise aussi. Si nous nous retrouvons sans travail, à l'instar de milliers de travailleurs du secteur manufacturier cette année, des nombreux travailleurs du secteur forestier dans ma circonscription, ainsi que des pêcheurs et des travailleurs saisonniers, cette caisse est là pour nous aider. C'est ainsi que cela est sensé fonctionner.

Parmi les changements survenus au fil des ans, c'est en 1971 que nous avons vu les changements les plus positifs. Cette année-là, on a commencé à verser des prestations aux personnes qui ont cessé de toucher un revenu en raison d'une maladie ou d'une grossesse. Bien entendu, ce changement a profité à un grand nombre de femmes sur le marché du travail. Sans cette mesure, elles devaient arrêter de travailler pour avoir leur enfant et ne recevaient pratiquement rien. Même si elles avaient travaillé, la grossesse n'était pas un motif considéré comme valable pour quitter son emploi. Ce n'était pas couvert par l'assurance.

Malheureusement, depuis ces améliorations apportées en 1971, le programme d'assurance-emploi a subi de nombreuses compressions. En 1990, par exemple, environ 74 p. 100 des personnes qui ont fait une demande ont eu droit à des prestations. En 2004, ce chiffre était tombé à 36 p. 100 pour les hommes et à moins encore pour les femmes, dont seulement 32 p. 100 ont pu recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Les conséquences sont plus lourdes pour les femmes à faible revenu ou qui ont un travail saisonnier ou à temps partiel. Les répercussions sont plus grandes pour elles. À mes yeux, cela leur cause un véritable préjudice.

Les motifs valables pour quitter son emploi ont également eu des conséquences pour les travailleurs. Initialement, si le conjoint était muté ou devait déménager pour son emploi — par exemple, dans le cas des militaires ou de toute personne affectée à divers endroits au pays —, si une personne quittait son emploi à cause de discrimination ou de harcèlement sexuel — et, évidemment, c'était surtout des femmes qui quittaient leur emploi pour ces motifs — ou si une personne devait s'occuper d'un enfant ou d'un membre de sa famille, elle avait droit à des prestations d'assurance-chômage, mais plus maintenant. Les personnes dans ces situations n'y ont plus droit.

• (1750)

À une époque, l'admissibilité des gens était établie selon le nombre de semaines. Je crois qu'il fallait environ 15 semaines, soit environ 300 heures de travail. Aujourd'hui, l'admissibilité est calculée selon le nombre d'heures de travail, et il en faut 700, soit plus du double. Il faut réduire cette exigence pour que les gens aient accès à l'assurance-emploi.

C'est un des principaux obstacles des femmes qui travaillent moins ou qui ont des emplois saisonniers ou à temps partiel. Il leur faut beaucoup de temps pour accumuler ce nombre d'heures de travail. Cela empêche bien des femmes d'avoir accès à l'assurance-emploi. Il n'est pas étonnant qu'il y ait un excédent de 54 milliards de dollars puisque les gens n'ont pas accès à l'assurance-emploi. Moins de la moitié des gens croient qu'ils sont admissibles, 36 p. 100 et 32 p. 100 respectivement pour les hommes et les femmes. Pas étonnant que l'excédent soit si élevé. Quelle tristesse.

De plus, ceux qui sont admissibles doivent attendre, parfois jusqu'à 45 jours, avant de le savoir. Cela rend la tâche très difficile aux familles et à ceux qui se retrouvent sans emploi, bien souvent pour des raisons indépendantes de leur volonté. Cela met nos

collectivités dans une situation difficile. Il faut protéger cet argent pour les travailleurs.

Nous aimerions augmenter les montants que les gens reçoivent. Le coût de la vie augmente sans arrêt, tout comme le coût des logements. Les gens qui ont perdu leur emploi doivent quand même manger.

Malheureusement, le système d'assurance-emploi ne fonctionne pas pour tous les Canadiens. J'ai entendu bien des témoignages de gens qui vivent de réelles difficultés quand le système ne fonctionne pas pour eux. Ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Personne ne devrait se trouver en pareille situation.

De plus, le gouvernement semble croire que les gens se servent de l'assurance-emploi comme unique source de revenu, qu'ils travaillent un peu à droite et à gauche avant de réclamer leurs prestations. S'il y a des gens qui font cela, ils doivent être bien rares. La plupart de ceux qui dépendent de l'assurance-emploi ont perdu leur emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté et cherchent un nouvel emploi. Ils ont besoin de l'assurance-emploi, dont le but est de leur offrir une aide financière pendant qu'ils cherchent du boulot.

C'est le moins qu'on puisse faire, surtout puisque, comme c'est le cas avec n'importe quel autre régime d'assurance, nous y contribuons pendant de nombreuses années. Si tout à coup, lorsqu'on se retrouve sans emploi, la caisse n'est plus là pour nous aider, alors c'est vraiment dommage.

Une grande partie de l'argent de la caisse pourrait aussi servir à la formation. Avant, il existait des programmes de formation. Les gens ont besoin de se reconvertir s'ils travaillent dans un secteur qui n'est plus rentable ou qui est en voie de disparition. Il y a beaucoup d'endroits où les gens ont besoin de se reconvertir et l'assurance-emploi pourrait financer une partie des programmes de formation. Cela permettrait à ces gens de se trouver un autre travail plus rapidement. Voilà des choses que tous les députés pourraient appuyer.

Quoi qu'il en soit, je pense que la plus grande crainte des Canadiens ordinaires, c'est que leurs cotisations d'assurance-emploi diminuent et que les fonds de la caisse baissent énormément du fait qu'ils pourraient être facilement utilisés à d'autres fins. Quand les gens paient leurs cotisations, ils savent que le programme est censé être là pour les appuyer et les protéger en période de chômage. Ils sont contents de payer leurs cotisations si cela veut dire que la caisse sera là pour les dépanner.

J'exhorte les députés à appuyer ce projet de loi pour faire en sorte que la caisse de l'assurance-emploi existe encore à l'avenir. Bien que la conjoncture soit bonne en ce moment, les choses changent constamment et les gens pourraient se retrouver dans une situation où ils auraient besoin...

• (1755)

**Le vice-président:** Reprise du débat. Le député de Chambly—Borduas a la parole.

[Français]

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter ma collègue de Île de Vancouver-Nord pour la qualité de son intervention et la justesse de son propos. Le projet de loi C-357 vise à modifier la Loi sur l'assurance-emploi en ce qui concerne le compte d'assurance-emploi et la fixation du taux de cotisation. Les dispositions de ce projet de loi visent à corriger non pas une erreur, mais quasiment une grave malversation.

### *Initiatives parlementaires*

Les personnes qui doivent être protégées par le gouvernement par rapport à la gestion de leur caisse d'assurance-emploi ne le sont pas. Non seulement elles ne sont pas protégées, mais elles sont victimes d'une gestion de leurs propres avoirs qui me semble déviante. En effet, ce sont les travailleurs et les employeurs qui cotisent à la caisse d'assurance-emploi. Cela ne doit pas constituer une taxe déguisée. La caisse d'assurance-emploi doit être utilisée strictement aux fins pour lesquelles elle existe, soit d'assurer des prestations, donc un revenu, aux personnes qui ont le malheur de perdre leur emploi.

Ce projet de loi contient quatre parties. En ce qui concerne le compte d'assurance-emploi comme tel, celui-ci ne doit plus se trouver à même les comptes du gouvernement canadien. Il doit en être retiré pour devenir un compte spécifique utilisé à cette fin, géré et administré par ceux qui y cotisent, c'est-à-dire les employeurs et les travailleurs.

Forcément, la commission devra être composée majoritairement de ces deux groupes de cotisants, en plus de la participation du gouvernement canadien, bien sûr. Le projet de loi prescrit la répartition suivante: sept représentants des employeurs, sept représentants des travailleurs et trois représentants du gouvernement canadien. Le choix de ces administrateurs se fait sur la base de recommandations venant des groupes concernés qui seront ensuite soumises comme telles au ministre.

On traite également de la fixation du taux de cotisation. Présentement, sous l'égide du gouvernement, ce mécanisme fonctionne avec seulement trois administrateurs conseillés par un actuaire en chef. Ils décident du taux de cotisation de façon telle que celui-ci diminue constamment. Malgré tout, on dégage des surplus. Pour quelles raisons? Pour les raisons que ma collègue de Île de Vancouver-Nord a indiquées plus tôt: c'est qu'on limite au maximum l'accès à l'assurance-emploi et qu'on exclut le plus de chômeurs possible de cette couverture qu'est l'assurance-emploi. Ainsi, plus de 60 p. 100 des chômeurs en sont exclus. C'est très sérieux. Ils paient pourtant cette cotisation pour s'assurer d'un revenu au moment où ils auraient le malheur de perdre leur emploi. Comme ma collègue l'a dit, c'est encore bien pire pour les femmes et les jeunes. Environ 32 p. 100 des femmes et environ 17 p. 100 des jeunes seulement peuvent espérer recevoir de l'assurance-emploi. C'est assez dramatique et il faut que cela cesse.

Je m'étonne de remarquer que très peu de parlementaires, outre les députés du Bloc et du NPD, s'émeuvent de cela, s'insurgent contre cela. Si l'on administrait de cette façon n'importe quel autre programme venant à la défense des gens, qu'il s'agisse d'une police d'assurance pour la maison ou de quelque programme collectif que ce soit, les administrateurs seraient rapidement condamnés puisqu'il s'agit littéralement de détournement de fonds.

À propos de détournement de fonds, ma collègue en a touché un mot. Au cours des 12 dernières années, 54 milliards de dollars ont été retirés de la caisse d'assurance-emploi, alors qu'on sait que cela se traduit par d'importantes compressions au régime même.

• (1800)

On prive donc des familles, des travailleurs et des régions. Pour les provinces concernées, comme le Québec, par exemple, il s'agit d'une somme colossale dont on prive l'économie régionale, les familles et ainsi de suite.

La quatrième mesure dans ce projet de loi est donc de rapatrier, au cours des ans, les sommes qui ont été détournées. Il s'agit de le faire au rythme de 1,5 milliard de dollars par année. Qui a fixé ce montant de 1,5 milliard. C'est en vertu d'un conseil d'un sous-ministre adjoint. Le Comité permanent des ressources humaines, du développement

social et de la condition des personnes handicapées a demandé de voir toutes les études. On a évalué que, sans compromettre le budget canadien, sur la base d'un prêt qui aurait été consenti au gouvernement canadien sur une période de 32 ans, on aurait pu ramener les sommes détournées dans la caisse au rythme de 1,5 milliard de dollars par année.

Ce n'est pas seulement le député qui parle qui a cette prétention, mais c'est aussi le Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées qui l'a recommandé unanimement le 5 décembre 2004. Le 15 février 2005, il l'a confirmé à nouveau. Les 8 premières recommandations de ce rapport qui en contenait 28 portaient sur la nécessité de constituer une caisse autonome. C'était une décision unanime, y compris des conservateurs et des libéraux, qui, eux avaient aussi littéralement « tripotés » — pardonnez-moi l'expression — ce fonds pour s'en servir à d'autres fins. On a unanimement reconnu que c'était une injustice grave faite à l'endroit des chômeurs, des chômeuses ainsi que de leurs familles. Il faut donc ramener cela à ce rythme.

Au moment où cette recommandation a été formulée par le comité, la somme qui avait été puisée dans la caisse était de 46 milliards de dollars, en 2004. Au moment où on se parle, il s'agit de 54 milliards de dollars. On continue donc à pomper de l'argent de cette caisse alors qu'on prive des gens de leurs revenus en termes de prestations s'ils ont le malheur de perdre leur emploi.

La pauvreté n'est pas le fruit du hasard. C'est souvent le fruit de mauvaises politiques économiques et aussi de mauvais filets sociaux. Si on a un filet social sécuritaire, cela peut être causé par une gestion trompeuse du gouvernement. C'est grave d'être obligés de dire cela ici, mais je le dis. C'est une gestion trompeuse parce que cette caisse n'est pas vouée à réduire les déficits du gouvernement canadien ou à une utilisation autre mais à servir pour les besoins de l'assurance-emploi.

Une difficulté se pose en ce moment. La présidence est intervenue précédemment en ce qui concerne ce projet de loi au sujet de la recommandation royale. Cette dernière est en fait une question technique, mais elle est fort importante. La loi prévoit que, lorsque le projet de loi a une incidence sur le budget canadien, l'approbation du conseil des ministres, ce qu'on appelle la recommandation royale, doit être donnée. Bien sûr, le Conseil des ministres s'objecte à donner cette recommandation.

Avec tout le respect que je dois à la présidence, nous divergeons d'opinion quant à la décision qui a été rendue. Cette caisse n'en est pas une qui doit être reconnue comme étant un revenu comme tel pour le gouvernement canadien en termes de gestion de ses caisses. Elle doit être prise à part comme étant la gestion d'un fonds d'assurance-chômage. La présidence a rendu sa décision. On s'y conformera parce qu'on n'a pas le choix.

J'invite toutefois tous nos collègues parlementaires à demander de façon très insistante auprès du gouvernement conservateur de donner cette recommandation royale. C'est le minimum qu'on se doit de faire et de poser comme geste pour les gens qu'on représente dans chacun de nos comtés et qui pâtissent parce qu'ils n'ont pas le revenu auquel ils auraient droit au moment où ils perdent leur emploi. Ils ont assez de perdre leur emploi sans qu'on les prive de leur propres prestations auxquelles ils ont fait en sorte de contribuer pendant toute leur vie avec leurs cotisations à l'assurance-emploi.

*Initiatives parlementaires*

●(1805)

[Traduction]

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, au nom des gens de la circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke, j'ai le plaisir de parler aujourd'hui de ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-357, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi.

Ce projet de loi prévoit la création d'un compte d'assurance-emploi distinct, une augmentation du nombre de membres de la Commission de l'assurance-emploi et des changements au mode de fixation du taux de cotisation.

Je veux dire dès le départ que ce gouvernement appuie le principe d'un compte d'assurance-emploi distinct qui a été proposé dans le projet de loi. Les gens de ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, ont beaucoup en commun avec les gens de la Gaspésie, qui est la région représentée par le député séparatiste qui a proposé le projet de loi C-357.

Je peux dire au député que les travailleurs forestiers de ma circonscription éprouvent un grand nombre des problèmes rencontrés par l'industrie forestière et les travailleurs qui dépendent des forêts exploitables pour gagner leur vie dans sa circonscription. C'est attribuable à la nature saisonnière de ce type d'emploi. Cela s'applique également au secteur du tourisme.

Ainsi, je suis toujours très attentive lorsque j'entends parler d'éventuelles modifications au programme d'assurance-emploi et à la façon dont il est administré. Le défi du gouvernement fédéral est de proposer des programmes qui profitent à tous les Canadiens et qui tiennent compte des différences et de les administrer de manière à traiter équitablement tous les citoyens, peu importe où ils vivent.

Je sais que les députés de mon parti, par exemple, ont soulevé le problème des travailleurs âgés. Ce problème ne se limite pas à une province, mais touche de nombreuses régions du pays, y compris la province d'Ontario. Je suis heureuse de confirmer que, pour remédier aux préoccupations à ce sujet, le nouveau gouvernement conservateur a annoncé l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, un programme national visant à bénéficier à tous les Canadiens.

Je mentionne l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, car ce programme de 70 millions de dollars est destiné aux personnes qui ont épuisé les prestations ou les autres mesures de soutien offertes par le programme d'assurance-emploi auxquelles elles avaient droit, ou qui n'y sont pas admissibles. L'initiative vise les petites régions comme Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Roberval—Lac-Saint-Jean ainsi que ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, si elle y avait accès.

Pour des raisons que j'ignore, l'Ontario, contrairement à presque toutes les autres provinces canadiennes, y compris le Québec, a refusé de s'engager à participer à l'initiative. Les électeurs de ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, qui pourraient bénéficier de cette initiative doivent présumer que l'Ontario s'en fiche.

Nous avons annoncé ce programme de deux ans en octobre de l'an dernier. Un an plus tard, la province n'a pas bougé. Les libéraux à Toronto sont indifférents au sort des travailleurs âgés. Jusqu'à présent, 40 projets ont été approuvés, dont 13 en Nouvelle-Écosse et 20 au Québec. Ces projets devraient aider plus de 1 400 chômeurs. L'avantage des programmes conçus par le gouvernement fédéral est leur portée nationale. Cet avantage ne tient plus lorsque d'autres font passer leurs priorités avant les travailleurs canadiens.

Toute discussion sur le programme d'assurance-emploi mérite qu'on souligne la situation actuelle de l'emploi au Canada. À ce jour, en 2007, plus de 200 000 emplois ont été créés. Par ailleurs, le salaire horaire moyen a augmenté de 2,4 p. 100 au cours du premier trimestre de cette année seulement et le taux de chômage est à son plus bas niveau en 33 ans, à 5,8 p. 100.

Sur le marché du travail, il y a maintenant plus de Canadiens ayant un emploi que jamais auparavant. La demande de main-d'oeuvre est forte. Les possibilités d'emploi sont abondantes, en particulier dans les métiers spécialisés où il y a, en fait, une pénurie de main-d'oeuvre d'un bout à l'autre du pays. L'économie est florissante.

Le gouvernement et le ministre des Finances ont créé des conditions gagnantes afin d'offrir plus d'emplois, de meilleurs salaires et un avenir brillant à tous les Canadiens.

●(1810)

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole dans le cadre de ce débat sur ce projet de loi important. Je rappelle que je suis députée de la circonscription de Beauharnois—Salaberry, un comté où l'on retrouve des territoires agricoles dans une proportion de 80 p. 100, et dans une proportion de 20 p. 100, des zones industrielles où des villes comme Huntingdon ont été classées parmi les villes monoindustrielles en raison des usines de textile. Je suis bien placée pour vous parler de chômage, parce que, depuis 2004, la circonscription a perdu plus de 2 500 emplois en provenance du secteur manufacturier.

C'est bien évident que comme élue, avec mes collègues du palier provincial et les maires, nous travaillons fort pour recréer une dynamique économique, pour aller chercher de l'emploi et créer de nouveaux emplois. Ce n'est pas facile lorsque notre organisation s'est bâtie autour de grosses usines qui employaient de nombreuses personnes. Or, parce que le marché mondial change les règles du jeu, des usines ferment leurs portes, comme la Goodyear, à Valleyfield, qui a fermé ses portes il y a quelques mois, bientôt un an, et où 1 000 emplois ont été perdus. De plus, le seul abattoir de bovillons au Québec a perdu 250 emplois, qui étaient moyennement rémunérés: à peu près 15 \$ de l'heure. Actuellement, de bons employés se retrouvent sans travail à Saint-Louis-de-Gonzague.

Il ne faudrait pas que les membres du gouvernement ou les députés conservateurs pensent que le Bloc québécois tient à ce qu'il y ait des chômeurs. Au contraire, c'est très clair que le Bloc québécois tient à ce que tout le monde ait un emploi. Malheureusement, actuellement, en raison des conjonctures, des personnes doivent faire appel au Programme d'assurance-emploi et demander des prestations. Ce n'est pas toujours avec plaisir qu'elles le font. De plus, pour avoir accompagné certaines personnes qui doivent actuellement négocier avec la bureaucratie fédérale pour obtenir leurs prestations, je peux vous assurer que ces gens ne sautent pas de joie.

*Initiatives parlementaires*

J'ai dit plus tôt que je représentais une circonscription agricole. Cela signifie que beaucoup d'employés saisonniers travaillent dans les vergers et dans les champs. Malheureusement, à la fin de l'été, certains employés n'ont pas accumulé suffisamment d'heures afin de bénéficier de prestations d'assurance-emploi pouvant les aider à obtenir un revenu et à se trouver, peut-être, un autre emploi au cours de l'année.

Ce n'est pas la faute de ces personnes. Lorsqu'on fait un travail saisonnier et qu'on le fait bien, c'est normal qu'il y ait une période de flottement et qu'on éprouve de la difficulté à se retrouver du travail en attendant que reprenne le travail, soit du printemps ou de l'été jusqu'à l'automne.

Cela me fait penser qu'il y a quelques semaines, mon collègue de Chambly—Boréal est venu dans ma circonscription pour discuter, avec des travailleurs et des syndiqués, de toutes les mesures proposées par le Bloc québécois depuis de nombreuses années: la Loi sur la bonification de l'assurance-emploi et nos démarches pour convaincre le gouvernement de tenir sa promesse et de mettre vraiment en place un véritable programme d'aide aux travailleurs âgés.

Aujourd'hui, on parle d'une idée qui est inscrite dans le programme du Bloc québécois depuis de nombreuses années, soit la création d'une caisse autonome. Ce groupe, composé d'une vingtaine de personnes syndiquées et de représentants syndicaux, n'était pas tellement surpris d'apprendre toute la résistance et le refus du gouvernement conservateur de donner son accord à ces projets de loi.

Au fond, une question se pose: lorsqu'un pays génère des profits et des revenus excédentaires, pourquoi ne pas les utiliser pour aider les travailleurs qui ont besoin d'accompagnement et qui ont besoin d'être soutenus lors d'une période de transition dans leur vie de travailleurs actifs?

On manque d'arguments lorsque les gens nous demandent pourquoi le gouvernement est réticent à donner son aval, à octroyer la sanction royale au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, compte tenu du fait que l'argent de la caisse ne lui appartient pas.

● (1815)

On sait que l'argent de la caisse correspond à la cotisation à la fois du travailleur et de l'employeur. Alors sous quelle légitimité le gouvernement prend-il l'argent des travailleurs et des employeurs à même les surplus de la caisse pour le réinjecter ailleurs, probablement pour payer une partie de la dette?

Dans ce débat politique, j'ai le beau rôle puisque tout le monde est d'accord avec moi. On ne comprend pas cette résistance. Si le pays était au bord de la faillite, on pourrait peut-être s'expliquer cela, mais c'est complètement le contraire. On se dirige vers des surplus assez inacceptables et les gens en restent abasourdis.

J'ai bien hâte de croiser le fer avec mes adversaires pour leur demander d'expliquer aux chômeurs de la circonscription de Beauharnois—Salaberry pourquoi ils ont voté contre le projet de loi visant à bonifier l'assurance-emploi, contre un programme d'aide aux travailleurs âgés et contre, aujourd'hui, la création d'une caisse autonome pour l'assurance-emploi.

En terminant, je tiens à répéter ce qu'on dit depuis déjà une heure. Depuis 1994, les surplus de la caisse de l'assurance-emploi ne font que fluctuer, atteignant des sommets vraiment inacceptables de 51 milliards de dollars cumulatifs en date du mois de février 2007. Ce n'est pas un petit montant. Il s'agit de 51 milliards de dollars.

Quand les conservateurs étaient dans l'opposition, ils décriaient cette situation et demandaient aux libéraux, à l'époque au pouvoir, d'arrêter ce pillage. Une fois au pouvoir — encore une fois, c'est du pareil au même —, les conservateurs continuent de se servir des surplus de la caisse d'assurance-emploi, une caisse à laquelle cotisent les travailleurs et les employeurs. Ils continuent de s'en servir à des fins autres que celles pour lesquelles les travailleurs et les employeurs y cotisent.

En 2006, 44 p. 100 des chômeurs ont touché des prestations. Malgré les surplus de la caisse, de ce côté-ci de la Chambre, on refuse toute bonification du programme de l'assurance-emploi ou toute modification à celui-ci. Cela est difficile à accepter. Il y a de quoi nous mettre en rogne.

Pour ma part, quand je rencontre les travailleurs qui ont perdu leur emploi, ils me demandent pourquoi ils ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Il y ont cotisé une grande partie de l'année, mais il leur manque quelques heures. Ils se demandent alors pourquoi le gouvernement ne peut pas les soutenir et les accompagner dans cette période difficile ni les aider à trouver un autre emploi. Je suis bien triste de devoir leur répondre que leur gouvernement ne veut pas soutenir ni accompagner les travailleurs qui vivent une période difficile. Pourtant, il en a les moyens.

Si les membres du gouvernement ont écouté l'ensemble des interventions des députés de cette Chambre, ils auront été sensibilisés à la question et ils sauront qu'ils doivent changer d'avis et donner leur assentiment à ce projet de loi afin qu'on puisse l'adopter et en débattre à nouveau. En effet, il s'agit d'un projet de loi cohérent qui tient compte des travailleurs. Notre pays et son gouvernement en ont les moyens.

● (1820)

[Traduction]

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le vice-président:** Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 28 novembre, immédiatement avant la période prévue pour les initiatives parlementaires.

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

**M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.):** Il y a quelques semaines, monsieur le Président, je faisais partie des députés libéraux qui ont attiré l'attention du gouvernement sur une erreur flagrante contenue dans le projet de loi C-18. Il s'agissait du fait fondamental que le gouvernement minoritaire a laissé un million d'électeurs en plan. Leur nom ne paraît plus sur les listes électorales. Imaginez, avec toutes les fanfaronnades du premier ministre, ce qui se serait passé s'il avait provoqué des élections inutiles. Qu'auraient fait tous ces électeurs s'ils n'avaient pu exercer leur droit de vote? Dans ma circonscription, Thunder Bay—Rainy River, ce sont au moins 5 000 électeurs qui n'auraient pu exercer leur droit démocratique.

Même si tous les partis ont raté ce détail, cela démontre ce qui peut se produire quand les projets de loi sont adoptés à la hâte.

Le comité permanent a été informé en mai et après bien des discussions, le gouvernement a quand même ignoré le conseil de la fonction publique. Même après les élections partielles au Québec, le gouvernement aurait dû avoir la puce à l'oreille et agir de façon proactive afin de résoudre le problème. C'est plutôt une opposition efficace qui a dû, une fois de plus, exposer la hâte du gouvernement et corriger une autre erreur.

Il est malheureux que le gouvernement ait tenté d'éviter le problème. La solution directe est relativement simple. Si l'adresse contenue dans les documents d'identification présentés ne lie pas avec certitude l'électeur à un domicile précis, mais qu'elle constitue l'adresse domiciliaire la plus précise disponible, cette adresse devrait alors être jugée conforme.

J'espère qu'à la suite des événements des dernières semaines, les modifications permettront de régler les questions en suspens et que nous pourrions clore ce dossier.

• (1825)

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de mon collègue de Rainy River.

Mettons d'abord les choses au point. Le projet de loi C-31, prédécesseur du projet de loi C-18, a été étudié au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre et a été approuvé par l'ensemble du comité.

Je suis le premier à admettre, puisque je suis membre de ce comité, que nous sommes tous responsables de n'avoir pas vu cette lacune, dans le projet de loi, qui risquait de priver de leur droit de vote un million d'électeurs de régions rurales, à cause de l'emploi du mot résidence.

Ce que je veux faire valoir, c'est que personne ne l'a remarqué au comité. Nous en sommes donc tous autant responsables. En fait, le directeur général des élections du Canada, qui a témoigné deux fois devant le comité au sujet du projet de loi C-31, n'avait pas non plus remarqué que quelque chose dans le libellé risquait de priver des électeurs des régions rurales de leur droit de vote parce qu'ils n'avaient pas d'adresse de résidence.

Cette lacune a été découverte environ deux semaines après les récentes élections partielles au Québec, qui ont eu lieu en septembre

### Motion d'ajournement

dernier. C'est le directeur général des élections qui a remarqué pour la première fois, en examinant les répercussions qu'avait eues le projet de loi C-31 sur les élections partielles, qu'un élément pourrait avoir pour effet de priver des électeurs de régions rurales de leur droit de vote.

Nous avons immédiatement pris des mesures pour corriger la situation et nous avons ainsi présenté le projet de loi C-18. Nous espérons que celui-ci sera examiné rapidement au comité et qu'il franchira vite les autres étapes à la Chambre afin que ce problème soit réglé.

Cependant, même s'il y avait des élections avant que ce projet de loi devienne loi, le directeur général des élections nous a assuré qu'il exercerait son pouvoir d'adaptation afin qu'il n'y ait pas un seul habitant du Canada rural qui soit privé de son droit de vote, que ce soit à l'occasion d'une élection partielle ou d'élections générales.

Cependant, j'aimerais profiter de quelque derniers moments qu'il me reste pour dénoncer l'hypocrisie totale du Parti libéral du Canada. Le député de Rainy River et d'autres ont laissé entendre que le problème a été créé par notre gouvernement. Le député de Wascana a donné plusieurs entrevues où il a laissé entendre que c'était un problème du gouvernement, que le gouvernement l'avait créé, que ce dernier ne s'était pas aperçu du problème et qu'il a adopté un projet de loi boiteux.

La totalité du caucus libéral a voté en faveur du projet de loi C-31. Le fait qu'ils laissent aujourd'hui entendre que c'est le problème du gouvernement parce que c'est lui qui a commis l'erreur illustre leur hypocrisie stupéfiante. Nous sommes tous coupables. Nous sommes tous responsables. Nous sommes prêts à l'admettre. Les députés de son propre parti qui siégeaient au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre n'ont pas parlé du risque que certains électeurs soient privés de leur droit de vote parce qu'eux non plus n'avaient rien remarqué.

Bien que le but de mon intervention soit de dire que nous prendrons des mesures immédiates et que nous espérons que les députés d'en face coopéreront afin que le projet de loi soit envoyé au comité et étudié rapidement, j'ajoute qu'il est très agaçant d'avoir à écouter des députés hypocrites et moralisateurs laisser entendre que ce n'est pas leur problème et qu'ils n'y étaient pour rien.

Je tiens à faire remarquer que nous sommes tous responsables. J'aimerais bien que le député de Rainy River l'admette.

• (1830)

**M. Ken Boshcoff:** Monsieur le Président, la circonscription se nomme Thunder Bay—Rainy River et j'aimerais qu'elle soit appelée ainsi comme je dirais, en toute justice, Regina—Lumsden—Lake Centre.

D'après mon expérience, la plus grande preuve d'incompétence ou d'irresponsabilité, c'est lorsque quelqu'un, dans ce cas le gouvernement, essaie de rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre. Le gouvernement a commis une grosse erreur. Nous avons indiqué les solutions au gouvernement, mais il continue de chercher à critiquer les autres, comme s'il était parfait ou infaillible.

Je suggère simplement que le gouvernement admette son erreur, qu'il la corrige et qu'il cesse de blâmer les autres et reconnaisse que la précipitation fait faire des erreurs.

*Motion d'ajournement*

**M. Tom Lukiwski:** Monsieur le Président, j'aimerais d'abord m'excuser de m'être trompé au sujet du nom de la circonscription du député. Je présente mes excuses au député de Thunder Bay—Rainy River.

Il faut toutefois écouter ce qu'il vient de dire. De toute évidence, comme la majorité des libéraux, il ne porte pas attention aux réponses. Nous en avons eu un exemple flagrant plus tôt, quand le chef de l'opposition a posé une question au sujet de la tenue d'une enquête publique. Il a fallu se rendre pratiquement jusqu'à la moitié de la période des questions avant que les libéraux ne réalisent enfin que le premier ministre avait répondu qu'il avait déjà demandé la tenue d'une telle enquête, ou qu'il avait à tout le moins entamé les démarches nécessaires.

Ce que je veux dire, comme je l'ai dit dans mon allocution initiale, c'est que la responsabilité est partagée. Ni moi ni personne au sein du gouvernement ne tente de jeter le blâme sur autrui. Je dis que la responsabilité était partagée. Je tente simplement de prouver l'hypocrisie des députés de ce parti qui affirment que la faute revient uniquement au gouvernement. Nous étions tous dans l'erreur.

J'aimerais que le député de Thunder Bay—Rainy River ait le courage d'admettre ce fait à la Chambre, mais ce n'est manifestement pas le cas.

[Français]

## LA CONDITION FÉMININE

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, le 15 novembre dernier, je posais une question à la ministre. À la suite d'une étude du Forum économique mondial, nous apprenions que des inégalités entre les hommes et les femmes ont une influence sur la compétitivité et l'économie d'un pays. Je demandais à la ministre si elle entendait bouger et prendre des mesures concrètes pour les femmes, comme l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale.

On sait que l'équité salariale est un droit. C'est également reconnu dans la Charte des droits et libertés depuis 1982, 1983. Cependant, pour pouvoir se prévaloir de ce droit, il faut pouvoir déposer une plainte. Ensuite, les procédures durent très longtemps. Par exemple, à Postes Canada, des femmes ont porté plainte à la Commission des droits de la personne parce que l'équité salariale n'était pas appliquée adéquatement. Cela fait 21 ans que la cause est en cour — 21 ans et ce n'est pas encore réglé!

On voit bien qu'il faut absolument modifier la loi telle qu'elle existe présentement, pour s'assurer que toutes les femmes auront droit à l'équité salariale et pourront en bénéficier.

Pour que ce soit fait de façon adéquate, j'espère que la ministre fera ce qu'il y a à faire et qu'elle prônera la mise en place d'une loi sur l'équité salariale qui permettra à toutes les femmes du Québec et du Canada, qui relèvent d'une compétence fédérale, de pouvoir en bénéficier adéquatement.

[Traduction]

**Mme Lynne Yelich (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):** Monsieur le Président, le Canada n'a pas perdu de terrain en matière d'égalité des sexes. En fait, le Répertoire des écarts entre les sexes de 2007 révèle qu'au Canada l'écart entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs étudiés est demeuré le même, ou a diminué quelque peu. Le répertoire mentionne que le Canada continue de bien se classer pour ce qui est de la participation et des possibilités économiques, de même que du rendement scolaire, et qu'il est au-dessus de la moyenne en ce qui a trait à l'autonomisation sur le plan politique, à la santé et à la survie.

Je suis convaincue que tous sont d'accord qu'il faut faire plus pour améliorer la situation des femmes au Canada et dans le monde. Nous avons fait beaucoup de progrès au cours des dernières années, mais notre travail est loin d'être terminé. Depuis 18 mois, le gouvernement du Canada a pris de nombreuses initiatives pour promouvoir le droit des femmes à l'égalité dans tous les secteurs visés par le rapport.

La députée a dit qu'elle souhaitait que des mesures concrètes soient prises. Ces initiatives sont concrètes. Elles incluent des mesures telles que la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui est versée pour chaque enfant de moins de six ans. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que le Parti libéral supprimerait cette mesure.

Nous permettons aux femmes âgées d'avoir plus d'argent en augmentant le crédit pour revenu de pension et en modernisant le supplément de revenu garanti, afin de le rendre plus accessible. Nous améliorons le niveau de vie des Canadiens âgés. Nous améliorons les possibilités d'emploi pour les groupes de femmes vulnérables, notamment les femmes âgées, les femmes victimes de violence conjugale, les femmes qui souffrent d'une déficience intellectuelle et les femmes autochtones qui vivent dans ou hors des réserves.

Oui, il s'agit là d'initiatives pour promouvoir l'égalité des femmes.

Nous appuyons les choix des femmes sur les plans professionnel et familial par toutes sortes de mesures, y compris l'établissement de la prestation fiscale pour le revenu gagné. Nous modernisons les normes fédérales du travail et nous élargissons les occasions d'affaires pour les femmes. Nous créons des initiatives spéciales pour les femmes entrepreneurs. Nous offrons des logements abordables et nous aidons à réduire les taux de faible revenu.

Nous soutenons les Canadiens de la tranche de revenu la plus faible, dont la majorité sont des femmes, des femmes autochtones, des aînées et des femmes monoparentales, en réduisant de 0,5 p. 100 le taux le plus bas d'imposition du revenu des particuliers. Nous augmentons le montant de base qu'une personne peut gagner avant que l'impôt ne s'applique.

Nous renforçons les mesures de prévention du crime, ainsi que les mesures de justice et de sécurité pour protéger les enfants contre l'exploitation.

La ministre a parlé de quelques-uns des projets qui ont été créés et sur lesquels elle aimerait attirer l'attention des députés. Nous avons créé des projets pour les groupes de femmes en situation linguistique minoritaire. Nous investissons près de 24 000 \$ afin de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes; près de 50 000 \$ pour appuyer la Prince George New Hope Society, qui aide les femmes à entreprendre une nouvelle vie; 85 000 \$ au Single Women in Motherhood Training Program Inc.; 200 000 \$ à la section régionale de Saint John du Urban Core Support Network; près de 60 000 \$ à Arising Women Place, pour son projet « Independent Women »; plus de 185 000 \$ au West Central Women's Resource Centre, pour son projet pluriannuel de sécurité économique et de logements pour les femmes et 300 000 \$ au Canadian Women's Community Economic Development Council.

• (1835)

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Laval a la parole.

*Motion d'ajournement**[Français]*

**Mme Nicole Demers:** Monsieur le Président, je suis étonnée. J'avais posé ma question à la ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles. J'aurais préféré que ce soit elle qui se lève et qui réponde à la question que je lui avais posée; ce débat s'adressait à la ministre de la Condition féminine.

En même temps, je ne suis pas étonnée. Cela ne me surprend pas qu'elle ne se lève pas et qu'elle ne réponde pas en cette Chambre. Je ne suis pas étonnée, car c'est exactement à la mesure de ce qu'elle peut faire devant le Cabinet et les députés de son gouvernement. Elle ne peut même pas influencer sur les décisions de ce gouvernement en ce qui concerne les femmes. Je ne suis donc pas surprise que ce ne soit pas elle qui se lève.

Cependant, sachez que les femmes du Québec et du Canada se rappelleront les promesses qui leur ont été faites et celles qui ont été rompues, les unes après les autres.

Lorsqu'on parle d'équité salariale et d'argent, on parle de permettre aux femmes de sortir de la pauvreté. Voilà ce dont on parle.

*[Traduction]*

**Mme Lynne Yelich:** Monsieur le Président, le Canada continue de faire des progrès importants pour assurer l'égalité des femmes dans tous les secteurs, selon le Répertoire des écarts entre les sexes de 2007 du Forum économique mondial. C'est sur quoi portait la question si j'ai bien compris. Nous continuons de nous distinguer sur la scène internationale.

Néanmoins, le salaire des Canadiennes n'équivaut toujours qu'à environ 71 p. 100 de celui de leurs collègues masculins. Un grand nombre de femmes sont toujours victimes d'abus et de violence conjugale et il y a toujours des inégalités entre les sexes. Je demande donc à mes collègues de réitérer leur engagement à assurer la pleine participation des femmes à la société canadienne. Comblons l'écart une fois pour toutes.

*[Français]*

**Le vice-président:** La motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 40.)

---



# TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 22 novembre 2007

## AFFAIRES COURANTES

<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. Lukiwski .....	1195
<b>Les délégations interparlementaires</b>	
Mme Barbot .....	1195
<b>La Loi électorale du Canada</b>	
M. Van Loan .....	1195
Projet de loi C-29. Présentation et première lecture .....	1195
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	1195
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité .....	1195
<b>Les délégations interparlementaires</b>	
M. Hiebert .....	1195
<b>Pétitions</b>	
<b>La rotonde des locomotives du CN</b>	
Mme Skelton .....	1195
<b>Passeport Canada</b>	
M. Lévesque .....	1196
<b>La fiscalité</b>	
M. Bagnell .....	1196
<b>La Loi de 1984 sur la Convention Canada-États-Unis en matière d'impôts</b>	
M. Van Loan (au nom du ministre des Finances) .....	1196
Projet de loi S-2. Première lecture .....	1196
Adoption de la motion; première lecture du projet de loi .....	1196
<b>Questions au <i>Feuilleton</i></b>	
M. Lukiwski .....	1196
<b>Questions transformées en ordres de dépôt de documents</b>	
M. Lukiwski .....	1200
<b>Privilège</b>	
<b>Les allégations de recours abusif aux ressources du Parlement</b>	
M. Boshcoff .....	1202

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</b>	
Projet de loi C-25. Deuxième lecture .....	1203
M. Albrecht .....	1203
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	1205
M. Silva .....	1206
M. Hawn .....	1206
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	1206
M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe) .....	1206
M. Blackburn .....	1209
Mme Crowder .....	1210
M. Vellacott .....	1210
M. McKay .....	1210
M. Lake .....	1211
M. McKay .....	1212
M. Pallister .....	1213
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) .....	1213
Mme Faille .....	1215

M. McKay .....	1216
M. Cardin .....	1216
M. Lee .....	1216
M. McKay .....	1218
M. Bagnell .....	1218
M. Regan .....	1218
Mme Charlton .....	1220
M. McKay .....	1221
Mme Chow .....	1221
M. Bagnell .....	1223
M. Crête .....	1223
Mme Charlton .....	1224
M. McKay .....	1224
M. Hawn .....	1226
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) .....	1226
M. Chan .....	1227
M. Hawn .....	1228
M. Bagnell .....	1228
M. St-Cyr .....	1229
M. Hawn .....	1231
M. Del Mastro .....	1232

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>L'infrastructure</b>	
M. Schellenberger .....	1232
<b>L'infrastructure</b>	
M. Maloney .....	1232
<b>La Semaine internationale de la paix</b>	
Mme Barbot .....	1233
<b>Mettons fin à l'exclusion 2007</b>	
Mme Wasylcia-Leis .....	1233
<b>L'Afghanistan</b>	
M. Mayes .....	1233
<b>L'Eid-ul-Fitr</b>	
M. McTeague .....	1233
<b>Les Blue Bombers de Winnipeg</b>	
M. Fletcher .....	1233
<b>L'économie québécoise</b>	
Mme Brunelle .....	1234
<b>Le corps de cadets de Hobbema</b>	
M. Calkins .....	1234
<b>La santé</b>	
Mme Redman .....	1234
<b>L'Afghanistan</b>	
M. Petit .....	1234
<b>L'industrie forestière</b>	
M. Angus .....	1234
<b>Le décès causé par une décharge de pistolet Taser à l'aéroport de Vancouver</b>	
M. Bell (North Vancouver) .....	1235

<b>La scierie Paul-Vallée</b>	
Mme Bonsant .....	1235
<b>Les médecins de famille</b>	
Mme Bennett .....	1235
<b>La représentation démocratique</b>	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	1235

## QUESTIONS ORALES

<b>La justice</b>	
M. Dion .....	1236
M. Nicholson .....	1236
M. Dion .....	1236
M. Nicholson .....	1236
M. Dion .....	1236
M. Nicholson .....	1236
M. Ignatieff .....	1236
M. Nicholson .....	1236
M. Ignatieff .....	1236
M. Nicholson .....	1236
<b>L'environnement</b>	
M. Duceppe .....	1237
M. Baird .....	1237
M. Duceppe .....	1237
M. Baird .....	1237
M. Bigras .....	1237
M. Baird .....	1237
M. Bigras .....	1237
M. Baird .....	1237
<b>Le logement social</b>	
M. Layton .....	1237
M. Solberg .....	1237
M. Layton .....	1238
M. Solberg .....	1238
<b>L'environnement</b>	
M. McGuinty .....	1238
M. Baird .....	1238
M. McGuinty .....	1238
M. Baird .....	1238
<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Wilfert .....	1238
M. Obhrai .....	1238
M. Wilfert .....	1238
M. Obhrai .....	1239
<b>Le Supplément de revenu garanti</b>	
M. Gravel .....	1239
M. Solberg .....	1239
M. Gravel .....	1239
M. Solberg .....	1239
<b>L'équité salariale</b>	
Mme Lavallée .....	1239
M. Toews .....	1239
<b>L'assurance-emploi</b>	
Mme Demers .....	1239
M. Solberg .....	1239
<b>Les langues officielles</b>	
M. Bélanger .....	1240
Mme Verner .....	1240

M. Bélanger .....	1240
Mme Verner .....	1240
<b>L'Afghanistan</b>	
M. Coderre .....	1240
M. MacKay .....	1240
M. Coderre .....	1240
M. MacKay .....	1240
<b>Le Code criminel</b>	
M. Cannan .....	1240
M. Nicholson .....	1241
<b>L'industrie manufacturière</b>	
Mme Mathysen .....	1241
M. Solberg .....	1241
Mme Mathysen .....	1241
M. Solberg .....	1241
<b>Les relations fédérales-provinciales</b>	
Mme Brown (Oakville) .....	1241
M. Van Loan .....	1241
Mme Brown (Oakville) .....	1241
M. Van Loan .....	1241
<b>L'Accord atlantique</b>	
M. Cuzner .....	1242
M. MacKay .....	1242
M. Cuzner .....	1242
M. MacKay .....	1242
<b>L'Agence du revenu du Canada</b>	
M. Lévesque .....	1242
M. O'Connor .....	1242
<b>L'industrie manufacturière et forestière</b>	
M. Laforest .....	1242
M. Prentice .....	1242
<b>L'affaire Airbus</b>	
Mme Neville .....	1242
M. Nicholson .....	1243
<b>La sécurité aérienne</b>	
M. Tweed .....	1243
M. Cannon .....	1243
<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Dewar .....	1243
M. Obhrai .....	1243
M. Dewar .....	1243
M. Obhrai .....	1243
<b>L'affaire Airbus</b>	
M. Thibault (Nova-Ouest) .....	1243
M. Nicholson .....	1243
<b>Les ressources humaines et le développement social</b>	
M. Lake .....	1243
M. Solberg .....	1243
<b>Les secteurs manufacturier et forestier</b>	
M. McCallum (Markham—Unionville) .....	1244
M. Flaherty .....	1244
<b>Les affaires étrangères</b>	
Mme St-Hilaire .....	1244
M. Obhrai .....	1244

<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président .....	1244
Le Président .....	1244

<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Goodale .....	1244
M. Van Loan .....	1245

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</b>	
Projet de loi C-25. Deuxième lecture .....	1245
M. Bagnell .....	1245
M. Trost .....	1247
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	1247
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	1247
M. Fast .....	1249
M. Angus .....	1249
Mme Demers .....	1250
M. Hawn .....	1252
M. Angus .....	1252
M. Gravel .....	1252
M. Thompson (Wild Rose) .....	1253
M. Volpe .....	1253
M. Savage .....	1253
M. Thompson (Wild Rose) .....	1256
Mme Bell (Île de Vancouver-Nord) .....	1257
Mme Karetak-Lindell .....	1257
M. Casson .....	1258
Motion .....	1258

M. Siksay .....	1258
M. Angus .....	1259
Mme Demers .....	1260
Mme Karetak-Lindell .....	1260
Mme Demers .....	1261
Mme Guay .....	1261
M. Ménard (Hochelaga) .....	1262
M. Carrie .....	1263

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>La Loi sur l'assurance-emploi</b>	
Projet de loi C-357. Deuxième lecture .....	1264
<b>Décision de la présidence</b>	
Le vice-président .....	1264
M. Hawn .....	1265
M. Szabo .....	1266
Mme Bell (Île de Vancouver-Nord) .....	1266
M. Lessard .....	1267
Mme Gallant .....	1269
Mme DeBellefeuille .....	1269
Report du vote sur la motion .....	1270

### MOTION D'AJOURNEMENT

<b>La Loi électorale du Canada</b>	
M. Boshcoff .....	1271
M. Lukiwski .....	1271
<b>La condition féminine</b>	
Mme Demers .....	1272
Mme Yelich .....	1272

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt**

**Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**

**Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**Téléphone : (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943**

**Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757**

**[publications@tpsgc.gc.ca](mailto:publications@tpsgc.gc.ca)**

**<http://publications.gc.ca>**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies or the English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services**

**Public Works and Government Services Canada**

**Ottawa, Ontario K1A 0S5**

**Telephone: (613) 941-5995 or 1-800-635-7943**

**Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757**

**[publications@pwgsc.gc.ca](mailto:publications@pwgsc.gc.ca)**

**<http://publications.gc.ca>**